TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11390 — DERNIÈRE ÉDITION — SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 800 l. ; Liban, 325 P ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

L'indice des prix en août : + 1,3 %

LIRE PAGE 32

Le congrès de Solidarité

• Le syndicat indépendant demande des élections libres

• Moscou dénonce « une orgie antisocialiste »

Le premier congrès de Solidarité a terminé la première phase de ses travaux, le jeudi 9 septembre à Gdansk, en adoptant une déclaration, qui résume les revendications du syndicat indépendant. Ce texte demande notamment des élections libres au Parlement et aux conseils régionaux et la fin du système de la « nomenklatura » (liste gérée par le pouvoir des personnes destinées à des postes dirigeants).

Le même jour, à Varsovie, M. Kania, le chef du parti ouvrier unifié, a reçu M. Aristov, l'ambassadeur de l'U.R.S.S., au moment où M. Czyrek, ministre des affaires étrangères, estimait devant une commission du Parlement que Solidarité menaçait en fait « la raison d'Etat ». Il faut maintenant empêcher que « la carte polonaise » ne soit utilisée pour « entraver le processus de détente, tenter de changer l'alignement des forces et perturber les relations d'alliance de la Pologne avec les Etats socialistes », a-t-il ajouté.

Les réactions dans les pays de l'Est se multiplient. L'adresse de Solidarité « aux militants pour des syndicats libres » est pour le Rude Pravo de Prague « une tentative d'exportation de la contre-révolution », tandis que l'agence soviétique Tass voit dans le congrès de Solidarité « une orgie antisocialiste et antisoviétique » et « une provocation ouverte et impudente à l'égard des pays socialistes ».

(Lire page 3 l'article de BERNARD GUETTA.)

Les défis

« Nous avons une chance de créer une Pologne à laquelle nos ancêtres ne pouvaient que rêver. » Par cette phrase, M. Lech Walesa a résumé le projet que s'est donné, à Gdansk, le premier congrès de Solidarité. Le syndicat polonais indépendant ne se contente pas de revendiquer et d'exercer le droit de défendre les travailleurs. Il prend en charge tous les problèmes de la société et se pose en contre-pouvoir.

Que réclame Solidarité ? Un meilleur contrôle de la production, de la distribution et des prix des produits alimentaires, une réforme économique aboutissant à l'autogestion : voilà un programme proprement syndical. Mais les délégués veulent aussi des élections véritablement libres à tous les échelons du pouvoir, le contrôle social des médias, la liberté pour les prisonniers d'opinion. En lisant les résolutions votées à Gdansk, on a parfois l'impression d'assister à la naissance d'un parti politique autant qu'à la consécration d'une organisation syndicale. Les délégués ont lancé deux défis. L'un s'adresse à leurs gouvernants, l'autre à ceux des pays frères.

A l'intention des autorités polonaises, les syndiqués ont relevé les vices non seulement du mécanisme économique, mais de tout le système. Ils ont constaté que le régime est nu. Ils s'offrent alors de l'habiller avec des vêtements qui ne sont certainement pas au goût des communistes.

A l'intention des pays frères, les syndiqués polonais ont remarqué qu'ils ne sont pas les seuls de leur espèce dans le camp socialiste. Ils ont salué ceux qui dans les Etats voisins ont choisi la « voie difficile de la lutte pour un mouvement syndical libre. Nous croyons, ajoute le texte, que dans un avenir qui n'est pas très lointain nos représentants pourront se rencontrer afin d'échanger leurs expériences syndicales ». On peut deviner les sentiments qu'inspire une telle adresse aux dirigeants de Moscou, de Prague, de Berlin-Est et d'ailleurs.

Un certain moment, les délégués au congrès eux-mêmes ont dû s'effrayer de leur audace. Ne dépassaient-ils pas la limite de ce qui était péniblement toléré depuis un an ? En s'affirmant décidés à organiser en cas de nécessité un référendum sur l'autogestion, n'empiétaient-ils pas sur le domaine de l'Etat ? En envoyant un message de solidarité aux quelques militants qui, en U.R.S.S. et ailleurs, luttent pour la défense des droits des ouvriers, ne semaient-ils pas la perversion dans l'empire soviétique ?

Les textes du congrès de Gdansk sont par nature inacceptables pour ceux qui se réclament du marxisme-léninisme et qui sont aux commandes dans toute une partie de l'Europe. Mais, déjà, tout, ou presque tout, ce qui s'est fait depuis un an en Pologne était inacceptable pour les dirigeants de l'Est. Pendant ces douze mois, la direction du parti a vainement essayé de reprendre en souplesse ce qui avait été abandonné aux grévistes. Moscou et ses alliés ont condamné l'action des « forces antisocialistes » à Varsovie. A propos de Gdansk, l'agence Tass hausse le ton en dénonçant l'« orgie antisoviétique ». Les soldats du pacte de Varsovie n'en finissent pas de manœuvrer sur le territoire polonais ou à proximité des frontières, tandis que leurs chefs se posent la question pour eux insupportable : comment changer un peuple qui a eu le mauvais goût de vouloir changer le régime ?

AU JOUR LE JOUR

CHRÉTIEN

La France a donc désigné M. Chrétien pour être dans le ciel son premier cosmonaute, en coopération avec l'U.R.S.S. Les dirigeants soviétiques ont d'abord cru à une provocation. Ils se sont interrogés sur ce choix : pourquoi pas un tranquille Dupont, un rassurant Durand, un paisible Martin ?

Le K.G.B. a mené son enquête et les a rassurés : ce Chrétien-là n'est pas polonais.

BRUNO FRAPPAT.

Le sommet de Londres

Paris souhaite une « relance concrète » de la Communauté européenne

M. Mitterrand devait regagner Paris, ce vendredi 11 septembre, vers 17 heures, à l'issue du sommet franco-britannique. Au cours d'une conférence de presse conjointe en début d'après-midi, du chef d'Etat français et du premier ministre britannique, il a été indiqué que la France et la Grande-Bretagne sont d'accord pour relancer les études en vue de la construction du tunnel sous la Manche et poursuivre leurs discussions sur le Concorde. Mme Thatcher et M. Mitterrand ont remarqué que l'existence de différends à propos de l'Europe rendait particulièrement nécessaires les discussions franco-britanniques.

Le gouvernement français est prêt, pour sa part, à un examen complet des problèmes soulevés par la Grande-Bretagne mais il entend associer cet examen à une « relance concrète » des activités de la Communauté.

Vendredi matin, M. Mitterrand s'est entretenu, comme il est d'usage outre-Manche, avec le chef adjoint de l'opposition travailliste, M. Healey. Les six membres du gouvernement français présents à Londres, MM. Cheysson (relations extérieures), Chevènement (recherche et technologie), Fiterman (transports), Chandernagor (affaires européennes), Delors (économie et finances) et Dreyfus (industrie), ont eu des entretiens techniques avec leurs homologues britanniques.

De notre envoyé spécial

Londres. — *La venue du président* français était attendue par les Britanniques avec curiosité. Il ne s'agissait pourtant pas de la première rencontre entre M. Mitterrand et Mme Thatcher : le chef de l'Etat avait déjà eu trois *occasions de s'entretenir* avec le premier ministre anglais, au Conseil européen de Luxembourg en juin, à la conférence d'Ottawa, puis au mariage du prince Charles à Londres le mois suivant. Mais ce sixième sommet franco-britannique était aussi le premier *depuis l'arrivée de M. Mitterrand* à l'Elysée. Or, les précédents, en particulier les deux derniers, en novembre 1979 à Londres et en septembre 1980 à Paris et à Bordeaux, avaient laissé du côté anglais un souvenir pour le moins *mitigé*.

La mésentente entre Mme Thatcher et M. Giscard d'Estaing était manifestement en passe de cesser d'être cordiale.

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 6.)

Les électeurs norvégiens tentés par le changement

Les élections norvégiennes vont renouveler, les 13 et 14 septembre, le Storting, l'assemblée unique, qui compte 155 sièges. Les sociaux-démocrates ont exercé le pouvoir pendant vingt-huit ans depuis la fin de la guerre. Cependant, les diverses consultations électorales depuis une décennie ont été marquées par une progression constante des conservateurs, dont les espoirs d'accéder à la direction des affaires ont été confortés par les sondages.

(Lire page 5 l'article de notre envoyé spécial Alain DEBOVE.)

L'impôt-chômage

Les hauts revenus ne seront pas les seuls touchés

Lors du conseil des ministres du 9 septembre il a été décidé que le déficit de l'assurance-chômage, estimé à 12 milliards de francs d'ici à juin 1982, serait couvert partie par emprunt, partie par un impôt exceptionnel sur le revenu. Il est aujourd'hui certain que cet impôt ne touchera pas seulement les bénéficiaires de hauts revenus.

La préparation — difficile — du projet d'impôt sur la fortune a un peu fait passer au second plan les projets gouvernementaux d'impôt sur le revenu. Dans ce domaine pourtant, les innovations seront importantes, douloureuses même pour certains.

L'idée d'un impôt exceptionnel sur le revenu payable en 1982 sur les sommes perçues cette année s'est imposée il y a quelques jours pour financer une partie — la moitié probablement — du déficit de l'assurance-chômage, dont on pense qu'il atteindra 12 milliards de francs à la fin du premier semestre 1982. On sait, d'autre part, que dans quelques semaines l'UNEDIC lancera un emprunt d'environ 6 milliards de francs garanti par l'Etat pour couvrir l'autre moitié de ce déficit.

Les deux opérations n'ont pas été sans poser de problème. En ce qui concerne l'emprunt, certains membres du gouvernement ont fait valoir qu'il était peu orthodoxe de couvrir des dépenses improductives par un appel à l'épargne. Faire supporter dans plusieurs années à la collectivité le remboursement d'une dette ne se justifie que si celle-ci est porteuse à terme de richesses supplémentaires. Il en va ainsi des centrales nucléaires, de la modernisation des chemins de fer ou des routes, du financement de grands projets industriels.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 28.)

POINT

La F.N.S.E.A. rassurante et rassurée

La « rentrée syndicale » de la F.N.S.E.A. s'est effectuée jeudi 10 septembre dans le calme. On attendait une sortie du capitaine Fracasse. Ce fut plutôt le discours hiératique d'un chef rassuré sur l'état de ses troupes.

A l'issue du conseil national, qui regroupait les dirigeants des départements, M. François Guillaume, le président de la centrale paysanne, a tenu un langage prudent dans la forme, s'abstenant d'attaquer comme il le fit auparavant Mme Cresson sur le flou de ses intentions, mais sans rien céder.

La F.N.S.E.A. réaffirme la vocation de la profession à gérer l'agriculture dans le cadre d'une « démocratie économique » et sa vocation à elle, F.N.S.E.A., à gérer la profession, mais le ton a changé.

Deux raisons à cela : la F.N.S.E.A., qui va rencontrer M. Mauroy le 17 septembre pour discuter du maintien du revenu agricole en 1981, ne voudrait pas, par des incartades, donner au gouvernement l'occasion de s'en plaindre et de saisir ce prétexte pour inclure dans les futures négociations des organisations qui ne font pas partie de la « formation habituelle ». Pour ce faire, M. Guillaume dit en quelque sorte : « Voyez comme nous sommes responsables. Nous aurions pu, dans les crises de l'été, souffler le vent pour récolter la tempête. »

La seconde raison tient au fait que, se montrant rassurante, la F.N.S.E.A. est elle-même rassurée : la tentative de déstabilisation intérieure, par la création, en son sein, d'une tendance organisée proche du parti socialiste, n'a pas eu l'effet escompté. La stratégie de ceux qui, au gouvernement, voudraient regrouper les mouvements de la gauche agricole dans une nébuleuse de petits et moyens paysans se heurte à la résistance de ces mouvements eux-mêmes. Jeudi, M. Guillaume ne s'est même pas inquiété de l'adoption éventuelle d'un nouveau mode de scrutin, à la proportionnelle, pour les élections aux chambres d'agriculture.

Rassurante et rassurée, la F.N.S.E.A. le sera-t-elle encore à la fin de la prochaine conférence annuelle, quand il s'agira d'obtenir du gouvernement, aujourd'hui comme hier, les quelques milliards qui manqueront dans l'escarcelle des agriculteurs ?

(Lire page 27.)

Un entretien avec M. Jack Ralite

• *Un « contrat social de la santé »*
• *Le libre choix du médecin par le malade*
• *Pas de brimade contre le secteur privé*

Le « tour de France de la santé » qu'engage M. Jack Ralite, à partir du 17 septembre et dont il commente le programme ce vendredi 11 septembre devrait permettre au ministre de la santé, d'exprimer ses vues et ses projets sur les grands thèmes relevant de ses attributions.

Dans l'entretien qu'il a accordé au « Monde », M. Ralite précise ses conceptions sur l'organisation d'un système de santé jusqu'à présent et par essence libéral et pluraliste, et sur les orientations que sa sensibilité politique personnelle pourrait lui donner.

« Quels sont les objectifs du « tour de France de la santé » que vous entreprenez et les motifs qui ont présidé au choix de ses étapes et de ses thèmes ?

— La santé constitue un ensemble de préoccupations collectives, et le tour que j'entreprends est celui des grandes questions. La première, « les inégalités sociales et la santé », sera abordée dans le Nord-Pas-de-Calais. Mon objectif essentiel est de contribuer, le plus rapidement et le mieux possible, à réduire les inégalités rencontrées dans notre pays face à la maladie et face aux soins.

» Des visites d'entreprises, Renault à Douai, les mines à Sallaumines, les lainières à Roubaix, Usinor enfin, précéderont les débats prolongés que j'aurai avec les syndicalistes, les mineurs, les médecins du travail, puis à Lille avec ceux des services hospitaliers et les membres de la commission des affaires sociales du conseil régional.

» Les visites que j'ai faites en Corse et à Longwy s'inscrivent dans cette même ligne de préoccupation. Je tiens les conditions de travail, « le choc du travail sur la santé » pour la source fondamentale de ces inégalités devant la maladie et les soins, et je rappelle que c'est dans le Nord que l'on trouve le taux de mortalité périnatale le plus élevé de France.

Propos recueillis par
le dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Lire la suite page 12.)

COUPERIN, GOSSEC ET BERLIOZ A LA CHAISE-DIEU

Les trois bonnes raisons d'un festival

Lorsque, en 1043, saint Robert, seigneur de Turlande, abandonna le chapitre de Brioude, où il était chanoine, pour s'installer sur le plateau désolé où trois siècles plus tard s'élèvera l'actuelle abbatiale de la Chaise-Dieu, c'était avec la ferme intention d'y faire pénitence. A cette époque, une telle idée n'était pas extravagante et il faut croire que la pénitence en compagnie de saint Robert avait des aspects séduisants puisque, venu avec deux disciples, il y est mort entouré de trois cents moines.

A présent que la crainte du péché n'est plus assez forte pour fouetter l'envie d'en commettre et que les adeptes de l'expiation sont classés parmi les masochistes ou les vicieux, si l'on vient encore à la Chaise-Dieu de tous les coins de France, c'est seulement pour le plaisir, parce que le pays est agréable et qu'il offre toutes sortes de promenades alentour, parce que l'abbaye mérite un détour, selon l'expression consacrée et qu'enfin, depuis quatorze ans, un festival de musique fondé par Georges Cziffra s'y tient fin août - début septembre.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 19.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

LA NOUVELLE VAGUE DES FRANCS-MAÇONS

Enquête de Michel Heurteaux

Le Monde

idées

CINÉMA

En refusant de se rendre au Festival du film de Deauville, M. Jack Lang a attiré l'attention sur la situation du cinéma. Le problème des producteurs c'est avant tout, rappelle Claude Jaeger, de trouver de l'argent, sauf à faire de la lessive, ce contre quoi s'élève Henryk Janusz Mrozowski. De la reprise de « Monsieur Arkadin », Gabriel Matzneff tire la conclusion qu'on n'efface rien. De deux créations récentes, Christian Zimmer celle que le monstre ne saurait se sauver qu'en affirmant sa monstruosité.

Trouver de l'argent

par CLAUDE JAEGER (*)

LE ministre de la culture a mis en chantier une réforme d'ensemble de l'audiovisuel. Bravo ! on n'a pas perdu de temps. Déjà, la commission Moinot est au travail ; le 1er septembre, la commission Bredin est entrée en lice, et nous autres producteurs, nous pouvons rêver d'un avenir meilleur. Mais si des réformes profondes s'imposent, celle du cinéma ne fera pas sentir ses effets avant de longs mois et, dans l'attente, la production a besoin d'un ballon d'oxygène. La production, c'est l'homme malade du cinéma français.

Justement, la mission de Jean-Denis Bredin est double. Il lui faudra dans un premier temps, c'est-à-dire avant le 1er septembre, proposer au ministre de la culture un certain nombre de mesures d'urgence (*le Matin* du 5 août 1981). Espérons qu'il fera figurer parmi celles-ci des mesures immédiates de relance de la production.

En mai dernier, Jacques Chirac déclarait : « *La race des grands producteurs s'est éteinte.* », voulant sans doute dire par là que les producteurs actuels manquent d'ambition. Ils manquent surtout des moyens d'en avoir. La plupart d'entre eux n'ont même tout simplement plus le sou. Si l'on n'ouvre pas rapidement les robinets, beaucoup se retrouveront « réformés » sans même l'intervention de la commission *ad hoc*, c'est-à-dire rayés des contrôles pour incapacité de servir.

C'est leur métier de trouver de l'argent ? Peut-être, mais ce n'est pas facile, surtout pour faire autre chose que des films répétitifs, dits de grande audience. Les distributeurs, quand on va les voir, ou n'ont pas le sou non plus, ou ont « déjà donné », ou proposent trop peu, *à cause du risque. Les chaînes ?* pas généreuses non plus. Le crédit ? trop cher : 20 % dans les banques *spécialisées*, 1,75 % par mois chez les fournisseurs. Et puis, en France, on ne prête qu'aux *riches*.

« Le moment est venu pour la télévision de rembourser sa dette »

Alors, il faut des crédits accessibles garantis éventuellement par le Fonds de soutien à l'industrie cinématographique. Et puis, sans attendre la grande réforme, un coup de main de la télévision. Dans ses propositions ambitieuses pour une nouvelle politique du cinéma, François Mitterrand annonçait pendant la campagne présidentielle une hausse substantielle des prix de diffusion sur les antennes. Et Jack Lang, plus récemment : « *Le moment est venu pour la télévision de rembourser sa dette* » envers le cinéma et les autres arts. Qu'elle commence tout de suite ! On pourrait, par exemple, demander à chacune des trois sociétés de programmes d'ouvrir les portes à toute sorte de projets, afin de prévoir dès maintenant quinze ou vingt coproductions avec le cinéma, réalisées l'année prochaine. En doublant le montant de leurs participations.

« *Il importe également de promouvoir une véritable aide à l'écriture* », soulignait François Mitterrand dans ses propositions. Pourquoi ne pas accorder dès maintenant, dans le cadre du soutien sélectif à la production, des avances à un certain nombre de producteurs pour leur permettre de faire écrire des sujets, de fignoler des projets. Je dis bien à des producteurs, qui auraient exposé comment ils entendent construire, financer et exploiter leur film et prouvé qu'ils connaissent leur métier. Je crois qu'il ne faut pas trop encourager les auteurs à travailler seuls. Le dialogue avec un producteur est presque toujours nécessaire, souvent indispensable.

Daniel Toscan du Plantier en parle joliment : « *Nous avons besoin d'inventeurs pour dialoguer avec les créateurs* » (*le Monde* du 6 août).

Il faut soutenir ces inventeurs, soutenir vigoureusement, s'il s'en crée, des groupements de techniciens et d'acteurs, des coopératives de production, des ateliers, soutenir les artisans.

Il faut (du Plantier encore) « *revaloriser cette fonction de l'homme de talent qui fait éclore les talents* ».

(*) Producteur.

Laisser tomber la lessive

par HENRYK JANUSZ MROZOWSKI (*)

NON, le cinéma n'est pas une industrie comme les autres ! En voici la démonstration.

Vous avez votre certificat d'études, beaucoup d'ambition, une fortune personnelle considérable et l'esprit d'entreprise. Vous choisissez, à titre d'exemple, de faire *carrière* dans la lessive. Sous votre impulsion, des chimistes mettent au point une nouvelle formule de poudre à laver. Malgré leurs mises en garde, vous décidez, au dernier moment, dans un souci d'originalité et pour différencier votre produit des autres, d'y rajouter un colorant rouge. Votre lessive *tache*, au lieu de laver, mais, l'ignorant, vous la lancez sur le marché à grands renforts de slogans du genre : « *X rouge, pour que le blanc de votre linge ne devienne pas un souvenir !* » Vous, qui espériez faire fructifier votre fortune, vous n'aurez que des ennuis : vous serez poursuivi, traîné devant les *tribunaux*, condamné, *ridiculisé*... Ne serait-ce que pour la publicité mensongère !

Rien de tel dans cette autre industrie qu'est le cinéma. Ce cinéma industriel, justement, qui ne se fait qu'à coups d'arguments financiers et commerciaux, qui envahit les meilleurs écrans et atteint les cerveaux, qui confond niaiserie et art populaire, et dont la seule préoccupation est la rentabilité immédiate. Ce cinéma-là, qui a fait de la tricherie sa morale et de la médiocrité sa vertu, jouit d'une liberté extraordinaire.

Pourquoi n'en profiteriez-vous pas ?

Votre choix se porte, disons, sur une « comédie bien à la française », genre que vous affectionnez particulièrement depuis votre plus tendre enfance. Pour ce premier projet, engagez un scénariste et un réalisateur plutôt connus, mais ne les laissez pas travailler seuls ! Surveillez de très près l'élaboration du scénario et n'hésitez pas à le personnaliser à votre guise, notamment en ce qui concerne les dialogues.

Vos modifications provoquent-elles des protestations véhémentes de la part de vos deux collaborateurs ? Rassurez-vous : le contraire eût étonné. Les artistes sont vaniteux, mégalomanes et prétentieux de nature. Heureusement qu'ils ne tiennent pas, eux, les cordons de la bourse...

Une fois le scénario terminé, faites-le lire. Quelques personnes malveillantes vous feront sans doute des commentaires peu obligeants... Qu'à cela ne tienne ! De toute façon, vous, vous l'aimez, ainsi que vos proches. N'est-ce pas l'essentiel ?

Choisissez vos vedettes avec soin. Pour coûteuses et capricieuses qu'elles soient, les vedettes ne sont pas inefficaces : c'est d'elles que dépendra, en grande partie, le succès du film, sans négliger votre apport personnel !

Passé au stade du tournage et du montage, redoublez de vigilance. Votre présence s'impose, à la fois sur le plateau et dans la salle de montage.

Un joli titre

Votre film est, enfin, achevé. Vous trouvez un joli titre (c'est très important, le titre, parfois beaucoup plus important que l'histoire, surtout quand il n'y a pas d'histoire), pourquoi pas, par exemple : *la Fabuleuse Réussite d'un imbécile notoire* ? Vous sous-titrez, en majuscules : « La comédie du siècle ! On meurt littéralement de rire ! », et vous faites une campagne publicitaire tapageuse.

Vous pouvez dormir tranquille ! Que votre comédie frôle la débilité, qu'elle fasse hurler de rage, au lieu *de faire rire*, cela n'a aucune espèce d'importance !

Tout ce que vous risquez, vous, c'est... de gagner beaucoup d'argent ! A condition, bien évidemment — et on ne le répétera jamais assez ! — que vos vedettes soient bien cotées, que votre campagne publicitaire soit bien conçue et que la chance soit avec vous.

Votre film a bien marché. L'argent que vous venez de gagner va vous permettre de continuer... Vous voilà devenu un producteur respectable, du jour au lendemain élevé au rang de « spécialiste du cinéma commercial ». Soyez-en fier ! Et oubliez tous ces critiques minables qui, jaloux de votre réussite, criaient au scandale à propos de *la Fabuleuse Réussite d'un imbécile notoire !* Puisqu'il a bien marché, votre film a été bon. Un peu de logique, messieurs, voyons ! Désormais, vous n'avez de leçons à recevoir de personne. Ce serait plutôt à vous d'en donner. Certains de vos nouveaux confrères ne tarderont d'ailleurs pas à vous copier...

Comme vous avez de l'ambition, vous souhaiteriez que votre second film soit davantage personnel que le premier. Seulement, vous ne savez pas écrire... N'en faites surtout pas un complexe ! A partir du moment où vous avez des idées — et vous savez que vous en avez — ainsi que les moyens — et tout le monde sait que vous en avez, — rien n'est impossible ! Il existe bien des personnes qui savent écrire, mais qui n'ont pas d'idées, non ? Dans le jargon professionnel, on les appelle « *nègres* ». Faites appel à eux en toute quiétude : ils accepteront avec enthousiasme de travailler pour vous, *feront exactement et* sans rechigner tout ce que vous leur demanderez, et, pour des clopinettes, vous laisseront signer, seul ! le scénario, l'adaptation et les dialogues.

Ce problème de l'écriture réglé, et si vous n'êtes pas trop mal de votre personne, pourquoi ne songeriez-vous pas à vous attribuer le premier rôle ? D'ores et déjà, songez également, pour votre troisième film, à la réalisation... Ne craignez rien ! Foncez ! Epanouissez-vous !

Dites-vous bien ceci : avec votre certificat d'études, vous êtes infiniment plus près du public que tous ces faux intellectuels, chevelus et barbus, qui vous ennuient, dès que l'occasion se présente, avec leurs interminables et incompréhensibles discours sur la psychologie du cinéma ou le rôle culturel de celui-ci dans la société développée qu'est, paraît-il, la nôtre. Du baratin, tout ça ! Ne les écoutez pas, car ils n'ont rien compris ! La preuve ? Ils sont fauchés ! Comparez donc leurs recettes aux vôtres ! Le cinéma culturel, qu'est-ce que cela veut dire ? Le cinéma sera divertissant et populaire, comme vous l'entendez, ou ne sera pas ! Fuyez ceux qui vous tiennent des propos contraires ! Suivez bien les conseils de l'Ecclésiastique et entourez-vous de vos semblables ! L'avenir vous appartient !

Et, qui sait ? Dans quelques années, si vos *films continuent* de marcher, et il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement, vous vous verrez, *sans doute*, décoré de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la culture ! A *défaut* d'entrer dans l'histoire du cinéma, votre « œuvre » n'en aura pas moins un mérite de taille : celui d'avoir contribué au développement général de l'abrutissement des masses ! Nul n'ignore, sauf vous peut-être, qu'un peuple abruti est beaucoup plus facilement gouvernable qu'un peuple éveillé ! Il est donc plus que probable que l'Etat, qui sait faire montre de sa reconnaissance envers ceux qui lui facilitent la tâche, vous récompensera un jour pour lui avoir rendu service dans la mesure de vos modestes moyens. Même si vous ne l'avez pas fait exprès... Et quel que soit le régime !

(*) Réalisateur.

Arkadin ou la réminiscence

par GABRIEL MATZNEFF

LES cinéphiles parisiens nés le 12 août ont eu, cette année, un beau cadeau d'anniversaire : la reprise, ce jour-là, de M. Arkadin, d'Orson Welles (1).

On n'a pas toujours l'âge de ses expériences, et ce n'est parfois que plusieurs années plus tard que nous saisissons pleinement l'importance d'une rencontre. Quand M. Arkadin est sorti, pendant la guerre d'Algérie, nous étions trop jeunes pour comprendre pourquoi ce film nous bouleversait tant ; nous étions trop jeunes pour savoir que ce film nous parlait de nous.

Grégoire Arkadin nous fascinait, car déjà nous nous reconnaissions dans ce Sardanapale amnésique qui confie à un petit escroc le soin d'enquêter sur son passé, mais sans discerner les motifs de cette fascination et de cette reconnaissance. A l'âge qui était alors le nôtre, nous n'avions pas de cadavres dans notre placard ; nous n'avions ni remords ni inguérissables blessures ; notre âme était vierge. Devant nous s'étendait le champ merveilleux du possible.

Van Stratten, l'enquêteur choisi par Arkadin, est un type vulgaire, un arriviste minable, mais cela est sans importance. De même que, selon saint Thomas, les sacrements célébrés par un prêtre indigne demeurent valides, de même, l'insignifiant Van Stratten est l'outil grâce auquel Grégoire Arkadin parvient à remonter à la surface des eaux du Léthé son passé englouti, tel un romancier qui, en utilisant ses carnets anciens, de vieilles lettres d'amour et des photos jaunies, écrit le roman qui sera à la fois le couronnement de son œuvre et sa délivrance.

Délivrance, voilà le grand mot lâché. C'est pour en être délivré que Grégoire Arkadin veut retrouver les gens qui ont peuplé son passé nébuleux ; et c'est aussi pour en être délivré que le romancier métamorphose en personnage de roman une femme qu'il a aimée passionnément, la fixant ainsi pour l'éternité. A dix-neuf ans, nous ne pouvions pas voir le caractère profondément romanesque de la démarche d'Arkadin, qui se sert de Van Stratten comme nous de notre stylo : aujourd'hui, nous le voyons, et comprenons que c'était ce qui, en 1955, prémonitoirement, nous captivait.

Ce n'est pas l'oubli qui délivre, mais, au contraire, la réminiscence : tel est l'enseignement d'Orson Welles dans M. Arkadin. Vouloir tourner la page, prétendre repartir de zéro, est le plus sot des désirs, et la plus vaine des illusions. On n'efface jamais rien. Nos actes nous suivent, et nos amours, et nos crimes. C'est la mémoire qui constitue notre identité, et non l'amnésie. Pour un artiste, et dût-il finalement, comme Arkadin, en mourir, l'unique voie de son accomplissement est la perfection du souvenir.

(1) Olympics Saint-Germain et Olympic Entrepôt.

Le confort moral

par CHRISTIAN ZIMMER

EVA MATTES, la moitié du visage dissimulé sous un voile noir dans *Allemagne, mère blafarde*, John Hurt, la tête entièrement recouverte d'une cagoule, dans *Elephant Man* : le regard de l'homme ne doit pas être offensé par la vision *du malheur*.

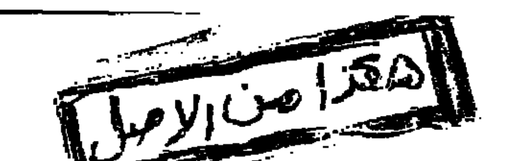
Le malheur, c'est au fond le sujet de ces deux films. Mais les discours qu'ils tiennent sont radicalement opposés. Pour David Lynch, auteur d'*Elephant Man*, le malheur, en quelque sorte, n'existe pas ; toute vie peut retrouver un sens, c'est-à-dire surmonter l'absurdité du malheur. Pour Helma Sanders, auteur de *Allemagne, mère blafarde*, le malheur est quelque chose d'irréductible et *ne saurait se convertir en sens.*

« *Je me suis accompli !* », s'écrie, avant de mourir, le pitoyable héros de David Lynch. Pitoyable, oui, cet « accomplissement » n'est guère plus que cela : l'« elephant man » a réussi à transformer en pitié l'horreur qu'il inspirait à la bourgeoisie victorienne. Car il ne faut pas s'y tromper : même le regard que pose sur lui la grande comédienne, même le baiser qu'elle lui donne ne font pas du monstre l'« égal », dans sa différence et par sa différence même, de ceux qui l'admettent dans leur monde. Ils ne font pas de lui cet « autre », qui ne peut se sentir pleinement, véritablement « autre » que s'il éprouve le regard posé sur lui comme un regard qui justifie totalement sa propre existence, c'est-à-dire un regard d'amour, de désir. Qui demande à l'autre de devenir l'équivalent du monde, du réel, du tout. Il n'y a de désir ni dans la charité ni dans la pitié : elles sont, au contraire, pour l'autre la preuve qu'il ne peut plus être cet équivalent du monde, qu'il n'a plus la dimension *désirable du réel*, qu'il est, à jamais, diminué, dévalorisé.

Elephant Man est un film d'un *parfait conformisme moral : l'individu* ne s'y donne pas lui-même un sens à son existence, par ses actes, *par l'autonomie de son vouloir*, par sa liberté, il reçoit ce sens des autres ; *il ne crée pas ses valeurs*, il est autorisé à partager celles des autres. La Bible, le thé de cinq heures, le théâtre, les mondanités et l'élégance vestimentaire, tout cela exprime un ordre auquel se soumet le héros. Cette soumission lui apporte le *bonheur* ? *Peut-être*, mais ce bonheur ne sera jamais qu'une bien pâle imitation, une bien pauvre copie, comme cette maquette, patiemment construite au fil des jours, dans la solitude : celle de la cathédrale qu'entrevoit l'« elephant man » par la fenêtre de sa chambre, et dans laquelle il ne pénétrera jamais.

Cette cathédrale que, par la force des choses, il imagine autant qu'il tente d'en reproduire la figure, c'est, bien sûr, l'âme du héros. *Elephant Man* est aussi un film idéaliste : seule compte l'âme, l'apparence n'est rien. Le *mal* n'est qu'apparence, et l'apparence, c'est le mal. Le *mal*, le *malheur*, participent *donc* du sens : ils le préservent, le cachent, en l'engendrant. Mystère du sens, mystère de la grâce. Il n'y a pas de malheur, il n'y a que du sens. Le seul malheur serait l'absence de sens.

Helma Sanders, dans *Allemagne, mère blafarde*, nous dit, par l'intermédiaire de son héroïne, exactement le *contraire* : je suis « aussi » ce corps défiguré et souffrant, cette apparence *repoussante*. L'héroïne refuse la pitié de sa fille : cette pitié ne saurait lui restituer sa vie détruite. Il y a des vies perdues, le malheur existe, à commencer par celui qui englobe tous les autres, celui d'être *né*. Face à l'être heureux qui s'est « accompli », qui est resté, qui est devenu lui-même, il ne produit pas simplement cet être « différent » qu'est l'être malheureux : cette conception est démobilisatrice, *sécurisante*. *La monstruosité* n'est pas une erreur qu'on peut réparer, un divorce qu'on peut atténuer, sinon effacer, entre *la forme (visible)* et l'être, l'essence (invisible). Le monstre ne saurait se sauver, si c'est possible, qu'en *revendiquant*, en affirmant sa monstruosité.



Le Monde

étranger

EUROPE

Pologne

M. Walesa a obtenu du congrès de Gdansk que Solidarité se dote d'une direction forte

De notre correspondant

Gdansk. — Le dernier vote vient d'avoir lieu. Le président de séance demande avec son imperturbable gravité à « *monsieur le président de la commission des scrutins* » de bien vouloir en donner le résultat, que chacun a déjà pu constater. La commisson des scrutins scrute : « *La majorité est "oui"* » ; la première phase du premier congrès de Solidarité s'achève ainsi jeudi 10 septembre aux alentours de 19 heures.

Alors, fiers comme le prolétariat de la mythologie révolutionnaire, trois ouvriers traversent à pas lents la tribune, porteurs de l'étendard du comité de grève interentreprises, celui de « Gdansk - août 1980 ». Debout, la salle salue, entonne l'hymne national, puis *Dieu garde la Pologne !* le chant de l'identité polonaise. Fin de la séquence, et l'on commence dans tous les coins à discuter passionnément.

Une demi-heure plus tôt, le congrès a adopté une déclaration historique parlant de la liquidation de la nomenclature et disant notamment : « *Aujourd'hui, la nation attend (...) la démocratie, par l'introduction d'élections libres à la Diète et aux conseils du peuple* (1). »

Il y a effectivement là de quoi discuter, seulement, voilà, ce n'est pas du tout cette « bombe » qui occupe les délégués. Ils avaient voté la veille, *mercredi, un amendement* aux statuts interdisant aux présidents des organisations régionales du syndicat d'être membres du présidium. l'exécutif de la direction nationale. M. Walesa était contre, parce qu'il voulait rester à la tête du syndicat *de Gdansk et parce qu'il craignait* surtout que ne se crée ainsi un antagonisme de fait entre le présidium et les « *princes* », comme il dit, car il est, lui, le « *roi* ». Le matin donc, « Lech » avait retourné la salle et défait le vote en expliquant qu'il fallait pour l'heure à Solidarité une direction forte et même « *un peu de dictature* ».

C'est cela dont on parle maintenant, en n'en finissant plus de se demander s'il était bien digne d'un congrès démocratique de se déjuger pareillement d'un jour à l'autre. « *Mais enfin, tout de même, ce texte... ?* », dites-vous avec quelque énervement. « *Quel texte ?* », vous répond-on avec un bon sourire.

« *Mais enfin... les élections libres !* » Les visages se font graves. On hoche la tête comme pour répondre : « *Evidemment que c'est sérieux* », mais c'est tellement sérieux, et il est tellement clair qu'on est à un tournant, qu'il n'y a pas à épiloguer.

Les journalistes se sont mêlés aux délégués. M. Walesa remonte à la tribune pour une conférence de presse qui, en fait, sera un meeting. Il est à la fois drôle et cinglant, *parfaitement à son aise dans son rôle* retrouvé, le vrai, de leader ouvrier sur la brèche. « *N'avez-vous pas,* lui demande un journaliste polonais, *ouvert trop de fronts à la fois ?* » Il rétorque : « *Avec dix millions de membres, plus les paysans, avec des familles aussi nombreuses que la mienne, nous pouvons tenir beaucoup de fronts.* » Un autre journaliste enchaîne : « *Cette adresse aux ouvriers des pays de l'Est, n'était-ce pas un peu trop ?* » M. Walesa : « *Ah ! écoutez : prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! Ce n'est pas nous qui l'avons inventé. Il me semble qu'on nous l'a appris ?* » Et ça continue. La salle, ravie, rit, applaudit. Nous revoilà dans une atmosphère connue, un an et quatre semaines en arrière, aux chantiers Lénine, avant l'arrivée des négociateurs gouvernementaux. Qu'elle avance ou bégaie, l'histoire s'accélère. Mais voyons d'abord comment elle s'est faite.

Mardi donc, l'autocensure tombe : il n'y a soudain plus de sujets tabous, et le congrès adopte cette fameuse « *adresse* » et surtout la résolution demandant un référendum sur l'autogestion (*le Monde* du 10 septembre). *Le lendemain, on parle statuts. Le* calme revient, mais il n'est qu'apparent : le bouillonnement, en réalité, continue — dans les coulisses et au sein de la commission des résolutions.

Mardi également, la délégation *de Wroclaw avait présenté une motion*, au départ anodine, proposant que le congrès mette noir sur blanc, dès sa première session, les principaux thèmes du programme dont il doit être débattu lors de la seconde session prévue pour le *26 septembre*. L'un de ces thèmes concernait évidemment la démocratie. La motion mentionnait la question des élections prochaines aux conseils du peuple. *Les* propositions d'amendement affluent à la commission des résolutions. L'une parle de la nécessité de voir clairement définir par le parti sa conception du rôle dirigeant. D'autres, très nombreuses, veulent qu'on parle en *clair d'élections libres.*

De son côté, M. Sobieszek, lui, bataille pour que le congrès revienne sur la reconnaissance du rôle dirigeant du parti. Cela reviendrait à une dénonciation des accords de Gdansk par le syndicat et amènerait immanquablement le pouvoir à déclarer que Solidarité n'a, en conséquence, plus d'existence légale.

Mercredi, tard dans la soirée, *les délégués* mettent M. Sobieszek en minorité. Il demande un vote secret : pour l'obtenir, il réunit, comme le demandent les statuts, les signatures d'un dixième des délégués. Là, les dirigeants syndicaux, unis depuis juillet comme les doigts *de la main*, se *battent dur pour* empêcher que ce vote ait lieu, par crainte — si ce n'est que la majorité bascule — qu'une minorité trop forte se dégage en faveur d'une aventure pure et simple...

Jeudi, il faudra quatre ou cinq fois encore contrecarrer M. Sobieszek, sans grand mal d'ailleurs, car il n'est pas suivi. En revanche, quand *on en arrive* au vote sur la motion de Wroclaw, les délégués en ont en main trois versions entre lesquelles ils doivent choisir. Ils opteront pour celle que l'on sait.

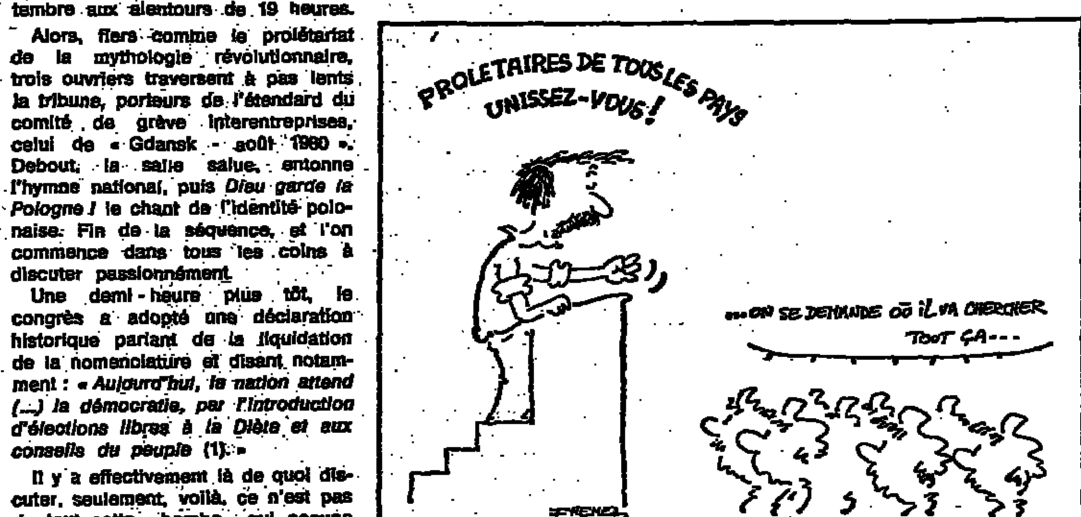
Aucun des chefs de file de Solidarité n'aura tenté de s'y opposer, sans doute parce que c'eût été vain et que telle est aujourd'hui la *détermination des syndiqués, après douze* mois de recherches infructueuses d'une coopération avec le pouvoir. Mais probablement aussi parce que la direction, après avoir prêché la modération à la base un an durant et à contre-courant, après avoir *difficilement maintenu le calme avant* et pendant le congrès du parti pour faciliter la tâche des libéraux, a vu se développer en retour depuis juillet une attaque en règle contre Solidarité.

Les visages impassibles, pendant le spectaculaire vote de *jeudi*, de M. Walesa et de tous les grands responsables du syndicat en disent plus long sur leur état d'esprit que les confidences qu'ils ne font plus. Si c'est vraiment la guerre, ce sera la guerre, semblait dire leur silence, et, au fond, laisser voir ce que pensent vraiment la base et le pays est une arme peut-être dissuasive, en tout cas moins irrémédiable que d'autres. Ce que pense la Pologne, il y a longtemps, en fait, qu'aucune capitale concernée ne l'ignorait plus. La seule différence, même si elle est de taille, est que c'est désormais dit.

Le congrès ne reprend ses travaux *que dans deux semaines*. D'ici là, le pouvoir devrait avoir réagi d'une manière ou d'une autre. Les journées seront longues, à moins... à moins que l'on vienne d'assister seulement à la montée des enchères qui doit précéder toute vraie négociation. *Beaucoup de rumeurs agitent* Varsovie à ce sujet. Elles ne sont pas plus invraisemblables qu'une confrontation qu'on a peine — vu, il est vrai, de Gdansk — à imaginer.

BERNARD GUETTA.

(1) *C'est-à-dire les conseils régionaux.*



(*Dessin de CHENEZ.*)

La déclaration finale

Adoptée jeudi 10 septembre, la déclaration finale du premier congrès de Solidarité proclame :

« Le but supérieur du syndicat indépendant Solidarité est de créer des conditions de vie dignes, dans une Pologne souveraine économiquement et politiquement, une vie libérée de la pauvreté, de l'exploitation, de la peur et du mensonge, dans une société organisée démocratiquement et sur la base du droit. Aujourd'hui la nation attend :

1° - L'amélioration du ravitaillement par la mise en place d'un contrôle sur la production, la distribution et les prix, en collaboration avec le syndicat Solidarité des agriculteurs individuels ;

2° - Une réforme de l'économie, par la création de conseils d'autogestion authentiques dans les entreprises et par la liquidation de la Nomenklatura du parti ;

3° - La vérité par un contrôle social sur les mass media et la suppression du mensonge dans l'éducation et la culture polonaises ;

4° - La démocratie par l'introduction d'élections libres à la Diète et aux conseils du peuple ;

5° - La justice par l'assurance de l'égalité de chacun devant la loi, la libération des prisonniers d'opinion et la défense des personnes poursuivies pour leurs activités politiques, éditoriales ou syndicales ;

6° - La protection de la santé de la nation, par la protection de l'environnement, l'augmentation des fonds destinés aux services médicaux et la garantie aux handicapés des droits qui leur sont dus dans la société ;

7° - Du charbon pour la population et l'industrie, par la garantie donnée aux mineurs de conditions de vie et de travail décentes.

« Nous réaliserons ces buts par l'unité du syndicat et la solidarité de ses membres. Les activités des diverses forces créant un sentiment de danger extérieur ne nous enlèveront pas la volonté de lutter pour les idéaux d'août 1980, pour la réalisation des accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie. »

LE RÉFÉRENDUM AUX ACIÉRIES HUTA KATOWICE

Les résultats du référendum sur le limogeage éventuel du directeur des grandes aciéries Huta Katowice ont été proclamés jeudi 10 septembre. Sur les 18 588 membres du personnel, quelque 15 776 étaient présents en cette période de vacances *lors du référendum qui a eu lieu* les 7 et 8 septembre. Sur les 12 309 travailleurs qui ont pris part au vote, 8 800 se sont prononcés pour le licenciement du directeur, *2 202* s'y sont opposés ; puis 9 048 ont refusé le vote de méfiance contre les représentants de Solidarité au conseil *d'administration des aciéries, et 908* l'ont exprimé. Enfin, 9 851 ouvriers ont estimé que le directeur n'était pas compétent.

Sur les 18 588 personnes employées par les aciéries, 83 % appartiennent au syndicat indépendant. Le parti ouvrier unifié avait donné pour consigne à ses membres de boycotter le référendum.

Avant la proclamation des résultats, le ministre de la sidérurgie, M. Zbigniew Szalajda, a déclaré que ce référendum était « illégal » et « injustifié », qu'il n'en accepterait pas les résultats et que le directeur resterait en place.

Pour sa part, le chef de la section de Solidarité des aciéries, M. Jacek Kiljan, a précisé qu'il n'y aurait aucune action immédiate à la suite de ce référendum. Il incombe maintenant à la commission nationale de coordination de Solidarité de prendre des mesures si elle le juge opportun. — (Reuter.)

Pays-Bas

La controverse sur l'implantation des missiles de croisière pèse sur le nouveau gouvernement de M. Van Agt

De notre correspondant

Amsterdam. — Plus de trois mois et demi après les élections législatives du 25 mai, les Pays-Bas ont un nouveau gouvernement : une coalition de centre gauche, sous l'égide du dirigeant chrétien-démocrate Andreas Van Agt, qui était également premier ministre du gouvernement de centre droit sortant.

Le cabinet, auquel participaient les partis chrétiens-démocrates (C.D.A.), socialistes (PvdA) et libéral de gauche (Démocrates 66) a été installé, vendredi matin 11 septembre, à La Haye par la reine Beatrix. La veille, M. Van Agt avait présidé l'« Assemblée constituante de son second gouvernement ».

Si la confiance ne règne pas totalement entre les trois partenaires, malgré le temps consacré, le gouvernement demeure assuré de 109 des 150 sièges parlementaires (48 pour le C.D.A., 44 pour le PvdA et 17 pour Démocrates 66).

Mais un « constat de désaccord » *sur la réponse à donner* à l'OTAN pour l'implantation de 48 missiles de croisière pourrait très vite compromettre le sort du second cabinet Van Agt.

C'est en décembre que cette réponse doit être élaborée. Voilà un an, menacé de rébellion parmi ses amis démocrates-chrétiens, le chef du gouvernement avait renvoyé cette démarche. Il incombera dans quelques semaines au ministre de la défense d'expliquer aux partenaires des Pays-Bas que, selon le texte de l'accord de coalition, « *la conclusion en ce moment ne pourrait être que négative* ».

Cette politique de « non décision » offre à M. Van Agt sa seule garantie de survie pendant quatre ans. Car la position des socialistes est très claire. Un congrès extraordinaire a entériné le projet de coalition à condition que M. Van Agt ne donne pas son accord à l'OTAN. Sinon, les socialistes se retirent.

Les chrétiens démocrates sont en majorité plutôt favorables à un nouvel ajournement jusqu'à la fin de négociations sur la limitation des euromissiles. Les libéraux de gauche sont à peu près sur les mêmes positions.

RENÉ TER STEEGE.

Grande-Bretagne

La conférence des syndicats a condamné à l'unanimité la politique de Mme Thatcher

De notre correspondant

Londres. — La conférence annuelle des syndicats britanniques qui s'achève ce vendredi 11 septembre, à Blackpool, après une semaine de travaux, a été le théâtre de l'affrontement traditionnel entre radicaux et modérés, sans qu'il soit possible de dire quel courant l'a vraiment emporté. Battue sur la réforme du mode d'élection du conseil général, organe exécutif du TUC, la gauche a marqué des points dans le débat de politique étrangère, en imposant une motion sur le désarmement unilatéral et une autre sur le retrait inconditionnel de la Grande-Bretagne du Marché commun. A propos de la politique des revenus que pourrait être amené à mettre en œuvre un gouvernement travailliste dont la *majorité des délégués* veulent croire l'avènement proche, la conférence de Blackpool a adopté une attitude ambiguë qui *laisse le champ* libre aux interprétations les plus contradictoires.

L'unanimité s'est, cependant, *faite* très facilement pour condamner la politique du gouvernement conservateur, une politique qui, selon M. Murray, *secrétaire général du TUC*, n'est que « ruines au milieu des ruines de l'industrie britannique »... « *Ce qui manque, c'est la volonté, le courage et une vision pour concilier les besoins et les ressources. C'est ce que le TUC propose* ». Les syndicats n'hésiteront pas à se lancer dans une « grève politique », si Mme Thatcher cherche à limiter les droits syndicaux individuels ou collectifs. Le TUC, qui a perdu plus de 500 000 membres sur un peu plus de 12 millions au cours de la dernière année — la chute la plus importante depuis les années 20 — n'est pas loin de penser que les conservateurs se servent du chômage (près de trois millions de sans-emploi en Grande-Bretagne) pour affaiblir le mouvement syndical.

Contre toute attente et malgré l'avis défavorable de la direction du TUC, la droite a remporté une courte victoire (6 441 000 mandats contre 5 143 000) en faisant adopter une réforme du mode d'élection du conseil général présentée par le syndicat des postiers. A partir de l'automne prochain et selon des modalités qui restent à définir dans le détail, les unions composant le TUC et comptant au moins cent mille membres seront automatiquement représentées à la direction en proportion de leur taille. Jusqu'à maintenant le conseil général était élu par dix-huit groupes sectoriels représentant les différentes branches de l'industrie, ce qui permettait, par la seule grâce des syndicats qui les « manipulaient », une « *sur-représentation des petites unions souvent dominées par la gauche* ». Ce vote a été interprété comme une victoire des « cols blancs » sur les ouvriers.

Cependant, la droit n'a pas pu profiter dès cette année de son élan pour empêcher la réélection des éléments radicaux au conseil général, qui a par ailleurs été élargi pour faire une place plus grande aux femmes.

Pour ou contre la politique des revenus

A propos de la politique économique, la conférence de Blackpool a adopté deux textes parfaitement contradictoires. La question sur laquelle avaient déjà achoppé les relations entre le TUC et le dernier gouvernement travailliste de M. Callaghan est de savoir si les syndicats sont disposés à accepter une certaine politique des revenus. « *Non* », dit une motion votée à une écrasante majorité par la conférence : les négociations collectives entre le patronat et les syndicats doivent rester entièrement libres et il ne peut y avoir de discussion sur des limitations de salaires « *avec quiconque* ». Sous-entendu, même avec un gouvernement travailliste, puisque personne au TUC n'envisage de discuter de cette question avec Mme Thatcher.

Pourtant, les délégués ont accepté un rapport du comité de liaison TUC - Labour sur les « questions économiques posées au prochain gouvernement travailliste », rapport qui prévoit une forme de politique des revenus, notamment le contrôle des investissements et des profits, mais qui reste très vague sur le chapitre des salaires. *Cette approbation a permis au chancelier de l'Echiquier du cabinet fantôme —immédiatement démenti par un leader de la gauche — de parler de « nouveau consensus économique ».* Les syndicats n'ont pas dit clairement si les salaires entreraient *ou non dans ce consensus.*

Dans un discours que même le *Sunday Telegraph* considère comme « *un des meilleurs depuis qu'il est le chef de l'opposition* », M. Michael Foot, leader du parti travailliste, a plaidé à Blackpool pour une politique économique commune entre le TUC et le Labour et pour un accord sur la politique des revenus. Prenant ouvertement parti dans l'affrontement entre M. Dennis Healey, leader adjoint, et M. Tony Benn, chef de l'aile gauche travailliste pour le poste de leader adjoint, M. Foot s'est placé sans conteste aux côtés de son actuel second. L'élection du leader adjoint doit avoir lieu le 26 septembre, à la veille du congrès travailliste de Brighton.

Contre M. Benn qui veut faire des députés travaillistes de simples exécutants de la volonté du parti, M. Foot s'est lancé dans une défense de la démocratie parlementaire : « *Avec tous ses défauts, avec toutes ses imperfections, le Parlement comme les syndicats, est essentiel à la démocratie de ce pays,* a-t-il dit, *et les Britanniques ne voteront pas pour un parti qui place le Parlement au second rang après lui.* » Il a condamné les arguments « *triviaux et infantiles* » qui divisent le parti et il a lancé une mise en garde contre le langage « *de l'amertume et du sectarisme qui poussera les Britanniques à tourner le dos au Labour* ». M. Foot paraît très conscient des risques électoraux que ferait courir à son parti une dérive à gauche trop marquée alors que les défections se multiplient dans les rangs des notables travaillistes au profit de la nouvelle formation sociale-démocrate.

Toutefois la conférence syndicale de Blackpool a voté une motion qui pourrait avoir une influence décisive lors du prochain congrès du Labour : elle s'est prononcée pour un désarmement unilatéral et la fermeture en Grande-Bretagne de toutes les bases militaires aussi bien britanniques qu'américaines, alors que jusqu'à maintenant les partisans d'un désarmement multilatéral et d'une disparition simultanée des blocs militaires étaient en majorité. Elle s'est ensuite prononcée pour la sortie pure et simple de la Grande-Bretagne de la Communauté européenne en cas de victoire aux élections des travaillistes en *1983*. Jusqu'alors les syndicats subordonnaient cette revendication à l'organisation d'un référendum.

DANIEL VERNET.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

- DEMISSION DU MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR. — Le ministre chinois du commerce extérieur, M. Li Quiang, a démissionné en faveur d'un de ses adjoints, a annoncé l'agence Chine nouvelle jeudi 10 septembre. M. Li, *qui est âgé de soixante-treize* ans, occupait son poste depuis 1973, c'est-à-dire l'époque de l'émergence de la « bande des quatre ». Son successeur, M. Zheng Tuobin, a été responsable des délégations commerciales chinoises en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Suède. — *(Reuter.)*

- *UN CHEF DE BANDE EXÉCUTÉ EN PUBLIC.* — Un chef de bande de la province de Jiangxi, dans le sud de la Chine, a été *exécuté* jeudi 10 septembre devant cinq mille personnes, a annoncé la radio de la province.

Lesotho

- TROIS CORPS, dont celui du rédacteur en chef d'une publication religieuse enlevé lundi (*le Monde* du 10 septembre), ont été découverts dans le sud du pays, a rapporté, jeudi la radio nationale. Les deux autres cadavres n'ont pas encore été identifiés. D'autre part, la voiture de l'ambassadeur d'Allemagne fédérale a été plastiquée dans la nuit de mercredi à jeudi, à Maseru, capitale du royaume. L'attentat n'a fait aucune victime. — *(Reuter, U.P.I.)*

Mauritanie

- *LE FRONT POLISARIO LIBERE DES MAURITANIENS.* — Radio-Nouakchott vient d'annoncer la libération de *quatre-vingt-six prisonniers* mauritaniens que le Front Polisario détenait depuis le début du conflit saharien. La radio a précisé qu'ils ont regagné la capitale dimanche 6 septembre. — *(A.F.P.)*

- LA FRANCE est disposée à « *répondre favorablement à tout appel* » de la part de la Mauritanie, a affirmé jeudi 10 septembre le porte-parole du Quai d'Orsay, commentant la rencontre mercredi 9 septembre entre M. Cheysson, ministre des relations extérieures, et son homologue mauritanien, le commandant Ahmed Ould Minnih. « *Il importe que la Mauritanie sache que nous nous trouvons à ses côtés compte tenu de la synthèse originale de culture qu'elle représente et qu'elle s'emploie à maintenir face aux défis du monde moderne* », a assuré le porte-parole. Le Quai d'Orsay précise que M. Cheysson se rendra à Nouakchott, à l'invitation du gouvernement, avant la fin de l'année, compte *tenu du désir du ministre* d'inscrire cette visite dans le contexte de ses récents déplacements au Maghreb.

EUROPE

Turquie

POINT DE VUE — *UN AN APRÈS LE COUP D'ÉTAT MILITAIRE*

M. Bülent Ecevit, littérateur et homme d'État

par
FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

« *Si l'étais français, je serais du parti d'Edouard Herriot* », me disait un jour Bülent Ecevit ; il était alors chef du gouvernement turc et président du parti républicain du peuple, membre de l'Internationale socialiste.

La littérature et la politique permettent, en effet, de rapprocher ces deux hommes qui honorent aussi bien la République des lettres que la République du peuple.

Bülent Ecevit est fils de professeur ; il est né à Istanbul en 1925 : son père, Fahri, comme sa mère, Nazli, étaient des peintres de talent ; mais c'est vers la littérature et l'histoire que le menèrent ses études aussi bien du Robert College d'Istanbul (lycée et université américaine) à l'université de Londres qu'à Harvard ; s'exprimant aussi bien en turc qu'en anglais, il comprend le français et il apprend le sanscrit.

Certes, son œuvre littéraire fut souvent interrompue par son destin politique ; elle est pourtant considérable ; il a fait connaître à son pays, par des traductions, bien des œuvres anglaises ou indiennes.

Poète lui-même, critique d'art aussi, il occupe dans l'histoire de la littérature turque une place que personne ne lui conteste ; de sa poésie se dégage une douceur, un charme et en même temps un amour de son pays, de la Méditerranée, de l'humanité, qui forcent à la sympathie : ses admirateurs voient en lui le plus grand poète turc contemporain après Nazim Hikmet.

Journaliste aussi, dans chacun de ses articles il a toujours su placer les faits dans le cadre de l'évolution historique en invitant ses lecteurs aux pensées les plus hautes.

∴

Une telle culture et un pareil sens des réalités historiques et humaines expliquent le véritable sens de son action politique.

C'est d'abord son horreur du dogmatisme ; interrogé un jour sur le terrorisme, il répondit que l'école doit « *inculquer aux jeunes une certaine dose de scepticisme scientifique nécessaire à la recherche de la vérité, sans lequel l'humanité n'aurait pu progresser. Il faut lutter contre le dogmatisme qui fait qu'un homme est capable d'en tuer un autre pour ses idées au lieu d'essayer de le convaincre* ».

C'est ensuite son attachement aux grands principes humanistes, liberté, égalité et, surtout, dignité de la personne humaine ; son objectif a toujours été la libération de l'homme de toutes les contraintes, qu'il s'agisse de celles des traditions, de la grande propriété rurale, ou de celles du capitalisme sauvage. D'abord comme ministre du travail puis comme chef du gouvernement, il a encouragé le mouvement syndical en lui donnant un statut légal ; c'est lui qui a fait reconnaître aux travailleurs le droit de grève et pour eux a jeté les bases de la sécurité sociale et normalisé le droit à la retraite. C'était pour lui une œuvre de justice mais aussi d'éducation pour éveiller la conscience politique de ses concitoyens.

Sur une telle voie, il a rencontré beaucoup d'ennemis. Les grands milieux d'affaires le traitaient de communiste alors que sa fidélité à l'alliance atlantique ne s'est jamais démentie ; ses amis et lui-même devinrent la cible du terrorisme de droite, mais ils ne furent pas non plus épargnés par le terrorisme d'extrême gauche. Il a combattu l'un et l'autre avec les moyens dont il disposait.

Sur le plan des relations internationales, il est, certes, attaché à l'atlantisme : mais l'Europe l'a toujours attiré. La Turquie est associée à la Communauté économique européenne, et cela en vue de son intégration. Pour lui, l'Europe est la chance de la Turquie ; j'ai eu personnellement conscience de sa déception lorsqu'il a eu le sentiment que les gouvernements des Etats membres de la Communauté ne comprenaient ni les besoins de la Turquie ni tout ce que l'Europe pouvait apporter à son pays.

Certes, c'est son gouvernement qui a décidé l'intervention militaire turque à Chypre en juillet 1974 à la suite du coup d'Etat fomenté par les colonels grecs pour renverser Mgr Makarios ; mais, démissionnaire le 17 septembre 1974, il n'était plus au pouvoir lorsque la légalité a repris son cours dans l'île qui vit naître Aphrodite ; lorsqu'il reprit la direction des affaires en 1977 pendant un mois et en 1978-1979 pendant vingt-deux mois, aurait-il pu mettre fin à une situation que l'on peut déplorer et qui ne facilite pas les rapports de la Turquie avec bon nombre de pays ? La question reste posée, mais ce que l'on peut dire, c'est que les Etats membres de la Communauté européenne, à laquelle étaient associées la Turquie, Chypre et la Grèce (aujourd'hui intégrée), sont restés bien passifs devant le drame chypriote, comme aussi devant les difficultés économiques de la Turquie.

Quels sont les rapports de Bulent Ecevit avec l'armée aujourd'hui au pouvoir ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont contradictoires : président du parti républicain, Ecevit était le continuateur de Kemal Atatürk et d'Ismet Inönü, et, par conséquent, de l'action républicaine, progressiste et laïque d'une armée qui, derrière ces deux grands hommes, a fait de la Turquie un Etat moderne.

Le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 qui a chassé du pouvoir M. Demirel, chef du Parti de la justice, et son éternel concurrent ne l'a pas surpris ; devant la montée du terrorisme, il avait estimé que l'intervention militaire était « *inévitable et même salutaire* » (*le Monde* du 1er novembre 1980), et il faut reconnaître que l'armée a mis fin au terrorisme.

Mais Bülent Ecevit est profondément républicain et démocrate, et il ne peut concevoir l'action politique que dans le cadre d'institutions démocratiques ; c'est pourquoi le 30 octobre 1980 il s'est démis de ses fonctions de président du parti républicain du peuple.

Il a fondé un journal hebdomadaire intitulé *Araya* (la Recherche) qui connaît un réel succès, ne serait-ce qu'en raison de sa haute tenue culturelle et sociale. Le gouvernement militaire aurait tout intérêt à ce qu'il puisse poursuivre son œuvre littéraire et journalistique ; il y va de la renommée de la Turquie.

Pourrait-il de nouveau jouer un grand rôle politique ? Tous ses amis politiques en Turquie et à l'étranger le souhaitent, qu'ils soient ou ne soient pas membres de l'Internationale socialiste. A l'heure où le courant socialiste triomphe en France, progresse en Italie, Bülent Ecevit, qui représente ce qu'on peut appeler la social-démocratie, peut rendre à son pays les plus grands services ; à cinquante-six ans, avec sa grande expérience nationale et internationale, avec son talent littéraire et les amitiés qu'il possède un peu partout, il en a les capacités.

Le gouvernement militaire a pu triompher du terrorisme, il faut le constater ; de prochaines élections vont avoir lieu ; si véritablement elles doivent permettre un nouveau processus démocratique, oui, Bülent Ecevit réapparaîtra sur la scène politique ; il sera alors l'image de la volonté démocratique des dirigeants actuels, mais aussi de l'indépendance de la Turquie, d'une indépendance parfaitement compatible avec la fidélité aux alliances, surtout si, comme l'a toujours souhaité Bülent Ecevit, une politique équilibrée conduit à rapprocher la Turquie des Etats de la Communauté européenne.

∴

L'avenir confirmera-t-il le jugement d'Edouard Herriot ? Pour lui « *la France républicaine peut encore rendre des services immenses à la République turque* » ; il précisait qu' « *elle sera admise à ce rôle dès que l'on aura senti notre volonté d'aider un peuple laborieux et probe sans autre désir que celui de travailler avec lui aux œuvres communes de civilisation et de paix* ».

On comprend pourquoi bien des observateurs de l'évolution politique, économique et sociale de la Turquie portent leurs regards vers Bülent Ecevit.

(*) Président du Cercle Edouard-Herriot, président honoraire de l'université Paris-I.

هكذا من الأصل

LES ÉLECTEURS NORVÉGIENS TENTÉS PAR LE CHANGEMENT

I. — Le choc de deux prénoms

De notre envoyé spécial ALAIN DEBOVE

Oslo. — A la veille d'un scrutin que les travaillistes considèrent comme « *le plus important de l'après-guerre* » parce qu'il risque d'entraîner un changement de régime et « *la fin de la société du bien-être* », on n'a vraiment pas l'impression en se promenant dans les rues d'Oslo que la Norvège est en pleine campagne électorale. Il n'y a pratiquement aucune affiche sur les murs : une curieuse disposition de la loi précise en effet que les panneaux doivent être placés à 50 mètres au moins des voies publiques. « *Dans ces conditions*, fait remarquer un animateur de la campagne des chrétiens-populaires, *il est totalement inutile de dépenser de l'argent en affiches et, de toute façon, on ne gagne pas des élections, de nos jours, en collant des affiches à chaque carrefour.* »

Sur l'esplanade Karl-Johan cependant, dans le centre de la capitale, quelques formations politiques ont installé de modestes permanences. Les chrétiens-populaires, logés dans un petit cabanon en bois au style très scandinave, distribuent aux passants la liste de leurs candidats à Oslo, ville où la droite domine depuis les élections communales de 1979, et où elle pourrait devenir majoritaire le 14 septembre. Les conservateurs ont loué une caravane, autour de laquelle ils organisent, deux à trois fois par jour, des débats improvisés avec le public. A côté d'eux, l'Alliance électorale rouge, qui regroupe divers groupuscules d'extrême gauche, diffuse de la musique révolutionnaire à partir d'une vieille camionnette écarlate des années 30. A une dizaine de mètres de là, les militants du Parti du progrès — anti-impôts, antibureaucratie et antisocialiste — sont persuadés qu'ils siégeront au nouveau Parlement. Sur un écran de télévision, on peut voir leur dirigeant... clamer à longueur de journée : « *Les travaillistes et les conservateurs, c'est blanc bonnet et bonnet blanc.* »

En fait, la campagne électorale se déroule en majeure partie à la radio et à la télévision, qui remplacent les affiches et lui consacrent quotidiennement une bonne heure. Le débat général tourne principalement autour de la situation économique (préoccupante malgré les revenus du gaz et du pétrole de la mer du Nord), des impôts qui irritent les Norvégiens, de l'augmentation du coût de la vie (l'inflation approchera 15 % cette année), de la préservation de l'emploi et de la société du bien-être, et aussi de l'avortement, thème cher aux chrétiens-populaires, qui souhaitent une révision de la loi actuelle, trop libérale à leurs yeux.

Toutes ces questions sont certes importantes, mais il semble que les Norvégiens sont appelés les 13 et 14 septembre prochain à faire avant tout un choix entre deux personnalités. Qui, de Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre et chef du parti travailliste, ou de M. Kaare Willoch, président du groupe parlementaire conservateur, inspire le plus confiance et est le mieux placé pour gouverner le pays au cours des quatre années à venir ? La première, à la tête d'un gouvernement minoritaire soutenu par les socialistes de gauche au Storting, ou le second, comme chef d'une coalition « bourgeoise » avec les chrétiens-populaires et les centristes ?

De l'avis général, on assiste pour la première fois en Norvège à une sorte d'« américanisation » de la campagne électorale. Celle-ci est centrée autour de deux noms — ou plus exactement de deux prénoms, « Gro » et « Kaare », les deux protagonistes n'hésitant pas, dans les duels politiques, à se tutoyer et à s'interpeller par leurs prénoms, ce qui est assez sympathique. Les petits partis qui luttent encore pour quelques idées sont les premiers à déplorer la tournure prise par cette campagne, qui les éloigne de l'avant-scène politique et les relègue au second plan.

La progression conservatrice depuis dix ans

Cette personnalisation inhabituelle est une des conséquences de la polarisation de la vie politique norvégienne enregistrée ces dernières années, de la baisse de popularité sensible du parti travailliste et, parallèlement, de la forte poussée conservatrice, qui s'est également manifestée en Finlande et en Suède. Le « parti de droite » a, en effet, progressé régulièrement : 17,4 % des suffrages en 1973, 24,8 % en 1977, 29,9 % aux élections communales et départementales de 1979. Les sondages indiquent qu'il devrait recueillir entre 32 % et 34 % des voix le 14 septembre. Dans le même temps, les sociaux-démocrates ont, tout aussi régulièrement, perdu du terrain : 42,3 % en 1977, 36 % en 1979, et les instituts de sondage ne leur accordent pas plus d'audience à la veille de la présente consultation. Autrement dit, la Norvège ne compte plus une seule grande force politique — le mouvement ouvrier — mais deux : les conservateurs sont en passe de devenir un véritable mouvement populaire.

Selon M. Henry Valen, professeur de sciences politiques à l'université d'Oslo, cette situation nouvelle s'explique par le fait que la Norvège a sociologiquement beaucoup changé depuis 1970.

« *On ne peut plus aujourd'hui diviser le pays en deux parties : le Nord pauvre et le Sud prospère. Il y a eu un nivellement des conditions de vie, les différences régionales se sont progressivement estompées. Le secteur de l'agriculture et des pêcheries a diminué en importance, et les jeunes se sont installés dans les villes où les confrontations entre les différentes classes sociales sont beaucoup moins marquées. D'autre part, l'amélioration du système d'éducation et la possibilité de devenir propriétaire de son logement ont sans doute embourgeoisé la population. Le fait d'être fils d'ouvrier n'implique plus automatiquement que l'on vote travailliste : nos études montrent qu'environ 20 % des travailleurs de l'industrie votent pour la droite. Le sentiment d'appartenir à une classe sociale précise a pratiquement disparu, et les conservateurs ont su séduire une partie de ces « nouveaux Norvégiens », sans doute plus individualistes que leurs aînés.* »

Les conservateurs de M. Willoch mène une campagne habile sur une série de questions auxquelles les Norvégiens sont sensibles. Ils veulent : diminuer l'impôt sur le revenu et l'héritage au cours de la prochaine législature ; alléger les charges des entreprises, notamment par la suppression de la taxe sur les investissements ; freiner l'expansion du secteur public et des services ; maintenir les notes à l'école ; combattre la bureaucratie « envahissante » ; redonner le goût du travail, de façon à relancer l'économie. Bien que certains économistes indépendants doutent que M. Willoch, s'il gagne les élections, puisse tenir toutes ses promesses, et que les travaillistes estiment qu'une telle politique « *conduira le pays à la ruine* », le courant passe, en particulier parmi les jeunes.

Les élections organisées dans les lycées, et qui sont, en quelque sorte, des « primaires », montrent que plus de 40 % en moyenne des seize-dix-sept ans sympathisent avec les conservateurs. La stratégie qui consiste à présenter la droite comme un épouvantail, pour mieux l'isoler, longtemps appliquée par les sociaux-démocrates nordiques, a désormais peu d'effet sur l'opinion, d'autant plus que les conservateurs ont, progressivement, mis de l'eau dans leur vin et se sont rapprochés du centre.

Les profondes et rapides transformations que la société norvégienne a connues, et son embourgeoisement progressif, ne sont pas les seules raisons du fléchissement des travaillistes, qui ont exercé le pouvoir pendant vingt-huit ans depuis la fin de la deuxième guerre mondiale — d'où une certaine usure. Les nombreuses disputes internes ont incontestablement joué un rôle. En 1972, au lendemain du référendum sur l'adhésion au Marché commun, qui avait déchiré le parti et la Norvège, M. Trygve Bratteli était parvenu, non sans mal, à concilier les diverses tendances, mais, quatre ans plus tard, les dissensions devaient réapparaître avec la décision de placer M. Oddvar Nordli au poste de premier ministre et M. Reiulf Steen à la tête du parti. Ce partage inhabituel des tâches devait apparaître peu judicieux, en raison du manque de coordination entre l'action du gouvernement et celle du parti. D'autant que la fermeté et l'autorité n'étaient pas, dit-on, les principales qualités de M. Nordli.

Les frictions internes ont principalement porté sur la politique énergétique et la politique extérieure. La Norvège est membre du pacte atlantique mais n'autorise pas, *en temps de paix*, le stationnement de troupes étrangères et d'armements nucléaires sur son territoire. Au début de cette année, la question du stockage de matériel militaire américain dans le centre du pays, pour faciliter une riposte occidentale en cas de conflit international, a profondément divisé les travaillistes. L'aile gauche y était hostile, de peur que cette opération ne soit considérée comme une provocation à Moscou et n'entraîne une dégradation des relations entre les super-puissances. Le débat sur les euromissiles, puis sur la création d'une zone dénucléarisée en Europe du Nord — que le gouvernement n'a pas su contrôler — a agacé les alliés de la Norvège. Ils sont d'ailleurs venus à Oslo demander des explications. Sur le plan intérieur, les rapports entre le parti et la Confédération générale du travail (L.O.) se sont tendus en raison de la détérioration de la situation économique et des appels à la modération dans les revendications salariales qui n'ont guère plu au syndicat.

Toutes ces querelles ont finalement abouti, en février de cette année, au départ « *pour raisons de santé* » de M. Nordli et à son remplacement par Mme Gro Harlem Brundtland, qui, quelques mois plus tard, devait également reprendre en main le parti. « *Gro*, nous dit un responsable syndical, *est une femme solide qui se bat de toutes ses forces dans cette campagne, mais il est regrettable que ces remaniements nécessaires au sein du parti aient eu lieu si tard. Les disputes au grand jour se paient à plus ou moins brève échéance. A force de se chamailler et d'hésiter, on perd des voix aussi bien à droite qu'à gauche.* »

Mme Brundtland est parvenue à apaiser temporairement les querelles, et les questions de politique étrangère, si vivement débattues avant l'été, ont occupé très peu de place dans la campagne électorale. Le premier ministre se garde de faire de grandes promesses. Elle essaie de rassurer et insiste dans ses nombreux discours sur « *la défense de la société du bien-être et de l'emploi* ». Elle demande aux Norvégiens d'exiger « *un peu plus d'eux-mêmes et un peu moins de la collectivité* ». Une large partie de l'opinion paraît quelque peu déçue : le pactole du pétrole de la mer du Nord n'a pas entraîné la hausse rapide du niveau de vie à laquelle beaucoup s'attendaient, et les travaillistes, au pouvoir sans discontinuer depuis 1975, en sont tenus pour responsables, de même qu'en ce qui concerne l'inflation et la stagnation industrielle.

Prochain article :

UNE AUTRE ÉQUIPE POUR LA MÊME POLITIQUE

DIPLOMATIE

Le sommet de Londres

(Suite de la première page.)

On avait l'impression, à Londres, indépendamment des problèmes de fond, que l'Elysée boudait systématiquement les relations franco-britanniques et veillait à donner à ces consultations le moins d'éclat possible, en particulier en réduisant le nombre des ministres appelés à y participer.

Tout en s'inclinant devant la prééminence des relations franco-allemandes (les rapports Londres-Bonn sont d'ailleurs, eux aussi, nettement plus étroits que les rapports Londres-Paris), les Britanniques se sentaient mal compris et mal aimés de l'ancien président, même s'ils n'avaient finalement pas trop à se plaindre de lui en ce qui concerne l'éternel problème de la contribution budgétaire à la C.E.E.

Les premières rencontres entre M. Mitterrand et Mme Thatcher avaient redonné à Londres certaines espérances. Paradoxalement, on a le sentiment, à Downing Street, d'avoir en la personne du nouveau chef de l'Etat un *interlocuteur plus attentif et* mieux disposé, même si l'on se sent d'autre part plus éloigné du socialisme français que l'on ne l'était du giscardisme.

Mais ces premières entrevues n'avaient pas à proprement parler un caractère bilatéral, même celle — d'ailleurs brève — à laquelle le mariage royal de juillet avait donné lieu. Encore que l'on n'ait pas été insensible du côté britannique au fait qu'un président français — et de surcroît socialiste — ait fait le voyage de Londres pour la circonstance.

Le gouvernement anglais souhaitait mettre à profit cette amélioration du climat pour avancer de nouveaux pions dans la partie difficile qu'il joue avec ses partenaires européens sur le plan communautaire. Du côté français, on tenait au contraire à ce que cette consultation demeure surtout consacrée à la coopération bilatérale. Il est vrai que certains dossiers délicats, en particulier celui des restrictions édictées par Londres à l'importation de produits agro-alimentaires français comme les volailles, appartiennent à la fois à l'un et à l'autre domaine. Au cours de la première série d'échanges de vues, jeudi, c'est finalement une solution intermédiaire qui a prévalu : on a parlé, comme on devait le refaire ce vendredi matin, à la fois des questions européennes et des relations Paris-Londres.

Un bilan

M. Mitterrand s'est déclaré prêt à un examen approfondi, franc et sans préalable, des problèmes communautaires posés à la Grande-Bretagne, étant entendu qu'aucune décision ou même aucune discussion de fond ne pourra intervenir hors de la présence des — allusion évidente aux impor-

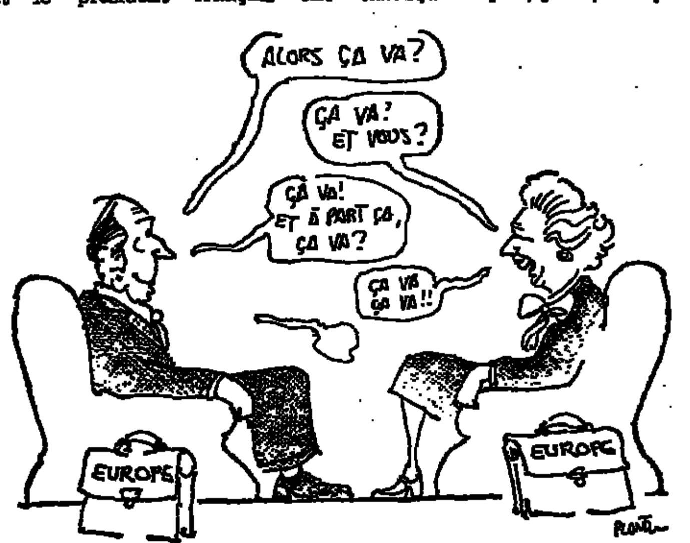
Mme Thatcher a *évoqué la possibilité* de procéder à un véritable bilan du fonctionnement de *la Communauté pour la Grande-Bretagne*. Bilan auquel M. Mitterrand n'est pas hostile, sous *réserve que l'on prenne en compte* tous les aspects des relations commerciales entre la Grande-*Bretagne, la Communauté et des « pays non membres de la C.E.E. »* tations britanniques de produits *zone de libre-échange*, mais un alimentaires en provenance du Commonwealth. Le président *français a insisté sur le fait que* la Communauté n'est pas une zone de libre échange, mais un groupe de pays où peuvent se dégager des intérêts supérieurs à ceux des Etats membres. Toutefois, a ajouté M. Mitterrand, des situations exceptionnelles peuvent mériter examen.

On voudrait pourtant, du côté *français, ne pas* dissocier un éventuel réexamen du problème spécifique posé par la Grande-Bretagne au sein de la C.E.E. d'une *« relance concrète »* des activités de la Communauté, ou moins de la réouverture de quelques dossiers qui avaient été, jadis ou naguère, promptement fermés devant les difficultés qu'ils posaient. Quitte à envisager des actions *« au coup par coup »* avec ceux des partenaires qui se sentiraient l'envie et la possibilité de participer, dans tel ou tel domaine précis, à cette relance. Sans être insensibles au caractère pragmatique d'une telle démarche, les Britanniques continuent cependant de faire de la question budgétaire une sorte de préalable implicite. C'était en tout cas, jeudi soir, le sentiment qui prévalait dans la délégation française.

Etait-ce pour répondre à la compréhension manifestée par M. Mitterrand dans le domaine communautaire ? En tout cas, ni *Mme Thatcher ni les ministres* britanniques lors des entretiens « techniques » qu'ils ont eus avec *leurs collègues français*, n'ont paru ménager leur adhésion à l'idée de relancer aussi la *coopération* bilatérale. Des projets plus précis devaient être annoncés ce vendredi après-midi, s'agissant en particulier des domaines dont le président français avait, la veille, présenté une sorte de catalogue : la *technologie* — M. Chevènement se montrait, jeudi soir, particulièrement satisfait de la disposition *d'esprit de ses* interlocuteurs en ce qui concerne le nucléaire civil, notamment les surrégénérateurs, — la recherche scientifique, la coopération industrielle, notamment *dans* le domaine des ordinateurs, de l'airbus (*on n'a pas en revanche parlé du Concorde jeudi*), *des satellites*...

Le premier ministre britannique et le président français ont reparlé de la crise polonaise, comme ils l'avaient déjà fait à Luxembourg et à Ottawa, puis examiné les rapports Est-Ouest. C'est là un terrain sur lequel M. Mitterrand et Mme Thatcher peuvent trouver, sans trop de peine, un langage à peu près commun. Dans un nouvel entretien avec la B.B.C., qui devait être diffusé ce vendredi soir, le président français développe, notamment, l'idée selon laquelle ce n'est pas le neutralisme — un mot *qu'il trouve d'ailleurs abusivement* utilisé — qui garantit la paix, mais le rééquilibrage des *forces, c'est-à-dire, pour* l'instant, la modernisation de l'appareil de défense occidental. Cette prise de *position* sera d'aller droit au cœur de Mme Thatcher, d'autant que le congrès des syndicats *britanniques* a *pris*, jeudi, une *position* tout à fait contraire, qui pourrait préfigurer celle du parti travailliste tout entier. On peut se réjouir, en tous cas, à Londres, de voir Paris afficher plus de compréhension vis-à-vis des mises en garde américaines et britanniques contre le surarmement soviétique que du temps où M. Giscard d'Estaing rencontrait M. Brejnev à Varsovie.

BERNARD BRIGOUILEIX.



★ *Dessin de PLANTU.*

M. Waldheim brigue un troisième mandat de secrétaire général de l'ONU

De notre correspondante

New-York. — Tenant sa *conférence* de presse traditionnelle avant l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies, M. Waldheim a annoncé, jeudi 10 septembre, qu'il *sollicitera un nouveau mandat* de secrétaire général. S'il est reconduit dans ses *fonctions*, ce sera la première fois dans l'histoire de l'organisation qu'un même secrétaire général assume *trois mandats* consécutifs.

La *procédure* prévoit que l'assemblée générale « recommande » un candidat au conseil de sécurité, qui *ne manque pas d'entériner* le choix de l'assemblée. « *Je considérerai comme un devoir et un honneur d'accepter un nouveau mandat si l'assemblée générale en décide ainsi* », a déclaré M. Waldheim. Le mandat du secrétaire général, qui a été élu en 1971 et réélu en 1976, vient à expiration le 31 *décembre de cette* année.

Dans l'état actuel des choses, il y a peu de chances pour qu'un concurrent sérieux lui soit opposé. L'Organisation de l'unité africaine avait émis le vœu, en juin dernier, de voir *M. Salim Ahmed Salim, ministre* des affaires étrangères de Tanzanie et ancien délégué permanent de son pays à l'ONU, succéder à M. Waldheim. Mais M. Salim, qui a présidé *l'Assemblée générale avec talent* et fermeté en 1979, ne fait pas l'unanimité, même parmi les pays non alignés. Né à Zanzibar, d'une *famille* arabe originaire d'Oman, il est suspect aux non musulmans. Les Soviétiques sont peu soucieux de promouvoir ainsi le « bloc africain » aux Nations unies. Quant aux Américains, ils *n'ont guère envie* de voir un représentant du tiers-monde activiste diriger pendant cinq ans au moins l'organisation.

L'administration Carter était devenue hostile à M. Waldheim, qu'elle accusait de faire une politique uniformément favorable au tiers-monde. Conscient de ce handicap, qui risque *d'être aggravé avec l'administration* Reagan, M. Waldheim a été d'une grande prudence lors de sa conférence de presse. *Il a estimé que le* problème le plus grave de cet automne est « *la tension Est-Ouest* », un jugement qu'il n'avait pas formulé l'année dernière, alors qu'une intervention soviétique en Pologne paraissait imminente. « *Nous sommes arrivés à un point où la coopération minimale est à peine assurée entre l'Est et l'Ouest* », a souligné le *secrétaire général*, manifestant l'espoir que la guerre froide n'était pas sur le point de recommencer.

Sur le Proche-Orient, autre pomme de discorde possible avec Washington, M. Waldheim s'est montré plus réservé que d'habitude : il a souligné la nécessité d'étudier la situation « *de très près* », célébré les « *Initiatives des Etats-Unis et de la Communauté européenne* », ainsi que le cessez-le-feu au Liban, dans lequel la diplomatie américaine a joué un rôle actif. Concernant la question palestinienne, le secrétaire général a *simplement mentionné* qu'elle devait jouer un rôle important dans le règlement global de la crise.

N. B.

M. CHEYSSON : le programme travailliste sur l'Europe et le désarmement « ne pourra jamais être appliqué »

Londres. — Dans un entretien accordé à la deuxième chaîne de télévision britannique M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a affirmé, le jeudi 10 septembre, que ce que disent actuellement les travaillistes à propos du Marché commun ou du désarmement « *ne pourrait jamais être appliqué, comme chacun le sait* ». « *Pouvez-vous imaginer une Grande-Bretagne indifférente à l'équilibre des forces nucléaires ? Une Grande-Bretagne limitée à ses îles ? Si la Grande-Bretagne quitte le Marché commun, où ira-t-elle ? Où trouvera-t-elle des marchés, des occasions de développement ?* », a-t-il poursuivi.

« *Et dans le cas du Marché commun, je me permets de dire que vous* (les Britanniques) *manquez d'imagination. Vous prenez simplement le Marché commun tel qu'il est aujourd'hui. Ce Marché commun qui a été fait sans vous, car vous n'avez pas cherché à y entrer assez tôt. (...) Vous constatez et vous dites que cette Communauté n'est pas faite sur mesure pour vous, et au lieu de proposer que nous entrions dans de nouveaux développements, vous continuez à dire que vous n'aimez pas ce Marché commun. Moi je dis « « Essayons de l'améliorer.* »

A propos de la politique budgétaire et de la politique agricole commune, *M. Cheysson a indiqué* : « *Bien sûr, nous voulons corriger cela, mais la réponse que vous proposez, c'est un double non. Je voudrais que vous soyez aussi constructifs et imaginatifs que vous savez l'être dans le développement industriel, bancaire, etc. Proposez de nouvelles actions.* »

« La junte salvadorienne est incapable d'écraser l'opposition »

déclare le ministre des relations extérieures

Dans un entretien avec *l'Unité* publié le 12 septembre par l'hebdomadaire du *P.S., M. Claude* Cheysson, ministre des relations extérieures, revient sur les activités de la diplomatie française ces derniers mois. A propos de la déclaration franco-mexicaine sur la situation au Salvador, le *ministre précise qu'il s'est agi là* d'une initiative mexicaine à laquelle il a été *« très heureux »* de souscrire, car il s'agissait de *« mettre ainsi en garde contre l'accumulation d'équipements militaires surpuissants qui finiront par faire oublier qu'il y a un peuple au Salvador et que celui-ci a le droit d'exister, a le droit de s'exprimer et de cesser de souffrir... L'opposition à la junte, elle existe... La junte est incapable de l'écraser en dépit des armements considérables qui lui sont fournis de l'extérieur* », a-t-il dit.

M. Cheysson explique encore que ses conversations en Inde et en Algérie ont été facilitées par le fait que ces deux pays *« se veulent socialistes » (« il y a un langage commun avec l'Algérie et quelques principes communs de politique intérieure avec l'Inde »)* et que, si le président de la République est *« très heureux »* d'aller à Alger en novembre, *« il a également tenu à laisser au président Chadli la possibilité de venir à Paris, ce qui aurait été une première. Cela se fera certainement une autre fois*

Le ministre indique que sa rencontre avec M. Arafat à Beyrouth *« n'a rien apporté de nouveau »*, sinon que le chef de l'O.L.P.

● *Deux parlementaires français,* MM. Baumel (R.P.R.) et Guidoni (P.S.), qui effectuaient une tournée en *Amérique centrale, ont* renoncé à se rendre au Salvador après avoir reçu des menaces de *mort. Ils ont regagné Paris,* le jeudi 10 septembre, après s'être rendus au Nicaragua et au Guatemala. *C'est sur les instructions* du ministère français des relations extérieures que les deux députés ont abrégé leur mission.

LA TENSION FRANCO-MAROCAINE

M. Pierre Joxe assure que la libération des dirigeants de l'U.S.F.P. est la « condition de relations normales »

La prise de position du parti socialiste français, à la suite de l'arrestation de Mᵉ Abderrahim Bouabid et de plusieurs autres dirigeants de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), dont le P.S. *« exige la libération immédiate »*, a tendu les relations entre Paris et Rabat qui, dès mercredi soir, s'est élevé contre *« une immixtion aussi outrecuidante dans les affaires intérieures du Maroc »* (*le Monde* du 11 septembre).

Le gouvernement marocain *« constate, avec un profond regret, que le P.S., en employant le terme « exige », fait preuve d'irréalisme et d'une totale ignorance des us et coutumes qui ont cours de par le monde. Il est également, c'est le moins que l'on puisse dire, sincèrement perplexe de voir le P.S. prendre la défense aveugle, préméditée et illogique d'une position anti-référendaire (celle de l'U.S.F.P.) au Sahara occidental. Enfin, il regrette sincèrement cette polémique aussi intempestive que déplorable, et souhaite politiquement que le P.S. abandonne le mythe du dédoublement de la personnalité et ce pour le grand bien des relations franco-marocaines* ».

En fait, le gouvernement marocain considère que le P.S. étant maintenant au pouvoir à Paris, ses déclarations doivent refléter l'opinion du gouvernement français.

A ce propos, M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, nous a fait, ce vendredi, la déclaration suivante : *« Le fait même que nous ayons eu des désaccords sur certains problèmes politiques avec nos camarades de l'U.S.F.P. nous permet d'intervenir avec d'autant plus de vigueur et d'indépendance lorsque leur liberté, et même leur vie, est en danger. J'ai connu personnellement Ben Barka. Je sais quels risques courent les militants progressistes du Maroc. La libération des dirigeants de l'U.S.F.P. est la condition sans laquelle la France d'aujourd'hui ne saurait avoir des relations normales avec le Maroc. Je reçois dès ce soir le président du groupe des députés de l'U.S.F.P. afin d'examiner les mesures de solidarité les plus efficaces.* »

A Rabat, deux autres membres du bureau politique de l'U.S.F.P., MM. Mohamed El Yazghi, député de Kenitra et directeur du journal *Al Moharrir*, sous le coup d'une mesure de suspension depuis les événements de Casablanca, le 20 juin dernier, et Lahbabi, universitaire et écrivain, ont été appréhendés et présentés jeudi au parquet. Cinq membres du bureau politique de l'U.S.F.P. se trouvent donc entre les mains de la justice. Ils ont comparu ce vendredi matin devant le tribunal de première instance de Rabat qui a décidé de reporter à quinzaine leur procès.

AMÉRIQUES

Chili

LE HUITIÈME ANNIVERSAIRE DU PUTSCH

L'état d'exception est prolongé pour six mois

Le gouvernement chilien a décidé de prolonger l'état d'exception de six mois à partir de ce vendredi 11 septembre, huitième anniversaire du coup d'État de 1973 qui a renversé le gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende. Le général Pinochet pourra faire procéder à des arrestations, restreindre le droit de réunion et la liberté d'information pour les nouvelles publications. Il pourra aussi faire expulser du Chili des personnes, interdire leur retour ou les confiner pour trois mois. Les peines de prison pourront être prorogées.

Des rapports de l'Église catholique indiquent que les agents secrets de la police politique continuent de pratiquer la torture et les arrestations arbitraires et sont responsables de plus de six cents « disparitions ». Un rapport d'Amnesty International confirme largement ces informations. Depuis janvier, au moins huit militants d'extrême gauche sont morts au cours d'affrontements avec la police. Dans l'opposition, socialistes, communistes, démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates tentent difficilement de surmonter leurs antagonismes.

Des cas de torture continuent d'être signalés à Amnesty International

A l'occasion du huitième anniversaire du coup d'Etat militaire du général Pinochet, le 11 septembre, l'organisation humanitaire Amnesty International publie une plaquette intitulée : « Chili : rapport sur la torture et les prisonniers disparus » (1).

Ce document comporte, pour l'essentiel, des témoignages relatifs à des cas récents de mauvais *traitements*, sévices, voire assassinats, dont ont été victimes des citoyens chiliens de la part *« d'inconnus en civil »*, selon une formule qui revient inlassablement.

Il livre également des témoignages sur des faits plus anciens, survenus à l'occasion du coup d'Etat de 1973 ou dans les semaines suivantes.

Les auteurs du rapport admettent, dans l'introduction, que la pratique de la *« disparition »* forcée des prisonniers — six cent quarante-quatre cas dûment répertoriés, et mille cinq cents cas probables — *« semble avoir été abandonnée depuis 1978 »* comme *« technique de répression systématique »*. En revanche, indiquent-ils, *« les informations sur des arrestations illégales, la mise au secret dans des centres de détention clandestins et les témoignages de tortures »* continuent à parvenir avec une certaine régularité à Amnesty International. Quelques *« cas de morts sous la torture ont été encore signalés en 1979 et 1980 »*.

Les tortures les plus fréquentes sont l'usage de l'électricité à l'encontre de détenus attachés à un sommier métallique (dénommé « gril »), l'immersion des victimes jusqu'au quasi-étouffement, la suspension, par les mains ou les pieds, avec administration de coups. Le passage à tabac et les *« tortures psychologiques »* (menaces et humiliations) sont également d'un usage classique. De rares cas de mauvais traitements infligés par des agents de l'Etat en uniforme sont également cités. Le document d'Amnesty International reproduit les dénonciations détaillées formulées par quatre personnes arrêtées et torturées en 1980.

Un chapitre est consacré à *quelques cas d'exécutions* sommaires et de morts sous la torture survenus en 1979 et 1980. Une narration est faite, d'autre part, d'un événement qui a donné lieu, depuis deux ans seulement, à une certaine publicité dans la presse chilienne : l'exécution, en octobre 1973, de treize membres d'un *syndicat* paysan de la région de Concepcion, au sud de Santiago.

La « disparition » de plusieurs centaines de personnes, depuis le putsch de 1973 est sans doute le phénomène de répression le plus connu à l'étranger. Amnesty détaille vingt-six cas de disparition, la dernière — celle de Mme Jenny Barra Rosales — remontant à octobre 1977. Deux charniers ont été découverts, respectivement en 1978 et 1979, à Lonquen (près de Santiago) et Yumbel (près de Concepcion). Ils contenaient les cadavres, l'un de vingt-cinq, l'autre de vingt et une personnes arrêtées par des carabiniers en uniforme, de septembre à octobre 1973, en différents points du territoire. Le rapport rappelle enfin qu'un vicaire de l'archevêché de Santiago a signalé, en 1979, l'existence de trois cents sépultures anonymes au cimetière de Santiago. Les cadavres correspondants avaient été, selon toute apparence, transportés en véhicules militaires du Patio 29, vers octobre 1973.

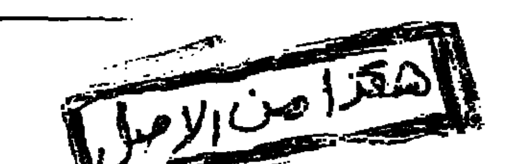
Amnesty ne cache pas que la poursuite, huit ans après le coup d'Etat du général Pinochet, d'une répression larvée au Chili est facilitée par une législation promulguée en plusieurs étapes depuis 1973, et largement reprise dans la nouvelle Constitution adoptée par référendum, le 11 septembre 1980.

Les conditions du scrutin, rappelle Amnesty, *bafouaient tous* les droits de l'opposition à s'exprimer et jetaient des doutes sur *la régularité de* la consultation. La prorogation, tous les six mois, de l'état d'urgence, l'octroi au chef de l'Etat de pouvoirs discrétionnaires en ce qui concerne la liberté des personnes, l'autorisation donnée aux forces de sécurité de prolonger le délai de garde à vue à vingt jours, la création de tribunaux militaires pouvant juger certains crimes en appliquant, en temps de paix, les *peines prévues pour le temps de* guerre : autant de menaces qui planent en permanence sur les *citoyens, même si elles sont plus* rarement utilisées que par le passé. — J.-P. C.

(1) 128 pages. Disponible au siège d'Amnesty International, à Paris, 18, rue Théodore-Deck, 75015, au prix de 15 F.

● M. RICHARD STAAR, spécialiste des problèmes soviétiques, a été nommé par le président Reagan chef de la délégation américaine aux négociations sur la réduction *mutuelle des* forces en Europe (M.B.F.R.), a annoncé la Maison Blanche le *jeudi 10 septembre*. D'origine polonaise, M. Staar est l'auteur de plusieurs livres d'analyse des régimes communistes d'Europe de l'Est. Il a été également éditorialiste à Radio-Free-Europe. Depuis 1969, il était codirecteur de la Hoover Institution à l'université Stanford. — *(A.F.P.)*





TÉMOIGNAGE

Retour d'Afghanistan

par MAREK HALTER

Radio-Kaboul libre existe. Elle émet. Bernard-Henri Lévy, Renzo Rossellini et moi-même venons de rentrer d'Afghanistan où nous avons remis les trois premiers émetteurs à la résistance afghane.

Voici deux mois, nous lancions ici même un appel pour la mise en place d'une radio libre en Afghanistan. Grâce aux dons des uns et à la détermination des autres, ce projet est en train de se réaliser.

La première émission et son indicatif ont fait pleurer les montagnards les plus endurcis. Car ce qu'ils ressentent le plus cruellement sur le terrain, c'est la solitude. Comme ce vieux sénateur de la province du Nigrahar, M. Ghulam Nabi. Ils sont convaincus que *« Dieu punira ceux qui n'aident pas les Afghans, Dieu ou leur conscience »*, mais ils sont pour l'instant obligés de reconnaître que ni la conscience ni les intérêts n'ont fait bouger grand monde en leur faveur.

Les Etats-Unis, malgré les promesses du président Reagan (1), préfèrent aider l'Egypte à faire tourner ses usines d'armement construites par les Soviétiques, plutôt qu'aider directement les Afghans.

Jusqu'à présent, l'Egypte est le seul pays à avoir fourni une importante quantité de matériel de guerre aux *moudjahidin*. Elle se déclare prête à en fournir davantage à condition que la résistance s'unisse (2). Mais elle rencontre des problèmes d'acheminement. Le premier chargement fut embarqué à Oman et déchargé au Pakistan, sur la côte de Pasni. Puis, dissimulé dans des camions remplis de légumes, il rejoignit Peshawar. Là, le gouvernement pakistanais craint trop son puissant voisin soviétique pour ne pas gêner ce genre d'exploits. Le général Zia, son président, sait parfaitement que les quatre-vingt-cinq mille soldats de l'armée rouge stationnés en Afghanistan peuvent envahir son pays en quarante-huit heures, ou armer les autonomistes baloutches et pathans pour les encourager à la révolte.

Aussi, quand, au début du mois de mai 1981, des déserteurs de l'armée afghane passèrent au Pakistan, dans la région de Quetta, avec un tank d'origine soviétique et un hélicoptère d'assaut, le gouvernement d'Islamabad les retourna-t-il immédiatement à leur propriétaire. Comme il avait, peu de temps auparavant, renvoyé quelques prisonniers soviétiques trouvés aux mains des moudjahidin, à l'ambassade d'U.R.S.S.

Enlisé dans sa guerre avec l'Irak, l'Iran estime la majorité des partis afghans trop libéraux à son goût et n'aide que le Hezb e Islami, le groupe le plus intégriste. Encore que, d'après son chef, Gulbudin Hekmaktiar, cette aide reste timorée. Dans la situation actuelle, l'imam Khomeiny ne veut pas provoquer le Kremlin.

Reste l'Arabie Saoudite, qui achemine de temps en temps une cargaison d'armes légères achetées à Interarms, à Manchester. Quant aux Palestiniens, auxquels les Afghans s'identifient le plus volontiers et qui auraient pu les aider, comme ils le font pour d'autres guérillas, ils préfèrent soutenir le régime de Babrak Karmal et rester dans le camp dit « socialiste ».

∴

L'armement des moudjahidin se limite donc à ce qu'ils ont pu prendre à l'armée rouge dans les débuts de l'invasion, aux armes apportées par les déserteurs de l'armée afghane — qui, de soixante-quinze mille hommes fin 1979, se retrouve à vingt mille aujourd'hui — et aux armes « shelhé », fabrication maison, sorties des ateliers de Dara ou de Landi-Kotal, dans la zone tribale.

C'est peu face à la machine de guerre soviétique qui, lentement, paraît s'adapter au terrain. Elle ne recherche pas le contact avec les moudjahidin et se ménage des installations partielles mais durables.

Ainsi les « chourawis » (les Soviétiques) ont-ils construit deux ponts en dur sur le Loxus, fleuve qui sépare l'Aghanistan de l'Asie centrale soviétique. Ils ont élargi la route de Salang par laquelle passe le gros du trafic militaire routier, et agrandi tous les aéroports, même les plus insignifiants, pour leur permettre de recevoir les avions militaires les plus modernes. La majorité des aéroports sont donc aujourd'hui en chantier. Tel est le cas de celui de Baram, près de Kaboul, de Kandahar, construit par les Américains sous Daoud, de Mazar-i-Sharif, de Shindand, de Herat, de Jelalabad ou de Kunduz où s'est installée la première division légère d'intervention, à l'image des bérets verts américains, et qui avait, déjà au début du mois de juillet, fait ses preuves dans la vallée de Dangam, entre Baricot et Asmar, au nord de la vallée du Kunar.

Malgré cette stratégie de quadrillage, malgré une propagande intense menée par la radio de Kaboul et la radio soviétique en afghan émettant de la ville d'U.R.S.S. la plus proche, Duchambé, malgré une politique « d'autonomie culturelle et de modernisation » qui rappelle étrangement la soviétisation des républiques musulmanes dans les années 30, malgré enfin le nettoyage des régions frontalières, vidées de leur population, la résistance ne faiblit pas. Elle se développe.

La montagne, qui couvre les trois quarts du territoire afghan, lui appartient, et les Soviétiques ont abandonné pour l'instant le projet de la conquérir. Et pourtant les moudjahidins, réalistes, savent qu'ils ne sont pas en mesure de remporter une victoire militaire.

« Pour nous, disent-ils, *ce sera la Mongolie Extérieure, ou, au mieux, la Finlande. »* Mais, pour échapper à la satellisation, il leur manque le soutien de l'opinion et de la diplomatie internationales.

Comment faire comprendre aux Afghans, qui se considèrent, à tort ou à raison, comme l'un des derniers remparts entre les sources énergétiques de l'Occident et l'expansionnisme soviétique, que leur appel à l'Amérique de Reagan les rend suspects aux yeux des libéraux américains, et que le fait de se battre contre l'U.R.S.S. leur aliène une bonne partie de la gauche européenne ? Cette gauche n'a pas encore appris à s'opposer à l'impérialisme soviétique, comme elle le fait contre l'impérialisme occidental. Attachée au discours « progressiste » et aux projets de sociétés nouvelles, elle éprouve quelques difficultés à encourager un peuple qui ne se propose aucun autre modèle de société que le sien. Un modèle qu'il juge, de surcroît, démocratique.

« Car quoi de plus démocratique, nous explique un responsable de la résistance afghane, *qu'une société où l'intelligence et le courage (surtout le courage) valent plus que la richesse, où les chefs sont élus par des assemblées et destitués par elles, où la religion est conçue comme une relation entre Dieu et l'individu, dans laquelle nul ne peut intervenir, pas même le mollah. »*

∴

Même si ce discours est bien éloigné du discours auquel nous sommes accoutumés, même si la lutte des Afghans ne correspond pas à l'idée que nous avons des luttes de libération nationale, reste un fait indiscutable : un pays est occupé par une puissance étrangère, un peuple tout entier essaie de s'en libérer.

Devons-nous le sacrifier sur l'autel de nos théories ou devons-nous réviser nos théories pour tenter de sauver un peuple ?

Les Afghans, qui, comme tous les peuples en lutte, suivent avec passion l'actualité, connaissent l'intérêt que porte le gouvernement français au tiers-monde et à ses mouvements de libération. *« Une déclaration solennelle de votre président en notre faveur nous serait d'un immense secours »*, nous déclare un responsable afghan.

Radio-Kaboul libre est une manifestation de solidarité de quelques milliers d'individus. Les Afghans l'ont accueillie avec émotion M Safi, le commandant de la région de Pech, nous dit même : *« La radio que vous nous avez apportée vaut pour nous plus qu'un millier de kelachnikovs. »*

Nous n'avons pourtant transmis à la résistance afghane que trois émetteurs, et il en faudrait trente-six pour couvrir tout le territoire (3).

Mais quoi de plus juste et de plus exaltant que de pouvoir donner aux hommes persécutés un moyen de s'exprimer, de s'informer et de communiquer ?

Radio-Kaboul libre, c'est bien cela.

---

(1) Déclaration du 9 mars 1981.
(2) Déclaration du président Sadate aux représentants de la résistance afghane. Le Caire, janvier 1981.
(3) Les dons peuvent être adressés au Comité droits de l'homme. Radio-Kaboul libre, 152, rue du Château, 75014 Paris.

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE M. BEGIN A WASHINGTON

Israël et les États-Unis n'ont pas précisé les contours de leur nouvelle « coopération stratégique »

Washington. — Tout a été fait, du 9 au 11 septembre à Washington par MM. Reagan et Begin, pour écarter les sujets de polémique et mettre l'accent sur une « *coopération stratégique* » entre leurs deux pays, coopération aux contours encore vagues, dirigée contre « *les menaces extérieures* » (c'est-à-dire soviétiques) au Proche-Orient, et qui permet, en tout cas, au premier ministre israélien de ne pas repartir les mains vides.

Les deux hommes d'Etat et leurs collaborateurs n'ont cessé de vanter le climat « *amical et chaleureux* » des entretiens. Il a bien fallu cependant constater un désaccord total sur le dossier le plus brûlant — la vente de matériel militaire américain à l'Arabie Saoudite. Non seulement les objections de M. Begin n'ont pas été prises en compte, mais on a appris que le secrétaire d'Etat, M. Haig, rencontrerait dès samedi en Espagne le prince Fahd. Sans doute pour l'assurer que la Maison Blanche tiendrait fermement ses promesses.

Il est un peu tôt pour mesurer la portée des nouveaux liens militaires qu'Israël et les Etats-Unis entendent nouer. Début de la mise en place du « *consensus stratégique* », cher à M. Haig, pour contrer l'influence soviétique au Proche-Orient ? Ou simple lot de consolation aux Israéliens pour leur faire admettre le rapprochement entre Washington et Ryad ?

Au cours d'une conférence de presse, jeudi, M. Begin a nié toute relation entre les projets israélo-américains et la vente de matériel perfectionné à l'Arabie Saoudite. Ce matériel menacerait, selon lui, la sécurité de l'Etat hébreu (alors que, pour Washington, il assurerait la stabilité de la région). Et rien ne saurait compenser une telle menace.

Les deux « *partenaires stratégiques* » échangent déjà beaucoup de renseignements militaires. M. Haig a évoqué des manœuvres conjointes et le stockage de matériel américain en Israël. Mais il ne s'agirait, dans un premier temps au moins, que de manœuvres navales et de matériel médical. Avec des limitations « *pratiques et politiques* »... En d'autres termes, Washington ne veut pas trop s'engager, pour ne pas indisposer ses amis arabes. Il n'est pas question d'associer des soldats américains à la défense d'Israël. « *Notre défense,*

De notre correspondant

nous l'assurons nous-mêmes », a fièrement déclaré M. Begin.

Deux autres sujets ont été abordés en détail au cours de cette visite : le Liban (auquel Washington s'intéresse de plus en plus) et la poursuite du processus de paix israélo-égyptien. Dans ce processus, les Etats-Unis veulent rester « *un partenaire actif* », a dit M. Haig. Ils seront représentés par leurs ambassadeurs au Caire et à Jérusalem lors de la rencontre Begin-Sadate du 23 septembre.

La nomination d'un envoyé spécial de la Maison Blanche, comme au temps de M Carter, serait décidée ultérieurement. M. Haig attend de cette rencontre « *un agenda* », alors que M. Begin prévoit un accord « *avant la fin de l'année* ». La position américaine, toujours dominée par l'attentisme, reste floue.

Pour M. Begin, un Etat palestinien deviendrait très vite « *une base soviétique* » au cœur du Proche-Orient. « *Peut-on se le permettre, après le Mozambique et l'Angola ?* », a-t-il demandé.

Interrogé sur l'inflexibilité que lui attribuent diverses publications américaines, le premier ministre israélien a feint l'étonnement. N'est-ce pas lui qui a conclu la paix avec l'Egypte ? Renddu à M. Sadate de precieux champs de pétrole dans le Sinaï, « *ce désert transformé en jardin* » ? N'est-ce pas le Fath qui, tout récemment, parlait de « *détruire politiquement, militairement et culturellement l'entité sioniste* » ? Question aux détracteurs : « *Vais-je m'excuser d'avoir été élu démocratiquement par un peuple libre* » ?

La conférence de presse est terminée. M. Begin fait rasseoir tout le monde. Il saisit le micro pour rendre hommage encore une fois à son ami, le président Reagan, à sa « *merveilleuse hospitalité* », et pour l'inviter à visiter « *notre pays et sa capitale, Jérusalem* ».

ROBERT SOLÉ.

LA RÉPRESSION EN ÉGYPTE

Les mesures prises par le président Sadate sont approuvées par référendum à une « écrasante majorité »

Le peuple égyptien était appelé, jeudi 10 septembre, à se prononcer sur les mesures prises par le président Sadate contre l'opposition politique et religieuse interne. Les résultats officiels de la consultation devaient être connus ce vendredi à midi. Dès jeudi soir, le quotidien *Al Ahram* annonçait que les douze millions d'électeurs égyptiens ont approuvé à une « *écrasante majorité* » les mesures soumises au vote. Il s'agit de l'arrestation et de la garde à vue de 1536 opposants, l'interdiction des activités de la puissante confrérie des Frères musulmans et la destitution du pape Chenouda III, chef de l'Eglise copte-orthodoxe. Le texte prévoit également la condamnation aux travaux forcés à perpétuité de toute personne adhérent à un mouvement extrémiste religieux ayant un caractère militaire. Pour sa part, le premier ministre israélien, M. Begin, a approuvé, au cours de sa conférence de presse tenue à Washington, les mesures répressives prises par M. Sadate. « *Nous pouvons lui faire confiance, il a agi pour défendre la paix, car la nouvelle vague de fanatisme musulman prêche la haine.* », a-t-il déclaré.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Klibi, a dénoncé les « *persécutions* » auxquelles est en butte « *le peuple arabe d'Egypte dont l'opposition aux accords de Camp David ne fait que se renforcer* ».

Au Caire, les autorités égyptiennes ont signifié son expulsion à M. Chris Harper, correspondant de la chaîne de télévision américaine A.B.C. M. Harper, qui a vingt-quatre heures pour quitter le pays, a été informé de cette décision peu après la présentation à des journalistes étrangers d'une interview réalisée par lui à Beyrouth et dans laquelle le journaliste britannique David Hirst critique le président Sadate. M. Hirst avait lui-même été expulsé d'Egypte en 1977 pour avoir prédit le renversement du chef de l'Etat. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

« Il n'y a plus assez d'avocats... »

« *Il n'y a plus au Caire assez d'avocats capables de défendre tous les accusés.* » C'est par ces mots que Mᵉ Yves Kleiniec, avocat au barreau de Marseille et membre de l'Association internationale des juristes démocrates, résume la situation qui prévaut en Egypte sur le plan des libertés.

Rentrant d'une mission en Egypte dont il avait été chargé, ainsi que Mᵉ Wulf, du barreau de New-York, par l'A.I.J.D., Mᵉ Kleiniec a tenu une conférence de presse, jeudi 10 septembre à Paris. Il a précisé que la délégation de l'A.I.J.D. avait, au départ, mission d'assister à un procès des membres du Front national et de se renseigner sur la situation née de la dissolution du Conseil de l'ordre des avocats et de la révocation du bâtonnier. « *Avec l'arrestation, le 3 septembre, de mille cinq cent trois personnes, notre mission devait immanquablement s'élargir aux conditions nouvelles* », a ajouté Mᵉ Kleiniec.

En ce qui concerne le procès des dix-huit membres du Front national, tous absents d'Egypte, et notamment le général Saadeddine Chazli, héros de la traversée du canal, Mᵉ Kleiniec a observé qu'il s'agissait de la première application de la loi 95 de 1980 sur la « *protection des valeurs* », aussi « *loi de la honte* ». « *En l'absence des inculpés, les poursuites sont dirigées contre leurs familles* », a-t-il ajouté, relevant que la décision de renvoyer le procès au 4 octobre prochain pourrait aussi avoir eu pour motif la présence de la délégation de l'A.I.J.D.

Evoquant la situation au sein du barreau égyptien, Mᵉ Kleiniec a souligné que le pouvoir avait décapité l'ordre des avocats, un grand nombre de membres du Conseil de l'ordre ayant été arrêtés, avant même la vague d'épuration du 3 septembre. Il a ajouté qu'une vingtaine d'avocats avaient été appréhendés au cours de cette dernière opération. Mᵉ Kleiniec a cependant précisé que le bâtonnier démis, Mᵉ El Khawaga, n'était pas détenu, et qu'il avait pu s'entretenir avec lui dans son étude. Il a affirmé que les avocats arrêtés sont accusés d'avoir porté atteinte à l'intérêt national en participant à des conférences arabes tenues dans les pays du Front de la fermeté.

Mᵉ Kleiniec a encore souligné que les mesures conservatoires constituaient des « *procès d'intention par excellence* ». « *De surcroît, ils ne sont même pas fondés sur un élément d'enquête, puisque l'enquête a lieu après l'arrestation. Ce qui caractérise l'Egypte aujourd'hui, c'est l'arbitraire.* »

L'avocat redoute une nouvelle vague d'arrestations. Citant le procureur général, il estime qu'une nouvelle liste d'arrestation de cinq mille à six mille suspects est en cours d'élaboration.

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA LIGUE ARABE S'EST RÉUNI A TUNIS

M. Klibi met en garde les pays européens qui s'opposeraient au boycottage d'Israël

Tunis. — La « ferme » volonté arabe de faire respecter ses décisions de boycottage à l'encontre d'Israël a été réaffirmée et précisée par la soixante-seizième session ordinaire du conseil des ministres de la Ligue arabe, qui s'est réuni du 7 au 9 septembre à Tunis.

De notre correspondant

La position des Pays-Bas et la récente décision française d'assouplir sa législation à l'égard de ce boycottage avaient été généralement mal accueillies dans l'ensemble du monde arabe et devaient être soumises au conseil. Toutefois, lors d'une conférence de presse qu'il a donnée, jeudi 10 septembre, quelques heures après la clôture de cette session, M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue, a affirmé qu'« *aucun cas particulier* » n'avait été examiné. Il n'en a pas moins lancé une mise en garde à « *certains de nos amis, principalement européens* », en déclarant : « *Les pays qui voudraient changer leur attitude à l'égard du boycottage arabe nuiraient finalement à leur propre économie, car les sociétés et les entreprises de ces pays ne pourraient plus alors conclure de marchés avec les pays arabes.* »

M. Klibi, qui se veut confiant dans « *la raison et le bon sens* » des partenaires des pays européens, a tenu à préciser que le boycottage demandé n'avait aucun caractère racial ou religieux, et qu'il constituait seulement « *une arme politique pour la défense des droits légitimes arabes face à l'agression sioniste* ».

Le conseil de la Ligue a, d'ailleurs, pris des mesures « *définitives* » de boycottage à l'égard des entreprises qui assisteraient Israël dans ses travaux de percement du canal reliant la mer Morte à la Méditerranée, des compagnies aériennes qui desserviraient l'aéroport de Kandia « *sur le sol de Jérusalem occupée* », « *ce qui constituerait une véritable provocation alors que l'aéroport de Lod n'est situé qu'à quelques kilomètres* ».

En passant en revue ces décisions, M. Klibi a assuré que le refus d'observer ce boycottage entraverait l'approfondissement et l'élargissement de la coopération que le monde arabe cherche à développer avec les pays de la C.E.E. par l'intermédiaire du dialogue euro-arabe. La volonté de réactiver ce dialogue en préparant dans les meilleurs délais la conférence des ministres des affaires étrangères des deux parties a, d'ailleurs été soulignée par le conseil de la Ligue.

Durant cette session, la Libye n'a reçu qu'un appui de principe après l'incident aérien qui l'avait opposée aux Etats-Unis dans le golfe de Syrte. Selon le communiqué final, le conseil s'est seulement borné « *à prendre connaissance des informations fournies sur l'agression américaine* » et exprime à Tripoli « *son soutien lorsqu'il aura à présenter cette affaire aux instances des Nations unies* ».

MICHEL DEURÉ.

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DE VALENCE

Débat très «ouvert» au sein du comité directeur du P.S.

Le comité directeur du P.S. se réunit samedi 12 septembre à Paris. Plusieurs membres du gouvernement y sont attendus, notamment le premier d'entre eux, M. Pierre Mauroy, ainsi que M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée.

Cette réunion a pour objet de rechercher si, au stade actuel de la préparation du congrès de Valence (prévu du 23 au 25 octobre prochain), il est possible de trouver une synthèse entre les contributions au débat fournies par les différents courants du parti, ou bien s'il faut attendre le congrès lui-même pour mettre sur pied cette synthèse. L'enjeu principal de ce comité directeur est de savoir comment sera mesurée l'évolution du rapport des forces entre les courants : les débats devraient donc être essentiellement tactiques, l'issue du comité directeur étant incertaine.

Synthèse ou non ? Cette question domine la préparation de tout congrès du P.S. Tous les deux ans, en effet, les courants socialistes s'affrontent au moyen de motions qu'ils soumettent aux militants, et nouent des alliances qui deviennent, à l'issue du congrès, l'une majoritaire, l'autre minoritaire.

A Valence, pour la première fois dans l'histoire du nouveau P.S., il n'en ira pas ainsi. La victoire obtenue par un parti rassemblé autour de son candidat et de la plate-forme qu'il proposait, puis les exigences de la solidarité dans l'action de transformation du pays ont créé les conditions d'une synthèse entre les courants. Chacun le sait, s'en réjouit ou s'y résigne. Comment, en effet, les socialistes, solidaires dans l'action, pourraient-ils ne pas l'être au sein de leur propre parti ?

M. DELANOË : il nous faut être pédagogique

Qui dit synthèse dit accord politique : celui-ci existe depuis la campagne présidentielle, autour des propositions du candidat Mitterrand ; celles-ci constituent non seulement *« la charte »* de l'action gouvernementale, mais aussi celle du parti. L'un des enjeux essentiels de la préparation d'un congrès — l'élaboration d'une ligne politique — a donc quasiment disparu.

Il restera à définir, et ce n'est pas de moindre importance, le rôle du parti par rapport à un pouvoir largement issu de ses rangs. Le président de la République, particulièrement attentif à la vie interne du P.S., entend que ce rôle soit d'explication de la politique du nouveau pouvoir. Les propos de M. Bertrand Delanoë traduisent cette volonté : le porte-parole du P.S. a souligné, jeudi 10 septembre, que *« ce n'est pas parce qu'il est majoritaire que le parti socialiste n'a plus à convaincre »*. *« Il nous faut être pédagogique »*, a ajouté le député de Paris, avant d'indiquer que *« la solidarité n'exclut ni la proposition ni l'originalité. »*

Il reste enfin à mesurer l'influence respective de chacun des grands courants du parti : celle-ci détermine le contrôle des organes dirigeants du parti au niveau national, et surtout dans chaque fédération. Tel est l'enjeu du comité directeur qui se réunit samedi. Cette instance, élue par le congrès, compte cent trente et un membres et vingt-six suppléants. Sa convocation a pour but d'examiner si, à partir des contributions qui ont été déposées (*le Monde* du 18 et du 20 août), il est possible de mettre sur pied une motion unique, qui sera soumise aux congressistes.

Dans cette hypothèse, la question du partage du pouvoir devient délicate à résoudre : elle peut l'être soit par le gel des positions des différents courants, sur la base du congrès précédent (en l'espèce celui de Metz, à savoir 47 % pour le « courant Mitterrand », 21 % pour le « courant Rocard », 17 % pour le courant Action socialiste de M. Mauroy, et 13 % pour le CERES), soit par une négociation entre les états-majors des courants. Ni l'une ni l'autre perspectives ne satisfont les « mitterrandistes ». La première parce qu'elle ne tient pas compte du fait que *« l'histoire a tranché les divergences des courants »*, selon l'expression de M. Gérard Le Gall. La seconde parce qu'elle priverait les militants du droit de trancher. *« Le comité directeur n'a pas la possibilité de se substituer aux militants »*, a donc affirmé M. Delanoë.

L'objectif du « courant A », ou « courant Mitterrand », est en effet simple : il s'agit, d'une part, de recueillir à l'intérieur du parti les fruits de la victoire dans le pays de son chef de file, et, d'autre part, d'obtenir que soient sanctionnées les erreurs d'analyse et le comportement de la minorité, c'est-à-dire, en fait, du « courant Rocard ».

Les « mitterrandistes » veulent donc être assurés de détenir à eux seuls la majorité absolue au comité directeur qui sera élu à Valence (A Metz, cette majorité absolue n'avait été atteinte qu'avec l'appoint du CERES.) Surtout, ils veulent conserver le contrôle des quatre-vingts fédérations qu'ils dominent. Or les amis de M. Chevènement se prévalent, à juste titre, de leur appartenance à la majorité du parti et de leur soutien à M. Mitterrand dès avril 1979. On voit donc mal comment leur influence pourrait être révisée en baisse. Il en va de même pour M. Mauroy, dont les fonctions de premier ministre sont incompatibles avec une situation minoritaire dans le parti. Les « mitterrandistes » ne peuvent donc gagner en influence qu'aux dépens des rocardiens.

Pas d' « accumulation des silences »

Dans ces conditions, les « mitterrandistes » insistent sur les bienfaits du « débat démocratique » et affirment la nécessité de l'existence des courants de pensée. Ils privilégient la solution traditionnelle qui consiste, pour chaque courant, à transformer sa contribution en motion et à soumettre celle-ci au vote des militants. Chacun ayant ainsi livré bataille sous ses propres couleurs, la « synthèse » serait mise sur pied au congrès.

Cette solution a la faveur d'une majorité de responsables du « courant A », du moins est-ce ce qui ressort de leur réunion du 8 septembre. Mais elle se heurte à trois obstacles : d'une part, la volonté du CERES d'affirmer la pérennité de la *« majorité de Metz »* ; d'autre part, celle des amis de M. Mauroy de ne plus apparaître comme minoritaires ; enfin le refus des amis de M. Rocard d'élaborer leur propre motion, afin de ne pas être isolés. Cette attitude leur vaut d'être interpellés par le porte-parole du P.S. : *« Il ne faut pas que nos discussions soient une accumulation de silences »*, a souligné M. Delanoë.

Toutefois, le dernier écueil ne paraît pas devoir entamer la détermination du « courant A » de faire passer le « courant C » sous ses fourches caudines. Ainsi, M. Paul Quilès préconise-t-il dès samedi une *« synthèse à trois »*, entre le courant dont il est l'un des animateurs, Action socialiste et le CERES.

La réunion du comité directeur apparaît donc comme particulièrement ouverte. Et paradoxale : selon les statuts du parti, en effet, les courants de pensée se constituent à partir des motions. Cette fois, s'il y a des motions en discussion avant le congrès, elles ne seront pas l'effet du jeu de ces courants. Le congrès devant normalement s'achever par le vote d'une motion unique, ces mêmes courants devraient, en bonne logique, disparaître. Mais chacun sait qu'ils perdureront.

Enfin, pour tout ce qui concerne les débats internes du P.S. et quelle que soit la composition de la future direction, il faut tenir compte de la prééminence présidentielle. M. Mitterrand suit, en effet, de très près les affaires de la principale composante de sa majorité. Il est aidé en cela par une « cellule » informelle qui réunit autour de M. Bérégovoy plusieurs membres du cabinet présidentiel. Mais s'il fixe les directions — la « synthèse » au congrès — M. Mitterrand laisse aux dirigeants du parti une marge de manœuvre appréciable. Aussi les résultats du comité directeur sont-ils loin d'être acquis. Les débats devraient toutefois se dérouler dans une ambiance fort éloignée de celle, « dramatique », qui prévalait au moment de la préparation du congrès de Metz.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Dans l'hebdomadaire « l'Unité »

M. CLAUDE ESTIER SOULIGNE L'HOMOGÉNÉITÉ DES SOCIALISTES

« L'Unité » reparaît vendredi 11 septembre après l'interruption du mois d'août. Dans une note à ses lecteurs, l'hebdomadaire du P.S. annonce d'importants changements pour la mi-octobre, devant permettre d'étoffer le journal. Dès le 11 septembre cependant, l'écrivain Max Gallo, nouveau député des Alpes-Maritimes, inaugure une chronique.

Le numéro de rentrée de « l'Unité » comporte, notamment, l'éditorial de M. Claude Estier. Le député de Paris, qui devient le directeur politique de l'hebdomadaire (Mme Nicole Chaillot, rédactrice en chef, devenant codirectrice), souligne que « les socialistes forment aujourd'hui un bloc homogène décidé à soutenir sans défaillance la politique sur laquelle François Mitterrand s'est engagé devant les Français ».

Ce numéro de « l'Unité » comporte aussi un important dossier sur les changement intervenus dans l'audiovisuel. Il est intéressant de constater que, sur ce sujet, les notations critiques ne sont pas absentes des colonnes de l'hebdomadaire, qui s'inquiète du sort des personnalités fidèles à M. Mitterrand, tel M. Maurice Seveno, ancien grand reporter à l'O.R.T.F. jusqu'en 1968.

REÇUE PAR LE PREMIER MINISTRE

Mme Bouchardeau déclare que le P.S.U. est « au côté » du gouvernement

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., et MM. Victor Leduc et Gabriel Granier, membres du secrétariat, ont été reçus, le jeudi 10 septembre, par M. Mauroy. Mme Bouchardeau a déclaré, après cet entretien : *« Nous sommes au côté du gouvernement, en particulier dans la dure bataille qu'il va devoir mener pour l'emploi, face aux attaques renouvelées du patronat et de la droite, ainsi que pour les changements profonds qui permettront d'aller vers une société autogestionnaire. »*

Elle a précisé que son parti reste critique sur un certain nombre de points, notamment la politique de défense et la politique énergétique.

Mme Bouchardeau a assuré le premier ministre de la volonté de son parti de *« travailler, dans la mesure de ses moyens, avec l'équipe gouvernementale, en particulier dans les domaines où le P.S.U. a une expérience et une originalité qui pourront être utiles »*. Le P.S.U. fera des propositions, notamment, sur les problèmes énergétiques, le droit des femmes, les droits des travailleurs, la réduction du temps de travail et la gestion du système de soins et de l'assurance-maladie. Le premier ministre a accepté cette collaboration, a indiqué Mme Bouchardeau.

Le conseil national du P.S.U., qui doit se réunir les 26 et 27 septembre, précisera la position de ce parti vis-à-vis du pouvoir actuel. Deux textes ont été rédigés pour la préparation de cette réunion. L'un, émanant de la direction, exprime un soutien au gouvernement, tout en déclarant inopportune une éventuelle participation du P.S.U. à ce gouvernement. L'autre texte est beaucoup plus réservé à l'égard de la politique de MM. Mitterrand et Mauroy, à laquelle il reproche de ne pas être une véritable politique de rupture avec le capitalisme, en particulier sur le plan social et sur celui des rapports avec le tiers-monde.

● *M. Bertrand Delanoë*, porte-parole du P.S., a estimé, jeudi 10 septembre, que les députés R.P.R. qui veulent censurer le gouvernement à propos du chômage et de l'inflation se comportent comme des *« pyromanes qui condamnent les pompiers »*. *« Il y a une part de culot dans l'attitude du R.P.R. d'avoir tenté de condamner le gouvernement »* sur ces deux points *« au moment même ou celui-ci montre une volonté politique, qui a manqué pendant le précédent septennat pour les combattre »*, a ajouté le député de Paris.

POLITIQUE

Dans l'opposition

M. Giscard d'Estaing s'intéresse de très près à la réorganisation de l'U.D.F.

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu à déjeuner, ce vendredi 11 septembre, à son domicile parisien de la rue Bénouville, un certain nombre de dirigeants de l'U.D.F., notamment MM. Jean Lecanuet, président de l'Union, Bernard Stasi (C.D.S.), Didier Bariani (parti radical), Jacques Blanc (P.R.) et Jean-Pierre Fourcade (Clubs Perspectives et Réalités). Devaient également être présents MM. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, et Roger Chinaud, ancien titulaire de ce poste, ancien député de Paris. M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F., invité, s'est excusé en raison d'un voyage en province.

En conviant à déjeuner la plupart des dirigeants de l'U.D.F., M. Valéry Giscard d'Estaing a pris deux risques : celui de paraître impatient de jouer à nouveau un rôle sur la scène politique et celui de se préoccuper directement de la tâche relativement subalterne qu'est la réorganisation des structures de l'Union pour la démocratie française. Dans l'un et l'autre cas il semble bien que les apparences correspondent à la réalité.

L'impatience, nombre de ceux qui ont récemment approché l'ancien président en témoignent. Il n'a pas été aisé, dit-on, de le convaincre de l'inopportunité d'un retour précoce et la formule la plus souvent employée est : *« Il ronge son frein »*.

La réorganisation de l'U.D.F. : à n'en pas douter, M. Giscard d'Estaing s'y intéresse de très près. Et cet intérêt est lié à la préoccupation précédente. Les tensions, et même les affrontements, en cours dans l'état-major de l'Union risquent, à ses yeux, d'obérer l'efficacité de la machine politique sur laquelle il compte s'appuyer un jour.

En outre, il apparaît de plus en plus évident que les partenaires de l'Union sont dans l'incapacité de s'unir plus étroitement qu'ils le sont déjà. Les désirs d'indépendance ont même atteint un tel degré du côté des radicaux et des centristes que l'on peut s'interroger sur l'accueil réservé à d'éventuelles objurgations de M. Giscard d'Estaing. *« La courtoisie commande que je me rende à ce déjeuner »*, disait, jeudi, M. Bariani. La courtoisie !...

Il est vrai que, au sein même de ce qui fut la fédération des partis giscardiens, l'ambiance est actuellement fort désagréable. Certains dirigeants dénoncent ouvertement les ambitions de l'un des leurs, M. Roger Chinaud, et l'accusent de vouloir tout bonnement prendre la place de M. Michel Pinton, délégué général. L'absence de celui-ci au déjeuner de la rue Bénouville n'a d'ailleurs pas manqué d'être considérée comme un refus de retrouver en présence de son concurrent.

Si entreprise de M. Chinaud il y a, elle devrait trouver son terme le 24 septembre, date de la réunion du conseil national de la formation. Ce jour-là, à l'issue des travaux de la commission qui a étudié cet été les réformes à apporter aux structures de l'alliance, les mandats de MM. Jean Lecanuet et Michel Pinton devaient être renouvelés. Il n'est plus assuré désormais que ce vote ait lieu... On se contentera peut-être d'étudier les résultats des réflexions de la commission.

Un renouvellement général ?

Certains responsables de l'U.D.F. ne sont pas éloignés de penser que l'entourage de M. Giscard d'Estaing souhaite en réalité procéder à un renouvellement général des dirigeants des différentes formations de la nébuleuse giscardienne. Ainsi dit-on que — outre le remplacement de M. Pinton par M. Chinaud — seraient envisagés également celui de M. Fourcade par M. Jean-François Deniau (à la tête des Clubs) et, à plus long terme, celui de M. Blanc au parti républicain.

Il est patent que le mouvement giscardien manque actuellement de figure de proue et que l'échec du 10 mai l'a laissé décapité. De toute évidence les responsables en place organisent la défense de leurs postes respectifs. Ainsi, par la force des choses, s'ajoute au repli des partis à l'intérieur de leurs propres frontières, la crispation des dirigeants sur leurs positions.

Il est peu probable que les prochaines semaines voient l'apparition de la grande formation politique, unie et cohérente, dont M. Giscard d'Estaing semble souhaiter la naissance avec quelque impatience.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

LE PARTI RADICAL ENTEND SE RAPPROCHER DU « POLE RÉFORMATEUR »

M. Didier Bariani, ancien député de Paris, a indiqué, jeudi 10 septembre, au terme de la réunion du bureau national de son parti, qu'il sollicitera le renouvellement de son mandat de président du parti radical lors du congrès fixé aux 21, 22 et 23 novembre à Vincennes. Il a manifesté l'intention de demander à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, son prédécesseur à la tête du parti valoisien, de participer à ce congrès et il a souhaité qu'il retrouve sa place au sein du parti.

Le président du parti a, d'autre part, indiqué que M. Edgar Faure est chargé d'animer une *« commission idéologique »* à laquelle doivent participer notamment des universitaires et des chefs d'entreprise.

Après avoir constaté que les radicaux avaient eu raison de mettre en garde, depuis 1978, contre la *« dérive droitière »* du pouvoir, M. Bariani a précisé que le comité exécutif de son parti examinera, le 26 septembre, les conclusions du groupe de travail qui, au sein de l'U.D.F., doit établir des propositions sur l'adaptation des structures du mouvement aux nouvelles conditions politiques. Il a estimé que *« trop de zones d'ombres et trop de blocages »* existent au sein de son parti pour préjuger de la décision des radicaux sur ce point.

Pour M. Bariani, il s'agit *« d'obtenir une forme de relation très souple avec les partenaires de l'U.D.F. »* et de *« recréer les liens privilégiés qui existaient au sein du mouvement réformateur entre le Centre démocrate, le parti radical et les socialistes démocrates »*. Le *« nouvel appel réformateur »* n'est pas incompatible, a-t-il noté, avec l'association actuellement à l'étude. Il a ajouté : *« Il existe dans l'opposition un pôle libéral et un pôle réformiste. Il nous faut voir s'il est possible de reprivilégier les liens avec les réformistes. »*

M. CHIRAC PROPOSE UNE « ACTION CONCERTÉE A L'ENSEMBLE DE L'OPPOSITION »

M. Jacques Chirac tiendra à Paris, le mercredi 30 septembre, une conférence de presse, sa première prise de parole publique depuis le second tour des élections législatives, le 21 juin. Il tirera les leçons des journées d'études parlementaires du groupe R.P.R. qui se seront réunies à La Baule, du 26 au 28 septembre et au cours desquelles la famille gaulliste devrait refaire son unité.

Après les déceptions que leur ont causées l'élection présidentielle, puis les élections législatives, la seule mais bien piètre consolation des amis de M. Chirac est de constituer désormais le groupe le plus important de la minorité. Cependant, les ressources cachées du « compagnonnage » font que dans les rangs gaullistes l'espoir n'est pas perdu. Car, comme disait de Gaulle de ses compagnons : *« Les gaullistes sont comme des loups : ils se dévorent entre eux, mais ils chassent en bande. »*

C'est un peu à la résurrection de l'espoir, à la reconstitution de la « bande », pourrait-on dire, que va donc s'employer désormais M. Chirac. Il aime à répéter la phrase de Georges Pompidou : *« Partout où il y a une volonté il y a un chemin »*, ou encore une formule qui lui est propre et qu'il a fait graver au revers d'une médaille du R.P.R. : *« Seules sont perdues d'avance les batailles qu'on ne livre pas. »*

Dans son communiqué du 10 septembre, le maire de Paris annonce aussi qu'il proposera *« à l'ensemble de l'opposition »* une action *« concertée »* et que celle-ci sera discutée. Cette proposition tend, entre autres, à apaiser l'amertume ressentie par l'U.D.F. de n'avoir pas été associée à la motion de censure déposée par le groupe R.P.R. mardi dernier.

Désormais, si l'on en croit M. Chirac, une concertation devra s'instaurer entre les composantes de l'opposition, mais il souligne bien aussi que c'est le R.P.R. qui prend l'initiative de cette offre, et il se comporte — sans le dire — en chef de file de la minorité politique.

M. Chirac ne cache pas l'attitude qu'il observera à l'égard du gouvernement. Son jugement est de la même sévérité que celui contenu dans le texte de la motion de censure de son groupe (*le Monde* du 10 septembre). Sa politique, affirme-t-il, *« suscite à juste titre la crainte de voir augmenter l'inflation et le chômage »*, et les mesures prises sont *« souvent improvisées et mal étudiées »*. S'exprimant quelques jours après le chef de l'Etat, qui donnera sa première conférence de presse du septennat le 24 septembre, il pourra ainsi lui répondre et se poser un peu plus en leader de l'opposition.

Le maire de Paris, ne sous-estimant pas les capacités de la majorité à conduire une action psychologique efficace, n'a pas voulu tarder à allumer un contre-feu. Il a repoussé les conseils de certains de ses amis, qui auraient préféré qu'il attendît que l'opinion une fois inquiète fasse appel à lui. Il a préféré montrer que sa stratégie est prête, et qu'il se considère toujours comme un éventuel recours.

Le retour à Paris de M. Giscard d'Estaing et les intentions qui lui sont prêtées de jouer de nouveau un rôle politique actif ont pu également conforter M. Chirac dans sa résolution de reprendre sans tarder la tête de l'offensive.

ANDRÉ PA**ERON.

SELON UN SONDAGE IFOP-«FRANCE-SOIR»

M. Mitterrand perd six points et M. Mauroy trois

France-Soir daté du 11 septembre publie un sondage réalisé par l'IFOP entre le 31 août et le 5 septembre auprès d'un échantillon représentatif de deux mille quarante-deux personnes âgées de plus de dix-huit ans.

A la question *« Etes-vous satisfait ou mécontent de M. Mitterrand comme président de la République ? »*, 11 % des personnes interrogées se déclarent « très satisfaites », au lieu de 19 % en juin, lors d'une enquête identique (*le Monde* du 4 et daté 5-6 juillet) ; 37 % (au lieu de 35 %) « plutôt satisfaites », 18 % (au lieu de 11 %) « plutôt mécontentes » et 7 % (au lieu de 5 %) « très « mécontentes ». 27 % (au lieu de 30 %) ne se prononcent pas.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux enregistrés à la fin août-début septembre 1974. M. Giscard d'Estaing recueillait 47 % d'opinions positives (contre 48 % avant l'été) et 29 % d'opinions négatives (soit deux points de plus).

En réponse à la question concernant M. Mauroy comme premier ministre, 50 % des personnes interrogées (au lieu de 53 %) s'estiment « satisfaites », 12 % (au lieu de 17 %) très satisfaites » et 38 % (au lieu de 36 %) « plutôt satisfaites ». 22 % (au lieu de 14 %) se déclarent « mécontentes », 16 % (au lieu de 9 %) « plutôt mécontentes » et 6 % (au lieu de 5 %) « très mécontentes ». 28 % au lieu de 33 % ne se prononcent pas.

Dans le tableau des ventilations par classes d'âge, la baisse de l'indice de satisfaction se constate pour le président de la République parmi les moins de soixante-cinq ans. En revanche, il gagne sept points chez les plus de soixante-cinq ans. La ventilation correspondant à la profession du chef de famille montre que, exception faite des inactifs, qui se montrent plus satisfaits qu'en juin de MM. Mauroy et Mitterrand, le président de la République et son premier ministre sont en recul notamment dans les catégories « agriculteurs », « patrons, industriels, commerçants », « employés, cadres moyens » et « ouvriers ».

Au sein de l'électorat communiste, M. Mitterrand, avec 75 % de satisfaits, perd 14 points et M. Mauroy avec 73 % en perd 11. Ce dernier en gagne 1 parmi les électeurs du P.S. et du M.R.G., alors que M. Mitterrand en perd 3. Le chef de l'Etat, qui perd 3 points dans l'électorat R.P.R. (M. Mauroy en perdant 6), progresse de 1 point dans celui de l'U.D.F. (M. Mauroy en gagnant 3).

LE SÉNAT APPROUVE LE RECUL DE LA LIMITE D'AGE DES FONCTIONNAIRES PARENTS D'ADULTES HANDICAPÉS.

Le Sénat a adopté, jeudi après-midi 10 septembre, sur le rapport de Mme Marie-Claude Beaudeau (P.C.), le projet de loi assimilant les *« enfants adultes handicapés, bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés, aux autres enfants à charge pour le bénéfice des dispositions ouvrant droit au recul de la limite d'âge des fonctionnaires de l'Etat »*.

Présentant le texte, M. Anicet Le Pors, qui siégeait au groupe communiste du Sénat jusqu'à son entrée au gouvernement comme ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, explique que la mesure proposée est *« importante, mais d'ampleur limitée et d'objet particulier »*. Il s'agit de permettre aux fonctionnaires de bénéficier d'une prolongation d'activité d'un an par enfant adulte handicapé — comme c'est le cas par enfant de moins de vingt ans — dans une limite de trois ans. M. Le Pors rapelle qu'il a pris des mesures par circulaires, notamment en créant une priorité pour les handicapés dans le système d'attribution des emplois dans la fonction publique.

LE PROJET SUR LA DÉCENTRALISATION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les régions pourront intervenir en faveur des entreprises en difficulté

L'Assemblée nationale a poursuivi, jeudi 10 septembre, l'examen des dispositions du projet de loi sur la décentralisation relatives à la région (titre III). Bien que la région n'accédera au statut de collectivité territoriale de plein exercice que dans une phase ultérieure, les députés ont néanmoins défini les compétences nouvelles dont elle pourra se prévaloir pendant la période transitoire.

Ainsi, les actuels établissements publics régionaux pourront prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à des opérations présentant un intérêt régional direct ; ils concourront à l'élaboration du Plan national et auront la faculté de prendre les mesures nécessaires à la protection économique et sociale de la population régionale, c'est-à-dire qu'ils pourront, notamment, intervenir en faveur des entreprises en difficulté.

Encore s'agit-il là d'une responsabilité nouvelle qui, dans la pratique, risque de n'être qu'une responsabilité de principe, en l'absence de la loi sur les ressources, l'organisation et les compétences des régions. Avant ce vote, les institutions régionales auront pourtant des prérogatives accrues : d'une part, parce que leur champ d'action sera étendu, d'autre part, en raison de la suppression des tutelles de l'Etat sur l'exécutif régional. Sur ce point, les députés n'ont fait que transférer à l'échelon régional les dispositions qu'ils ont adoptées, en juillet, pour les échelons départemental et communal.

Il restait encore, ce vendredi matin, deux problèmes épineux à examiner avant que l'Assemblée n'aborde le titre IV du projet relatif aux dispositions communes. Il s'agissait du déplafonnement des ressources fiscales des régions et du redécoupage de leurs limites territoriales.

L'AURENT ZECCHINI.

Jeudi 10 septembre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles des titres III et IV du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

● **PROTECTION DES INTERETS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA POPULATION REGIONALE.**

Les députés examinent l'article 48 relatif à l'extension des compétences des établissements publics régionaux (E.P.R.), qui permet notamment aux E.P.R. de prendre en charge les dépenses de fonctionnement résultant de la mise en œuvre de projets présentant un intérêt régional direct. Les établissements publics régionaux pourraient également prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts économiques et sociaux de la population régionale (ces dispositions sont similaires à celles adoptées dans le titre I en ce qui concerne les conseils municipaux et généraux), à l'exclusion de toute participation dans le capital d'une société commerciale ou de toute entreprise à but lucratif. En réponse à M. Toubon (R.P.R., Paris), qui demande si, par exemple, l'exécutif régional pourrait prendre des mesures financières pour aider les viticulteurs du sud-est de la France, notamment en rachetant des excédents de vin, M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, indique que le conseil régional pourrait aider une coopérative viticole en difficulté, mais qu'il ne pourrait s'occuper de trouver les solutions financières pour pallier une crise plus large. En résumé, explique-t-il, il pourra se livrer à des opérations *« ponctuelles »* et non pas *« sectorielles »*.

M. Millon (U.D.F., Ain) rappelle qu'il n'est pas logique de déterminer de nouvelles missions aux régions avec leurs conséquences sur l'utilisation des ressources régionales indépendamment de la loi de répartition des compétences. Son amendement de suppression de l'article 48 est repoussé. L'Assemblée décide alors que l'établissement public pourra prendre *« toute participation aux dépenses de fonctionnement liées à des opérations d'intérêt régional direct »*. Elle repousse plusieurs sous-amendements du groupe R.P.R. destinés, notamment, à prévoir l'intervention de l'établissement public *« après consultation du Comité économique et social »*, pour la protection des intérêts économiques et sociaux. Les députés repoussent un sous-amendement de M. Seguin (R.P.R., Vosges) prévoyant l'*« accord »* et non plus seulement l'*« avis »* préalable des conseils généraux et municipaux. M. Defferre souligne que le président du conseil régional pourra imposer son intervention économique à une commune, mais qu'il ne pourra pas obliger celle-ci à participer financièrement à cette intervention. L'amendement de la commission proposant une nouvelle rédaction de l'article 48, modifié par le gouvernement, est adopté : il prévoit finalement la *« consultation »* préalable des conseils municipaux et généraux, et précise que les mesures prises par les E.P.R. *« ne pourront contrevenir aux règles d'aménagement du territoire prévues dans la loi approuvant le Plan »*.

L'Assemblée adopte ensuite deux amendements du gouvernement qui prévoient les dispositions suivantes : jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi relative à leurs compétences, à leur organisation et à leurs ressources, les régions pourront attribuer la part des aides au développement régional qui était jusqu'ici du ressort du préfet : elles pourront participer aux sociétés de développement régional (S.D.R.) ou interrégional, ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte. Sur proposition du gouvernement, modifiée par la commission des lois, l'Assemblée adopte un amendement stipulant que, comme les collectivités locales et les communautés urbaines, les E.P.R. pourront, par délibérations, exonérer, en totalité ou en partie, de la part régionale de la taxe professionnelle les entreprises qui s'installent sur leur territoire ou y réalisent des extensions.

Les députés adoptent ensuite plusieurs amendements transposant à la région Ile-de-France (créée par la loi du 6 mai 1976) les dispositions précédemment adoptées pour les établissements publics régionaux (créés par la loi du 5 juillet 1974).

● **RESSOURCES FISCALES DES REGIONS.**

L'Assemblée examine un amendement de la commission des lois, dont M. Guichard (R.P.R., Loire-Atlantique) est à l'origine, et qui a été repoussé par la commission des finances, supprimant le plafonnement des ressources fiscales des régions. M. Josselin (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des finances, craint que, en l'absence d'un mécanisme de péréquation, la suppression du plafond n'aboutisse à aggraver les déséquilibres entre les régions, les plus riches d'entre elles étant en mesure d'annuler les effets des aides de la DATAR. M. Defferre, favorable au déplafonnement, propose de *« balancer »* ses effets, *« dont le principe pourrait être conservé par les dispositions prises dans le cadre du Plan et permettant d'éviter que de trop grandes disparités ne surgissent »*.

M. Pourchon (P.S., Puy-de-Dôme) estime de son côté qu'il convient de réformer la fiscalité régionale avant de procéder au déplafonnement. M. Guichard s'étonne que l'on suspecte à ce point les régions dites *« riches »* de vouloir faire de la *« surenchère »*.

S'adressant à la fois à MM. Josselin et Pourchon, M. Zeller (N.I., Bas-Rhin) déclare : *« Votre raisonnement n'est pas défendable. Il faudrait dire au contraire : les régions sont inégales, laissons-les prendre des initiatives et profitons de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pour procéder à la péréquation nécessaire. »*

M. Combasteil (P.C., Corrèze) souligne le risque d'une aggravation des disparités régionales et déclare que, lorsque les régions deviendront effectivement des collectivités territoriales, avec un exécutif élu au suffrage universel direct, *« toute liberté devra leur être laissée en matière d'imposition »*. En attendant, ajoute-t-il, il est *« plus prudent »* de maintenir le plafonnement. Sur proposition du député communiste, M. Defferre demande la réserve de l'amendement de la commission des lois.

● **ROLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS REGIONAUX EN MATIERE DE PLANIFICATION.**

L'article 48 *bis* reprend les dispositions relatives au rôle des E.P.R. en matière de planification qui figurent à l'article 45 (érection de la région en collectivité territoriale) et les incorpore aux lois de juillet 1972 et mai 1976 afin d'en permettre l'entrée en vigueur dès la promulgation de l'actuel projet de loi. Cet article, modifié par M. Seguin, est adopté par l'Assemblée dans les termes suivants : le conseil régional *« concourt, par ses avis, à l'élaboration du Plan national. Il élabore et approuve le plan régional, dans le respect des orientations du Plan national et des normes et critères fixés par la loi portant approbation de ce dernier. Le conseil régional consulte les collectivités territoriales intéressées pour l'élaboration du plan régional. Il propose aux collectivités territoriales de la région toute mesure tendant à favoriser la coordination des investissements publics locaux dans la région »*.

● **COMITES REGIONAUX DES PRETS.**

L'Assemblée adopte, ensuite, un amendement du gouvernement instituant, dans chaque région, un comité des prêts comportant une majorité d'élus régionaux, départementaux et communaux.

● **CARACTERE EXECUTOIRE DES ACTES DES CONSEILS REGIONAUX.**

L'article 49, qui supprime la tutelle du représentant de l'Etat sur les actes des autorités régionales, établit le principe général selon lequel les délibérations du conseil régional et les arrêtés de son président deviennent exécutoires de plein droit (actuellement, la loi de 1972 dispose que ces délibérations ne sont exécutoires qu'à l'issue d'un délai de quinze jours pendant lequel le préfet de région peut en demander le nouvel examen). L'Assemblée adopte un amendement visant, pour l'essentiel, à transposer, en ce qui concerne les régions, les dispositions arrêtées aux titres I et II du projet pour les communes et les départements.

● **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL.**

L'article 50 transpose à l'assemblée régionale les règles de fonctionnement retenues pour le conseil régional. Sur proposition de M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine), il est précisé que le conseil régional se réunit à l'initiative de son président ou à la demande de son bureau *« ou d'un tiers de ses membres »*. La convocation du conseil pour une session d'urgence n'excédant pas un jour franc à la demande d'un tiers de ses membres est, en conséquence, supprimée.

Sur proposition de M. Noir (R.P.R., Rhône), il est également précisé qu'en cas de circonstances exceptionnelles les conseils régionaux peuvent être également réunis par décret. A l'initiative de M. Noir, l'Assemblée précise que chaque année le président du conseil régional, par un rapport spécial et détaillé, rendra compte au conseil régional de la situation de la région et de l'état d'exécution du plan régional.

VOTE SURPRISE AU PALAIS-BOURBON

Poursuivant l'examen du projet de décentralisation, l'Assemblée nationale a adopté, vendredi matin 11 septembre, un amendement de M. Zeller (non-inscrit, Bas-Rhin) stipulant qu'un membre du gouvernement ne pourra exercer les fonctions de président du conseil régional, ni être membre du bureau de l'assemblée régionale.

Ce vote n'a été acquis qu'en raison de la supériorité numérique des députés de l'opposition présents dans l'hémicycle, et l'amendement de M. Zeller risque fort d'être repoussé lorsque le gouvernement demandera une seconde délibération.

● **TRANSFERT DU POUVOIR EXECUTIF AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL.**

L'article 51 prévoit des dispositions qui, au plan régional, sont similaires à celles qui ont transféré le pouvoir exécutif dans le département du préfet au président du conseil général. Il est notamment prévu que le président du conseil régional peut donner des délégations aux vice-présidents et aux autres membres du bureau. L'Assemblée adopte un amendement stipulant que la coordination entre l'action des services régionaux et celle des services de l'Etat dans la région est assurée conjointement par le président du conseil régional et le représentant de l'Etat. Il est toutefois précisé, à l'initiative de la commission des lois et de MM. Marcellin (U.D.F., Morbihan) et Toubon, qu'en cas de catastrophe menaçant la sécurité de la population, et notamment pour l'application du plan Orsec, le premier ministre peut décider de confier la coordination de l'action des services de l'Etat et des services régionaux au représentant de l'Etat dans la région.

● **ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DANS LA REGION.**

L'article 52 reprend également pour la région la formulation relative aux attributions du commissaire de la République dans le département.

Les députés adoptent ensuite les dispositions relatives au régime comptable de la région, aux services régionaux de l'Etat, au contrôle sur les actes budgétaires de la région, enfin, à la responsabilité des ordonnateurs régionaux devant la Cour de discipline budgétaire.

La séance est levée, vendredi 11 septembre, à 2 heures, la suite du débat étant renvoyée à 10 heures.

POLITIQUE

POINT DE VUE

L'institut Auguste-Comte en péril

par PHILIPPE NEMO (*)

LES enseignants et les élèves de l'institut Auguste-Comte ont appris avec stupéfaction la décision du gouvernement de suspendre les activités de l'institut dès la rentrée de septembre 1981. A *l'heure où j'écris ces lignes*, cependant, l'institut n'est pas encore dissous. Il me semble qu'aucune décision irréversible ne devrait être prise avant qu'une concertation ait été menée avec le personnel et qu'un débat national ait été ouvert.

L'institut Auguste-Comte a sans doute été créé par le précédent gouvernement. Ce n'en est pas moins, comme l'Ecole polytechnique ou la Sorbonne, un établissement public, *qui remplit une mission d'intérêt* national. Il ne peut être supprimé d'un trait de plume sans raisons pressantes — et avouables. Le décret de juillet 1977 qui le crée lui donne pour tâche de *dispenser* un enseignement et de mener des *recherches « sur les conséquences économiques et internationales de l'évolution des sciences et des techniques, ainsi que sur les problèmes humains liés à l'évolution des structures de production et à la réalisation des grands programmes d'équipement »*.

L'institut reçoit des promotions d'une cinquantaine d'élèves (chiffre qui devait être augmenté progressivement), ingénieurs pour la plupart, issus des secteurs public et privé, à mi-carrière, venant compléter et diversifier leur formation. Un important secteur recherche devait être créé cette année.

Les termes du décret sont pesés et précis : il s'agit, ni plus ni moins, de la seule institution française publique d'enseignement supérieur qui ait pour domaine spécifique d'études le « nouvel état du monde », source des difficultés de l'industrie *et du drame du chômage*. De la seule institution qui, d'autre part, vise explicitement à donner à nos ingénieurs et à nos cadres la formation culturelle et humaine qui est *indispensable aux responsables sociaux* qu'ils sont de plus en plus appelés à devenir, formation qu'ils ne reçoivent plus depuis la crise des enseignements littéraires traditionnels, et dont on ressent amèrement le manque chez les « technocrates ».

Et c'est cet établissement neuf, utile, nécessaire, singulièrement bienvenu dans ce temps de crise, qu'on veut supprimer !

Il est clair que ce ne sont pas les universités ni le C.N.R.S., trop sclérosés quant aux structures et quant aux traditions intellectuelles, trop éloignés du monde industriel — quand ils ne lui sont pas sourdement hostiles, — qui pourront remplacer au pied levé ou même à terme une telle institution. *Certains* économistes non conformistes du P.S., au premier chef M. Attali, le savent mieux que personne. La suppression de l'institut Auguste-Comte créerait donc une grave lacune dans l'appareil français de formation et de recherche.

Deux hypothèses

Dès lors, de deux choses l'une : ou bien le gouvernement prendra effectivement la responsabilité de créer cette lacune ; *ou bien* il projette de la combler, dans quelques semaines ou quelques mois, avec un nouvel institut.

La première hypothèse paraît peu probable. Il faudrait qu'il n'y eût personne parmi le nouveau personnel *politique qui ait conscience de* l'inadaptation des structures traditionnelles d'enseignement pour que l'idée de base de l'institut soit totalement abandonnée. Ce serait, pour le nouveau pouvoir, entrer dans l'avenir à *reculons. D'autant que les motifs* budgétaires, les seuls invoqués jusqu'à présent, ne sont pas convaincants — c'est le moins qu'on puisse dire : le programme de remise en état des anciens locaux de l'Ecole polytechnique était pour l'essentiel achevé ; les frais d'entretien des bâtiments et les salaires de la plus grande partie du personnel resteront en toute hypothèse à la charge de l'Etat ; quant aux autres frais de fonctionnement, leur suppression n'a pas grande signification au moment où l'on annonce par *ailleurs* une augmentation de 30 % du budget de la *recherche*.

Il y a donc fort à parier que les *principes fondamentaux* qui avaient présidé à la création de l'institut seront repris en compte : année sabbatique des cadres, centre de recherches interdisciplinaires, « interface » *enseignement supérieur-industrie*, carrefour de la coopération économique internationale. Sinon, qui en France ferait des recherches sur « l'emploi des années 80 » ? Qui serait le correspondant français de l'enquête internationale sur l'avenir *de l'industrie* automobile ? Qui dispenserait aux cadres un enseignement sur la logique de la décision, la dynamique des organisations, l'environnement international ? Qui entre*prendrait une réflexion — je cite des* exemples de recherche qui étaient en projet — sur les rapports entre l'économie et la politique, sur l'évolution de la presse, sur les problèmes sociaux liés au développement de la télématique, etc. ? Il y aura donc, *soyons en sûrs, un organisme* qui reprendra à son compte, sous une forme ou sous une autre, tout ou partie de ce programme.

Mais, dans ce cas, il y a encore une alternative. Si un tel organisme existe sur la montagne Sainte-Geneviève ou ailleurs, sera-ce l'institut Auguste-Comte *revu* et corrigé *ou un organisme totalement* nouveau ? Y aura-t-il ou non continuité ?

Si certains attachent du prix aux symboles et ne supportent pas l'idée qu'il subsiste quelque chose de l'œuvre de M. Giscard d'Estaing, il faut du moins que l'opinion connaisse le coût de ce singulier caprice et de cette intolérance : un *capital dilapidé, des années de tra*vail perdues, une promotion entière d'élèves venus à Paris à la fin d'août avec famille et bagages après s'être mis en congé de leur entreprise pour un an laissés soudain sur le pavé, quantité d'organismes ou d'entreprises privés *du concours de ces* mêmes élèves ; et surtout un nouveau retard — de plusieurs années — apporté à la formation des cadres et sans doute au renouveau de la pensée industrielle française.

Ne serait-il pas plus sage de laisser *vivre l'institut, fût-ce avec un* budget réduit le temps que dureront la réflexion des dirigeants et la concertation demandée par les enseignants ? Les aménagements de la formule peuvent *venir progressivement* : rien, dans l'institution telle qu'elle existe, n'empêche ces aménagements. Elle avait même été prévue pour être modifiée en souplesse. Quant au secteur de la recherche, il n'existait pas encore : on peut donc *bâtir tout ce que l'on* veut, *sans* rien toucher au cadre juridique et sans interruption institutionnelle.

A moins que ce qu'on veuille, ce soit précisément cette interruption, laquelle n'est nécessaire que si l'on veut changer les hommes et faire *peser sur eux rétrospectivement une* sorte de suspicion. Or les hommes, dans cette affaire, ont bien servi l'Etat et la science de leur pays.

(*) Maître de conférences à l'institut Auguste-Comte.

CORRESPONDANCE

Le centenaire de Pierre Monatte

M. Roger Hagnauer, professeur en retraite, nous écrit :

Pierre Monatte, qui fut l'héritier le plus fidèle et le plus constant de Fernand Pelloutier, animateur de la Fédération des bourses du travail, était né il y a cent ans, en 1881, en Haute-*Loire*. Tel qu'en lui même enfin l'éternité le change... son évocation épurée des souvenirs de polémiques parfois brutales, reste pour nous, celle d'un homme qui — sans jamais occuper de fonction officielle — vivant de son métier de correcteur, sauf quarante-six mois dans les tranchées pendant la première guerre mondiale et trois années comme *journaliste à la Bataille syndicaliste* avant 1914 et à *l'Humanite* de 1921 à 1924 — exerça sur plusieurs *générations* de *militants* syndicalistes une influence longue et profonde.

Pierre Monatte fonda, en 1909, *la Vie Ouvrière*, revue bi-mensuelle qui, jusqu'en *1914*, fonctionna comme une véritable « coopérative intellectuelle » dont les membres étaient dans leur majorité des militants engagés dans le *mouvement* ouvrier et voulant éclairer celui-ci.

Membre du Comité confédéral national de la C.G.T., il en démissionna dans le dernier trimestre *de 1914*, et sa lettre de démission fut la première manifestation syndicaliste contre la politique de guerre et d'union sacrée. Démobilisé en 1918, ébloui par la « grande lueur à l'Est », il compta parmi les premiers partisans de la révolution russe. Mais, s'opposant à Lénine, il se prononça, en 1921, contre la liaison organique entre l'Inter*nationale communiste* et l'*Inter*nationale syndicale et fut, toute sa vie (quoi qu'on ait pu lui imputer), un défenseur de l'unité syndicale et de l'indépendance du *syndicalisme*.

En 1925, contre la bolchevisation, puis la stalinisation du mouvement ouvrier et révolutionnaire, il fonda *la Révolution prolétarienne* (qui lui survit) qui, dans son esprit, devait prolonger l'effort éducatif de *la Vie ouvrière* d'avant *guerre*. Tel il était lorsqu'il suivait les congrès de la C.G.T. de Bourges (1904) et d'Amiens (1906), lorsqu'il défendait le syndicalisme révolutionnaire au congrès anarchiste international d'Amsterdam en 1907, tel il demeurait à la veille *de sa* mort en 1960., ayant traversé deux guerres, ayant subi l'emprisonnement, l'exil, le martyre *des combattants* de la première grande guerre. Et il joignait à cette constance, à sa haute morale *du « refus de* parvenir », une lucidité exceptionnelle qui lui a permis de déceler toujours l'essentiel sous les désordres, les confusions, les accidents de l'actualité. La collection de ses écrits constitue une mine des plus riches et des *plus fructueuses* pour les historiens du mouvement social pendant un demi-siècle (cf. le livre *que lui a consacré Colette Cham*belland sous le titre *la Lutte syndicale*, paru aux éditions Maspero en 1976).

Pour tous ceux qui ont vécu dans son intimité, Pierre Monatte fut avant tout un éducateur et un moraliste. Un éducateur qui *nous obligeait non à le suivre, mais* à découvrir en chacun de nous ses propres possibilités, à développer ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous. Un moraliste qui, rejetant l'odieuse formule alibi : la fin justifie les moyens, voulait, au contraire, *que les moyens* justifient la fin et que, par toute sa vie, on se montre digne de la révolution que l'on espérait.





Le Monde

société

MÉDECINE

Un entretien avec M. Jack Ralite

(Suite de la première page.)

Je me considère en somme comme le porte-parole de ces gens-là, pour prendre en main avec eux leurs problèmes de santé.

— Les généralistes seront-ils toujours les piliers du système de santé ? Serez-vous, aussi, leur porte-parole, et comment comptez-vous assurer la revalorisation annoncée de leurs fonctions ?

— Sauver le généraliste, revaloriser son statut, tel est le thème de ma seconde étape, à Reims. C'est avec les généralistes eux-mêmes que nous étudierons ces moyens, et j'approuve la proposition d'un « contrat social de la santé que m'a faite le docteur Monier, au nom de Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), et qui va bien au-delà d'une négociation conventionnelle. C'est, à ma connaissance, la première fois qu'un syndicat national de médecins propose d'assumer une responsabilité nationale, et nous établirons, à mon retour, un véritable projet pour ce contrat, que nous élaborerons, Mme Questiaux et moi-même, en plein accord avec les syndicats de travailleurs et ceux des médecins.

— Peut-on, à la veille des Entretiens de Bichat, vous demander si l'enseignement post-universitaire deviendra, sous une forme ou sous une autre, obligatoire pour les médecins ?

— Je préfère la persuasion à l'obligation. La nécessité de la formation continue me paraît évidente non seulement pour les médecins, mais pour tous les personnels de santé, pharmaciens, odontologistes et paramédicaux inclus. Une décentralisation des efforts est, ici comme ailleurs, indispensable, et le ministère, en familiarité avec ses objectifs de santé, entend accroître considérablement la participation qui sera la sienne dans cette formation, assumée, au niveau régional, par les intéressés eux-mêmes, associés aux chercheurs.

— De grandes inégalités président à l'installation des médecins en France. Entendez-vous remédier à cet état de choses par des mesures d'incitation particulières ?

— Il nous faudra réfléchir, et inventer. Je multiplierai à cette fin les missions du type de celle que j'envoie en Corse : elles feront, dans les régions défavorisées, et après de larges consultations loco-régionales, le bilan des propositions ou des actions possibles. Tous les acteurs du système de santé, usagers compris, participeront à ces projets, et je rencontrerai à Reims, par exemple, aussi bien les associations de quartier que les travailleurs sociaux, les paramédicaux et les médecins de famille ou de groupe.

Médicalisation et qualité de la vie

— Le nombre des médecins aura doublé en France de 1975 à 1985 (1). A l'encontre de tous les efforts préconisés pour maîtriser cette situation, génératrice de médicalisation abusive et de surconsommation sanitaire forcée, vous semblez abandonner le dispositif de sélection mis en place à cette fin. Dans quel but ? Et qu'en est-il de la réforme des études auxquelles se préparent des milliers d'étudiants, à présent dans l'inquiétude ?

— Les étudiants seront informés, avant le 1er octobre, des modalités du concours de 1983 en fonction des propositions des commissions qui travaillent à cette fin tant au ministère de l'éducation nationale qu'à celui de la santé. Cette année, le nombre des étudiants entrant en deuxième année a été maintenu au chiffre de l'an passé, tant globalement que dans chacun des établissements. C'est dire que nous avons refusé de continuer d'appliquer les diminutions décidées par le précédent gouvernement et allant au-delà — je le rappelle — du chiffre de 6 000 retenu par la commission Fougère.

» Je précise que ce maintien au taux de 1981 a été également appliqué pour les étudiants en dentisterie et en pharmacie.

» A partir de là, une réflexion nous amènera à préciser notre politique en la matière en fonction des tâches nouvelles qui nous attendent, pour la politique de prévention notamment, ou pour remplacer certains étudiants hospitaliers (internat, C.E.S.), dont la réforme prévoit la disparition. Je ne suis pas un adepte de la médicalisation à outrance. La santé d'un peuple, c'est non la seule médecine, mais la qualité de sa vie.

» C'est à une réflexion plus vaste sur les formations de la santé que sera d'ailleurs consacrée, les 24 et 25 septembre, mon étape de Bordeaux. Toutes les structures contribuant à la formation des futurs médecins, y compris les hôpitaux locaux, les cabinets des praticiens, les centres de recherche, les centres de santé, les services hospitaliers de pointe, seront associés à cette réflexion qui, au-delà des médecins, concernera la formation des personnels de santé au sens le plus large, pharmaciens, odontologistes et paramédicaux compris.

» L'information sanitaire, la façon dont le monde rural perçoit la santé, feront l'objet de ma visite dans un petit village de l'Allier, Laféline, où le maire réunira la population. Mon périple est, vous le voyez, un « voyage-enquête ».

— Le principe de la maîtrise éclairée et planifiée des équipements nationaux de santé sera-t-il remis en cause par les nouveaux dispositifs de la décentralisation ? Comment conduirez-vous cette décentralisation devant la misère de votre administration de la santé (2) ?

— C'est à Marseille, le 28 septembre, que doit être abordé ce thème avec M. Gaston Defferre. L'asphyxie du ministère, vers lequel remontent, comme vers Dieu le Père, des monceaux de papiers, d'appels ou de requêtes, montre à quel point cette décentralisation est nécessaire. Elle appelle un renforcement des structures loco-régionales, et nous avons créé à cette fin une commission d'étude commune à mon administration et à celle du ministère de la solidarité nationale.

— Les mutualités ont-elles un rôle, et lequel, dans le système de santé que vous entendez bâtir ?

— Il faut en finir avec la ségrégation pratiquée envers les mutualités. Je vais, précisément, inaugurer, le 29 septembre, à Martigues, un centre de santé mutualiste, et le débat qui suivra est organisé par la Mutualité, et traite précisément des conditions de travail et de la santé avec, aux Usines Acier de Port-de-Bouc, la participation des syndicalistes, du comité d'entreprise, du comité d'hygiène et de sécurité, de la direction et des représentants de la Mutualité.

— Qui doit assumer les tâches de prévention auxquelles vous entendez donner une impulsion vigoureuse : les médecins du travail, les médecins scolaires, ceux de la protection infantile, ou les généralistes ?

— Nous devons inventer un nouveau statut pour les médecins de prévention et, peut-être, prévoir un « temps de prévention » pour les généralistes. Nous voudrions amarrer la prévention dans le tissu social, assurer à l'école une information exemplaire, et je souhaite que le ministère de la santé soit coproducteur d'une information télévisée sur les problèmes de santé qui pourrait être diffusée régulièrement à une bonne heure d'écoute.

» La prévention est le thème de ma visite à Montpellier, où je dois notamment inaugurer le laboratoire régional des actions de santé.

» Les médecins du travail relèvent des attributions du ministre du travail, mais nous nous efforcerons d'établir à leur propos des liens étroits entre nos deux administrations.

— La lutte contre l'alcoolisme qui constitue, sur le plan de la santé, la priorité des priorités, sera-t-elle conduite avec la même vigueur et les mêmes budgets que ceux prévus après le rapport de la commission Jean Bernard ?

— Aucune préoccupation politicienne ne viendra freiner la lutte contre l'alcoolisme. Mais nous voulons la concevoir dans le cadre plus vaste d'un changement de comportement.

» L'alcoolisme n'est que le résultat d'une souffrance, et la prévention que je souhaite ne saurait avoir pour objet de culpabiliser les victimes. Une véritable épidémiologie est nécessaire, puis une véritable compréhension des contextes, de ce que l'on trouve en amont de tels comportements, des détresses profondes qui les engendrent.

— Le déficit annuel de la balance commerciale s'élève — pour un marché de 5 milliards de francs — à 1 milliard de francs pour les industries biomédicales. Avez-vous un projet pour remédier à ce désastre ?

— Le développement d'une industrie biomédicale nationale est le thème de ma visite à la Compagnie générale de radiologie à Stains le 5 octobre. Après entente avec les responsables industriels, il serait souhaitable d'établir un véritable plan de cinq ans de remédicalisation des hôpitaux généraux. Les débouchés ainsi assurés à long terme sont la condition de ce développement nécessaire et d'une entente avec l'industrie qui trouvera là un motif d'investissements, donc de création d'emplois. Je ne suis pas pour le profit, mais il y a un minimum qu'il faut respecter pour assurer un développement industriel. Je me rendrai le même jour à Toulouse sur le thème de la pharmacie et l'industrie des médicaments. Je visiterai la SANOFI et une pharmacie d'officine.

— L'hospitalisation absorbe 55,24 % des dépenses de santé, dont 15 % pour les établissements privés. Assurerez-vous leur maintien ? Le fait qu'aucun scanographe ne leur ait été accordé inspire quelque inquiétude à ce sujet. Quel en est le motif ?

— Il n'est pas question de brimer le secteur privé là où il est indispensable. Il a vu toutes ses demandes en équipements lourds (laser, échographie, appareils à photocoagulation ou scintigraphie) acceptées. Un secteur privé complémentaire — et non concurrentiel — a sa place dans notre système de santé, mais — pour des équipements de pointe comme les scanographes — il est nécessaire de favoriser ou du moins d'équiper en priorité les centres capables d'assumer la formation de ceux qui doivent s'en servir, l'enseignement et la recherche.

» Nous voulons, afin de respecter les besoins des malades, décentraliser les équipements lourds. La répartition des scanographes (qui ne seront pas installés avant un an ou deux, ce qui laisse le temps de l'apprentissage et de la concertation) a été conçue dans ce seul objectif, et notre seul critère, après étude et avis d'une commission compétente, est humanitaire et géographique. Tous les malades de France, dans toutes les régions de France, doivent avoir accès à ce mode d'exploration, certes coûteux, mais si efficace, qui ne saurait en aucun cas, qu'il se trouve dans une service public ou privé, devenir la « propriété » de ceux qui le détiennent. Au niveau des scanographes, il y a beaucoup de pouvoirs à battre en brèche. Ce qu'il faut respecter, c'est l'intérêt des malades, c'est vraiment notre démarche.

— Les orientations de la recherche biomédicale — hospitalière comprise — seront-elles définies par vous ou par M. Chevènement ?

— Notre tutelle demeure sur les grands organismes de recherche biomédicale (Institut national de la santé et de la recherche médicale — INSERM, — Institut Pasteur, Fondation Curie, etc.), bien que les grandes masses budgétaires soient maintenant fixées par le ministère de recherche, nous gardons comme auparavant les tutelles administratives.

» Nous avons un rôle essentiel à jouer pour informer les populations sur la recherche et la science. Ma visite à Lyon le 8 octobre et celle que je ferai à l'INSERM et à l'Institut Pasteur le 7 se dérouleront sur ces thèmes. Les projections internationales des technologies médicales françaises y seront particulièrement étudiées. La convergence entre les préoccupations des chercheurs et les préoccupations ouvrières est forte et est une donnée qui s'affirme dans notre pays.

— Vous venez d'autoriser l'ouverture de neuf pharmacies mutualistes nouvelles. Allez-vous les généraliser ? Le monopole détenu par les pharmaciens d'officine sera-t-il comme le suggérait déjà le rapport Rueff-Armand, remis en cause ?

— Il y a 20 000 officines privées et 61 pharmacies mutualistes : c'est l'éléphant et la souris ; alors, pourquoi parler de submersion ? Les mutualistes ont inventé le tiers-payant. Cela ne s'est pas traduit par une augmentation de la consommation médicale, mais par une possibilité d'accès aux soins des plus pauvres. Que les officines privées s'efforcent d'ailleurs de développer le tiers-payant. Quant au monopole, c'est sur une base régionale et dans le cadre de la décentralisation qu'il faut sans doute en réétudier le bien-fondé.

« Je me considère comme plus libéral... »

— La gratuité des soins hospitaliers dont vous entendez faire une action prioritaire, alors qu'elle existe déjà à 90 %, est-elle le prélude à l'installation progressive d'un service national et communautaire de santé totalement gratuit comme le prévoit le projet socialiste ? Impliquerait-elle à terme la disparition de l'exercice libéral de la médecine que pratiquent, exclusivement ou partiellement, deux tiers des praticiens français ?

— Je ne m'inspirerai sûrement pas du modèle anglais. Il nous faudra inventer ensemble. Le maintien des généralistes et du libre choix du médecin par le malade sont, pour moi, fondamentaux. Les questions affectives, psychologiques et familiales jouent puissamment dans le domaine de la santé. Qui oserait interdire à un malade d'aller consulter le médecin en qui il a confiance, pratiquerait-il à l'autre bout du pays ? Je me considère comme plus libéral que le régime précédent. Il n'y aura pas de pont d'Iéna (3) pendant mes responsabilités ministérielles. Les centres de santé intégrés verront leur installation facilitée — si elle est décidée — dans le seul but d'encourager l'invention sociale et non pour qu'ils se substituent autoritairement à d'autres formules qui conviendraient à la communauté. Nous sommes là pour donner des coups de pichenette à l'invention, et non pour théoriser.

— Votre ministère disposera-t-il enfin des moyens — ne serait-ce qu'une cellule de travail compétente — lui permettant de ne plus abandonner totalement aux relations extérieures, à la coopération ou à l'éducation nationale, la politique sanitaire d'outre-mer ?

— Non seulement nous aurons cette cellule de travail et de réflexion, mais nous créerons au ministère une branche internationale et une branche industrielle.

» Nous allons rationaliser les quelque cent commissions qui existent dans ce ministère, dont certaines ont jusqu'à cent vingt membres, et dont l'activité ou les supports logistiques sont parfois obscurs. Il nous faut des structures rapides et compétentes d'intervention, œuvrant dans la plus grande liberté. Non aux commissions-cartels. Oui — et nous en aurons les moyens — aux groupes d'études, de réflexions et d'action sur les thèmes importants. Quant aux négociations à mener pour arrêter les décisions c'est mon affaire directe et aucune organisation ne saurait en être exclue.

— Le véritable budget de la santé — celui de l'assurance-maladie (200 milliards) — qui connaît une accélération (18,1 % cette année) nettement supérieure à celle de la richesse nationale, sera-t-il enfin soumis au jugement et au contrôle des élus ? Estimez-vous qu'il serait souhaitable d'en alléger la charge en poursuivant l'effort entrepris de maîtrise des gaspillages ?

— Je n'aime pas qu'on parle de « charge » à propos de la santé. S'il est un effort financier bénéfique — et souhaitable — c'est bien celui-là. Mais la santé a bien un coût. Lutter contre les gaspillages, oui, certes. Mais pas au prix d'autres gaspillages. Des études sur l'économie hospitalière, où règne la plus grande confusion, sur la généralisation de certaines méthodes de prévention sont nécessaires. Le grand enjeu, c'est de se donner les moyens d'assumer « à la carte » et correctement les grands malades, et de prévenir le reste. Mais je constate que la sécurité sociale a été — trop souvent — une pompe idéologique opportune.

» Après mon tour de France nous lancerons une grande consultation, auprès de tous ceux qui sont concernés, pour établir, début janvier, une « charte de la santé », base conceptuelle et base de projets de notre action. Je ne suis pas pour la stratégie des maquettes, mais pour celle du processus.

— C'est un ministre communiste, M. Billoux, qui a signé en 1945 l'ordonnance rétablissant l'ordre des médecins. Attachez-vous à sa suppression autant d'importance que les socialistes ? Comment et par qui ses diverses missions seront-elles assumées ?

— Le problème qui se pose est celui des ordres nationaux et des missions trop étendues qui leur sont attribuées. Un cadre régional (comme pour les ordres d'avocats) et une limitation des rôles à la définition et à la défense des problèmes d'ordre éthique propres aux professions concernées devraient permettre de rétablir un équilibre souhaitable.

— Quels sont les traits dominants qui caractérisent votre sensibilité politique personnelle dans le domaine de l'action sanitaire et sociale qui est le vôtre ? Comment le militant communiste que vous êtes intègre-t-il ses idéaux au projet socialiste auquel vous êtes à présent lié ?

— Je suis et serai solidaire du gouvernement auquel j'appartiens sur la base de nos communs engagements. Je pratique, au surplus, la naturelle et riche concertation interministérielle. Plus généralement, la concertation multiple et multiforme avec les intéressés est ma manière. Je n'ai d'ailleurs fait que cela pendant vingt ans à la mairie d'Aubervilliers où je suis adjoint. Ma sensibilité personnelle jouera partout où des inégalités seront présentes ; partout où la liberté sera menacée. La liberté est omniprésente dans ma pensée, et ma sensibilité sera de dire à chacun de s'assumer pleinement, de se prendre en main. Je suis choqué par les notions d'assisté et d'assistant.

» Souvent, les gouvernants sont tentés par le concept : « *Je représente, donc je fais.* » Personnellement, je souhaite une société de participation et je me sens proche d'une idée de Robespierre. « *Faites faire aux citoyens*, disait-il, *tout ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes. Que les représentants n'assument que le reste.* »

— Le spécialiste de la culture que vous êtes se sent-il à son aise au ministère de la santé ? Pourquoi vous y a-t-on nommé ?

— Il n'y a guère de champ d'invention plus large que celui de la santé. Les médecins, les chercheurs et les artistes travaillent dans l'intimité des êtres. Je perçois intensément le rendez-vous quotidien de cette rencontre. »

Propos recueillis par
le Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Il y aura 150 000 médecins en France en 1985, soit un pour 375 habitants, alors que la moyenne dans les pays industrialisés est de un médecin pour 800 habitants.

(2) Le quart des effectifs des inspecteurs de la santé, qui devaient être au plan régional les piliers de cette politique, est non pourvu à l'heure actuelle.

(3) N.D.L.R. — Le 5 juin 1980, lors de la journée d'action contre la convention médicale, certains des 5 000 médecins qui défilaient ont été matraqués sur les ponts d'Iéna et Alexandre-III par les forces de l'ordre.

Le tour de France de la santé

Voici le calendrier du « tour de France » de la santé que va entreprendre M. Jack Ralite.

1) NORD-PAS-DE-CALAIS. — Thème : « LES INEGALITES SOCIALES ET LA SANTE. » 17-18 septembre.

Visite de Renault à Douai, des puits à Sallaumines, des lainières à Roubaix, d'Usinor à Dunkerque ; rencontre avec les médecins du travail et les syndicats, et, à Lille, avec les personnels du centre hospitalo-universitaire et la commission des affaires sociales du conseil régional.

2) REIMS. — Thème : « MEDECIN DE FAMILLE, EXERCICE DE GROUPE. » 19 septembre.

Rencontre avec les généralistes et les acteurs des activités de groupe à caractère sanitaire et social (associations de quartier, médecins de famille, travailleurs sociaux, médecins du centre hospitalier régional de Reims).

3) BORDEAUX. — Thème : « FORMATION POUR LA SANTE. » 24 et 25 septembre.

Débat sur les réformes de médecine-pharmacie avec les étudiants, les enseignants et les praticiens. La formation continue, l'étude des besoins, l'épidémiologie et l'informatique, les stages dans les hôpitaux généraux (Langon) et chez les praticiens, les services de pointe. Centre hospitalier régional pour la formation médicale et paramédicale ; formation continue du personnel.

4) ALLIER. — Thème : « SANTE RURALE. » 26 et 27 septembre.

Réunion avec les habitants de Laféline, puis de Saint-Pourçain-sur-Sioule (hôpital local).

5) MARSEILLE. — Thèmes : « PERSONNELS HOSPITALIERS. DECENTRALISATION ET SANTE. MUTUALITE ET SANTE », 28-29 septembre.

Hôpital Nord : débat avec les syndicats et les personnels. Rencontre avec M. Defferre et déclaration sur la décentralisation.

Usines acier à Port-de-Bouc : conditions de travail et santé. Inauguration du centre mutualiste de Martigues. Visite du centre de santé Paul-Paré (Marseille).

6) MONTPELLIER. — Thème : « PREVENTION ET SANTE. » 1er octobre.

Visite au laboratoire national de santé et au centre de lutte contre le cancer ; « table ronde » sur le dépistage, prévention en périnatalogie, prévention des maladies professionnelles.

7) NIMES. — Thème . « SANTE ET PERSONNES AGEES. » — 2 octobre.

Maison de retraite de Serre-Cavalier, foyer de personnes âgées, clubs du troisième âge, déclaration sur la politique du ministère de la santé à l'égard des vieux.

8) REGION PARISIENNE ET TOULOUSE. — Thème : « INDUSTRIE NATIONALE ET SANTE. » 5 octobre.

Visite de la Compagnie générale de radiologie à Stains (fabrication de scanographes). Visit. des laboratoires Sanofi à Toulouse ; l'industrie pharmaceutique et la pharmacie (discours du ministre), visite d'une officine.

9) PARIS. — Thème : « RECHERCHE ET SANTE. »

Visite de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), d'un laboratoire à l'hôpital Sainte-Anne, de l'Institut Pasteur. Discours sur la recherche.

10) LYON. — Thème : « PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIE DE POINTE. INDUSTRIE ET PROGRES MEDICAL. PROJECTIONS INTERNATIONALES. » 6 octobre.

Recherche et technologie de pointe (hospices civils de Lyon : cardiologie, grands brûlés). Instituts Pasteurs et Mérieux.

11) SAINT-ETIENNE. — Thème : « SPORT ET SANTE, MEDECINE DU SPORT. » 9 octobre.

Services de physiologie et d'orthopédie ; centre médico-sportif. Démonstrations sportives.

12) PARIS. — Thème : « HOSPITALISATION ET SANTE. » (Hôpital de la Salpêtrière.) 10 octobre.

Le ministre passera toute la nuit du 10 au 11 octobre dans l'établissement et prendra son petit déjeuner avec les personnels présents.

13) SOTTEVILLE-LES-ROUEN. — Thème : « SANTE MENTALE. » 12 octobre.

Articulation hôpital et secteur psychiatrique.

14) RENNES. — Thème : « FORMATION DES CADRES DE SANTE. » 13 octobre.

Visite de l'Ecole nationale de santé publique.

15) VILLEJUIF. — Thème : « LE SCANOGRAPHE. » 15 octobre.

Inauguration du scanographe corps entier de l'Institut Gustave-Roussy.

16) SEINE-SAINT-DENIS. — Thème : « FEMME - ENFANT - SANTE. » 15 et 16 octobre.

Débat à la cité de La Courneuve avec les mères, médecins, personnels du centre de santé, assistantes sociales, enseignants et élus locaux, après une enquête sur « l'état de santé des enfants dans la cité ».

Maternité du centre hospitalier de Saint-Denis, service de pédiatrie de l'hôpital Jean-Verdier (Bondy), centre de P.M.I. (protection maternelle et infantile) au Blanc-Mesnil : coordination des services de l'enfance.

JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR LA TUERIE D'AURIOL

Une information est ouverte sur la disparition de M. Yves Courtois

Le parquet de Marseille a ouvert, jeudi 10 septembre, une information contre X pour « *séquestration arbitraire* » concernant Yves Courtois, un membre du SAC disparu depuis le 15 mai, dont le nom apparaît souvent dans l'instruction de l'affaire d'Auriol (*le Monde* daté 30-31 août).

Les enquêteurs du S.R.P.J. de Marseille ont acquis la conviction que cet ami de Jacques Massie a été exécuté et que sa disparition est liée, de près ou de loin, à la tuerie d'Auriol.

Les policiers ne disposent pour l'instant que d'un témoignage : celui d'un intime du disparu, François Giustinianei, membre du SAC, interpellé à Calvi le 19 août, qui servait d'indicateur à Yves Courtois.

François Giustinianei a affirmé devant le juge d'instruction, Mme Llaurens-Guérin, avoir reçu à son domicile, vers 5 h. 30, le 15 mai, Lionel Collard, chef présumé du commando de la bastide de la Douronne, et Yves Courtois, venus lui proposer de participer à une opération anti-F.L.N.C. Giustinianei aurait refusé. Lionel Collard serait revenu seul, trois heures plus tard. Il aurait alors prononcé plusieurs phrases mystérieuses laissant entendre que « *le cas Courtois était réglé* ». Lionel Collard se serait aussi vanté, devant François Giustinianei, de savoir comment faire disparaître un cadavre.

Les jours suivants, Lionel Collard — qu'Yves Courtois avait fait engager par la société Chambourcy — se serait inquiété à plusieurs reprises d'un carnet rouge confié par Jacques Massie au militant disparu.

De son côté, M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC, libéré le 7 septembre, s'est présenté jeudi 10 septembre, en compagnie de son avocate, Me Denise Mialou-Marsh-Felley, au cabinet du premier président du tribunal de Paris, M. Diemer, où il a déposé son passeport. Soumis au contrôle judiciaire, M. Debizet envisage de solliciter des autorisations de quitter la France pour ses missions professionnelles au Gabon.

Ph. Bg.

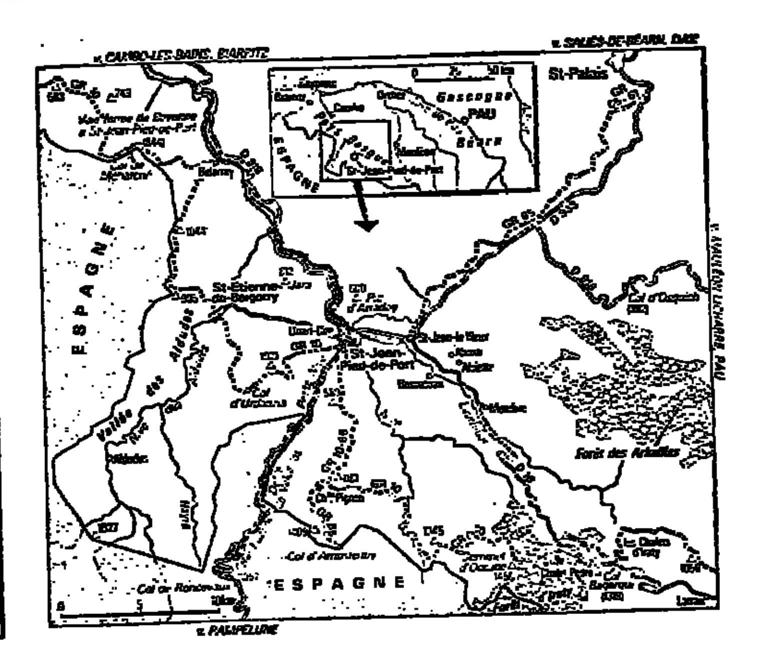
Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

La France autour d'un été

Nous avons proposé, cet été, un tour de la France touristique moins connue, sinon méconnue. Au fil des semaines, nous avons visité des sites à l'écart des grandes routes de la transhumance estivale : les plateaux de Haute-Provence, Corte (Corse), la Bérarde (Alpes), Alésia (Bourgogne), Hunspach (Alsace), Saint-Valery-sur-Somme (Picardie) Gruissan (Languedoc), Molène (Bretagne), Confolens (Charente). A chacune de ces étapes se sont exprimées quelques-unes des préoccupations de la France en vacances.

Aujourd'hui, nous achevons ce voyage avec Saint-Jean-Pied-de-Port (Pays basque) et les perturbations dues à la politique.



Saint-Jean-Pied-de-Port, la méfiante

ON a peine à imaginer lorsqu'on arrive sous les remparts de Saint-Jean-Pied-de-Port que les Basques aient eu jadis si mauvaise réputation. Nichée dans un cercle de modestes hauteurs, la petite ville paraît attendre le visiteur. Comme il est gracieux le sourire de l'hôtesse du syndicat d'initiative, comme elle paraît goûteuse la carte de l'hôtel des Pyrénées qui lui fait face. Les mille huit cents habitants de la station de vacances ont déployé les parasols et sorti les présentoirs de cartes postales. Le Pays basque vous fait la révérence, messeigneurs.

Pourtant, pendant dix-huit siècles, les étrangers ont été regardés d'un tout autre œil. Il fallait bien qu'ils passent ici, à Saint-Jean, au pied du « port » (c'est-à-dire du col), pour franchir les mille mètres de Roncevaux et gagner l'Espagne. Mais comme les indigènes étaient inquiétants ! On ne savait d'où étaient venues jadis leurs tribus et personne ne comprenait leur langue.

Pour garder la voie menant de Bordeaux à Astorga, les Romains n'avaient établi ici qu'une garnison. Revenant de châtier les Maures, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne se fit massacrer dans ces vallons par les montagnards. Les pèlerins cheminant vers Compostelle redoutaient les Basques au visage « *féroce* » et au parler « *barbare* » qui les rançonnaient sans aucun égard pour leur pieuse entreprise.

Puis Saint-Jean fut durant cinq siècles une sorte de poste avancé des Navarrais sur ce versant des Pyrénées. A peine la ville fut-elle devenue française, il y a moins de quatre cents ans, qu'elle se ceintura de nouveaux remparts et que Vauban flanqua la citadelle d'énormes bastions pour défendre la frontière.

De ce passé de sentinelle, Saint-Jean tire aujourd'hui avantage. Murs d'enceinte et vieilles demeures dressent le décor pittoresque qui attire les transhumants de l'été. Une dizaine d'hôtels, autant de restaurants, six terrains de camping, trois cents à quatre cents logements chez l'habitant, un village de vacances, permettent d'offrir chaque soir le vivre et le couvert à près de sept mille estivants.

Pour les retenir le syndicat d'initiative leur propose une quinzaine d'itinéraires d'excursions, moitié à pied, moitié en voiture, à travers les montagnes d'alentour. Il y en a pour tous les goûts. Les amateurs d'histoire montent aux ruines du château Pignon, au pied duquel pèlerins et troupiers n'ont cessé de défiler depuis l'Antiquité. Les amoureux de la nature s'enfoncent sous les hêtres de la forêt d'Iraty, qui fut longtemps l'une des dernières futaies sauvages de France. Les fervents d'art religieux vont explorer les vieilles églises de hameaux isolés, comme en béret et sarreau noir, ravie de meubler sa solitude, fait les honneurs des boiseries du seizième siècle et du cimetière environnant, où elle a retrouvé d'étranges stèles funéraires en forme de disque.

Mais comme l'on craint que, malgré piscine, tennis, incursions en Espagne et trempettes à Biarritz, les estivants ne finissent par s'ennuyer, on leur offre une distraction nouvelle chaque soir. On fait donner alors les groupes de danseurs folkloriques, les orphéons, les vachettes landaises, les costauds qui soulèvent des charrettes, les pelotari de tous âges.

Les jeux de balle sont restés, il est vrai, un sport authentiquement populaire en Pays Basque. Les frontons se dressent partout, jusque dans la montagne, pour que les bergers ne perdent pas la main. Tout l'été, dans les villages, virevoltent les hommes vêtus de blanc, sifflent les chisteras et claquent les pelotes enrobées de peau de chien. On joue à deux, à quatre, à huit ou à dix, à main nue, avec des gants, des palas de bois ou des chisteras, ces paniers d'osier inventés en Argentine il y a moins d'un siècle.

Dans un recoin des gradins, serrés au coude à coude et béret vissé sur le crâne, les parieurs — souvent d'anciens champions — échangent des signes furtifs et mystérieux. Les gamins qui débutent, eux, rêvent d'avoir un jour leur buste au fronton des mairies, comme les grands ancêtres. Les meilleurs de leurs aînés lorgnent vers les imprésarios americains qui viennent chercher des professionnels pour la Californie. Signe des temps, on aperçoit à présent des jeunes femmes sur le ciment des frontons. Décidément, le rugby, sport roi du Sud-Ouest, ne parvient pas à détrôner la bonne vieille pelote basque.

Tout aux autochtones

Mais tout ici reste entre les mains des autochtones. Hôtels, restaurants, campings, appartiennent à des Basques. Si les pelotari veulent bien se donner en spectacle, seuls les enfants du pays sont admis à frapper la balle.

Demander à Saint-Jean où l'on pourrait s'initier à ce sport, acheter une pelote, se procurer une pala, paraît presque incongru. La seule chistera qu'un touriste puisse se payer c'est le bibelot-souvenir qu'on vend dans les bazars. Alors que des millions de Français affolés par la mode et la télévision tentent de singer Bjorn Borg sur les courts de tennis, la pelote — pourtant beaucoup moins ingrate — reste la chasse gardée de quelques cantons.

Ce n'est pas un hasard. Depuis vingt ans l'intérieur du Pays basque s'est laissé gagner par le tourisme parti de la côte. Celle-ci, qui dans son décor vieillot sent venir l'essoufflement, cherche la relance en vantant plus que jamais les charmes du pays profond. Mais, dans les villages, on reste prudent. « *Je ne sens pas de la part de mes collègues la volonté d'investir beaucoup* », reconnaît M. Franz Dubosc, maire de Saint-Palais, président du conseil général et du comité départemental du tourisme.

MARC AMBROISE-RENDU.

(Lire la suite page 14.)

POINT-CLÉ

L'ombre de l'E.T.A.

UN « G.O. » maladroit fait pousser un triple hourra pour Israël dans un des villages du Club Méditerranée, en Tunisie. Les villageois voisins, exaspérés par le ramadan, viennent, en représailles, briser quelques bouteilles d'alcool. Cinq cents touristes demandent leur rapatriement. Le Club présente ses excuses aux autorités tunisiennes et celles-ci s'efforcent de minimiser l'affaire. On a frôlé, cet été, l'incident diplomatique. Quand la politique touche de son aile sombre l'innocente colombe du tourisme, celle-ci défaille.

Les loisirs des hommes sont fragiles. Le voyageur en quête de pittoresque ne supporte pas l'hostilité de ceux qu'il photographie. Celui qui cherche l'oubli dans le farniente redoute les cauchemars de l'insécurité. Les vacances sont, d'abord, synonymes de paix.

Ils le savent bien ceux qui veulent la troubler. Les périodes estivales sont devenues un moment privilégié pour les agitateurs. Tout spécialement des deux côtés des Pyrénées. Les Basques espagnols veulent-ils protester contre l'éventuelle extradition de certains de leurs militants réfugiés en France ? En juillet 1977, ils dynamitent des voitures de touristes français sur la Costa Brava. Inquiétude dans le petit monde de l'industrie touristique. Elle se mue en affolement lorsqu'en 1978 des émeutes, à Pampelune, accompagnées de dynamitage de voie ferrée et de barrage sur les autoroutes, obligent des vacanciers à rebrousser chemin.

La guerre des plages

La véritable guerre des plages sera déclenchée à l'orée des saisons 1979 et 1980 par les nationalistes basques de l'ETA. L'un de leurs militants réfugié en France a été abattu dans une rue de Bayonne le 25 juin 1979. Pour intimider les touristes français et obtenir le transfert de Castille en Pays basque de certains de leurs camarades détenus, les terroristes font exploser une dizaine de bombes sur le littoral espagnol. Deux touristes belges sont blessés à Marbella. Le 1er juillet, le rapide de nuit Paris-Madrid est stoppé près d'Hendaye et mitraillé on ne sait par qui. Aussitôt, les postes frontaliers enregistrent une nette diminution des passages. Saint-Sébastien est déserté. A Irun, certains restaurants affichent : « On ne sert pas les Français. »

Le 13 juillet, on découvre dans le train Nice-Irun, près de Lannemezan, une machine infernale qui n'a pas fonctionné. Paris-Match *publie les photos de soi-disant militants basques masqués et s'entraînant au tir dans la montagne. C'en est trop ! Des clients téléphonent à la Maison des Pyrénées, à Paris, pour faire transférer vers les Hautes-Pyrénées leurs réservations dans les hôtels de la côte basque. On décroche le drapeau basque qui orne la façade, rue du 4-Septembre. Les hôteliers de Saint-Jean-Pied-de-Port enregistrent de nombreuses annulations. Le mois de juillet est jugé « très mauvais » des deux côtés de la frontière. Dans la région d'Alicante, le délégué provincial au tourisme estime à 5 % la baisse de fréquentation. Mais l'ETA ayant annoncé qu'elle suspend son action, les touristes arrivent aussi nombreux qu'à l'accoutumée en août.*

M. A.-R.

(Lire la suite page 14.)

GUIDE

Chez l'habitant

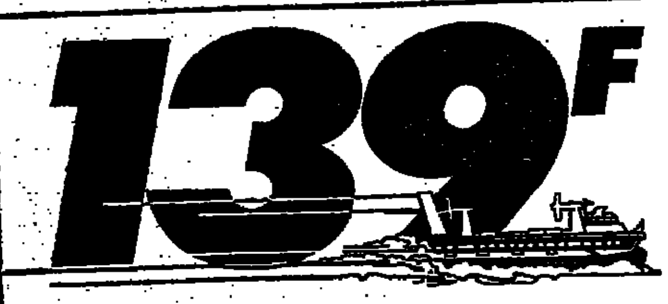
Les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port et de dix-sept communes environnantes louent — mais pour la plupart au mois — des chambres, le plus souvent avec cuisine et parfois avec salle à manger, des villas et des maisons de campagne. Au total, près de cinq cent cinquante chambres chez l'habitant, soixante-dix villas et des gîtes ruraux. La liste de ces particuliers et les caractéristiques de leurs logements sont fournies par le syndicat d'initiative de Saint-Jean. Celui-ci ne sert pas d'intermédiaire. Il faut traiter directement avec les logeurs. Deux agences privées (adresse au S.I.) ont également leur « parc » de logements de vacances à louer.

Un Village-Vacances-Famille offre quarante appartements à Saint-Jean. S'adresser au centre de réservation V.V.F., 9, rue Thiers, 64100 Bayonne. Tél. : (59) 55-84-06.

Terrains de camping

- A Saint-Jean-de-Port : camping de l'Arradoy : deux étoiles, cinquante emplacements, ouvert de Pâques au 30 septembre, 4, chemin de Zalkarte. Tél. : (59) 37-11-75. Camping municipal Plazza-Berri : deux étoiles, cent cinquante emplacements, ouvert de Pâques au 30 septembre. Tél. : (59) 37-00-92.
- A Uhart-Cize, camping Bidegainia : deux étoiles, cent cinquante emplacements, eau, électricité, égouts pour caravanes, ouvert du 15 juin au 15 septembre. Tél. (59) 37-03-75.
- A Saint-Jean-le-Vieux (4,5 km), camping Mendy : deux étoiles, cent cinquante emplacements, restaurant, ouvert du 1er avril au 30 septembre. Tél. : (59) 37-11-81.
- A Saint-Etienne-de-Baïgorry (11 km), camping de l'Irouléguy : deux étoiles, deux cents emplacements, restaurant, plats cuisinés ; ouvert du 15 juin au 15 septembre. Tél. : (59) 37-41-07.
- A Ascarat (2 km), camping Narbaitz : deux étoiles, quatre cents emplacements, commerces, ouvert du 1er juin au 30 septembre. Tél. : (59) 37-10-13. — Camping de la Truite : une étoile, trois cents places, commerces, ouvert du 26 juin au 15 septembre. Tél. : (59) 37-06-55.

★ Pour tous renseignements plus précis, s'adresser au syndicat d'initiative, place du Marché, 64220 Saint-Jean-de-Pied-de-Port. Tél. : (59) 37-03-57, et à la Maison des Pyrénées : 24, rue du 4-Septembre, 75009 Paris. Tél. : 266-41-88.





Paysans-estivants : la guerre froide est déclarée

« *LE tourisme, pensez-vous, si on en a besoin !* » rétorque Francis D., un agriculteur pyrénéen. « *Les résidences secondaires du village ne servent à rien d'autre qu'à grossir les dépenses de la commune, sans compter les dérangements.* »

Christine, la compagne de Francis, s'empresse d'ajouter : « *La plupart des vacanciers n'achètent rien sur place. En bavardant, il arrive qu'ils nous donnent leurs raisons. On les croit à peine.* » Une Toulousaine, qui venait de passer trois semaines sur place, se lamentait. Elle avait grossi de 2 kilos. 2 kilos ! Si elle en était arrivée là malgré un régime diététique tout ce qu'il y a de plus sérieux, elle ne voyait, disait-elle, qu'un coupable : le lait emporté de l'étable chaque soir... Elle n'est pas la seule à récriminer contre les produits du pays. Un autre disait préférer les petits pois en boîte, même au village. « *Parce qu'ils sont sélectionnés : fins ou extra-fins... Puis, on n'a pas à les écosser.* »

Ah ! le calibrage. Il fascine les consommateurs. Un touriste en venait à regretter que les œufs achetés au fermier soient en vrac. Un caprice qui indigne justement Christine : « *Nous choisissons même nos œufs les plus gros pour les gens de passage. Pour 3 ou 4 francs la douzaine qu'ils coûtent, c'est triste d'entendre ça !*

— Mais enfin, aucun de ces prétextes ne s'applique aux volailles par exemple ?

— Croyez-vous ! Je me suis entendu reprocher que nos poulets étaient trop musclés, qu'ils devaient courir trop vite. Résultat : ils étaient difficiles à cuire. Incroyable... »

Il est certain que les volailles de basse-cour ont la chair plus ferme que les poulets de batterie achetée à l'hypermarché, et que, en conséquence, leur cuisson demande plus de temps et de soin. Mais si l'on n'apprécie pas la différence de goût, où va-t-on ? « *D'ailleurs*, précise un voisin du couple, *quand on nous achète un poulet, on le veut tué et plumé. C'est un travail désagréable. Nous ne le faisons pas payer et, comme nous ne savons pas le refuser, il annule l'intérêt de la vente.* » Il est arrivé que des acheteurs renforcent leurs prétentions en demandant que le déplumage se fasse plutôt à sec qu'à l'eau bouillante. Celle-ci laisse un goût, paraît-il.

Marie-Antoinette en vacances

Beaucoup de vacanciers élèvent de cette façon des barrières entre les paysans et eux-mêmes. Au figuré... et au propre : un arrivant n'ayant rien de plus pressé que d'implanter une clôture et un panneau « *propriété privée* » aux limites de sa résidence secondaire. Les petits paysans sont désappointés en voyant venir les importuns.

Rien à attendre, même pas une participation à l'écoulement de la production. Qu'en penser, alors que les nouveaux touristes verts, jeunes cadres dynamiques qui refusent l'entassement sur les plages prolétariennes, s'alignent comme un seul homme sur les slogans des revues de consommateurs avertis ? Non aux colorants, aux hormones et à toutes les cochonneries de la société industrielle ! S'ils restent aussi méfiants envers les produits fermiers, ces Marie-Antoinette n'ont plus d'espoir que dans les rayons diététiques des supermarchés et les boutiques de Fleurance ou de la Vie claire. Emballages aseptisés, contrôlés, estampillés... industriellement.

Ici, dans le Comminges, tout au plus, se sent-on quelque sympathie envers les campeurs occasionnels ou réguliers qui, mieux que les autres, apprécient et respectent le milieu rural. « *Mais ils ne nous enrichissent pas beaucoup* », constate une habitante. « *Nous connaissons un jeune couple très gentil qui revient tous les ans. Soit qu'ils sont fauchés, soit que le soleil leur coupe l'appétit, ils ne nous achètent que quelques fruits et légumes de saison. Parfois de la charcuterie. Les sommes restent très faibles. Cela nous gêne même de demander l'argent.* »

Ces anecdotes rapportées par des personnes différentes et unanimes sont-elles exagérées ? Voire ! Pour compléter le tableau, rapprochons-les d'autres affaires plus notoires, relatives aux résidences secondaires. Plusieurs fois, la presse a évoqué les procès intentés par des citadins aux agriculteurs ou à leurs bêtes, ces dernières troublant leur retraite ou dérangeant leur odorat. Dans ce village-ci, rien de semblable n'est jamais survenu. Mais la tiédeur des relations entre les deux communautés donne à penser que peu de chose suffirait à exaspérer certains.

Chez les « autochtones », les récriminations principales tiennent aux charges accrues que la mairie supporte du fait des nouveaux habitants. Les taxes communales que paient ceux-ci ne compensent pas les aménagements et l'entretien des voies d'accès à leur demeure, ni d'autres services dont ils ont réclamé la mise en place, comme le ramassage des ordures. « *Ils vont finir par exiger le tout-à-l'égout* », proteste un conseiller municipal. Depuis quelques années, Montoulieu (Haute-Garonne), comme beaucoup d'autres pays ruraux, est parcouru périodiquement par un camion de collecte des déchets. A l'origine, le syndicat intercommunal a demandé à Aurignac, chef-lieu du canton, d'étendre à l'ensemble des communes son propre service utilisé dans l'agglomération. C'est donc fait et, dès lors, chaque foyer reçoit la facture correspondante.

« *Un progrès, le ramassage ?*

— On s'en passerait bien, comme on a toujours fait. Nous avons du mal à remplir une poubelle en deux semaines. Les vacanciers, en deux jours de congé, ils sont saturés. Ils jettent tout, même le pain sec. Nous, rien... Une boîte de sardines est récupérée pour donner à boire aux poussins. Les papiers servent à allumer le feu, bien sûr. Les épluchures sont jetées à la basse-cour, tandis que les croûtons, ils entrent dans la soupe des chiens. »

Il est vrai que le camion s'impose de plus en plus pour enlever les ordures laissées par des automobilistes négligents aux détours des chemins. Sur le sentier de la guerre, on s'inquiète d'entendre des rumeurs menaçantes. Les paysans se laisseront-ils déposséder de leurs terres comme les Languedociens naguère de leur littoral ? Ou sauront-ils se vendre avec profit ? Le compromis se cache quelque part... Si les citadins répugnent, par exemple, à acheter directement aux agriculteurs, pourquoi ne pas ressusciter la halle du village ? Une coopérative de distribution y vendrait, pendant les périodes de congé, les surplus collectés aux alentours.

RENÉ DALAN.

Saint-Jean-Pied-de-Port

(Suite de la page 13.)

Les Basques veulent bien accueillir des visiteurs et profiter de leur pouvoir d'achat. Mais point trop n'en faut. « *Les touristes*, disait récemment un paysan à la foire de Saint-Jean, *ce sont les palombes de l'été. Ça passe chaque année, mais ça ne fait que passer.* » Le réflexe particulariste reste le plus fort. Un président du syndicat d'initiative, à qui l'on demandait si sa station recevait beaucoup d'étrangers, leva le sourcil : « *Des étrangers : que voulez-vous dire ? Des Français ou de vrais étrangers ?* »

Chez les jeunes agriculteurs aussi, on commence à se poser des questions. Tout un mouvement encore informel remue les villages. « *Bien sûr*, dit l'un d'eux, *nous ne sommes pas propriétaires de notre pays et nous devons répondre au besoin d'évasion des citadins. Mais nous ne voulons pas que le tourisme fasse illusion et nous détruise.* »

En effet, selon une récente étude, l'industrie des vacances ne représente que 12 % des revenus du Pays basque. Celui-ci vit encore essentiellement de son agriculture et de son industrie. Dans les cantons de l'intérieur, le taux d'installation des jeunes cultivateurs est l'un des plus élevés de France. Aux environs de Saint-Jean, où se tient tous les lundis un gros marché aux bestiaux, le nombre des moutons a doublé en vingt ans. Dans la montagne, on a tracé des routes pour gagner les « cayolars », ces bergeries où l'on installe le tout-confort. Mais ce faisant on a ouvert les alpages aux chasseurs de palombes et aux touristes. La montagne, outil de travail, est en train de devenir un lieu de loisir. Est-ce compatible ?

« *Entre les vacanciers et les Basques*, remarque un éleveur, *le contact est cordial. Mais c'est tout de même une relation marchande, et cela n'est pas sain.* »

Les militants de la gauche basquisante s'irritent de ces mille « animations » de l'été au cours desquelles les indigènes se donnent en spectacle aux touristes et vendent leurs traditions. « *Ensuite il ne reste rien pour les autochtones*, dit l'un deux. *En voulant tirer profit de notre culture, nous sommes en train de la brader.* »

A ces critiques s'ajoutent celles que les socialistes des Pyrénées-Atlantiques adressent à la Miaca, Mission d'aménagement de la côte aquitaine, installée par l'Etat à Bordeaux. Les actions de la Miaca s'étendent à la côte basque et notamment jusqu'à Hendaye, où un vaste projet d'aménagement de la baie de Chingoudy ressort des cartons après dix ans de silence. Les socialistes basques veulent régionaliser cet organisme jugé trop inféodé aux idées parisiennes.

Les Basques acceptent que le tourisme ait sa place dans leur économie. Mais rien que sa place. Ainsi arriveront-ils peut-être à garder leur personnalité et à prévenir les phénomènes de rejet, cette maladie infantile de l'industrie des vacances.

MARC AMBROISE-RENDU.

L'ombre de l'ETA

(Suite de la page 13.)

En juin 1980, c'est un véritable feu d'artifice de part et d'autre des Pyrénées. A Biarritz, un pétard fait voler les vitres de l'office du tourisme et, à Saint-Jean-Pied-de-Port, un cocktail Molotov incendie à demi le pavillon du syndicat d'initiative.

En Espagne, les régions d'Alicante, de Malaga et le Pays basque retentissent d'explosions. Hôtels, villes, clubs de tennis, concessionnaire de marque française, églises, bars, voitures, trains et car-ferries sont, indistinctement, visés. Le bouquet final est tiré le 14 juillet : une voiture française saute dans un port de Biscaye. Ses occupants, deux touristes français, sont blessés. Dans la mêlée, on ne sait plus qui allume les mèches : terroristes de l'ETA, fascistes espagnols, autonomistes du Pays basque français, provocateurs, déments en rupture d'asile ?

En tout cas, des milliers de personnes sont évacuées des zones dangereuses et des milliers d'autres mettent le cap sur des régions plus calmes. Les professionnels du tourisme sont au désespoir. Certaines agences de voyages de Catalogne évaluent à 50 % la baisse de fréquentation. Sur la Costa del Sol, les hôtels sont vides à 60 %. La première industrie espagnole est-elle au bord de la crise ? En Pays basque français, la situation est également médiocre.

Alors, chacun accable son voisin. Le ministre de l'Intérieur et les professionnels espagnols du tourisme accusent la France de négligence dans la lutte contre l'ETA. Les hôteliers français reprochent aux Espagnols d'être incapables de protéger les estivants et de laisser se dégrader l'image de marque des vacances de part et d'autre de la Bidassoa. Puis, comme l'année précédente, le calme revient, et, avec lui, les vacanciers.

En mars 1981, les mouvements autonomistes basques français Hordago et Iparretarrak revendiquent une série d'explosions qui ont affecté un village de vacances à Guétary, un autre à Saint-Palais, le Yacht-Club de Ciboure et des agences de travail temporaire. Les extrémistes condamnent, en effet, toutes les formes de tourisme. Le tourisme de luxe, car il attire les étrangers qui achètent des résidences secondaires, font monter le prix des terres et contribuent à la disparition des agriculteurs. Il ne crée pas d'emplois stables puisque l'utilisation de la main-d'œuvre locale se fait par l'intermédiaire d'agences de travail temporaire. En outre, il remplace la population locale soit par une population de passage, soit par des gens âgés et fortunés.

Selon les autonomistes, le tourisme de masse est également dangereux, car les Basques, noyés sous le nombre des visiteurs, seraient menacés de perdre leur identité culturelle. Il ne procure, lui aussi, que des emplois saisonniers. Même le tourisme à la ferme leur est suspect, car il pourrait cacher la réalité des revenus agricoles. Pour toutes ces raisons, les mouvements basquisants sont tout à fait hostiles aux investissements de la mission d'aménagement de la côte aquitaine, la Miaca. Aussi, il y a déjà cinq ans, ont-ils incendié ses locaux installés dans la banlieue bordelaise.

Mais cette hostilité à l'égard du tourisme paraît sans effet sur l'image que les vacanciers se font du Pays basque français. Comme le remarque un responsable d'office du tourisme : « Les gens partent pour oublier, n'est-ce pas ? Alors, ils oublient aussi, en quelques jours, ce qui vient de se passer dans la région où ils se rendent. »

Les redoutables dynamiteros de l'ETA n'ont pas réussi à couper la route du tourisme espagnol. Ni les Corses, qui accusent le tourisme de « coloniser » leur île, ni les Occitans, qui refusent que le Languedoc devienne « le bronze-cul de l'Europe », ni les Basques au sang chaud ne sont en état de repousser l'invasion estivale. Les liens financiers, commerciaux et même affectifs que tisse le tourisme sont, à présent, trop anciens et trop solides. Et le besoin d'évasion trop puissant pour que quelques pétards puissent le rebuter.

Les flux touristiques ressemblent aux marées. Ils se retirent pour revenir, le mois ou l'année suivant, plus puissants encore.

M. A.-R.

PARTIR

En passant par la Lorraine

Une brochure, quadrichromie et papier glacé, vient de paraître qui s'intitule « Lorraine-Guide loisirs-accueil 1981 » et qui présente la totalité des activités sportives, des circuits, promenades, randonnées et possibilités d'hébergement dans cette région qui mérite vraiment qu'on la découvre plus avant. Pour tout savoir sur la gastronomie, la pêche, le ski, l'artisanat, etc., il faut s'adresser aux offices du tourisme de Metz (57000), Nancy (54000), Verdun (55000), Epinal (88000) ou Gérardmer (88400), ou encore à l'Association des gîtes ruraux des Vosges, 13, rue Aristide-Briand, 88000 Epinal. Tél. : (29) 35-50-34.

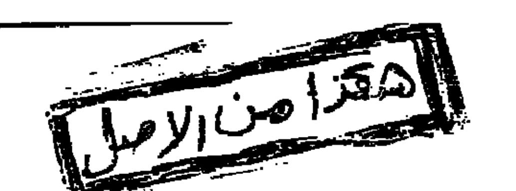
Chalets savoyards

La Savoie, pas la haute, ni la basse comme le disent parfois certains néo-touristes, la Savoie tout court, donc, est une superbe base de tourisme vert. Ce département offre aux vacanciers en mal de randonnées, voile, tennis, équitation, toutes sortes d'équipements et des structures d'accueil variées : plus de mille sept cents gîtes ruraux, des tables et des chambres d'hôtes, des campings à la ferme ou chalets d'alpage. Une brochure qui regroupe tous ces renseignements et les bonnes adresses peut être envoyée gratuitement sur demande adressée à Relais des gîtes ruraux, 5, rue du Château, 73000 Chambéry. On peut aussi réserver directement son gîte en appelant Loisir Accueil Savoie au (79) 33-22-56.

Une Auvergne de derrière les fagots

Les Auvergnats prétendent que, chez eux, l'automne est un peu... l'été indien. C'est en tout cas un moment privilégié pour découvrir leur région et jeter un œil sur les églises romanes en pierre noire de lave, sur les volcans ou encore de se familiariser avec la gastronomie régionale et un art de vivre et vivre bien. La meilleure façon de découvrir cette Auvergne-là ? Le gîte rural, dont le coût, en arrière-saison, ne dépasse pas 500 F la semaine.

★ *Renseignements : Service régional de réservation des gîtes ruraux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, du lundi au vendredi (heures de bureau), tél. : (73) 93-04-03 ou au Comité régional du tourisme Auvergne, 45, av. Julien, B.P. 395, 63011 Clermont-Ferrand Cedex.*



La planche à voile à toute vapeur

L'EXTRAORDINAIRE prolifération de la planche à voile en France, cet été, confirme qu'il ne s'agit pas d'une mode mais bien d'un phénomène sportif, social et commercial durable. La tenue du premier Salon professionnel de la planche à voile, dans le cadre du SISEL, qui vient de fermer ses portes, sanctionne cette évolution : la planche à voile n'est plus un jouet de plages mais un équipement sportif à part entière.

« Ce Salon professionnel ajoute à notre crédibilité, explique le directeur commercial d'un important fabricant, *par exemple auprès des banques, qui nous prennent désormais plus au sérieux. »* Et, pour bien faire les choses, c'est dans le cadre d'un salon au caractère international affirmé que vient s'inscrire la voile libre. Serait-ce l'âge adulte ? En tout cas, les professionnels, détaillants et constructeurs prennent maintenant conscience que le marché doit se réorganiser.

Un des points les plus marquants de cette évolution est l'entrée en lice des hypermarchés et des centrales d'achat, dont les méthodes de travail diffèrent sensiblement de celles des « petits » détaillants. Ces géants commandent « gros et tôt ». Le traditionnel Salon nautique de janvier, qui accueille depuis toujours la planche, leur semble tardif ; septembre correspond mieux à leurs habitudes. A l'inverse, les industriels trouvent que le SISEL vient trop tôt : la saison s'achève à peine, et il est difficile d'en apprécier les résultats commerciaux. D'un point de vue technique aussi, les grandes compétitions — championnats de France et d'Europe, cette année — sont à peine terminées ; or un bon palmarès sportif constitue toujours la meilleure publicité d'une marque.

Nombre de marques fractionnent leur production en deux parties : elles proposent une gamme « grand public », dont la publicité réside dans le bas prix, destinée aux grandes surfaces. Elles réservent des modèles plus sophistiqués à un réseau de détaillants : shipchandlers traditionnels, mais surtout boutiques spécialisées dans la voile libre : les « windshops ». Tel modèle de planche se verra même qualifier de haut ou de bas de gamme selon qu'il est distribué en hypermarchés ou en magasins spécialisés...

Parallèlement au développement de gammes « très grand public », on assiste à la naissance de séries de diffusion restreinte pour ne pas dire confidentielle, que des marques déjà bien implantées proposent à une élite « régatière ». En même temps, les planches folles destinées à la vague ou à la vitesse pure, les « fanboards », jusqu'à présent fabriquées à l'unité ou en toute petite série, apparaissent dans l'ensemble des catalogues.

Les constructeurs n'ont pas osé, cette année, dévoiler toutes leurs batteries : à exposer dès septembre une nouvelle gamme, on court le risque de se voir copié d'ici au Salon nautique de janvier. Nous n'avons donc pu voir que des prototypes très neutres et noter des projets. Pourtant, le Salon de la navigation de plaisance ne trouve pas grâce auprès de la plupart des professionnels de la planche, qui déplorent de ne pas pouvoir travailler sérieusement dans cette « foire » envahie par un public de curieux.

Les visiteurs étrangers, habitués aux grands salons professionnels, ne s'y trompent d'ailleurs pas et apprécient le nouveau cadre donné à un marché dont la France tient la première place. L'idée générale reste donc que le SISEL est un salon de « tendances » et de « contacts », alors que le Salon nautique est le salon des « décisions ».

Devant cette concurrence entre salons, certains ont choisi une solution plutôt théâtrale : exposer une gamme classique sur le stand, et réserver à quelques initiés parmi les initiés les vrais modèles 82, cachés entre quatre murs et protégés par un rempart d'hôtesses... Quant à l'année prochaine, d'autres envisagent de présenter des nouveautés et en septembre et en janvier...

Le marché de la planche à voile n'est pas adulte. Il est seulement à l'âge ingrat.

DOMINIQUE LE BRUN.

Hippisme

ADIEU A UN GRAND CHEVAL

QUESTION maintes fois entendue cette semaine : *« Que sont, chez le cheval, ces coliques dont peut mourir un sujet comme* Bellino II ? »

Essai de réponse, à partir d'une hippologie élémentaire et approximative. Le cheval a gardé de son origine d'animal des steppes un système digestif particulier, attentif à ne rien dédaigner d'une nourriture parcimonieuse, jadis arrachée sans relâche (quinze heures de broutement par jour) aux cailloux et au sable. Singularités de ce système : un très petit estomac (15 litres de volume), mais des intestins démesurés (22 mètres de longueur pour l'intestin grêle, 140 litres de volume pour le gros intestin, à qui est encore impartie, à la fin, la digestion de la cellulose). *« Tout le cheval est dans son intestin »*, disaient les anciens. *« Tout le cheval »*, c'est-à-dire tout son potentiel énergétique et vital, et, bien sûr, tous les risques.

Ils sont nombreux, en fonction même de la démesure de l'organe. Un changement d'alimentation trop brutal, l'ingestion d'herbe givrée (danger des gelées blanches), une infestation, voire un brusque changement de pression atmosphérique, une insolation, une simple frayeur, peuvent, chez certains sujets prédestinés (il existe un « terrain » héréditaire), déclencher les coliques.

Le mot peut prêter à confusion : à l'inverse de ce qu'il désigne, en général, chez nous, il signifie, ici, interruption du transit, voire blocage total par torsion ou « nœud ».

Cette dernière forme d'accident, presque toujours mortelle, a été la terreur de générations d'hommes de cheval. Quand un cheval avait des coliques, on le faisait marcher, de gré ou de force, des heures durant, l'empêchant ainsi, au besoin avec le concours supplémentaire du fouet, de se rouler, ce à quoi l'incitait la douleur et qui pouvait créer la torsion.

La marche forcée (pourtant déconseillée par certains vétérinaires) reste encore la mesure conservatoire en usage dans la majorité des écuries, en attendant l'arrivée de l'homme de l'art.

Les coliques, en régression par l'élimination des souches qui y sont prédisposées (et qu'on met à l'index dans tous les haras), sont, à l'opposé, favorisées par la suralimentation et le surentraînement auquel sont maintenant soumis les chevaux de course. Un pur-sang en période de compétition est une pile à haut voltage, à la limite du dérèglement dans la plupart de ses fonctions.

Rupture de régime et d'habitudes après la carrière de courses ? Le risque semble surtout se réaliser chez les étalons. *Sea Bird*, qui fut, en France, le plus grand pur-sang du dernier quart de siècle, mourut de coliques, voilà sept ans, au haras.

Bellino II, qui fut, lui, pour beaucoup, le plus grand trotteur de ce même quart de siècle, est mort de coliques, dans la nuit du 5 au 6 septembre, à Villepelée (Orne).

Il avait dominé le trot européen durant quatre années, gagnant notamment trois fois le prix d'Amérique, à Vincennes, deux fois le prix de Cornulier. Seule l'Amérique lui avait résisté. Il n'y avait été « que » second du championnat du monde. Ce géant n'était pas fait, il est vrai, pour les rapides petites pistes américaines. Autant eût valu demander à un haltérophile de se muer en équilibriste. Son domaine à lui, c'était Vincennes et sa côte où les autres, écœurés par le rythme qu'il imposait dès le départ, rendaient l'âme. Car je ne crois pas que *Bellino II* eût jamais gagné une course. Ce sont les autres qui la perdaient. Nuance. Il ne triomphait pas par quelque coup d'éclat spectaculaire faisant hurler la foule : il était vainqueur par élimination successive et inexorable de tous ses adversaires. Rien à voir, par exemple, avec les accélérations époustouflantes d'une *Roquépine*, d'un *Tidalium Pelo* ou, actuellement, d'un *Idéal du Gazeau*.

Peut-être devait-il son côté un peu besogneux à ses origines, elles-mêmes plus obstinées qu'éclatantes. Son propriétaire, Maurice Macheret, charcutier industriel à Annemasse, avait payé sa mère 4 000 francs dans une vente à Vichy et il l'avait envoyée à *Boum III* — union dont était né le champion — pour des raisons de commodité de voisinage (*Boum III* était « stationné » à Cluny) et parce que le « service » de cet étalon ne coûtait alors que 800 francs. Les 4 800 avaient été plus prolifiques encore que père et mère : *Bellino II* avait gagné, au cours de sa carrière, 9 034 089 francs, somme jamais approchée par aucun cheval européen, au galop ou au trot.

Adieu, *Bellino*. Mais les grands chevaux, comme les grands hommes, ne meurent jamais tout à fait. Une centaine de petits « Bellino », dont les premiers ont deux ans, sont déjà nés, et une quarantaine naîtront au printemps 1982.

Bonnes rentrées, dimanche, d'*Akarad* (très « enveloppé », qui avait beaucoup à gagner en condition) et de *Rahstep*, en progrès encore — comme pouvaient le laisser espérer ses origines — sur ses performances du printemps. Mais la menace anglaise se précise : l'Aga Khan, propriétaire d'*Akarad*, estime que son autre représentant, *Shergar*, entraîné outre-Manche, est quatre à cinq longueurs meilleur.

Timeform, la publication britannique dont les classements font autorité dans le monde, a renoncé, dans son édition de fin août, à donner une valeur à *North Jet*, qui a passé le premier, dimanche, la ligne d'arrivée du prix du Moulin de Longchamp (en battant le record de temps de l'épreuve). Elle fait suivre son nom d'un point d'interrogation. Nous ferons de même.

LOUIS DÉNIEL.

Du 18 au 27 septembre

Maisons-Laffitte au grand galop

Tout le monde en selle du 18 au 27 septembre, à Maisons-Laffitte. Il était temps : il était temps que cette petite patrie du cheval entreprenne de célébrer dignement ce qui fait l'une de ses réputations et l'un de ses charmes.

Le programme est à la mesure du réveil. Il s'ouvrira, le vendredi 18 septembre, dans le lieudit « les caves du Nord », par un concours hippique national qui se poursuivra le samedi et le dimanche. Durant toute la semaine, des manifestations se dérouleront dans la localité avec des temps forts comme, le samedi 26, la présentation sur l'hippodrome des attelages du Haras du Pin et un spectacle de voltige et de chevalerie. Le dimanche 27 septembre, spectacles westerns avec, bien sûr, la présence de Buffalo Bill et de l'escadron du 8e de cavalerie.

★ Pour tous renseignements : le CIGAL, tél. 962-68-96.

Plaisirs de la table

LES PUNIS

MALGRE une lecture attentive, je ne m'étais pas aperçu que Michelin avait enlevé son étoile à Philippe Serbource (*Chez Philippe*, 106, rue de la Folie-Méricourt, tél. 357-33-78). Lui non plus ! Ou, plus exactement, ses clients fidèles lui sont restés. Avec raison. Avec *justice* !

C'est Jean-François Revel, un de ceux-ci, et qui assure avec raison que la langouste ou le homard froids mayonnaise sont ici incomparables de fraîcheur et de saveur bonhomme, qui m'en fit remarque et nous sommes allés, aussitôt, célébrer cette punition stupide.

Pour constater (je l'avais fait *chez Lamazère et Chez Benoit*) que les punis se portent fort bien. Merci pour eux ! Notre déjeuner ? Des œufs et jambon à la piperade, suivie d'un confit d'oie froid accompagné de pommes sautées et d'une salade de frisée aux chapons. Un sorbet pour conclure et ce fut merveilleusement bon et sincère, arrosé d'un brouilly 80 de l'ami Dessalles (45 F). A ce même prix, la carte propose deux excellents vins, le cahors Haute-Serre et le madiran château de Peyros. Et je regardais d'un œil intéressé sinon affamé les rougets *grillés* et *le cassoulet* toulousain de mon voisin. La vie était belle...

∴

C'est un autre genre de punition que de ne pas figurer au Michelin lorsqu'on a fait, des années durant, preuve qu'on le mériterait. Ainsi du *Petit-Navire* (14, rue des Fossés-Saint-Bernard, tél. 354-22-52). Voilà un jeune couple, les Cousty, travailleurs comme autrefois ces enfants de province venus conquérir Paris dans la limonade, qui dans un rapport qualité-prix incontestable cherchent l'originalité gentille. Le succès aidant, ils ont transformé le garage voisin en deuxième salle et celle-ci est aussi achalandée d'amateurs de soupe de poissons aux croûtons, de tapenade, de salade de christe-marine, de lisettes grillées, de bourride (entre autres poissons du marché), d'andouillette grillée, d'onglet à l'échalote avant un excellent brie de Meaux et des desserts simples (clafoutis et mousse au chocolat). Une étoile méritée, que dis-je, une simple inscription au guide, leur rendrait service.

De même, je le dis en passant, qu'une autorisation municipale. Oui, ils ont, à la façade ancienne, de beaux stores bleu-roi. Ils ont demandé, il y a six mois, l'autorisation d'en installer également à celle, nouvelle, de l'ancien garage. Les stores sont là. Ils attendent. Comme les Cousty (Jean-Pierre en cuisine, sa femme en salle). Heureusement qu'ils n'attendent pas les clients !

∴

En vérité, il ne s'agit pas ici d'une punition. D'un canular plutôt. Une critique aigrie de Gault-Millau sur *la Bourgogne* (6, av. Bosquet, tél. 705-96-78). On peut d'abord se demander où ces messieurs ont pris leurs renseignements qui croient que *Jean-François* et *Christian Julien* sont deux frères alors qu'ils sont père et fils. Là-dessus, ils parlent d'une cuisine « *délibérément grandiloquente* » et d'un festival de sauces. Mon voisin s'est régalé d'une salade de queues d'écrevisses et d'un chateaubriand maître d'hôtel. Moi, d'un fond d'artichaut vinaigrette et de saint-pierre à l'oseille. Succulentes portions, revigorantes et consolantes, d'autant que les prix (jugés « *mirobolants* » par l'article) sont plutôt moins chers que *chez un Pangaud quelconque* où l'on sort de table avec la faim.

A noter un remarquable rully (domaine de la Renarde) rouge à 68 F, et un bourgogne 76, premier prix de la carte, à 68, agréable. Et cette fraîcheur des produits que reconnaissent du reste Gault-Millau, fraîcheur allant de pair avec une conscience professionnelle certaine, appréciée d'une clientèle qui, malgré l'ironie des critiques, ne s'apprête pas à « *un après-midi cotonneux* ». Il n'y a de lourd, dans tout cela, que la mauvaise foi du chroniqueur. Et je vous assure qu'un melon, un confit sarladais, un sorbet à la crème de cassis, font un repas aussi allègre que souverain. C'est ce qui fait le succès de *la Bourgogne*, comme celui de *Chez Philippe* ou du *Petit-Navire*. Les petits punis se portent bien !

LA REYNIÈRE.

Je ne sais toujours pas...

« Mon écho « Il faudrait savoir » a fait des remous. D'abord, un lecteur (« du bâtiment », puisqu'il évoque une expérience de quinze années dans le domaine de la vérification des impôts) qui nie le « recours systématique » à la norme des 2,8-3 %, qu'il estime plafond et non plancher. « Le restaurateur qui peut fournir des pièces justificatives n'est donc, d'après lui, *imposé* que selon le coefficient qu'il pratique. » Mon correspondant ajoute que sa lettre ne saurait engager la Direction générale des impôts.

Cela est bel et bon mais nullement convaincant. Car je puis citer cent exemples du contraire. Témoin cette lettre du cher Barrier, de Tours, qui me dit : « Je peux vous affirmer, par une expérience réelle et récente, dans laquelle je suis impliqué personnellement, que les « rendements » admis par l'administration sont fonction de la catégorie des établissements. »

Et enfin, cette autre lettre d'un hôtelier dont la parole ne saurait être mise en doute (et qui me demande de ne pas citer son nom afin de ne pas le livrer « à la vindicte » de son inspecteur) : « Lors des redressements *opérés par le fisc, celui-ci* applique effectivement aux achats le coefficient 3, ce chiffre résultant, paraît-il, de monographies établies par les *services* fiscaux. Les établissements dont les résultats ne répondent pas à ces normes sont suspectés de fraude et soumis à un contrôle. Ils se sont vus pénalisés et ont dû appliquer ce multiplicateur pour ne plus éveiller les soupçons des contrôleurs. Il est désormais de règle de calculer le prix de vente de la façon suivante : prix d'achat H.T. × 3, T.V.A. à 17,60 % en plus.

» Voilà pourquoi les bonnes bouteilles sont à un prix fou, *qu'un champagne acheté* aux environs de 50 F H.T. est affiché dans le restaurant le plus modeste à 160 ou 180 F. Voilà pourquoi, peut-être, nous sommes malades de l'inflation. »

Voilà donc d'autres pièces au dossier.

Ce qui ne nous explique pas pourquoi l'administration reste muette.

Et m'oblige à répéter ma question : IL FAUDRAIT SAVOIR !

L. R.

● « *Cuisine et vins de France* » nouvelle formule est en vente dans les kiosques depuis le *10 septembre. Fondé par Curnonsky*, le mensuel gourmand, dont le directeur de la rédaction est désormais Jean Ferniot, veut être un guide pour « *bien vivre en France les années 80* ». Tâche ardue. Le numéro : 15 F.

MIETTES

● *Un lecteur a découvert* à Oudtshoom (Afrique du Sud) un restaurant, paraît-il, excellent, mais dont l'enseigne, en français, ne l'a pas inspiré. C'est *la Poubelle*. En vérité, cette enseigne serait le fait d'une méprise et ce serait *la Poule belle* !

● *A Val-d'Isère,* ne figurant sur aucun guide, le *Goetschel Lodge* de Claude et Patricia Régis se signale par de bonnes grillades et d'excellents légumes, qui, me souffle leur avocat — fidèle lecteur, — « *ne sont pas petits* ».

● *Au pays du Goëlo* vient de s'ouvrir, me signale Pierre de Bournazel (dont le château de Malle est, on le sait, un excellent bordeaux), le *Château-hôtel de Coatguelen*. Seize chambres, dans un parc de 70 hectares, c'est l'idéal pour de vraies vacances calmes.

● *Les « fans » de Jersey* ont connu l'Old Smuggler (Portelet Bay) d'Olga et Wally Warren. Les voici *regagnant le continent, et le Waterfront Bistro* (20 The quay, Appidore, à Bideford (Devon), tél. *77.574*), a déjà le succès mérité que l'on peut attendre de la cuisine simple et savoureuse d'Olga, dans l'amitié accueillante de Wallace, le vieux contrebandier !

● *Pour la cinquième année*, du 1ᵉʳ novembre au 15 février, ont lieu les week-ends foie gras. Deux jours en *Quercy* avec déjeuners à la ferme après avoir, le matin, appris avec la fermière la préparation du foie gras. Renseignements : André Pochat, les Vignes de Brassac à Bourg-de-Visa (82190), tél 94-24-30.

● *A Biarritz*, un nouveau bistrot à la mode, *la Belle époque* (10, av. Victor-Hugo, tél. 24.66.06).

FOURCHETTE EN L'AIR

Une H.E.C. aux fourneaux

BEAUCOUP de personnes rêvent d'ouvrir un restaurant. Parce que la cuisine est un fait culturel, parce qu'elle nécessite un sens esthétique développé, parce qu'elle est harmonie et communication. La plupart de ceux qui se sont essayés, pour le plaisir, à cet art de la table s'y sont cassé les dents. Edith Andremont, elle, est en passe de réussir deux établissements où il fait bon s'arrêter.

Aux Petits Oignons, à deux pas du boulevard Saint-Germain, dans la rue de Bellechasse (7ᵉ). Liberty et fleurs sur les tables, vieilles glaces et tableaux au mur confèrent à ce qui fut l'antre d'un bougnat un charme familial. Décoration de bonne femme et cuisine au diapason, un peu ébouriffée, où l'on sent que la maîtresse de céans prend du plaisir à faire plaisir.

Dans l'assiette, le parfum d'humus du foie gras se marie à merveille avec les senteurs forestières des champignons crus (29 F, service 15 % en sus). L'assiette Nicolas, filets de poissons fumés en crème et vodka (28 F) tentera les amateurs de fortes sensations marines. Quant au taboulé (15 F), il confirme de toute sa menthe que l'été vit encore.

Viennent ensuite, parmi les plats mijotés, la fricassée de veau en aillade (38 F), l'agneau aux citrons confits (48 F). Et aussi le foie de veau aux avocats (51 F), les papillotes de lotte à la muscade (48 F). Versant dessert : une mousse aérienne au chocolat (18 F), une compote goûteuse (13 F), des poires pochées aux myrtilles (16 F).

Edith Andremont a « fait » H.E.C. Elle s'est tournée vers la restauration par goût de la cuisine, certes, mais aussi des contacts. « Lorsque nous avons créé, en 1977, les Petits Oignons, avec une amie américaine, notre idée était de lancer un restaurant de femmes. Pas d'investissement somptuaire dans le décor ou dans la gastronomie, mais une maison où les clients seraient accueillis chaleureusement, et où ils retrouveraient les plats mitonnés par nos mères, qui savaient si bien y faire ! »

Au Bon Vivant, rue de Richelieu (1ᵉʳ), est né de ce succès, et de l'association avec Claude Eschelier, qui a laissé tomber son entreprise de travaux publics pour passer derrière les fourneaux. « Mes clients et mes amis me disent toujours : « Je connais la recette d'un » plat fantastique », explique Edith Andremont. Je leur rétorque qu'il ne tient qu'à eux de le réaliser. Un seul m'a pris au mot : Claude, qui a cuisiné un poulet au Calvados ou aux écrevisses, je ne me souviens plus exactement. »

Ce Bon Vivant-là apparaît comme un tout petit peu plus raffiné au point de vue décoration que les Petits Oignons de l'autre rive, sans qu'ait été dissipée l'ambiance chaleureuse et sans apprêt. Et dans l'assiette, les saveurs s'inspirent des mêmes principes : une crème de concombre fraîche (14 F, service compris), cousine germaine du gazpacho, une terrine maison aux oignons (21 F), ou cette étonnante rillette de poisson aux câpres (21 F). Au chapitre des plats, une potée océane aux trois poissons (36 F), une gibelotte au vin de Brouilly (46 F) ou une fricassée de volaille (39 F).

Pourquoi pas un crottin de Chavignol à l'huile d'olive (20 F) en attendant le clafoutis (18 F), les pêches pochées au coulis de framboise (18 F), ou la crème renversée au caramel (14 F) ? Côtes-de-provence (37 F), chinon (49 F) et brouilly (53 F) se fondent à ravir dans ce paysage gastronomique simple et savoureux.

Selon que les convives choisiront la frugalité ou la fête, l'addition oscillera, dans les deux établissements, entre 50 F et 150 F par personne. Un excellent rapport qualité-prix avec, en prime, le risque de se retrouver associé avec Edith et Claude dans un troisième établissement si l'on est saisi par le démon de la casserole... Qui sait ?

ALAIN FAUJAS.

★ AUX PETITS OIGNONS, 28, rue de Bellechasse, 75007 Paris. Tél. : 705-45-77. AU BON VIVANT, 35, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : 260-16-07.

Philatélie

N° 1706

FRANCE : Centenaire de l'Ecole publique.

En l'an 1951, le 17 mars, il a été émis un timbre de 15 francs anciens à l'effigie de Jules Ferry. Il fut le tout premier timbre à être oblitéré par un cachet officiel « Premier Jour » (non illustré à l'époque). Le timbre commémorant le « centenaire de l'Ecole publique gratuite, obligatoire et laïque » représentera de nouveau son *effigie*. Vente générale le 28 septembre (50ᵉ/81). — Retrait prévu pour le 2 avril 1982.

1,60 F, brun, violet et noir.

Format 23 × 36 mm. Maquette de Huguette Sainson, gravure de Cécile Guillame. Tirage de huit millions d'exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— A PARIS, les 26 et 27 septembre, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire installé au 16 rue de la Brèche-aux-Loups, Paris-12ᵉ. — Oblitération « *P.J.* ».

— Le 26 septembre, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1ᵉʳ et au bureau de poste de Paris 41, 5, av. de Saxe, Paris-7ᵉ ; de 10 heures à 17 heures, au Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, *Paris-15ᵉ*. — *Boîtes aux* lettres spéciales pour « P.J. ».

— A SAINT-DIE (Vosges), les 26 et 27 septembre, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire installé dans la grande salle du Musée, place Georges-Trimouille. — *Oblitération* « *P.J.* ».

— Le 26 septembre, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Saint-Dié. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

● Les bureaux temporaires des deux lieux utiliseront exactement la même oblitération « P.J. ».

FRANCE : Centenaire de la Caisse nationale d'épargne.



La création, il y a cent ans, de la *Caisse nationale d'épargne*, desservie actuellement par 18 000 bureaux des P.T.T., sera soulignée par l'émission de deux timbres commémoratifs. Vente générale le 25 septembre (48 et 49ᵉ/81). Retrait prévu pour le 2 avril 1982.

1,40 F, bleu, rouge et vert ;

1,60 F, bleu et rouge.

Format 36 × 22 mm. Maquette de René Dessirier. Tirages respectivement de dix et douze millions d'exemplaires. Impression hélio ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 21 septembre, de 15 h. 30 à 20 heures, et les 22, 23, 24 septembre, de 10 heures à 20 heures, par le bureau de poste temporaire au chapiteau exposition implanté sur le parvis du Palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris-16ᵉ. — Oblitération « P.J. ».

— Le 21 septembre, de 15 h. 30 à 19 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1ᵉʳ, et au bureau de Paris 41, 5, av. de Saxe, Paris-7ᵉ. — *Boîtes aux lettres spéciales* pour « P.J. ».

● Etant donné que ces deux timbres (sujet unique) ont été imprimés avant la décision de faire figurer la mention « République française », il y a encore le mot « France » seulement (« le Monde » du 25 juillet 1981, chronique n° 1 699, page 13).

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires.

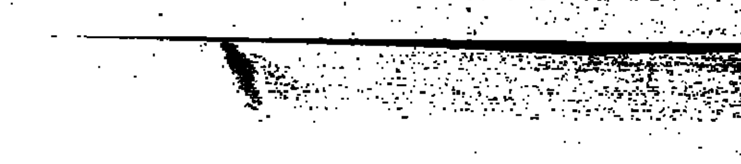
⊙ 75012 Paris (pelouse de Reuilly, au Bois de Vincennes), les 18 et 19 septembre. — Fête Force ouvrière.

⊙ 26300 Saint-Alban de Roche (salle des Fêtes), les 19 et 20 septembre. — Première exposition philatélique.

⊙ 60100 Creil (place du Champ de Mars), le 26 septembre. — Fête populaire.

⊙ 63100 Clermont-Ferrand (Faculté de médecine), les 24, 25 et 26 septembre. — Réunion annuelle de l'Académie européenne d'allergologie et d'immunologie clinique.

ADALBERT VITALYOS.



Jeux

échecs Nº 934

AU PAS DE CHARGE

(Championnat de Moscou, 1981)
Blancs : S. GORELOV
Noirs : E. VASSIOUKOV
Défense est-indienne.
Variante des quatre P

1. d4	Cf6	18. Ff2 (o)	Rg7
2. ç4	g6	19. Cç7 (p)	Db6
3. Cç3	Fg7	20. C×a8	T×a8
4. é4	d6	21. Rh1	Tç8 (q)
5. f4	ç5 (a)	22. a4	b4
6. d5 (b)	0-0	23. Fd5!	f6
7. Cf3 (ç)	é6 (d)	24. Dg4!! (r)	Fç6
8. Fé2	é×d5	25. Ta-é1	h5
9. ç×d5 (é)	b5 (f)	26. Dé6!	F×b2
10. é5! (g)	d×é5	27. F×f6+!! (s)	F×f6 (t)
11. f×é5	Cg4	28. T×f6!!	C×f6
12. Fg5! (h)	Db6 (i)	29. D×ç8	F×d5 (u)
13. 0-0 (j)	C×é5 (k)	30. Té7+	Rh6 (v)
14. C×é5	F×é5	31. Df8+	Rg5
15. Fé2!	Cd7 (l)	32. Té5+!	abandon.
16. d6!	Fb7		
17. Cd5 (m)	Dç6 (n)		

NOTES

a) Dans la célèbre « variante des quatre pions » de la « défense est-indienne », les Noirs peuvent choisir également la contre-action é7-é5, qui présuppose le petit-roque ; par exemple, 5..., 0-0 ; 6. Cf3, é5 ; 7. f×é5, d×é5 ; 8. d5 (si 8. C×é5, ç5 ! ; 9. d5, C×é4 !), ç5 ou bien 7. d×é5, d×é5 ; 8. D×d8, T×d8 ; 9. C×é5, Té8 ; 10. Fd3, C×é4 ; 11. F×é4, f6 ; 12. Cd5 ou 12. C×g6 comme le conseille Boleslavsky. Cependant, cette variante devient douteuse pour les Noirs à la suite de la trouvaille de Geller : 12. Fd5+ !. Si 12..., Rh8 ; 13. Ff7, Té8 ; 14. C×g6+ avec gain de deux pions ou 13..., Té7 ; 14. Cd5 ou encore 12..., Rf8 ; 13. Ff7 !, Té7 ; 14. Cd5 avec gain d'une qualité. En conclusion, le plan é7-é5 est à rejeter au profit de la continuation 5..., ç5.

b) Ou 6. Cf3, 0-0 ; 7. Fé2, ç×d4 ou 6. d×ç5, Da5 ; 7. Fd3, D×ç5 ; 8. Cf3, Cç6 ; 9. Dé2, Fg4 ; 10. Fé3, Dh5 ; 11. 0-0, Cd7. L'avance d4-d5 semble être la suite la plus logique, les Blancs conservant leur puissant centre.

c) Le plan 7. Fd3, é6 ; 8. Cg-é2 est faible : 8..., é×d5 ; 9. é×d5, Fg4 ; 10. 0-0, Cb-d7 ; 11. Dç2, Cb5 ; 12. h3, Dh4 ! ; 13. h×g4, Cd-f6 !.

d) Dans l'esprit du gambit de la Volga, le sacrifice de pion 7..., b5 ; 8. ç×b5, a6 reste jouable.

e) Après 9. é×d5, Té8 se poursuit la variante des quatre pions, tandis que le coup du texte rétablit la position de la défense Benoni.

f) D'autres suites sont 9..., Ca6 et 9..., Fg4. Ce transfert du centre de gravité sur l'aile -D donne lieu à un combat extrêmement aigu.

g) Après 10. F×b5, C×é4 ; 11. C×é4, Da5+ ; 12. Rf2, D×b5 ; 13. C×d6, Db6 ; 14. Cç4, Da6 ; 15. Dé2, Fd7 ; 16. Fé3, Fb5 ; 17. Th-ç1, Té8 rien n'est bien clair. Aussi bien les Blancs sont-ils obligés, bon gré mal gré, d'engager immédiatement les hostilités au centre.

h) Ou 12. Ff4, b4 ; 13. Cé4, Cd7 ; 14. é6, f×é6 ; 15. d×é6, T×f4 ; 16. Dd5+, Rh8 ; 17. D×a8, Cb6 avec un jeu compliqué.

i) 12..., Da5 ; 13. 0-0, b4 ; 14. Cé4, h6 ; 15. Fé7, Cé3 ; 16. Dd2, C×f1 ; 17. T×f1 est favorable aux Blancs comme peut-être aussi 12..., f6 ; 13. é×f6, F×f6 ; 14. Dd2, Ff5 ; 15. C×b5, Cd7 ; 16. 0-0, Db6 ; 17. Fç4, Cd-é5 ; 18. C×é5, C×é5 ; 19. d6+, C×ç4 ; 20. Dd5+, Rg7 ; 21. F×f6+, T×f6 ; 22. D×ç4 (Sosonko-Reshevsky, Amsterdam, 1977).

j) Sans craindre 13..., ç4+ ; 14. Rh1, Cf2+ ; 15. T×f2, D×f2 ; 16. Cé4 !.

k) Il est difficile de se prononcer sur la meilleure continuation pour les Noirs. Si 13... ç4+ ; 14. Rh1, Cd7 ; 15. é6, f×é6 ; 16. d×é6, D×é6 ; 17. C×b5, Tb8 ; 18. Cf-d4, Dd5 ; 19. F×g4, D×g5 ; 20. Fé6+ ou bien 14..., a6 ; 15. d6, Fé6 ; 16. Cd4, C×é5 ; 17. Fé7, Cb-d7 ; 18. C×é6, f×é6 ; 19. F×f8, T×f8 ; 20. T×f8+, F×f8 ; 21. Cé4.

l) A considérer est aussi 15..., Té8 ; 16. d6, Fé6 ou encore 15..., ç4+ ; 16. Rh1, Cd7.

m) 17. Ff3 est également fort : 17..., Rg7 ; 18. F×b7, D×b7 ; 19. F×f8, T×f8 ; 20. Dé2, ç4 ; 21. Ta-d1 ! (Jimenez-Medina, Malaga, 1966).

n) 17..., F×d5 ; 18. D×d5, ç4+ ; 19. Rh1 était peut-être plus solide, mais le grand maître soviétique tient à conserver la grande diagonale.

o) Menace 19. Cf6+.

p) Gagnant la qualité tout en gardant le fort F-D.

q) Si 21..., F×b2 ; 22. Tb1, Fé5 ; 23. a4 suivi de F×b7 et de Db3.

r) Le maître Gorelov mène la vie dure à son grand adversaire. Si 24..., F×d5 ; 25. D×d7.

s) Jolie combinaison finale.

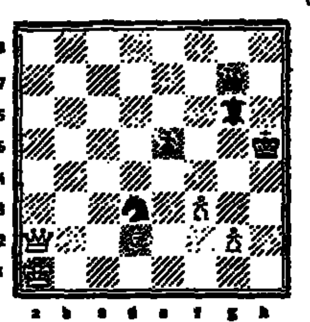
t) Si 27..., C×f6 ; 28. D×ç8, C×d5 ; 29. Df8+ suivi du mat.

u) Si 29..., C×d5 ; 30. d7.

v) Ou 30..., Ff7 ; 31. Dé6.

ÉTUDE

M. BOTWINNIK (1925)



BLANCS (5) : Ra1, Da2, Fd2, Pf3, g2.
NOIRS (5) : Rh5, Dg7, Fg6, Cd3, Pé5.

Les blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE Nº 933
V. PLATOV (1905)
(Blancs : Ré1, Ta8, Cb5, Pç2, d2, f4, g3. Noirs : Ré4, Dç6, Pb7, é2, g7, h6.)

1. Té8 +!, Rd5 (si 1..., D×é8 ; 2. Cd6 + et si 1..., Rf5 ou Rf3 ; 2. Cd4 +) ; 2. Té6!!, Dç4 (si 2..., D×é6 ou R×é6 ; 3. Cç7 + ou 3. Cd4 + ; si 2..., D×b5 ; 3. Té5 + et si 2..., D×ç2 ou 2..., Dç8 ; 3. Té5 + suivi de 4. Ca3 + ou 4. Cd4 + ou 4. Ca7 + ou 4. Cd6 +) ; 3. Té4!!, Dç6 (ou 3..., D×é4 ; 4. Cç3 + ou 3..., R×é4 ; 4. Cd6 +) ; 4. d3! (menace 5. Té5 mat), Dg6 (si 4..., Dd7 ; 5. Td4 + et si 4..., Rç5 ; 5. Tç4 +) ; 5. Té5+, Rç6 ; 6. Té6+!!, D×é6 ; 7. Cd4 + et 8. C×é6 et les Blancs gagnent. Inouï.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 931

L'IMPORTANCE DU 9

Ce chelem joué au cours d'un championnat du monde a été gagné alors que la solution, qui *semblait* normale, *aurait échoué*... Mais un 9 à l'atout permit au déclarant américain de trouver la bonne piste dans ce match entre les U.S.A. et Israël.

	♠ A 8 6 2 ♥ 9 7 ♦ A D 9 8 7 6 ♣ 5	
♠ 9 7 4 ♥ 10 6 4 3 ♦ 4 2 ♣ 10 7 3 2	N O E S	♠ V 10 5 3 ♥ D 2 ♦ R 5 3 ♣ D V 6 4
	♠ R D ♥ A R V 8 5 ♦ V 10 ♣ A R 9 8	

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Ross	Hochzeit	Paulsen	Levit
1 ♣	passe	1 ♠	passe
2 ♥	passe	3 ♦	passe
4 ♣	passe	4 ♦	passe
4 ♠	passe	6 ♥	passe...

Ouest ayant entamé le 4 de pique (probablement trois cartes), quelle est, à cartes cachées, la ligne de jeu la plus simple, et *comment Ross, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Il semble normal de faire l'impasse à carreau et, si elle échoue, Sud fera l'impasse à la dame de cœur. Mais cette ligne de jeu aurait échoué alors que Ross a gagné *en double coupe !*

Après avoir tiré roi et dame de pique et as, roi de trèfle, il a coupé un trèfle, puis il a réalisé l'as de pique pour défausser un carreau. Enfin *il a coupé son dernier trèfle avec le 9 de cœur* et il a rejoué le quatrième carreau du mort avec la certitude de gagner, car il lui restait as, roi, valet et 8 de cœur.

Ouest surcoupa le 8 de cœur, mais Sud fit les trois dernières levées.

« Qu'appelle-t-on un tremplin ? », demande un lecteur. C'est un procédé technique qui permet d'accéder à une main (en général le mort) par l'intermédiaire de l'adversaire. Le coup est rare, mais on en a eu une illustration au cours d'un des festivals de Deauville. La donne avait été distribuée dans le tournoi par équipe de quatre.

	♠ R V 8 ♥ 9 7 ♦ A R D 7 6 ♣ D 9 4	
♠ A 10 9 3 2 ♥ V 10 8 2 ♦ 3 ♣ 8 6 3	N O E S	♠ 5 4 ♥ A 6 5 ♦ V 9 8 5 4 ♣ A V 5
	♠ D 7 6 ♥ R D 4 3 ♦ 10 2 ♣ R 10 7 2	

Ann. : O donn. E.-O. : vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Rosen	Zeuli	Bates	Kolt.
Passe	1 ♣	passe	1 SA
Passe	2 SA	passe	3 SA

Ouest entama le 3 de pique pour la dame de Sud qui joua carreau pour l'as, puis le roi de carreau sur lequel Ouest défaussa un trèfle. *Comment Koltscheff, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Le Danois Koltscheff était associé à l'Italien Zeuli, et ils avaient décidé de jouer le trèfle de Turin, une des multiples variantes des trèfles *italiens.*

En enchères naturelles, les annonces auraient été :

Nord	*Sud*
1 ♦	1 ♥
2 ♦	2 SA
3 SA	passe

Sur « 2 carreaux », Sud peut faire un effort en déclarant 2 SA sur lesquels Nord passera s'il est minimum.

PHILIPPE BRUGNON.

dames Nº 154

DE HAUT AUX PAYS-BAS

Championnat des Pays-Bas, 1981
Blancs : H. JANSEN
Noirs : P. VERNIN
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	18-23	9. 44-39 (g)	11-17
2. 33-29	23×32	10. 31-26! (h)	14-20 (i)
3. 37×28	20-25 (a)	11. 28-22! (j)	17×37
4. 41-37	17-21 (b)	12. 42×31	20×29
5. 29-24! (c)	19×30	13. 26×17	12×21
6. 35-24	12-18	14. 34×1! (k)	Abandon
7. 37-32 (d)	7-12		
8. 39-33 (e)	1-7 (f)		

NOTES

a) 3. (18-21 !) tentant le coup De Jongh 4. 39-33 n'est pas jouable (à l'intention des nouveaux amateurs), les Noirs obtenant le + 1 ou le + 2 en poursuivant par 4. (21-27) ; 5. 31×22 (19-23) ; 6. 28×19 a1 (17×30) ; 7. 35×24 (14×34) ; 8. 40×29 et N+1.

a1) 6. 29×18 (12×32) ; 7. 38×27 (17×30) ; 8. 35×24 (20×29), N+2.

b) 4. (15-20) ; 5. 46-41 (12-18) livre le + 2 très simple par ricochet 6. 28-23 (19×28) ; 7. 29-24 (20×29) ; 8. 34×21 (16×27) ; 9. 31×33, + 2.

c) Le G.M.I. Jansen fait basculer le pion 25 dans une situation de pion passif à la bande.

d) 7. 40-35 (7-12) ; 8. 38-33 (21-26) ; 9. 46-41 (16-21) ; 10. 42-38 et sur 10. (12-17), un cinq pour cinq, discutable s'offre aux Blancs : 11. 24-20 (15×24) ; 12. 34-30 (25×34) ; 13. 39×19 (14×32) ; 14. 38×7 (1×12).

e) 8. 46-41 (11-17); 9. 40-35 (6-11); 10. 45-40 [entre autres coups fautifs], les Noirs dament à 46, en six temps : 10. (25-30 ! m) ; 11. 34×25 (14-20) ; 12. 25×14 (10×30); 13. 35×24 (18-23) ; 14. 28×19 (21-27) ; 15. 32×21 [si 31×22, résultat identique] (17×46 !), N+.

f) 8. (11-17) ; 9. 44-39 (14-19) ; 10. 40-35 (19×30); 11. 35×24 (10-14) ; 12. 45-40 (5-10) ; 13. 31-27 (2-7) ; 14. 17-41 (14-19), B + 1 ou B + par une petite finesse 15. 27-22 ! (18×27 f 1) ; 16. 28-23 (19×37) ; 17. 42×2 (1-7) ; 18. 2×11 (6×17), après cette prise de la dame, B + 1.

f 1) 15. (19×30) ; 16. 22×2 (30-35 f' 1); 17. 49-44 (1-7) ; 18. 2×11, etc., B + 1.

f'1) 16. (1-7) ; 17. 2×11 (6×17) ; 18. 40-35 (10-14) ; 19. 35×24, B + 2 et +.

g) 9. 46-41 (14-20) ; 10. 34-29 [acceptant l'enchaînement] (10-14) ; 11. 44-39 (12-17) aurait pour conséquence un coup de dame à la case 1 par une application simple du thème du coup de la trappe-flexion 12. 29-23 ! (18×29*) ; 13. 28-23 (29×18) ; 14. 39-34 (20×29) ; 15. 34×1 (13-18) ; 16. 1×10 (5×14) prend la dame, mais B+1.

h) Caractéristique du style offensif du grand maître international (G.M.I.) Jansen, l'un des plus grands spécialistes actuellement des stratégies d'enveloppement, d'encerclement [Scholma-Jansen, championnat des Pays-Bas, 1978, Jansen-Gantwarg, tournoi international Volmac, 1979].

A noter que, dans ce tournoi international, Jansen battit magistralement le G.M.I. soviétique Gantwarg, actuel champion du monde, en lui offrant, en milieu de partie, le +1, cadeau empoisonné qui permit à Jansen, Gantwarg n'ayant pas vu assez loin, de forcer le gain quinze temps plus tard !

La capacité d'envisager mentalement un gain en quinze temps, en partie, dans le feu de l'action, est l'apanage de quelques G.M.I., depuis une dizaine d'années seulement. Les anciens champions du monde, même les plus prestigieux comme Weiss, Molimard, Raichenbach, Ghestem, Roozenburg, Deslauriers, ne pourraient faire jeu égal à un tel niveau, où la profondeur de vision atteint des sommets jugés naguère inaccessibles.

Dans le présent combat qui l'oppose à Vernin, Jansen ne puisera pas dans ses ressources, le coup du texte 31-26 constituant un piège de bonne facture, à la portée de tout damiste de niveau national.

i) On peut être alors surpris que les Noirs tombent dans ce piège, et penser que nous sommes en présence, pour cette raison, non pas de duellistes, mais de duettistes. Cette impression ne tiendrait évidemment pas compte de la tension que suscite, par ses références, le G.M.I. Jansen. Il n'eût été donc pas de circonstance d'intituler cette chronique « Duo des Pays-Bas », Vernin n'étant pas là en partenaire, mais en adversaire.

j) Ouverture de brèche pour damer à 1.

k) Une partie conduite dans la sérénité par Jansen qui, tranquillement, a pu voir de haut les mouvements de son adversaire : de haut, aux Pays-Bas, surtout, admettront de nombreux spécialistes, dont l'appréciation ne fera toutefois pas l'unanimité.

★ Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissances des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels) les lecteurs peuvent obtenir gratuitement deux opuscules en s'adressant à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. Sur demande, tous renseignements sont donnés *par ses soins sur les traités, les périodiques,* les clubs, les compétitions, etc., etc.

PROBLÈME

A. JACOBS 1930

DIAGRAMME

Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION COMPLETE : 8-2 ! [et non 8-3, les Noirs annulant par 22-27 !)] (32-37 a) 2-16 (22-28 b) 16-32 ! (37-42) 32×10 !, + où que *dament les Noirs.*

a) (32-28) 2-16 (38-42) 16-37 (22×31) 26×48, +.

b) (37-41) ou (37-42) 16-27, etc., +.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

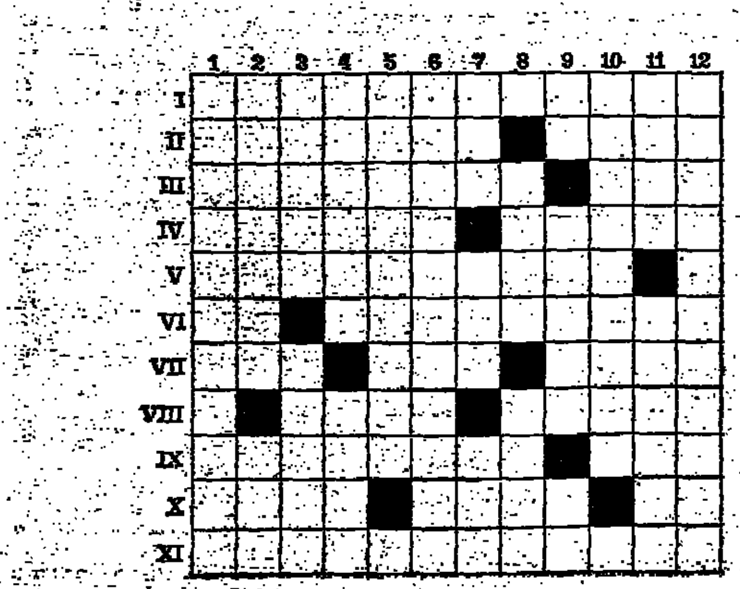
Nº 162

Horizontalement

I. Il n'y a pas seulement de quoi rire. — II. Rentrées ; Avec lui, la pudeur n'est pas de mise. — III. Une des formes du péché ; Un dieu raccourci. — IV. Certains rapports ; Le meilleur placement, mais contraire à la loi. — V. As. — VI. En pied ; Courbe. — VII. Dur, dur ; Ce que fait le dur ; Pourvu que ça dure ! — VIII. A la limite ; Extrêmement mince. — IX. Soutiens ; En scène. — X. De vieille souche ; De vieille souche ; Dans la cité. — XI. On les réclame, dans de récents congrès.

Verticalement

1. On s'y croirait. — 2. Il le faut lancinant ; Dans le quinquina. — 3. Parti ; N'a plus de bosses. — 4. Vieilles chansons ; Familièrement rétro. — 5. Contrarier la nature. — 6. « Cordon, s'il vous plaît », telle est leur devise. — 7. Direction ; Sans protections ; Israëlien en un sens, anglais de l'autre. — 8. Peuvent se faire menaçantes ; En partie chinoise. — 9. Cinquième et sixième ; Méprisé ; Voyelles. — 10. On peut leur préférer la pureté. — 11. Rivière ; Portera des pommes. — 12. Avec eux, on atteint les cimes.



Solution du nº 161

Horizontalement

I. Bateau-lavoir. — II. Imagine ; Aime. — III. Leur ; Incisif. — IV. Lu ; Austérité. — V. Etat ; Sel ; Fer. — VI. Venimeuse ; Ré. — VII. Erige ; Ring. — VIII. Onde ; Ueifd. — IX. Enneigés ; Fou. — X. Ea. Eros ; Plum — XI. Sous-estimées.

Verticalement

1. Billevesées. — 2. Ameuter ; Nao. — 3. Tau ; Anion. — 4. Egratignées. — 5. Ai ; Médire. — 6. Unisse ; Egos. — 7. Lenteur ; Est. — 8. Celsius. — 9. Voir ; Ene ; Pm. — 10. Oisif ; Gifle — 11. Imiter ; Joue. — 12. Référendums.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

Nº 162

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. AEORSSTU (+ 5). — 2. AEIMRU (+ 3). — 3. ACEENRR (+ 4). — 4. CEILLSU (+ 2). — 5. EEELPST (+ 1). — 6. EEGILSUU. — 7. ACEIIRS (+ 2). — 8. DEELORU (+ 1). — 9. ACEINTZ (+ 1). — 10. AAEQRSTU (+ 4). — 11. AACEIRTV (+ 2). — 12. ADEILLR (+ 1). — 13. DEEEIRS (+ 2). — 14. AEIRSSTT (+ 7). — 15. EEEHRST.

Verticalement

16. EEILORSU (+ 1). — 17. AACEILRT (+ 6). — 18. AADGILSU. — 19. AADLRTU. — 20. ACEHNORT (+ 1). — 21. DEEIQSU. — 22. EEILRSZ (+ 2). — 23. EEEILRSS (+ 1). — 24. ACMOST. — 25. ACDEHINT (+ 1). — 26. CEEENRTT. — 27. EEHNST. — 28. EEEEOPRR. — 29. AEELLOV. — 30. EEIINRSZ (+ 2).

(★) Jeu déposé.

Solution du nº 161

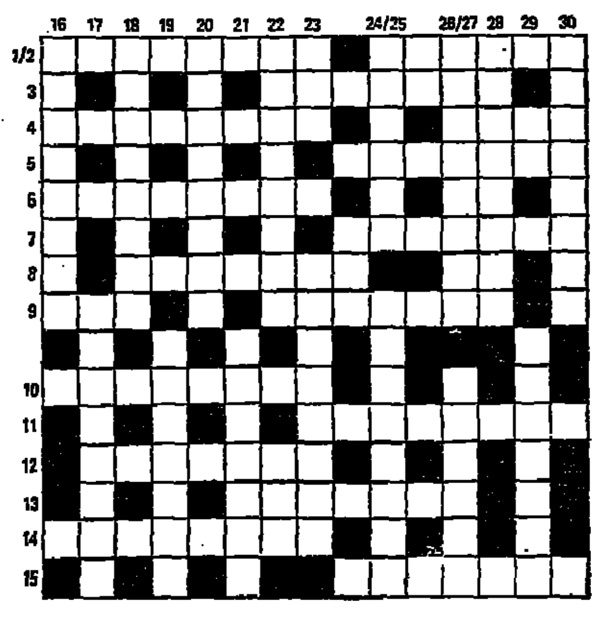
Horizontalement

1. SUPERFIN. — 2. CENTAVO. — 3. UPERISA (SURPAIE, EPURAIS, PUERAIS, PUISERA). — 4. ITALIQUES. — 5. EDUQUES. — 6. EXCISAS. — 7. TEFLONS. — 8. SPECIEUX. — 9. NERVURA. 10. AMICTS (MASTIC). — 11. ENQUISE (EQUINES). — 12. CAMELEON (AMONCELE). — 13. QUELEA, passereau africain amateur de riz (LAQUEE).

Verticalement

14. SOUDIER (OURDIES, IODURES, RUDOIES). — 15. OEDEMES. — 16. PRELATIN (PALIRENT, PLATINER, REPLIANT). — 17. SLOVENE (ELEVONS, ENVOLES). — 18. REIFIER, chosifier. — 19. ENARQUE. — 20. ICAQUIER. — 21. NOISETTE (ETETIONS, NETTOIES, NEOTTIES). — 22. DEUXIEME. — 23. TAISEUX, belgicisme. — SILICULE (LUCILIES, CUEILLIS). — 25. POSTCURES. — 26. ABUSIVE. — 27. TRAHISONS.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



ÉDUCATION

Premières rentrées

Vingt-quatre heures après l'ouverture des établissements scolaires dans sept académies, M. Savary, ministre de l'éducation nationale, a fait, lui aussi, sa rentrée en donnant, ce vendredi 11 septembre, sa première conférence de presse.

La rentrée s'annonce dans un climat serein, qui contraste singulièrement avec celui des *années précédentes*. La première décision prise par le ministre a en effet permis, en dégageant d'importants moyens, de créer des emplois, d'envisager le réemploi des maîtres auxiliaires, d'accueillir plus convenablement les élèves dans les classes, même si certaines incertitudes demeurent tant que les rentrées ne sont pas achevées.

D'antres mesures ont été décidées dans la foulée, premières manifestations d'une volonté de réduire les échecs scolaires, avec notamment la mise en place de zones prioritaires. Nous sommes allés voir, dans l'une des académies où la rentrée a eu lieu le 10 septembre, quels étaient les élèves concernés par cette mesure. Une académie où, le même jour, un nouveau recteur faisait ses premières classes.

«Bonne année», monsieur le nouveau recteur

De notre envoyé spécial

Amiens. — « *Bonjour. Je suis le nouveau recteur Je viens pour l'émission de télévision.* » « *Ah ! bon*, répond l'employé à peine étonné. *Allez voir au studio, là-bas, au fond du couloir, car les journalistes sont en réunion.* » Le changement a atteint FR 3-Picardie. Le jeune journaliste qui viendra interroger M. Christian Gras pour le journal télévisé du mercredi 9 septembre, veille de la rentrée, semble illustrer cette liberté quelque peu nouvelle qui règne dans la station régionale. Ses premières questions portent sur la nomination politique de M Gras, sur son appartenance au P.S. Sans doute les archives de FR 3-Picardie conservent-elles la première interview de M. Sparfel, l'ancien recteur, quand il fut nommé le 1er janvier 1979. Il serait intéressant de savoir si les journalistes lui avaient alors posé le même genre de questions sur *son appartenance au parti républicain* ou sur ses succès électoraux à Nantes.

Mais c'est de *l'histoire ancienne*. Depuis le 30 juillet, c'est « *M Christian Gras le nouveau recteur d'Amiens* », *comme* le précise un carton sur les écrans de contrôle Sereinement. M. Gras *explique que le gouvernement* a déjà fait beaucoup pour les enseignants, que des postes nouveaux *ont été créés* (cent quatre-vingt-quatorze pour l'académie), qu'il envisage « *de faire porter ses efforts sur les lycées d'enseignement professionnel et sur les zones d'éducation prioritaire (ZEP)* ». L'homme sait de quoi il parle.

Il est vrai que, depuis sa nomination, M. Gras a eu le temps de découvrir les dossiers : « *Le dernier jour de juillet, j'étais ici.* » Il a abandonné son poste de chargé de mission auprès du premier ministre pour les questions d'enseignement afin de rejoindre Amiens. « *J'étais peut-être plus attiré par le travail concret* », confiait-il, en reconnaissant, au bout d'un mois et quelques jours, que sa fonction de recteur lui plaît.

Son mois d'août, il l'a consacré à s'informer auprès des chefs de service du rectorat. Il a aussi rencontré d'autres recteurs ou d'anciens recteurs pour découvrir et apprendre « *son nouveau métier* ». Les syndicats qu'il a reçu — la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et les enseignants et personnels de la C.F.D.T. et de la C.G.T. — lui ont donné le point de vue de ses administrés. Des visites dans les lycées et les collèges des trois départements lui ont permis de connaître l'état des constructions scolaires et les doléances des chefs d'établissement.

Mais le grand jour, pour le recteur, restait celui de sa première rentrée, le 10 septembre. Levé très tôt, M Gras lisait et relisait, sous les lambris du superbe hôtel rectoral dont il a hérité, les circulaires ministérielles, les notes de ses services et les rapports de ses trois inspecteurs départementaux. L'angoisse perçait chez cet enseignant, qui, pourtant, en tant que surveillant, *agrégé d'histoire*, *maître*-assistant, maître de conférences puis professeur, a connu plus *d'une trentaine de* rentrées. Il attend l'événement, guette les problèmes pour tenter de les résoudre au mieux, malgré la faiblesse des moyens dont il dispose, dans l'intérêt des élèves, de leurs parents et des enseignants.

Le jour de la pré-rentrée, il s'était inquiété des pointages faits par les chefs d'établissement, découvrant avec étonnement que des personnels titulaires signalent seulement ce jour-là qu'ils n'occuperont pas leur poste durant l'année scolaire. « *Cela porte sur un nombre infime* », lui assure Mme Letellier, responsable, au rectorat, de la division des personnels enseignants. *Mais quelques cas sur* 11 000 *suffisent* pour désorganiser un patient travail d'affectations, *commencé depuis des mois*.

« *Et les maîtres auxiliaires ?* », interroge le recteur Mme Letellier lui fait visiter le service d'accueil et l'imposant secrétariat qui essaye de résoudre « *le mieux possible et surtout humainement* » le cas de ces jeunes qui attendent avec anxiété une affectation. De 316 au 31 août, le nombre des auxiliaires remplissant les conditions requises et non encore nommés est passé à une centaine le 9 septembre « *Ils auront certainement tous une affectation très prochainement* », explique la responsable en soulignant que de nouveaux textes ministériels prévoient au minimum leur réemploi sur des demi-postes.

Pas de gros problèmes

Calme sur le front des auxiliaires, la situation semble l'être aussi en ce qui concerne les effectifs des élèves. Sauf inscriptions de dernière *minute* non *prévues*, *les* normes devraient être respectées dans les lycés et les collèges de *l'académie. Un service fonctionnera* cependant pendant le week-end pour permettre d'ouvrir de *nouvelles classes dès le 14 septembre.*

Alors, tout se passe bien ? Certes. Il y a cet incendie qui, une semaine avant le début des classes, a détruit la cantine d'un collège de Senlis. Une solution d'attente a été trouvée pour les demi-pensionnaires, mais elle ne satisfait qu'en partie les parents venus en délégation au rectorat. Les discussions continuent. Vers 11 heures, jeudi matin, le recteur quitte son bureau pour arpenter les allées qui bordent le rectorat. Il vient de réunir les chefs de service. « *Apparemment, il n'y a pas de gros problèmes.* » La marche à pied modère la nervosité qu'il dissimule assez bien. Il hésite à aller dans des écoles en ce premier jour, de peur de paraître démagogue ou de déranger.

Finalement, l'après-midi, M. Grossetête, l'inspecteur d'académie de la Somme, réussit à l'emmener à la cité scolaire d'Amiens, *trois lycées et plus de* quatre mille élèves Rencontre avec des jeunes, des chefs d'établissement. Dans un collège, le nouvel administrateur s'émerveille devant les immenses tableaux d'emploi du temps et d'attribution des salles. Puis, c'est le contact avec les enseignants. Bonne humeur, sourire. Les doléances attendues par le recteur ne viennent pas. Finalement, quelqu'un lance avec le sourire : « *La salle des profs est trop petite.* » Tout le monde rit et beaucoup répondent au « *Bonne année scolaire !* » que leur souhaite le recteur en partant : « *A vous aussi !* ».

SERGE BOLLOCH.

Ce n'est pas qu'ils sont malheureux...

De notre envoyé spécial

Amiens. — Yamina, Hang ou Marylène : *ce matin*, ce sont les *mêmes* larmes ou les mêmes rires dans les yeux, qu'ils soient marocains, vietnamiens *ou français*. *Pour ces* enfants de la ZAC Victorine-Autier, au sud d'Amiens, c'est la rentrée. La rentrée, mais pas la fin de vacances qui n'ont jamais commencé. Ils ont joué tout l'été dans cette aire de jeux dont le seul aménagement se compose de quelques tuyaux de ciment, à deux pas des marécages où pêchaient leurs grands frères. Se sont-ils même rencontrés d'une nationalité à l'autre, *ces cent un petits* étrangers qui composaient presque les deux tiers des cent cinquante-huit élèves de l'école maternelle l'an dernier ?

Au collège Nord-II, la rentrée s'échelonne tout au long de la journée. Ils viendront par paquets colorés *et bruyants*, échappés des longues barres grises des H.L.M. du Pigeonnier, à la sortie nord de la capitale picarde. Français, *mais aussi* Marocains, Cap-Verdiens, Tunisiens, ou fils de harkis, ils caresseront, étonnés, les livres neufs d'anglais — « *C'est dur l'anglais, y paraît* » — et de maths.

Ici, en sixième, l'an dernier, deux élèves sur trois avaient un an de retard ou plus, 17 % ont redoublé. En cinquième, il y a eu jusqu'à 24 % de redoublants.

A Victorine-Autier, comme à Nord-II, les enfants font leur entrée dans *une « zone d'éducation prioritaire »* (ZEP). Dérision facile et cruelle : il fallait bien mettre une dernière touche *aux ZAC et aux ZUP*, en les complétant par une ZEP ! Institutrices de maternelle ou professeurs du collège ont entendu parler de ces zones d'éducation prioritaire et, s'ils ne voient pas encore bien de quoi il s'agit, ils savent en revanche que leurs élèves ont besoin d'être *particulièrement aidés*.

« *Ce n'est pas qu'ils sont malheureux* », répètent avec insistance les enseignants, pour se rassurer peut-être et garder confiance. Car les *mêmes*, ou leurs collègues du groupe scolaire Mersey, qui accueille les enfants sortant de la maternelle Victorine-Autier, *nous confieront avoir* surpris des bambins manger les graines destinées aux oiseaux de l'école ou le pain dur des cochons d'Inde. Dans un rapport au préfet signé le 5 mars 1981, l'inspecteur d'académie évoquait le cas d'élèves qui « *ne mangent que du pain, le soir, à la maison, et essayent de passer deux fois à la restauration, le midi* ». Dans une école, quand il a été réclamé 1,80 F pour le repas à la cantine, auparavant gratuit, plusieurs mamans ont retiré leurs enfants.

Des institutrices ont reçu les confidences de leurs petits élèves : « *On a un nouveau père qui arrive aujourd'hui* » ou bien : « *J'ai pas dormi, les gendarmes sont venus.* »

« En surnombre partout »

Comme le résume très bien une institutrice de l'école maternelle de la *rue Fafet, dans le quartier nord* : « *Ces gosses sont en surnombre partout, dans leur famille, dans les espaces verts et aussi à l'école.* » Alors, que faire avec ces élèves dont certains mettront trois ans pour apprendre à lire ? Et qui sont capables aussi de venir le samedi matin au collège, uniquement pour aller au centre de documentation ?

Au groupe scolaire Mersey, instituteurs, rééducateurs, psychologues, médecin, ont travaillé en équipe ; ils ont compris qu'avec les enfants en plein désarroi affectif parce que — c'est le cas des Français — la *famille est déstructurée et les revenus sont minimes*, parce que — pour les *étrangers* — la langue et la culture sont différentes, il *faut retarder les apprentissages. Accepter* un rythme lent. Sortir à la campagne, aller à la piscine.

A l'école Voltaire, près du quartier du *Pigeonnier*, depuis deux ans, des classes intermédiaires ont été mises en place avec le groupe d'aide psycho-pédagogique. Des cours préparatoires de moins de quinze élèves accueillent les enfants qui ne peuvent plus rester en maternelle, parce qu'ils sont trop grands, mais ont du mal à différencier les couleurs, à s'exprimer, à distinguer des notions comme le haut et le bas « *On voudrait au moins qu'ils sachent lire à la sortie de l'école primaire* », dit une institutrice. Si ces classes n'existaient pas, leurs élèves seraient voués à un institut médico-pédagogique et à la marginalité officielle et établie.

Les quatre institutrices de la maternelle Fafet « *ont la chance de bien faire équipe* ». Elles ont touché du doigt leur méconnaissance de l'univers *culturel de leurs petits élèves*. « *Jouer avec une poupée est impensable dans une famille arabe* » ont-elles *appris, par exemple*. Avec des éducateurs de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (D.D.A.S.), elles ont participé à des réunions chez des parents, en petits groupes, mais il leur faudrait l'aide d'interprètes. Il leur faudrait de l'espace pour ces enfants *qui n'en ont pas*.

On espère maintenant...

Ainsi, quand, avant l'été, le ministère de l'éducation nationale a adopté l'idée de la ZEP des tentatives existaient déjà. Sinon clandestines, du moins infiniment fragiles. Dans la Somme, l'inspecteur d'académie les a prolongées en ajoutant des *moyens : cinq postes d'instituteurs*, des heures complémentaires (quarante-quatre au collège Nord-II).

Les enseignants restent indécis ou partagés sur le projet pédagogique qui devrait justifier ces moyens. La plupart pensent qu'il faut avant tout diminuer le nombre d'élèves par classe, « *ne plus chipoter sur les effectifs* ». « *Alléger les effectifs, ce n'est pas négligeable*, admet M Alain Wattebled, responsable académique du SGEN-C.F.D.T., *mais cela ne suffira pas à réduire les inégalités.* »

Le syndicat C.F.D.T., qui étudie depuis plusieurs années le cas des ZEP, *estime qu'il faut aussi que des* équipes se mettent en place, bien informées sur la réalité qui environne l'école, où la concertation soit possible. Et qui soient composées de volontaires. Tous les enseignants qui s'efforcent de réduire l'échec scolaire l'affirment : le *mouvement du personnel*, avec ses barèmes et ses points, est aveugle. Sans le détruire, car il empêche des passe-droits, il *faut trouver le moyen de permettre* à ceux qui veulent s'atteler ensemble à un projet commun d'être affectés au même établissement. « *L'école ne pourra jamais annuler les influences familiales et sociales* », rappelle le principal du collège Nord-II.

C'est pour cela que les enseignants devront collaborer avec les élus, les associations syndicales ou de loisirs, les éducateurs. Comme l'avaient commencé ces institutrices de la rue Fafet qui avouaient, le matin de la rentrée : « *On s'est bagarré et puis on s'est découragé ; il ne manque pas grand-chose pour qu'on s'y remette puisqu'on espère maintenant que nos appels seront entendus...* »

Elles iront, en décembre, à la réunion prévue à Amiens par l'inspection académique pour définir mieux les zones d'éducation prioritaire. *Elles iront inventer un morceau de l'avenir*, dans cette ville dont un conseiller municipal fut jadis un certain *Jules Verne*...

CHARLES VIAL.

● *Carnet de santé et secret médical.* — Une note de service parue au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale du *10 septembre rappelle* que le caractère confidentiel du carnet de santé doit être respecté *par les chefs d'établissement et* directeurs d'école. Certains d'entre eux ont, en effet, coutume de réclamer ces documents aux parents pour vérifier que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

M. Alain Savary veut favoriser les rencontres entre parents et enseignants

« *La rentrée scolaire se caractérise par la mise en œuvre de moyens nouveaux et par un esprit nouveau* », a affirmé, ce vendredi 11 septembre, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, à l'occasion de sa première conférence de presse. Avant d'évoquer ces « *nouveautés* », il a rappelé quelles étaient ses « *trois idées dominantes* » : « *Former les individus, construire leur personnalité, mais aussi les préparer à la vie active* » ; « *lutter contre les inégalités, notamment culturelles* » ; « *améliorer les rapports entre parents, enfants et maîtres, caractérisés par une série de conflits.* »

M Savary a, ensuite, rappelé quels étaient les moyens dégagés, pour la rentrée, par le collectif budgétaire (12 000 emplois environ), et annoncé ceux qu'il proposait d'inscrire au budget pour 1982. Au total, 17 000 emplois nouveaux y sont prévus : 3 100 pour les écoles (dont 100 pour l'éducation physique et sportive), 3 900 pour les collèges, 3 250 pour les lycées (dont 1 350 pour les lycées d'enseignement professionnel), 1 600 pour l'éducation physique, 2 600 pour l'enseignement supérieur, 2 500 pour les non-enseignants.

Certains de ces emplois pourraient être créés dès le 1er janvier, en particulier en ce qui concerne les *personnels non enseignants*, afin de « *réparer certaines carences* ».

M. Savary a enfin exprimé le « *souhait que la rentrée s'effectue sous le signe d'un effort réciproque* » de la part des parents et des enseignants, auxquels il a lancé un appel à se rencontrer. « *Je suis convaincu*, a-t-il expliqué, *qu'ils peuvent retirer des enseignements précieux de telles rencontres ; celles-ci pourraient s'orienter vers les problèmes d'accueil et de fonctionnement des établissements, mais aussi vers les questions touchant à la vie de la classe, aux programmes, aux méthodes pédagogiques utilisées, aux activités péri et post-scolaires. J'adresserai des instructions pour favoriser ces rencontres, qui pourraient avoir lieu dans les prochains samedis, mais il ne m'appartient pas de les imposer.* »

SPORTS

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DES ETATS-UNIS

Borg-Connors et McEnroe-Gerulaitis : Retrouvailles en demi-finales

De notre envoyé spécial

New-York. — Bjorn Borg et Connors, après McEnroe et Gerulaitis, mercredi 9 septembre, se sont qualifiés, jeudi 10 septembre, *pour les demi-finales des Internationaux de* tennis des Etats-Unis, en battant respectivement Tanner (7-6, 6-3, 6-7, 7-6) et Teltscher (6-3, 6-1, 6-2). Les demi-finales opposeront donc McEnroe à Gerulaitis (finale de 1979) et Borg à Connors (finales de 1976 et 1978).

Donnez une raquette à un gamin, en France : on lui apprendra le tennis comme ci, ou comme ça. Aux Etats-Unis, on lui apprendra à servir. Servir le plomb, de préférence, est la base du jeu outre-Atlantique. L'efficacité prime. Les soixante-douze Américains engagés dans le tableau des cent vingt-huit concurrents aux Internationaux des Etats-Unis en ont encore fait la démonstration. Après sept *jours de compétition, il ne* restait que deux étrangers à briguer la couronne de McEnroe. Après neuf jours, il n'en reste qu'un, le *même* qu'en 1980, Borg.

Un grand service, s'il est nécessaire, *ne suffit pourtant pas* pour atteindre les demi-finales d'un tournoi tel que celui de New-York, *sans conteste le plus dur* physiquement et nerveusement, en raison de l'ambiance particulière du stade. Il faut un petit quelque chose en plus... qui fait toute la différence entre un bon joueur mondial et les quatre ou cinq meilleurs du classement. Chez McEnroe, *c'est* une présence quasiment magique à la volée ; chez Gerulaitis, ce sont des gestes d'un académisme forcené ; chez Connors, c'est une hargne sans pareille ; avec Borg, *c'est une précision* d'horloger. Et tous ont en commun la faculté d'occuper *toute la surface* de jeu, de mitrailler sous tous les angles et dans tous les angles.

Borg se chargea, jeudi, de le rappeler à Tanner si jamais celui-ci l'avait oublié. Lors de leur première rencontre en quart de finale de l'Open, il y a deux ans, la lumière artificielle n'avait pas permis au Suédois de distinguer avec assez de précision les « missiles » de l'Américain dont certains engagements ont été chronométrés à plus de 200 km/h. La deuxième rencontre, disputée en plein jour, avait tourné à l'avantage de Borg qui fut néanmoins souvent mis en danger par le service déportant du gaucher californien.

On avait pu craindre, après la prestation du champion du monde face à Noah, que Tanner lui taillât des croupières, tant sa domination sur Vilas avait été impressionnante grâce notamment à dix-sept aces Mais mercredi, Borg a pénétré sur le central dans des dispositions radicalement différentes de celles dont il fit preuve devant le Français. D'entrée, il répliqua du tac au tac. Si bien que Tanner servait fort bien, à son habitude (douze aces), mais que Borg retournait aussi fort et tout aussi bien.

Quelques heures plus tard, à la lumière artificielle du central, Connors et Teltscher disputèrent également la réédition d'un quart de finale du tournoi 1980. La leçon de réalisme infligée par Connors fut saisissante.

ALAIN GIRAUDO.

NATATION

AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE

LA FOLLE COURSE DES FRÈRES PÉTRIC

De notre envoyé spécial

Split. — Quelle liesse ! Un Yougoslave champion d'Europe du 400 mètres nages libre à Split, un autre Yougoslave troisième de la même course, deux frères de surcroît, et le vaincu pris en sandwich, n'est autre que le Soviétique Vladimir Salnikov, recordman d'Europe *de la distance, champion olympique de Moscou*.

Du coup, tout Split et toute la Yougoslavie ont oublié que l'Allemande de l'Est, Ute Geweniger, avait remporté, avec le 200 mètres brasse, son troisième titre de championnat, qu'une autre Allemande de l'Est, Ina Kleber, avait gagné le 100 mètres dos.

Lorsque les *séries* commencent, jeudi matin 10 septembre, les deux frères Pétric n'ont qu'une ambition : accéder à la finale du 400 mètres, c'est-à-dire compter *parmi les huit meilleurs*. Si Borut Pétric peut logiquement y prétendre — il a nagé en 3 min. *56 sec. 17*, — il n'en va pas de même pour Darjan, venu à la natation pour suivre l'exemple de *son grand frère et aussi parce* que c'est leur père, Drago, qui les entraîne, dont le meilleur temps *avant* les championnats d'Europe n'est que de 4 min. 02 sec.

Le favori est Vladimir Salnikov, ex-recordman du monde, toujours détenteur du record d'Europe en 3 min. 51 sec. 20. Soit, sur le papier, *quatre secondes* d'écart avec Borut et plus de dix secondes sur Darjan. Il se croit tranquille, Salnikov.

Première alerte, le matin, en séries. Darjan Pétric réalise 3 min. *56 sec. 25*, *six secondes de mieux* que son record, et Borut, tombé dans la même éliminatoire que Salnikov, fait du coude à coude pendant 400 mètres avec le champion olympique, ne concédant que le centimètre que le chronomètre électronique veut bien voir, deux *centièmes de seconde* : 3 min. 53 sec. 35 contre 3 min. 53 sec. 37. Voilà Vladimir Salnikov prévenu.

Toujours décontracté, Vladimir Salnikov *quitte la piscine*. Mieux qu'un autre, il sait que c'est une chose de parcourir rapidement un 400 mètres et que c'en est une autre d'en nager un autre aussi vite, sinon plus, dans la même journée. Il s'agit de bien récupérer. D'ailleurs, sur 200 mètres, deux jours plus tôt, Borut a fait *des merveilles en séries* sans pouvoir les renouveler en finale. Salnikov se dit donc que les frères *Pétric, survoltés* à l'idée *de se* produire devant le public yougoslave, ont déjà jeté toutes leurs *forces en séries*.

L'après-midi, à l'approche de la finale, toute la piscine est en émoi, car la natation yougoslave, pour l'essentiel, n'existe qu'à travers les frères Pétric. Salnikov et Borut se retrouvent, comme le matin, dans des lignes d'eau voisines. Borut y va d'un faux départ, délibérément provoqué, sans doute pour énerver Salnikov.

La deuxième départ est le bon. *Aux 100* mètres, Borut Pétric a quatre centièmes d'avance et déjà la piscine explose. Salnikov suit à sa main, nage apparemment très facilement ; rien n'est joué. Aux 200 mètres, l'écart, toujours *en faveur* de Borut Pétric, est de six centièmes, à peine perceptible à l'œil nu. Darjan est à une *demi-seconde*, à *plus d'une* demi-longueur. La tactique habituelle de Salnikov est de porter son *attaque* aux 250 mètres comme le font la plupart des très bons nageurs de 400 mètres. Il accélère donc, mais Borut ne concède pas grand-chose et, aux 300 mètres, Salnikov ne le précède que de huit centièmes de seconde.

Le sprint est désormais inévitable. Salnikov *accélère encore*, mais, cette fois, sa nage n'a plus la même harmonie. Il roule d'une épaule sur l'autre. Où est donc passé le fin styliste ? Plus en force, Borut Pétric appuie lui aussi *sur ses battements et* pioche encore plus dans l'eau. On le voit et on le croit battu aux 375 mètres. Mais, *en fin* de compte, comme il l'a dit après, « *la rage au ventre et le cœur entre les dents* », il trouve l'ultime ressource de coiffer Vladimir Salnikov, le « géant », de quatorze *centièmes* de seconde. Tout juste une main. Celle qu'on lève pour signer pareil triomphe. Et personne *n'en* croit son chrono. En un jour Borut Pétric a amélioré son meilleur temps de 4 sec. 54 centièmes et Darjan, classé troisième, dans les battements de son frère et de Salnikov, de plus de huit secondes.

Quant à Pierre Andraca, le « *meilleur* » nageur français sur 400 mètres, il a fait tout simplement naufrage, éliminé de la finale *en 4 min. 06 sec. 47*, vingt-deuxième temps des séries, au terme d'une course tout juste digne d'un *touriste*.

FRANÇOIS JANIN.



Le Monde

culture

CINÉMA

A la Mostra de Venise

La corruption, le pape, la petite fille et l'enfer du Bengale

Deux des films les plus attendus du Festival, présentés en compétition, ont inégalement retenu l'attention du public et de la critique en cette seconde moitié de la Mostra. Le premier, américain, *Prince of the City*, dû à Sidney Lumet, décrit avec minutie l'odyssée d'un inspecteur des stupéfiants de New-York, Danny Ciello. Avec l'accord de ses supérieurs, Ciello coupe tous rapports avec la légalité pour mieux pénétrer le milieu, milieu qui déborde vers les plus hautes sphères de la société. Il porte, collés au corps, un micro miniature et tout un système d'enregistrement sur bandes magnétiques. Ciello devient le mouchard par excellence. Un jour la police se retourne contre lui et le met en accusation : on ne peut ainsi frayer avec le vice sans être soi-même atteint.

Inspiré de faits réels, *Prince of the City*, pendant trois heures, fait défiler sous nos yeux, et surtout nos oreilles, un monde où la corruption engendre la corruption, où la morale perd tout fondement et se masque derrière l'hypocrisie. Qu'un tel ouvrage puisse être jugé par certains d'*unamerican*, c'est-à-dire non américain, non fair-play, en dit long sur les audaces d'Hollywood aujourd'hui. Le film possède les défauts de ses qualités. Venu il y a plus de vingt ans de la télévision, Sidney Lumet filme son récit comme s'il travaillait pour le petit écran. Le dialogue prime sur l'image. La présence hallucinante de la Mafia ajoute à l'impression de déjà vu. Et on éprouve une gêne croissante à s'apitoyer sur un personnage de salaud angélique.

D'un pays lointain, coproduction anglo-italienne de 10 millions de dollars, raconte, dans un style qui se veut non édifiant mais idéologiquement très rigoureux, la vie et l'œuvre de Jean-Paul II, né Karol Wojtyla. Un metteur en scène polonais connu, Krysztof Zanussi, a accepté la commande. Chrétien lui-même, polonais, il exalte l'Eglise, *symbole de l'intégrité nationale et de l'esprit de résistance face au pouvoir officiel*. Quelques images documentaires viennent, de temps en temps, nous rattacher à la réalité vécue. Sinon, Zanussi travaille, pour l'essentiel, dans l'esprit du Costa-Gavras de *Z* ou de *l'Aveu*.

On pense pourtant, plus qu'à ces deux films célèbres, à un genre plus récent, le « docudrame » de la télévision, qui nous a donné *Holocauste*. Les situations, personnages, acquièrent un caractère exemplaire, typique. Le film était projeté à Venise dans sa version originale anglaise — il a beaucoup gêné nos confrères anglo-saxons par sa langue guindée et artificielle — et dans une version italienne doublée. *D'un pays lointain* passe à côté de la réalité moderne d'un possible documentaire, fait de la leçon de choses très appuyée qui, par moments, surtout vers la fin, apparaît presque caricaturale.

Avec son premier film, *les Jeux de la comtesse Dollingen de Gratz*, une Française de trente-sept ans, Catherine Binet, monteuse de profession, a connu un franc succès auprès du public vénitien. Dans un Festival où la rigueur et les valeurs visuelles n'étaient pas toujours au rendez-vous, elle s'est imposée par son sens du décor et de la lumière, en particulier dans la partie la meilleure du film : l'histoire de la fascination d'une petite fille pour un bel étranger.

Kaléidoscope de Mrinal Sen, l'auteur des *Marginaux* et de *Une journée comme les autres*, confirme le métier de ce cinéaste bengali qui a fait l'essentiel de sa carrière dans la description des misères sociales de son pays, le Bengale. Mrinal Sen filme un peu comme un journaliste à la plume alerte. Il défend une thèse pour le moins peu banale : par manque de chauffage au gaz pour cuire les aliments, l'atmosphère d'une ville immense, Calcutta, est devenue irrespirable, voire dangereuse. Quand des dizaines de milliers de braseros brûlent simultanément, la fumée envahit tout, attaque les poumons. Œuvre prophylactique dépourvue de tout misérabilisme, *Kaléidoscope* s'est inventé le style de son titre, une espèce d'unanimisme de la pauvreté digne. Visée courte peut-être, résultat précis.

LOUIS MARCORELLES.

Après les États-Unis, avant la France

Le « Napoléon » intégral, d'Abel Gance est projeté à Rome

Sur un immense écran de trente-deux mètres placé en plein air, entre les ruines du Forum et celles du Colisée, la mairie de Rome (communiste - socialiste) a présenté, le 10 septembre, pour la première fois en Europe, une version intégralement reconstituée du *Napoléon* d'Abel Gance (*le Monde* du 11 septembre). Le ministre français de la culture, M. Jack Lang, et Mme Danièle Mitterrand étaient présents, au milieu d'une foule de plus de cinq mille personnes, qui, malgré les averses intermittentes, a assisté jusqu'à la fin aux quatre heures et demie de projection.

Ce film à grand spectacle, que Charlie Chaplin avait défini comme une tempête d'images, avait été présenté pour la première fois le 7 avril 1927 à l'Opéra de Paris. L'irruption du cinéma sonore avait ensuite occulté les innovations techniques de ce sommet du muet, de ce spectacle total, comme le recours à la projection de trois images simultanées sur l'écran. *Napoléon* était ensuite tombé dans l'oubli.

De cette épopée d'un Bonaparte « prométhéen » — selon la formule d'Abel Gance, — héritier de la Révolution française et de ses idéaux de république universelle, le réalisateur avait ensuite fait une version très réduite en 1934. Une autre avait été présentée en 1957. Grâce au patient travail de recherches d'un historien anglais, M. Kevin Browlow, aidé par la suite par M. Claude Lelouch, une première reconstitution du film fut réalisée en 1967. Un collectionneur américain, M. Louis Harris, aida ensuite financièrement à la recherche du matériel encore manquant et, en 1979, le film fut présenté au Festival de Telluride. Le réalisateur et producteur Francis Ford Coppola entra dans l'affaire et, pour la première fois, une version intégrale fut présentée à New-York le 24 janvier 1981. Le film connut un gros succès aux Etats-Unis, encaissant près de 1,5 milliard de centimes en trois mois.

Cette projection, accompagnée musicalement par les quatre-vingts musiciens de l'orchestre de la RAI (télévision italienne), dirigé par Carmine Coppola, père du réalisateur, était le « clou » du Festival « Massenzio 81 » où, depuis cinq ans, sont projetés pendant un mois, entre août et septembre, au milieu des ruines du Forum, de nombreux films de grand public et d'avant-garde.

M. Lang a annoncé que la version intégrale de *Napoléon* serait présentée l'année prochaine en France.

MARC SEMO.

■ Henri Jacqueton, fondateur et président de l'Académie du disque lyrique, est mort dimanche 6 septembre, à Paris. Il était âgé de soixante ans. Henri Jacqueton était également producteur de l'émission « Les grandes voix humaines », diffusée sur France-Musique.

Avec ce magazine régulier, consacré à la vie et à l'œuvre des chanteurs d'opéra, il n'a cessé de défendre les qualités des artistes lyriques français.

■ Cent cinquante auteurs, compositeurs interprètes et musiciens des pays francophones ont participé au deuxième festival mondial de la chanson française qui s'est déroulé à Antibes.

■ Un programme de cinéma et de musique sera présenté à Civray par l'association « Cinéma, Rencontre, Dialogue et Musique » et le foyer des jeunes de Civray (Vienne) du 22 septembre au 3 octobre.

MUSIQUE

Couperin, Gossec et Berlioz à La Chaise-Dieu

(Suite de la première page.)

Trois raisons valent mieux qu'une, et c'est bien ainsi car chaque festival a ses défauts, chaque site a ses limites, et les concerts dans les églises, fussent-elles classées « deux étoiles », restent des manifestations décevantes pour peu qu'on se montre normalement exigeant. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'acoustique de l'abbaye ne souffre cependant pas d'une réverbération excessive. Cela est peut-être dû aux cent quarante-quatre stalles du chœur, qui occupent une bonne partie de l'édifice, aux tapisseries qui le décorent et à la nature de la pierre. Toutefois, les concerts symphoniques ne s'accommodent jamais tout à fait des lieux qui ne leur sont pas destinés.

Le concert intitulé « Symphonie parisienne », donné sous la direction de Jean-Louis Jam par l'Orchestre philharmonique de Katowice (invité pour toute la durée du Festival où il s'est produit dans cinq programmes différents), en a fourni une preuve nouvelle. Cependant l'intérêt de ce concert, au cours duquel on a pu entendre la symphonie n° 83 *la Poule*, de Haydn, la symphonie n° 31 et le Concerto pour flûte et harpe de Mozart (solistes Patrick Gallois et Lily Laskine), résidait principalement dans la redécouverte de la *Symphonie à dix-sept parties, de François-Joseph Gossec* (1734-1829).

L'œuvre, composée en 1809, n'existait qu'en manuscrit ; Jean-Louis Jam a procédé à sa restitution tandis que le Festival se chargeait de l'édition du matériel d'orchestre. Enregistrée jadis chez Columbia puis, il y a dix ans, par l'Orchestre de Liège (disque Charlin CL 52) mais toujours méconnue, cette œuvre frappe dès l'introduction par la richesse de son coloris avec ses oppositions de timbres et de nuances. Le premier et le dernier mouvement font un large appel à la virtuosité des bois, beaucoup plus que chez Beethoven, par exemple ; on songe davantage à Rossini, avec la distinction en plus. La longue rêverie du second mouvement est une de ces flâneries qui caractérisent le dernier Haydn ; quant au menuet fugué il va plus loin que le simple jeu contrapuntique et prépare un *finale* plein d'élan qui semble rappeler que Gossec fut, entre autres, un compositeur convaincu de musiques révolutionnaires. Il reste à souhaiter que la diffusion de cette symphonie attire l'attention sur d'autres pages : symphonies, messes des morts ou Te Deum, dont le souffle étonnerait par sa vigueur.

Outre le grand vaisseau de l'abbatiale, il existe depuis cette année à la Chaise-Dieu un second lieu plus petit, la chapelle des Pénitents, pour les concerts de musique de chambre. C'est là notamment que l'ensemble de la Grande Ecurie et la Chambre du Roy a présenté, sous la direction de Jean-Claude Malgoire, un « concert des nations » réunissant *la Françoise*, de Couperin, un concerto de Telemann, le *Concerto pour la nuit de Noël*, de Corelli, et l'*Apothéose de Lulli*, de Couperin.

Cette confrontation donnait une idée assez exacte des divers courants esthétiques qui sillonnaient le premier tiers du dix-huitième siècle et rendait évident tout ce qui sépare l'art de Couperin de son modèle italien, tandis que Telemann, influencé, lui aussi, par Corelli, en recueille plus ouvertement un héritage dont il assure la propagation. Le langage allusif de Couperin, la liberté souveraine des carrures qui contribue à la fluidité du discours, quitte à le rendre parfois insaisissable au premier abord, c'est là toute une esthétique spécifiquement française et avec laquelle Debussy sera l'un des premiers à renouer.

Français eux aussi, les motets de Dumont, Delalande et Rameau donnés la veille par l'Ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale (direction Philippe Herreweghe) illustraient surtout la théorie selon laquelle les pages destinées à l'église sont toujours plus ou moins teintées d'archaïsme. On chercherait en vain dans le *Quam Dilecta* de Rameau les audaces harmoniques et rythmiques qu'il a dispensées ailleurs. De là peut-être l'atmosphère un peu compassée qui se dégageait de l'ensemble mais, compte tenu du caractère assez intime de ces motets, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils auraient été mieux entendus dans la chapelle que dans l'abbatiale.

Pour le concert de clôture, on avait mis les bouchées doubles en s'assurant la présence d'une cantatrice prestigieuse : Victoria de Los Angeles, pour précéder le *Te Deum* de Berlioz. Plus à l'aise dans *Shéhérazade* de Ravel que dans les *Nuits d'été* de Berlioz, Victoria de Los Angeles a conservé cette simplicité exemplaire de l'expression, cette sûreté de goût qui sont comme des signes distinctifs de son talent. Sans doute la diction n'aide guère à la compréhension des poèmes, et on sent bien qu'une certaine aisance vocale n'est plus désormais obtenue que par la force magique du métier, mais l'impression laissée n'en est pas moins vive.

Donné plusieurs fois à Paris ces dernières années, par Daniel Barenboïm avec les chœurs et l'Orchestre de Paris, enregistré même, le *Te Deum* de Berlioz semble sortir un peu de l'ombre que projette sur lui le *Requiem*. Quoique plus brève, c'est une œuvre moins spectaculaire, d'un accès moins direct, archaïsante et neuve à la fois.

Aussi ne saurait-on trop souligner le mérite de Karol Stryja et de l'orchestre de Katovice dont il est le chef, d'avoir dégagé avec autant de sûreté les grandes lignes de la partition, d'avoir compris le caractère de chacun des épisodes en renonçant à toutes les tentations de faire de l'effet à bon compte, pour suivre exactement les indications de l'auteur. On a même respecté la volonté du compositeur, généralement négligée, de mettre entre l'orchestre et l'orgue toute la longueur de la nef ; il manquait seulement à ce dernier une puissance qui lui permette de soutenir la comparaison dans les fortissimo.

Les chœurs, réunissant plusieurs ensembles, constitués pour la circonstance, n'étaient pas excessivement nombreux, mais la qualité remplaçait aisément la quantité, de sorte qu'on n'a aucune peine à affirmer qu'il s'agissait sans doute de la plus remarquable exécution du *Te Deum* qu'on ait entendue depuis des années. Rien que cela suffirait à justifier, pour celui de La Chaise-Dieu, le terme de festival par ailleurs galvaudé.

GÉRARD CONDÉ.

L'arrivée du « Guernica » de Picasso à Madrid

« Le dernier exilé est de retour »

Madrid. — *Il est là. La veille encore, les Espagnols n'y croyaient pas. Mais, le jeudi 10 septembre, ils se sont réveillés en écoutant le reportage de l'arrivée à Madrid de* Guernica.

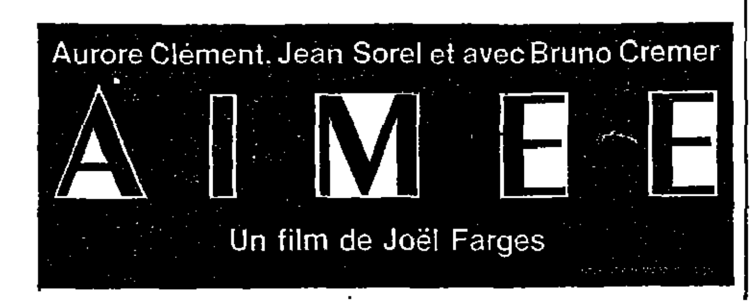
Le symbole, pour l'Espagne, est immense. « Le dernier exilé est de retour », *a déclaré le ministre de la culture, M. Inigo Cavero, qui avait accompagné le tableau depuis New-York. C'est un peu comme si Picasso lui-même était revenu au pays. Après avoir défié le franquisme, sous la forme de minuscules reproductions affichées dans les chambres d'étudiants, la toile a pris sa place au musée du Prado.*

Pour un pays qui doute encore de sa démocratie, il s'agit là d'une marque de confiance de la part de l'étranger. L'opération « Cuadro grande » *(Grand tableau) a été menée dans le plus grand secret, car on craignait que les New-Yorkais ne tentent d'empêcher le départ de la toile.*

Guernica *est estimé à 40 millions de dollars, et les esquisses qui l'accompagnent à 30 millions de dollars, mais elles n'ont pas été assurées pour le voyage.*

A partir du 25 octobre, centenaire de la naissance de Picasso, les Espagnols pourront contempler d'abord les soixante-trois esquisses, qui ont précédé la vision finale de Guernica, *puis, devant le tableau lui-même, exposé, seul, dans une salle, derrière une vitre courbe à l'épreuve des balles et du marteau. Une dernière salle montrera quelques esquisses postérieures, faites par Picasso pour préciser certains points de la toile.* — (Corresp.)

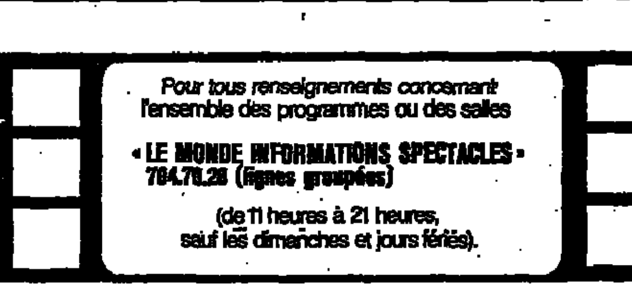








SPECTACLES



Vendredi 11 septembre

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion. Le Ciel et l'Enfer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Comédie - Caumartin (272-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Freaks Society ; 21 h. 30 : Boris Supervian.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur !
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : Racontez-moi votre enfance ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler pantalon.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette; 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — Théâtre noir, 22 h. 15 : J. Di Giacomo.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style ; 22 h. : Ce soir, je sors.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche - Montparnasse (548-92-97), 21 h. : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 21 h. 30 : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : le Charimari.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 15 : Essayez... c'est pas sorcière ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. : Douze Hommes en colère.
Théâtre Present (203-02-55), 20 h. 30 : 1929 ou le Rêve américain.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Hé, dis Jeannette; 21 h. 30 : Woodie Folles ; 23 h. : le Vampire de Perraultbad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15. Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Plurielle ; 0 h. 15 : Electro-choc. — II, 23 h. : Mangeuses d'hommes.
Café de la gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J Charby ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochechouart; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30. Florence Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (256-85-26), 20 h 15 : Trente centimètres à l'ombre.

Le music-hall

Fontaine (874-74-40), 22 h. : Olym-Piaf.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Tri Yann.
Palais des Glaces (607-49-93), 21 h. : les Etoiles Boto Novos Tempos.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : J Favreau.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 30 : Marlène et Romain.

Comédies musicales

Porte - Saint - Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 45 : Dédé.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : Barbe verte.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept Ans de bail... bye bye.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : B. Dranda Bova (Frescobaldi, Couperin, Bach).

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Station Auber - R.E.R., Salle des Echanges, 18 h. 30 : P. Hamon (Machaut, Telemann).

FESTIVAL DE SCEAUX

Orangerie (660-07-79), 21 h. : Quatuor Panocha de Prague (Mozart, Dvorak, Smetana).

REGION PARISIENNE

Mitry-Mory, église Saint-Martin, 20 h. 45 : M.-Cl. Alain (Couperin, Daquin, Bach).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 20 h. 30 : Festival Courteline.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

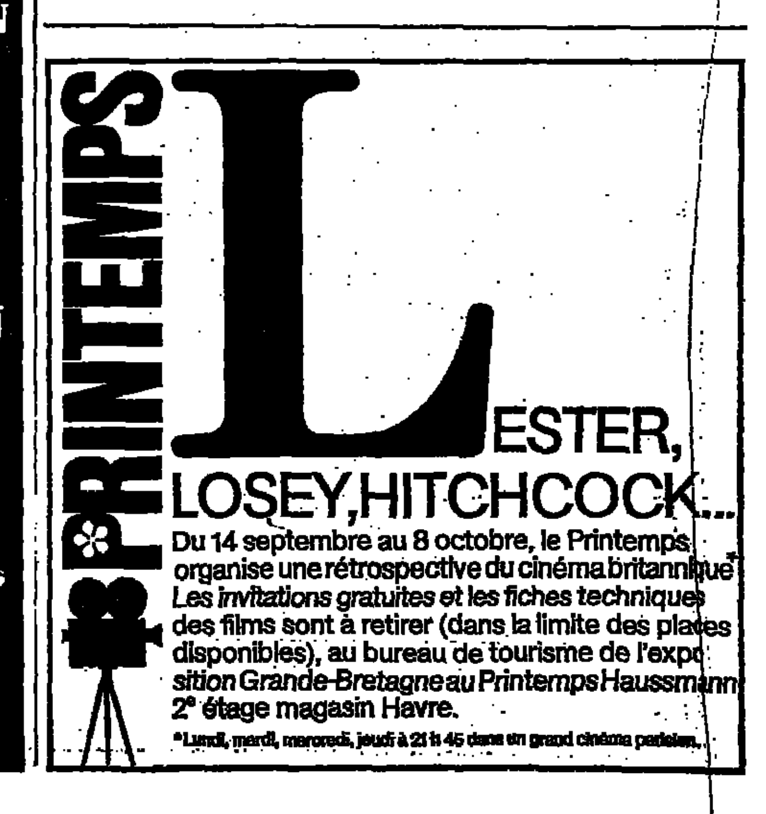
Vingt ans de cinéma français 1937-1957, 15 h. : l'Aigle à deux têtes, de J. Cocteau ; Hommage à Marin Karmitz, 19 h. : comédie, Sept Jours ailleurs ; Hommage à Kenneth Loach ; 21 h. : Kes.

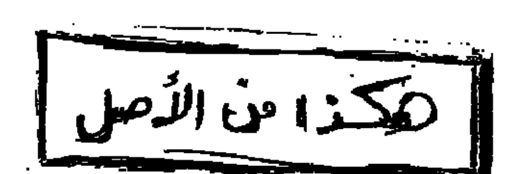
BEAUBOURG (278-35-57)

Films d'auteurs et films rares, 15 h. : Chtchors, d'A. Dovjenko ; 17 h. : Quand le carnaval arrive, de C. Diegues ; Vingt ans de cinéma français 1937-1957, 19 h. : la Chartreuse de Parme, de Christian Jaque.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86). 20e (636-10-96).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*), vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18) ; version franç. : Bretagne, 6e (261-50-33). U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet - Bastille, 11e (357-90-81).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.) (v.o.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31 ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Monparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA BOUM AMERICAINE (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE CHOC DES TITANS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86)
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount - City, 8e (562-45-76) ; Publicis - Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, (343-79-17); Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DE WITTE (Flam.) v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A.) v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) — v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA GRANDE ZORRO (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; (v.f.) Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-10) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82); Parnassiens, 14e (329-83-11); 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88); Nation, 12e (343-04-67); Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43); Bienvenue, 15e (544-25-02); Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).





SPECTACLES

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.), Marbeuf, 8e (225-18-45).
LILI MARLEEN (All., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
MADAME CLAUDE N° 2 (Fr.) (**), Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
MALEVIL (Fr.), Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
MESSE NOIRE (A., v.o.) (**), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOI CHRISTIANE F. (All., v.o.) (*), Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
NEIGE (Fr.) (*), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Delta, 10e (878-02-18).
NEW YORK 1997 (A., v.o.), Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES OLYMPIADES 80 (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
OUTLAND (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, (544-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nations, 12e (343-04-67).
LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
PLUIES D'ÉTÉ (Brés., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
PRENDS TA ROLLS ET VA POINTER ! (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
REINCARNATIONS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
TROIS FRÈRES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont-Champs-Élysées (359-04-67) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).

GAUMONT AMBASSADE VO (70 mm Dolby) • HAUTEFEUILLE PATHE VO (70 mm Dolby)
GAUMONT LES HALLES VO (Dolby) • BROADWAY VO (Dolby) • FRANÇAIS PATHE VF (Dolby)
A.B.C. VF (Dolby) • MONTPARNASSE PATHE VF (Dolby) • WEPLER PATHE VF (Dolby)
GAUMONT CONVENTION VF (Dolby) • 3 NATION VF • LA FAUVETTE VF
GAUMONT OUEST Boulogne VF (Dolby) • GAMMA Argenteuil VF (Dolby)
PATHE Champigny VF • BELLE EPINE Pathé-Thiais VF • CLUB Colombes VF
STUDIO Parly 2 VF • 4 TEMPS La Défense VF • ULIS Orsay VF • FRANÇAIS Enghien VF

OUTLAND ...LOIN DE LA TERRE

SEAN CONNERY dans "OUTLAND" PETER BOYLE

U.G.C. NORMANDIE - GRAND REX - HELDER - U.G.C. ODÉON
BRETAGNE - LES MONTPARNOS - WEPLER PATHÉ - U.G.C. OPÉRA
MISTRAL - U.G.C. GARE-DE-LYON - 3 MURAT 3 SECRÉTAN
U.G.C. GOBELINS - PARAMOUNT MAILLOT - LE PASSY
GAUMONT LES HALLES - CLUNY PALACE - MAGIC CONVENTION
CONVENTION ST CHARLES - CYRANO Versailles - 4 TEMPS La Défense
VÉLIZY II - C2L St-Germain - GAMMA Argenteuil - MÉLIÈS Montreuil
ARTEL Nogent - ARTEL Rosny - ARTEL Créteil - CARREFOUR Pantin
4 PERRAY Ste-Geneviève-des-Bois - FRANÇAIS Enghien
FLANADES Sarcelles - PARINOR Aulnay - GAUMONT Évry
BUXY Boussy-Saint-Antoine - PATHÉ Champigny - CLUB Colombes
PARAMOUNT La Varenne - P.B. Cergy - DOMINO Mantes
ARIEL Corbeil - 1.2.3 MEAUX - VOX Rambouillet
CALYPSO Viry-Châtillon - CLUB Les Mureaux - A.B.C. Sartrouville
ARTEL Rueil

ALAIN DELON

POUR LA PEAU D'UN FLIC

ANNE PARILLAUD - MICHEL AUCLAIR
JEAN-PATRICK MANCHETTE - CHRISTOPHER FRANK

LES FILMS NOUVEAUX

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE, film américain de Marty Feldman — V.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

POUR LA PEAU D'UN FLIC, film français d'Alain Delon (*) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

REGARDS ET SOURIRES, film anglais de Ken Loach. — V.o. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

RENDEZ-VOUS CHEZ MAX, film américain de Richard Donner. — V.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67).

UNE MÈRE UNE FILLE (Fr.-Hong., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

FESTIVAL E. KAZAN (v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). 20 h. : Viva Zapata ; 22 h. : Baby Doll.
BILLY WILDER (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Avanti.
COMÉDIES ITALIENNES (v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) ; 16 h. 20 (sauf Ma.) : Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ? ; 18 h. 20 : Nos héros réussiront-ils ? ; 20 h. 20 : les Nouveaux Monstres ; 22 h. 20 : le Sexe fou.
J. NICHOLSON (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : China Town.
S. LEONE (v.o.), Grand Pavois, 15e (554-46-35) : Il était une fois la révolution.
FILMS SAIGNANTS (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 16 h. 15 : Fog ; 18 h. 15 : Hurlements ; 20 h. 15 : Inferno ; 22 h. 15 : Possession.
ADIEU À STEVE MAC QUEEN, Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) : Challenge one.
F. LANG (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Invraisemblable Vérité.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Écoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Criminel ; la Blonde ou la Rousse.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07) : les Années lumière.
BUSTER KEATON (v.o.), Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) : les Trois Âges.
MARAIS, 4e (278-46-96) : Steamboat Bill Jr.

Les séances spéciales

À BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). 15 h., sf S. D.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). 24 h.
LA BOUM (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). J., V., 17 h. 10.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h. 10, Calypso, 17e (380-30-11).
CALCUTTA (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
CALIGULA (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h. 30.
LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) (**) : Studio de l'Étoile, 17e (380-19-93), 15 h. 45.
DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), J., V., 19 h. 45, Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h. 10.
LE DERNIER TANGO À PARIS (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 20 h. 20.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.
FAUT TROUVER LE JOINT (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21) 22 h. 30.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h. sf S. D.
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) 20 h. 30.
L'HYPOTHÈSE DU TABLEAU VOLÉ (All., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33). 18 h. 15.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21) 20 h 5.
L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) 22 h.
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) 20 h. 15.
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11). 17 h. 45.
MAITRESSE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LES MALHEURS DE SOPHIE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). 15 h. 30.
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 22 h 30.
LES MISFITS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). 15 h. 40.
MON ONCLE D'AMÉRIQUE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 18 h.
MORT À VENISE (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). 14 h., 16 h. 45.
MURIEL (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 14 h. 20.
NEW-YORK NEW-YORK (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). 18 h. 5.
NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 12 h.
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h. 20 + V., S., 24 h.
PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h., sf S. D.
REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) V., 18 h. 50.
RÉPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 17 h. 50.
LA RUE SANS JOIE (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 20 h.
SÉRIE NOIRE (Fr.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). 20 h., 22 h.
SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 10.
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77) 24 h.
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (374-72-71). 20 h. 10 ; Boîte à films, 17e (622-44-21) 22 h. 15.
TÉLÉPHONE PUBLIC (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), J., V., 22 h. 30.
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) 22 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (374-72-71). 22 h. 15, 24 h.
VALENTINO (Ang., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 16 h.
VICES PRIVÉS, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 15 h. 50, V., 0 h. 20.
ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04). J., 18 h., V., 16 h., S., 21 h., D., 15 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

L'existence de Téléfrance est menacée par le probable retrait de la Sofirad

La société Téléfrance qui, depuis 1976, diffuse des programmes français sur les réseaux de télévision par câble aux Etats-Unis, risque de disparaître. La Sofirad, un des principaux actionnaires (avec la société Gaumont), aurait l'intention de se retirer en raison d'un déficit budgétaire. Les différents partenaires devaient se réunir ce vendredi 11 septembre.

Téléfrance fut créée, il y a cinq ans, par un Français de New-York, M. Jean-Claude Baker, pour présenter au public américain les modes de vie à la française, en diffusant sur les réseaux câblés américains des programmes de télévision « bien de chez nous », achetés aux sociétés nationales de télévision. Il parvint à intéresser la Sofirad et la société Gaumont à son projet, qui se développe grâce à l'aide des secteurs publics et privés. Aujourd'hui, la Sofirad souhaite se retirer de la société, privant Téléfrance de son indispensable appui.

Pour diffuser des programmes sur les réseaux câblés américains, il faut acheter son temps d'antenne, ses émissions, et trouver des ressources publicitaires pour financer l'entreprise. C'est ce que fit M. Jean-Claude Baker, avec des moyens de fortune et des méthodes d'artisan. Il présentait lui-même son programme, sur fond bleu-blanc-rouge, accompagné par *la Marseillaise* interprétée par Stéphane Grappelli. Il prit l'habitude d'interviewer les personnalités françaises de passage et put, un jour, intercepter M. Raymond Barre, alors ministre du commerce extérieur. Il réussit à le convaincre d'être son avocat auprès des pouvoirs publics français. Séduit par l'entregent du jeune homme, M. Raymond Barre s'adressa à la Sofirad, qui trouva l'idée intéressante. Une société fut créée, la Sofirad offrit 10 % des parts à M. Jean-Claude Baker propose à la Gaumon tde s'associer. Affaire fut faite, la Sofirad détenant 45 % du capital avec sa filiale Image et son, et Gaumont les 45 % restants.

En peu de temps, les nouveaux partenaires diffusèrent quelque douze heures de programmes français sous-titrés hebdomadaires, touchant environ sept cent mille personnes dans plus de cinquante villes des Etats-Unis. Le programme est très éclectique, et sacrifie souvent à la paillette, mais il propose aussi de bons films français, des dramatiques, des émissions culturelles.

Cependant, il apparaît rapidement que M. Jean-Claude Baker n'est pas un gestionnaire. La Sofirad, mieux placée que Gaumont pour obtenir les programmes des sociétés de télévision, réclame et obtient la gestion de Téléfrance, par l'entremise de sa filiale Internationale.

Le budget 1980-1981 est établi : 2 millions de dollars de dépenses, 1 million et demi de recettes publicitaires. A échéance, le 30 juin dernier, il est nettement plus déficitaire que prévu, car les recettes ne sont pas encore toutes encaissées. Parallèlement, l'audience s'élargit. Téléfrance est encensée par l'intelligentsia américaine, jusqu'au *New York Times*. Les partenaires principaux ont, entre-temps, racheté les parts de M. Jean-Claude Baker, jugé trop « *clinquant* », et ont engagé pour le remplacer, il y a un mois et demi, le directeur de l'Alliance française aux Etats-Unis, M. Jean Vallier.

Ce dernier a établi et diffusé le programme de la saison 1981-1982. Il fait une large place au grand répertoire théâtral français, avec plusieurs spectacles de la Comédie-Française, propose un ciné-club de films français, suivi de débats, des émissions d'art, des variétés, des cours de français et de cuisine.

A la fin de 1982, Téléfrance devrait équilibrer son budget. Mais M. Michel Caste, le nouveau président de la Sofirad, décide aujourd'hui, et sans s'en expliquer jusqu'à présent, de se retirer de Téléfrance, et Gaumont n'envisage pas de continuer sans la participation des secteurs publics. Or il n'existe aucune autre pénétration du marché américain pour les émissions de télévision et les films français. Téléfrance ne les paye, certes, pas très cher (1 000 dollars pour un film est une somme dérisoire), mais c'est cela ou rien du tout, et il est important que le public américain cultivé qui suit Téléfrance s'accoutume progressivement à nos productions. La société Gaumont se déclare convaincue de la possibilité d'une percée des films français aux Etats-Unis. Elle y trouvera son intérêt, et consent donc à investir à long terme, quitte à perdre environ 600 000 francs par an. Mais cette pénétration permet aussi le rayonnement aux Etats-Unis d'une certaine image de la France.

L'on est en droit, aujourd'hui, d'attendre d'une société à participation d'Etat qu'elle propose au moins une solution de rechange si elle décide de se priver de cette vitrine « haut de gamme » que représente Téléfrance.

ARLETTE STROUMZA.





UGC BIARRITZ VO • UGC OPERA VO • RACINE VO • UGC ROTONDE MONTPARNASSE VO • 14 JUILLET BASTILLE VO • 14 JUILLET PARNASSE VO • 14 JUILLET BEAUGRENELLE VO

PRIX DU CINEMA CONTEMPORAIN CANNES 1981

Après KES et FAMILY LIFE
le nouveau film de KEN LOACH
REGARDS ET SOURIRES

RADIO-TÉLÉVISION

La désignation du directeur de l'actualité est contestée par les journalistes d'Antenne 2

Les noms des présentateurs des journaux d'Antenne 2 — désormais appelés « animateurs » — devraient être annoncés ce vendredi 11 septembre, à l'Intersyndicale des journalistes, par M. de Virieu, directeur de l'actualité. A partir du 28 sepetmbre, Mme Christine Ockrent assurera, en alternance avec M. Patrick Poivre-d'Arvor, l'animation du journal de 20 heures. MM. Philippe Labro et Bernard Langlois se verront confier l'édition de 13 heures.

Le 10 septembre, la rédaction s'est prononcée sur la désignation de M. de Virieu. Cent vingt-huit personnes sur les cent soixante journalistes ont pris part au vote, cinquante-cinq ont exprimé leur accord, soixante-huit leur opposition, cinq bulletins étant nuls. Dans leurs propositions pour un nouveau statut, les journalistes avaient préconisé la majorité des deux tiers pour l'expression d'un veto. Il ne semble pas, cependant, que la rédaction soit prête à une épreuve de force.

Mais la vraie cible des critiques, à Antenne 2, est M. Desgraupes, président-directeur général. Ce dernier devait, ce vendredi, publier un communiqué renouvelant sa confiance à M. de Virieu.

M. François Henri de Virieu n'est pas décidé à fléchir ni à laisser atteindre son crédit et son autorité de directeur de l'actualité par le résultat du vote de ces deux derniers jours. « *Je n'ai été candidat à aucun poste,* nous déclarait-il le soir même. *Pierre Desgraupes m'a fait confiance, et c'est de lui seul que je tiens mon mandat. Ce vote ne peut donc avoir aucune conséquence sur mes fonctions.* » Si ce résultat revêt à ses yeux une « *valeur indicative* », il représente aussi « *un véritable défi, un score de base* », qu'il considère comme « *améliorable* ». « *Ce que je peux souhaiter aujourd'hui,* ajoutait-il, *c'est du temps et l'épreuve des faits.* » Dès le lendemain, le voilà donc qui annonce des décisions conformes à ses déclarations des derniers jours, mais divergentes de la ligne prônée par les journalistes de la rédaction.

En changeant le terme de présentateur contre celui d'animateur, M. de Virieu ne joue pas avec les mots. C'est toute sa conception du « *produit-journal* » qui se trouve ainsi explicitement révélée. « *Je ne suis pas contre les vedettes,* avait-il déclaré récemment, *mais à condition d'instaurer un travail et une animation plus collectifs à l'antenne.* » Il ajoute aujourd'hui vouloir « *changer toutes les apparences, y compris précisément les présentateurs* ». M. Philippe Labro devrait donc, dans un premier temps, animer le journal de 13 heures (dont M. de Virieu veut faire « *un laboratoire du changement* ») avec M. Bernard Langlois, chacun ayant la charge d'une semaine complète. Dans un deuxième temps, M. Philippe Labro se verrait plutôt confier le journal de 23 heures que le directeur de l'actualité voudrait étoffer, et rendre fixe dans la grille horaire. Pour l'instant, il recherche des gens ayant la « *carrure intellectuelle suffisante* » pour animer, au moins temporairement, ce journal.

Le nom de M. Labro doit toutefois être assorti de quelques réserves tenant à la disponibilité du journaliste. Celui-ci, dit-on, hésite encore ; il achève un roman, et il a demandé un temps de réflexion. Enfin, comme prévu, Mme Christine Ockrent et M. Patrick Poivre d'Arvor se relaieront à l'antenne pour l'animation du journal de 20 heures.

Il est prématuré de tirer les conséquences du vote organisé par la rédaction et même de résumer le sentiment général ressenti par cette rédaction turbulente, qui vient tout de même de créer un précédent dans l'histoire du service public de la radio-télévision. « *Ce vote était avant tout un symbole,* explique l'un des journalistes. *Nous sommes déçus, il est vrai, par des méthodes de fausse concertation, un organigramme irrationnel, le doute émis sur la qualité de notre rédaction par l'appel à des personnalités extérieures à la chaîne, l'ignorance des propositions émises par notre groupe de travail. Mais une remarque apparaît nécessaire sur le sens de cet avertissement sous forme de cri d'alarme : la personne même de M. de Virieu n'est pas en cause, il serait plutôt la victime de notre démarche. Celui qui est visé ne se trouve pas rue Cognac-Jay, mais du côté de la rue de Montessuy.* »

M. Pierre Desgraupes, c'est bien lui la cible, c'est lui qui polarise les débats. « *On ne veut plus d'autocrates omnipuissants* », entend-on à Antenne 2. « *Pierre Desgraupes a fait du bon travail de 1969 à 1972, mais il devrait prendre conscience que son départ n'a pas causé la mort de la télé et la fin des innovations. Notre équipe possède de bons journalistes, et elle ne supportera pas le mépris et les leçons de son P.-D.G.* »

Il reste que la direction de l'actualité est tout de même mise en position délicate. Les journalistes en ont conscience, mais hésitent à adopter une position précise. Le vote ne met-il pas en question toute la hiérarchie ? Plusieurs nouveaux « promus » avouaient, le 10 septembre, se sentir mal à l'aise dans leur nouvelle position. A Antenne 2, on aimerait surtout — mais on ne se fait pas d'illusion — un signe, un geste de la direction générale de la chaîne démontrant une volonté réelle de concertation et le souci de comprendre le malaise d'une rédaction qui s'estime trompée.

ANNICK COJEAN.

Libres opinions

Au-delà de la grande rumeur

par NOËL MAMÈRE (*)

POUR les journalistes qui avaient déserté leur rédaction durant l'été, la « télévision des cent jours » ressemblait plus à une « rumeur » qu'à un lieu de sérénité et de réflexion. Une rumeur qui aurait pris la forme d'un grand serpent nourri chaque jour des indiscrétions, des commentaires et des critiques de nos confrères de la presse écrite. Apparemment, les vacances du changement version 81 ne ressemblaient pas du tout aux « congés payés » de 36 — la plupart des Français ont vu la mer depuis longtemps ! — et dans sa grande platitude l'été rose n'était pas un bon sujet de reportages.

Alors, faute de grives... nos bons confrères se sont branchés directement sur « Radio-chiottes » et « Inter-couloirs ». Ça fait du papier qui se vend très bien, paraît-il, à la condition de ne pas oublier les éléments indispensables : quelques ragots, des noms — surtout des noms — et du suspense pour le lendemain.

Ce feuilleton de l'été avait des titres divers suivant les publications : « Le grand chambardement », « La tornade rose », « Règlement de comptes », etc.

Bref. Il était plus facile de montrer à ses lecteurs comment « ces dames » — TF 1, Antenne 2, FR 3 et les radios — lavaient leur linge sale sous la direction de Georges Fillioud, notre « Mère Denis » de l'audio-visuel, que de poser les vraies questions sur la réforme et ses principes.

Si nous avons trouvé la « rumeur » en rentrant — et c'est vrai qu'une certaine inquiétude « conjoncturelle » a régné dans les rédactions, — nous n'oublions pas que des promesses nous ont été faites. Nous nous rappelons ce 10 mai où, enfin, la porte s'est ouverte à une télévision plus autonome et participative. Nous avons pris l'espoir au mot et nous avons travaillé :

— Dès le 22 mai nous votions à une large majorité un texte où nous demandions « *à être consultés pour la première fois sur la désignation de nos futurs responsables de l'information* » ;

— Le 4 juin, la rédaction élisait un « groupe de travail » de dix journalistes chargé de réfléchir à la réforme ;

— Le 19 juin, l'Intersyndicale publiait un communiqué en forme d'avertissement à Georges Fillioud : « *Le ministre de la communication, par ses déclarations, ne clarifie pas le débat en laissant supposer que les journalistes du service public pourraient être les courroies de transmission du nouveau pouvoir* » (l'effet « Mère Denis » !) ;

— Le 22 juin, vote à l'unanimité sur l'application du veto des deux tiers au prochain candidat à la direction de l'information ;

— Le 2 juillet, application de cette disposition à Noël Copin, directeur de l'information par intérim ;

— Le 8 juillet, une délégation du groupe de travail porte son texte de réflexion à un représentant du ministre.

Si tout ce travail s'est interrompu pendant deux mois, c'est pour cause de repos et non de conjoncture, comme on le laisse entendre ici et là. Nous ferons tout — je dis bien tout — pour qu'il ne reste pas lettre morte. Que personne ne s'y trompe.

Pour commencer, nous avons appliqué le veto des deux tiers à François-Henri de Virieu, même si notre P.-D.G. a déclaré ne pas vouloir en tenir compte. Le vote devait permettre à notre directeur de l'actualité de travailler plus en « confiance » avec la rédaction :

— Nous irons voir M. Fillioud pour nous assurer que ce transitoire aux très nettes allures de définitif est réellement une transition. Un exemple : Pierre Desgraupes. Un homme de sa trempe aurait-il accepté ce poste pour quelques mois seulement ? Ses déclarations prouvent qu'il voit à long terme. En conséquence, il va engager la société dans des choix irréversibles. Admettons qu'il disparaisse après le vote de la réforme. Faudra-t-il encore repartir de zéro et gaspiller un peu plus l'argent public ?

— Nous rencontrerons la commission de réflexion et d'orientation et nous lui demanderons comment elle compte, concrètement, assurer la « *rupture du lien de dépendance entre la télévision et le pouvoir politique* » si chère au candidat Mitterrand.

Nous lui demanderons si elle considère qu'il est sain d'observer un tel secret sur ses travaux.

Ainsi, d'un côté le flou, de l'autre la volonté de faire du neuf sur de l'ancien (la loi de 1974), nous donnent aujourd'hui bien des raisons de nous inquiéter.

Choisir des hommes de qualité connue pour leur indépendance, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Nous attendons de vraies réformes et nous voulons y être associés pour que, enfin, nous mettions en place une télévision qui soit une fenêtre ouverte sur la France et la liberté.

(*) Journaliste à Antenne 2.

INQUIÉTUDE DES SYNDICATS DE L'AUDIOVISUEL

La FTIAAC-C.F.D.T. (Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) a lancé le 8 septembre une mise en garde contre « *tout comportement ou toute décision* » qui serait contraire aux intérêts des travailleurs de l'audiovisuel. Dans un communiqué, la FTIAAC s'interroge sur « *les réelles intentions de réformer le statut de l'audiovisuel et de prendre en compte les intérêts des personnels concernés* ». Elle rappelle sa revendication d'une convention collective nationale « *applicable à tous les organismes de radio-télévision existants ou à créer, du secteur public comme du secteur privé* », et renouvelle sa demande d'« *être consultée par le gouvernement avant la mise au point du projet de loi* ».

De leur côté, le SURT-C.F.D.T. (techniciens) et le S.J.F.-C.F.D.T. (journalistes) de TF 1 ont eux aussi publié un communiqué intitulé « Imposons le changement » :

« *Les aménagements de structures (rédacteur en chef chargé des reportages à l'information, comité des programmes, éclatement des services les plus centralisés, jusqu'à aujourd'hui aux mains d'un seul homme, nomination d'un directeur des programmes apprise par la presse, etc.) suffiront-ils à relancer la dynamique d'une télévision jusqu'à présent sclérosée ? Rien n'est moins sûr* », s'inquiètent les deux sections syndicales, qui affirment en conclusion : « *La déception est générale à TF 1* », où l'on retrouve « *les mêmes hommes aux postes-clés* ».

Enfin, le Syndicat national des journalistes (S.N.J.), dont le bureau s'est réuni le mercredi 9 septembre, déclare dans un communiqué : « *Si certaines intégrations, réintégrations et nominations sont de nature à rassurer les professionnels, elles ne sauraient compenser, en revanche, le maintien à des postes de responsabilité, voire la promotion de certains cadres qui, dans le passé ont bafoué la déontologie de la profession, pratiqué la répression antisyndicale, ignoré les conventions collectives et partout contribué à la manipulation constante de l'information.* »

Le S.N.J., réaffirmant qu'il s'oppose à toute « chasse aux sorcières », estime cependant que « *l'ambition d'un changement réel passe par une redistribution des responsabilités, en concertation avec les rédactions et les sections syndicales, l'application de la convention collective nationale des journalistes dans toutes les sociétés de radio-télévision, l'élaboration d'un statut des journalistes les mettant à l'abri de tout pouvoir, le rétablissement des commissions paritaires compétentes en matière de recrutement, de formation et de mutation* ».

Vendredi 11 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Le voyage du Hollandais.
Une émission de C. Brabant. Avec : G. Desarthe, M. Robin, C. Benedetti, A. Mottet, P. de Boysson, B. Musson.
Une évocation Van Gogh à travers un texte du poète Antonin Artaud.

22 h 5 Anatomie d'un chef-d'œuvre.
« Guernica », de Picasso. Une émission de J.-L. Ferrier. Réal. : C. Paolini.

22 h 50 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'Avenir.

22 h 55 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : L'ennemi de la mort.
N° 3 : « Les persécutions » ou « Haines et préjugés ».
Deux années ont passé. Sylvia et Daniel ont eu un enfant et quittent le désert.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
La guerre d'Algérie. Avec : MM. H. Alleg *(la Guerre d'Algérie)* ; E. Bergot *(la Guerre des appelés en Algérie)*; R. Boudjedra *(le Vainqueur de la coupe)*; S. Ferdi *(Un enfant dans la guerre d'Algérie)* ; P. Laffont *(l'Algérie des Français)*.



23 h Journal.

23 h 10 Ciné-club (Hommage à Glauber Rocha) : Antonio das Mortes.
Film brésilien de G. Rocha (1969), avec M. do Valle, O. Lara, O. Bastos, H. Carvana, J. Soares (v.o. sous-titrée).
Un tueur mercenaire au service d'un grand propriétaire terrien est chargé de réprimer une révolte de paysans pauvres groupés autour d'une illuminée. Inspiré par l'histoire d'un personnage réel, lié à l'histoire de la région du Sertao, et que Glauber Rocha avait fait apparaître dans « le Dieu noir et le Diable blond ». Film lyrique, violent, passionné, révolutionnaire, se référant à la culture et aux mythes populaires du Brésil.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.

20 h 20 V 3 - Le nouveau vendredi : La Corse, une île bien particulière.
Reportage : J. Badiguet.
Un bilan économique et politique de l'île.

21 h 30 Mon Midi à moi : Franck Fernandel.
Une émission de P. Cordelier. Réal. : J. Ondines. *Avec la participation de Ginette Garcin, Josy Andrieux, Marcel Zanini, Georges Ulmer, etc.*

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
Pour que vivent les homards.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Agora : Un peintre, P. Soulages.
20 h, Le marais poitevin : Par les routes d'eau, de lumière et de terre.
21 h 30, Black and blue : Les Double-Six.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Les chants de la terre : Musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien ; 20 h 30, Concert (Echanges franco-allemands) : « Cinq pièces pour orchestre », de Schoenberg ; « Symphonie de chambre », de F. Schrecker ; « Suite de danses », de Bartok, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. P. Keüschnig.
22 h 15, Ouvert la nuit : Les week-ends de la francophonie, par M. Ruissen, « Musique ancienne en Belgique » (Pervenage, Messaus, Van de Wert, usato, de Lattre, Phalèse, Gresnick, et folklore); 23 h 5, Vieilles cires : L'art du quatuor du Flonzaley (Schubert, Haydn).

Samedi 12 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.

12 h 30 Cultivons notre jardin.

12 h 45 Magazine : Avenir.

13 h Journal.

13 h 45 Variétés : Fugues à Fugain.
14 h, Série : l'Etrange Monsieur Duvallier ; 15 h 10, Maya l'abeille ; 15 h 30, Archibald le magicien ; 15 h 35, Plume d'élan ; 16 h, Temps X ; 17 h 15, Serpico.

18 h 15 Trente millions d'amis.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 10 Six minutes pour vous défendre.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.
Jean-Claude Pascal.

20 h Journal.

20 h 30 Numéro un : Claude Nougaro.
Avec J. Higelin, D. Dufresne, M. Jonasz, B. Deraime, N. Croisille, V. Reed, N. Workman et les Ballets de B. Collins.

21 h 30 Série : Mme Columbo.
Le mystère de l'étrangleur.
Un étrangleur répand la terreur dans la ville. Kate tente de prouver que Radner, un jeune astronome, n'est pas le meurtrier.

22 h 30 Télé-foot 1.

23 h 40 Cyclisme.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.

11 h 50 Le journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
La daube de bœuf.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Des animaux et des hommes.
L'albatros, le faucon.

14 h 25 Les jeux du stade.

17 h 20 Récré A 2.
La bande à Bédé : La révolte irlandaise.

18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique.) Nouvel Orchestre philharmonique sous la direction d'Emmanuel Krivine (Œuvres d'Elgar et Tchaïkovski).

18 h 35 Sports : tennis.
Open des Etats-Unis, en direct de Flushing Meadow.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le grand voyage de Lolek et Bolek : Approches : le bouddhisme.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Le chansonnier de l'histoire de France.

20 h Les jeux.

20 h 30 Retransmission lyrique : Paillasse.
Opéra-comique de R. Leoncavallo. Mise en scène : J.-L. Thamin. Orchestre symphonique de Nancy. Dir. musicale : J. Kaltenbach. Chœurs du Grand Théâtre de Nancy, dir. : G. Scordialo. Avec J. West, etc.

21 h 45 Téléfilm : la Nuit du lauréat.
Une émission de la radio-télévision espagnole.
Conflit entre un jeune homme de vingt-deux ans et ses parents.

22 h 40 Journal.

22 h 55 Hollywood U.S.A. : Alan Alda.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Colportages : Entre Saône et Rhône.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Education et informatisation de la société.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... J. Sidar.
11 h 2, La musique prend la parole : Concerto n° 1, en mi bémol majeur, de Liszt.
12 h 5, Le pont des arts.
14 h 5, Le Val de Meuse : Par les routes d'eau, de lumière et de terre.
16 h 20, Livre d'or : Le Quatuor Kodaly (Mozart, Bartok, Berg).
17 h 30, Pour mémoire : Emission spéciale sur l'Inde.
18 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Assemblée du désert au mas de Soubeyran.
20 h, Hougly's refugees, de C. Albanel.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Vagabondages sans frontières... en musique récréative (Pouly, Luypaerts, Kötscher, Lindt, Wehbe, Farnon, Al Caiola, Romanis, Jolson, Hertel, Erwin, Rotter, Mikel) ; 7 h, L'Opérette du jour : Petite anthologie des opérettes d'A. Messager ; 8 h, Kiosque : Informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Charles Ives », d'après ses mémoires ; 11 h 15, Concert (église Saint-Thomas, 2-10-78) : « Symphonie n° 36 » et « Concerto K 447 », de Mozart ; « les Sept Portes de la nuit », de P. Uy ; « Symphonie n° 4 », de R. Schumann ; « Marche hongroise », de Berlioz, par l'Orchestre des jeunes de la Communauté culturelle française de Belgique, dir. A. Myrat, avec C. Maury, cor.
13 h, Jazz vivant estival : « French melodies on stage » (Kosma, David-Louiguy, Giraud, Reinhardt, Simon-Bernier, Legrand) ; 14 h, Histoire de mes disques, racontée par Y. Menuhin, « Festival de Prades, 1955-1958 », Concert exceptionnel de Yehudi Menuhin et Pablo Casals (Brahms, Schumann, Mozart, Bach) ; 16 h, Entrée des artistes : « Léonard Bernstein », par C. Hermann (Bizet, Dvorak, Stravinski, Britten, Gershwin, Bernstein).
18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Pomp and Circumstances », de E. Elgar, « Casse-Noisette », de Tchaïkovski, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine ; 19 h 30, Comment l'entendez-vous ? : « Maurice Ravel », par J. Lacouture.
20 h 35, Concert (XXXIVe Festival international de musique de Besançon et de Franche-Comté) : « Messe en si », de J.-S. Bach, par l'Ensemble de la Chapelle royale et le Collegium vocal de Gand, dir. Ph. Herreweghe (en direct de la basilique Saint-Christophe de Belfort).
22 h 30, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie (Dutilleux, Milhaud, Roussel) ; 0 h 5, Concert de musiques traditionnelles : Messe byzantine, dédiée à la Transfiguration du Christ, par Ch. Halaris (Métropole Notre-Dame des Doms 24-7-81).



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1980

APRÈS LA MORT DE JACQUES LACAN

La théorie et l'influence

Disciples et collaborateurs de toujours ou d'un moment et psychanalystes animés par des convictions théoriques différentes de celles de Jacques Lacan ont réagi nombreux après le décès, mercredi 9 septembre, à Paris, de l'auteur des « Ecrits » et fondateur de l'Ecole freudienne. « Pour avoir travaillé avec lui, soulignent des membres de l'Ecole de la cause freudienne, dernier groupement en date des psychanalystes freudiens, ils savent que ses soins, ses jours, furent consacrés à sa pratique avec une constance maintenue sans défaillance jusqu'au dernier moment. S'il a su renouveler la théorie psychanalytique, c'est parce que pour lui la pratique ne dégénéra jamais en habitude ; il eut le génie de garder à chaque cure le tranchant d'une expérience inédite. Les enseignements qu'il sut en tirer, il les fit partager et les proposa à l'épreuve de la critique. »

Le docteur Simatos, qui fut secrétaire de l'Ecole freudienne, dissoute en 1980, rappelle qu'après cet acte Jacques Lacan « a confié le bateau aux siens, je veux dire à sa parenté. Ainsi nous est indiqué, il me semble, qu'il reste aux analystes, désormais, à suivre son exemple, sans pouvoir compter s'habiller de son nom ».

A ces réactions, qui vont de l'hagiographie à la critique, de psychanalystes, il faut ajouter celles d'intellectuels divers, notamment de philosophes : réaction caustique de François George, auteur d'un pamphlet sur Jacques Lacan ; réaction déférente, au contraire, de Gilles Deleuze : « C'était lui-même un homme très respectable et, ce qui compte encore plus, c'était un très grand créateur. »

Enfin, les hommages officiels ne font pas défaut. M. Jack Lang, ministre de la culture, a parlé de « la place décisive » occupée par M. Jack Ralite, ministre de la santé, a estimé, M. Jack Ralite, ministre de la santé a estimé, ce vendredi 11 septembre, que le nom du psychanalyste disparu « s'inscrit en plein relief dans l'histoire de notre temps ».

Les expéditions d'Italie

Au nombre des voyages de Jacques Lacan à l'étranger le cas de l'Italie est différent, parce que plus ancien. Deux *Discours de Rome* en fondent l'importance. Celui que Lacan y tint en septembre 1953, intitulé *Fonction et champ de la parole en psychanalyse* (in : *Ecrits*, p. 237), où tout son enseignement était mis en place. Celui que Jacques-Alain Miller y prononça, en novembre 1974, sous le titre *Adresse au congrès de l'Ecole freudienne*, qui, dressant un « éloge de Lacan », posait en fait un bilan et esquissait les perspectives à venir.

C'est en décembre 1967, à Naples, Milan, Rome et Pise (où Jacques Roubaud l'invita à l'Ecole normale supérieure), que Lacan commença les conférences (en français) qui devait trouver écho dans une jeune génération de futurs psychanalystes italiens. Premier d'entre eux : Elvio Fachinelli, de Milan, qui se tint toujours à quelque distance, marquant un intérêt plus intellectuel que militant. Lacan revint en août et novembre 1969, retrouvant à Rome, Turin et Florence des élèves qui avaient commencé hebdomadairement les voyages vers son divan, certains venant même de Palerme...

La période 1972-1974 fut marquée par d'autres conférences et par la tentative de susciter en Italie une école, nommée La cause freudienne, sur des bases absolument conflictuelles, soit du fait des personnalités appelées à se joindre dans cet organisme, soit en raison des rivalités entre Romains et Milanais, soit enfin à cause des tentatives d'exploitation politique, certainement « non dites » mais bien connues.

Les Italiens demandaient plus au Lacan philosophe qu'au Lacan médecin, qu'ils ne connaissaient pas. Au Lacan conférencier plus qu'à celui de la présentation de malades. Au Lacan qui leur donnait matière à s'arracher aux consolations du jungisme déferlant dans la psychanalyse italienne, et aux conséquences des excommunications prononcées jadis par Croce contre le freudisme.

Des conflits, sortirent plusieurs groupes, à Milan et Rome, invoquant tous le patronage de Lacan, concédé lors des pèlerinages à Paris. A Rome, La cause freudienne, regroupée autour d'une élève ancienne de Lacan, le Dr. Muriel Drazien, accomplit toujours un travail en profondeur de formation théorique et clinique. A *Milan*, plusieurs organismes travaillent dans la même orientation, affirmée notamment par le Dr. Giacomo Contri, traducteur de Lacan, ou Sergio Finzi, animateur de la revue *Il Piccolo Hans*.

Pour avoir fait fureur parmi les intellectuels parisiens et les avoir fastueusement invités à ses divers congrès à travers le monde, M. Armando Verdiglione, animateur de Psychanalyse et Sémiotique, s'est acquis la réputation d'être le dépositaire du lacanisme en Italie. Il a fait traduire des Séminaires, et toujours invoqué le nom de Lacan, sans être désavoué. Lacan, en fait, n'a jamais désavoué personne, pas plus qu'il n'a explicitement soutenu. Libre donc à M. Verdiglione de se référer à lui.

Mais c'est sans doute par d'autres canaux que l'imprégnation réciproque de Lacan et de la culture italienne se produira dans les prochaines années.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ Sur ce thème, consulter : *Lacan en Italie*, Milan 1978, et le numéro spécial de la revue *Aut-Aut*, de Milan (mai-août 1980) sur le thème « A partire da Lacan ».

En Allemagne, à l'ombre du « dernier » Heidegger

Au dix-huitième siècle, l'écrivain allemand Lessing conseillait à ses compatriotes de suivre le modèle anglais : les Français sont trop épris de faux-semblants, disait-il ; ils ont du *Witz*, mais pas de sérieux. Enterrés, ces vieux préjugés. Il reste que la psychanalyse allemande, morte entre 1933 et 1945, a, depuis sa renaissance, écouté surtout les maîtres américains ou anglais, mais largement ignoré les travaux parisiens. Il y a seulement dix ans, Lacan n'était connu outre-Rhin que par quelques rares spécialistes.

L'année 1973 marque le tournant décisif : coup sur coup paraissent la traduction de la première partie des *Ecrits* (par Norbert Haas) et le livre de Hermann Lang, professeur à la clinique universitaire de Heidelberg : *Langage et inconscient. Les fondements de la psychanalyse selon Jacques Lacan.*

Traduire les *Ecrits*, passe encore. Le résultat force d'ailleurs l'admiration : la parole de Lacan n'a pas été desservie par son traducteur. Mais traduire les volumes du *Séminaire* : intenable gageure... Selon Hermann Lang, les derniers textes parus en allemand sont encore moins faciles à comprendre que l'original... Il n'empêche qu'on « découvre » activement Lacan en Allemagne depuis quelques années. Ses œuvres commencent même à paraître en livre de poche.

Le philosophe Manfred Frank explique ce regain d'intérêt par le déclin de la Théorie critique de l'école de Francfort : « *Là où il y a de l'inconscient, c'est-à-dire (dans le vocabulaire de Jürgen Habermas) là où la communication est déformée, des efforts de réflexion peuvent rétablir le dialogue. C'est une thèse rationaliste. Lacan, lui, rend dérisoire cet espoir de réduire l'inconscient à la certitude d'un* cogito. *Par ailleurs l'œuvre de Lacan est coupée de la pratique politique qu'impliquait la théorie critique.* »

Lacan profite aussi en Allemagne de la vogue de ces philosophes et anthropologues français étiquetés « structuralistes » qui a marqué les années 70. On observe ces derniers temps la formation de chapelles lacaniennes sur le modèle parisien, tel ce groupe de travail berlinois qui publie la revue *Wunderblock*.

D'autres inconditionnels se manifestent, comme le jeune écrivain Bodo Kirchhoff qui criait dans *Die Zeit* du 28 novembre 1980 son enthousiasme de nouveau converti.

Il faut bien reconnaître que les psychanalystes allemands restent réticents. La revue *Psyché*, fondée par Alexander Mitscherlich, a bien publié un numéro spécial Lacan en octobre 1980. Mais les innovations techniques de Lacan, surtout la durée variable des séances [et le nouveau style de la formation], sont presque unanimement rejetées. Quant au débat sur « le signifiant », la plupart des psychanalystes allemands le suivent de très loin.

Ce sont surtout les sciences humaines, théorie de la littérature et philosophie, qui ont vraiment reconnu l'importance de Lacan. Or ses deux grands interprètes allemands, Hermann Lang et Manfred Frank, se déclarent des disciples de la pensée herméneutique post-heideggérienne. Ils rapprochent Lacan du « dernier » Heidegger qui déclarait : « Le langage parle. » Dans son livre paru en 1980, *le Dicible et l'indicible*, Manfred Frank rapproche *le Séminaire sur la lettre volée* de l'herméneutique romantique de Schleiermacher.

Ces philosophes allemands ont-ils bien entendu le grand Autre lacanien où se réfléchissent-ils dans l'autre spéculaire ?...

JACQUES LE RIDER.

Structuraliste ?

Le prochain numéro de la revue « Ornicar ? », dont la parution est prévue au mois d'octobre aux éditions du Seuil, publiera un texte inédit de Jacques Lacan sur « Hamlet », ainsi qu'un article de M. Jacques-Alain Miller consacré à Jacques Lacan et à sa théorie, qui avait été rédigé en septembre 1979 pour l'« Encyclopedia Universalis ». De ce dernier article, qui sera diffusé isolément dès les prochains jours en hommage à Jacques Lacan, nous publions ci-dessous un extrait.

« Lacan est-il structuraliste ? En un premier sens, certainement : sa notion de la structure lui vient de Roman Jakobson, *via* Claude Lévi-Strauss. En un deuxième sens, il l'est, mais radicalement, car la psychanalyse opère au joint de la structure et du sujet. En un troisième sens, pas du tout : la structure des structuralistes est cohérente et complète, alors que la structure lacanienne est antinomique et décomplétée. Le premier aspect est bien connu ; les deux autres moins.

» Le sujet de Lacan n'est pas une donnée de départ ; la donnée, c'est l'Autre ; d'où la question : comment le sujet se constitue-t-il au lieu de l'Autre qui lui préexiste ? Cette question reçoit des réponses de plus en plus fines à mesurer que Lacan logifie davantage. Elles se développent sur plusieurs plans. Premièrement, l'expérience analytique est en elle-même un processus par quoi le sujet, d'abord indéterminé sous la masse des signifiants, *Es* freudien, doit advenir ; c'est ainsi que Lacan interprète le fameux « *Wo Es war, soll Ich werden* » de Freud. Deuxièmement, la moindre formation de l'inconscient témoigne de l'émergence du sujet de l'inconscient en même temps qu'elle l'efface. Troisièmement, le sujet est ce qui surgit du vivant sous l'action du langage.

» La structure de Lacan n'est pas une puissance invisible qui agit insensiblement comme la « main cachée » d'Adam Smith : elle capture le vivant chez qui ça parle, elle l'asservit, le fragmente en effets de signifiants — comme on le voit dans l'hystérie, — le dévitalise, le mortifie ; elle sépare le corps de sa jouissance. Par là s'explique la pulsion freudienne, qui se distingue de toute poussée instinctuelle tant par sa constance que par la grammaire à laquelle elle obéit. Par là s'explique aussi la perte, fonction constitutive de l'objet, que Freud a approchée dans sa théorie des stades.

» Les besoins du vivant sont, dans l'homme, transformés par le fait d'avoir à se formuler dans une demande à l'Autre ; d'une façon générale, le signifiant se substitue à eux, car la demande à l'Autre tend d'elle-même à se faire demande pure de sa réponse, demande de son amour ; c'est à partir du signifiant de « l'Autre tout-puissant » que s'opère l'identification primaire du sujet. L'écart entre le besoin et l'amour rend raison de ce que Freud a découvert dans le rêve sous le nom de *Wunsch*, le « vœu », et qui est le désir.

» Le désir freudien n'est pas une fonction vitale ; particulier, excentrique, indestructible, absolu, essentiellement inassouvi, il déborde toute psychologie ; il est pris dans le glissement indéfini de la chaîne signifiante, si bien que Lacan l'identifie à la connexion même du signifiant au signifiant (« structure métonymique du désir »).

» *C'est là un thème de Lacan* devenu des plus populaires : l'analyste ne répond pas à la *demande* ; il interprète au-delà, au niveau du désir ; le désir est inadaptable, inéducable, il n'est pas susceptible d'une pédagogie, mais seulement d'une éthique : « *Ne pas céder sur son désir.* » Non pas « libérer le désir » — cette idéologie n'est nullement lacanienne : elle suppose un désir infini, divers, plastique et, *une fois surmontée la répression*, promis à la plénitude. Le désir freudien, en revanche, n'est pas le contre de la loi, mais la même chose ; ses formes sont en nombre limité, et sa fonction est coordonnée à un manque.

» D'un *côté*, ce manque est effet de la structure ; mais, de l'autre, il faut bien que *celle-ci* l'inclue. C'est en quoi la structure élaborée par Lacan diffère de celle des structuralistes : celle-ci est un tout, celle-là un « *pas-tout* ». La définition différentielle du signifiant de Saussure (selon laquelle il se pose en s'opposant) implique sans doute la complétude synchronique *de l'ensemble des signifiants*, mais aussi que toute chaîne achoppe sur son signifiant dernier, ce qui doit être reporté dans la batterie elle-même, *sous la forme d'un manque*, soit d'un signifiant supplémentaire qui *le représente*. Le signifiant d'un manque dans l'Autre, S (A), est le point-clef de la logique du signifiant (1) ; c'est en quelque sorte la matrice de tous les termes proprement lacaniens ; les figures topologiques élémentaires, les *chaînes et nœuds* montrent la variété dont le trou est susceptible. »

★ *Ornicar ?*, bulletin périodique du Champ freudien, 31, rue de Navarin, 75009 Paris.

(1) Dans le texte original de J.-A. Miller, le A est barré, ce que nos procédés typographiques nous empêchent de faire. — *(N.D.L.R.)*



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Chef des Ventes Export

Vins fins

Notre groupe très puissant, 4 milliards de Francs, veut confier à un homme de terrain connaissant parfaitement la langue allemande, bien l'Anglais et le Français, la vente des vins en Allemagne et autres régions européennes de l'une de ses sociétés.

Il doit connaître déjà le négoce des vins et il dispose d'une gamme étendue de crus de différentes régions françaises et de la possibilité de faire valoir propriétés, chais et équipements auprès de ses interlocuteurs.

Discrétion absolue et rapidité en écrivant, sous réf. 9.637 à CAPFOR - 23, avenue Marceau - 75116 PARIS.

CAPFOR

NANTES PARIS - LYON - MARSEILLE - BREST

AA MEDIA PA

Important organisme de tourisme social *recherche* pour assurer l'encadrement de représentants et personnels sur l'étranger

UN CADRE

ayant le profil suivant :

- capable de diriger un personnel nombreux ;
- ayant l'expérience des réalités d'une activité « village de vacances » à l'étranger ;
- ayant les aptitudes nécessaires pour suivre et contrôler les budgets d'animation ;
- pouvant se déplacer régulièrement à l'étranger.

Rémunération selon expérience.

Adresser C.V. et photo sous la référence 4474, à O.P.F., *2, rue de Sèze - 75009 PARIS, qui transmettra.*

ORGANISME TOURISME SOCIAL A PARIS recherche pour ses activités Etranger

ASSISTANT(E) FABRICATION

- Expérience éprouvée fabrication et réalisation activités touristiques (programmation, itinéraires, calcul de vie, etc.)
- Capacité mise en forme documents voyages.
- Anglais courant.
- Sténo + dactylo + Télex.

Adresser C.V. + photo + prétentions sous référence 4.477 à : *O.P.F., 2, rue de Sèze, 75009 PARIS* qui transmettra.

ORGANISME DE TOURISME SOCIAL A PARIS *recherche*

COLLABORATEUR (TRICE)

- Rédaction, procédures administratives et comptables.
- *Contrôle application de ces procédures.*
- Participation à mise en forme cahier des charges « Informatique ».
- B.T.S. comptable ou équivalent.
- *Pratique indispensable de l'utilisation de l'informatique.*
- Connaissance tourisme appréciée.

Adresser C.V. + photo + prétentions sous référence 4.479 à : *O.P.F., 2, rue de Sèze, 75009 PARIS* qui transmettra.

Informaticiens

Un Constructeur de périphériques:

Des nouvelles fonctions intégrées au matériel jusqu'aux applications en relations avec les systèmes les plus variés dans un domaine de pointe.

Voici la synthèse des activités de développement que nous pouvons offrir à de jeunes Ingénieurs et DUT en plus de notre renom et de notre expansion.

Ingénieurs Microprocesseurs:
intégration des fonctions graphiques dans nos gammes de périphériques.

Ingénieur Logiciel:
développement de connexions en télétransmissions.

Programmeur:
orientation micro-ordinateurs, expérience BASIC, FORTRAN éventuellement APL.

Écrivez au Service du Personnel, ZI des Petites Haies - 1, rue Jean-Lemoine - 94015 CRÉTEIL.

benson leader de l'informatique graphique.

HAVAS CONTACT

ÉLECTRONICIENS

- INGÉNIEURS
pour bureau d'études et de développement.
- TECHNICIENS
pour service achats (anglais indispensable).

AGENT TECHNIQUE EN CONSTRUCTION MÉCANIQUE

Formation BTS micromécanique de préférence.

Pour travailler dans une société comprenant 2 centres d'études en région parisienne et 4 centres industriels dans les activités : télévision, péritélévision, péri-informatique, autoradio électronique de bord.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite avec curriculum vitae nº 7.720 CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er qui transmettra.

JEUMONT-SCHNEIDER

Département
SIGNALISATION FERROVIAIRE
La Plaine Saint Denis - 93
recrute pour son
LABORATOIRE DE RECHERCHE APPLIQUEE

UN AGENT TECHNIQUE

Titulaire d'un DUT en automatisme
Libre rapidement

Dégagé des O.M. et désirant s'intégrer dans une équipe jeune et dynamique utilisant la micro informatique pour des applications ferroviaires.

Adresser C.V. avec prétentions sous référence SN à JEUMONT SCHNEIDER
M. COURTEAUX
194, avenue du Président Wilson
93212 LA PLAINE SAINT DENIS.

GROUPE AGENCE DE VOYAGES EN EXPANSION recherche

CHEFS D'AGENCE H ou F

Les responsabilités qui leur seront confiées nécessitent outre une compétence technique, une forte personnalité commerciale et un sens minimum de la gestion. Venir d'une grande compagnie aérienne sera considéré comme un atout supplémentaire. Age minimum 25 ans. Ecrire Direction Générale NOVOTOUR, 7, rue d'Assas, 75006 PARIS.

Recherche urgent CALORIFUGEURS-PLATRIERS 366-48-89.

Paris (7e) place Vauban, cherche étudiant (te) pour garder enfant de 4 ans, de 16 h. 30 à 19 h. 30. *Téléphone : 551-94-45.*

Cabinet de Conseil, spécialisé en ressources humaines, rech. un

JEUNE CONSULTANT EN RECRUTEMENT

De formation de psychologue ou équivalent, il aura si possible une première expérience dans ce type de poste ou, sera débutant, ayant un goût prononcé pour les contacts humains et le commercial. (Ce poste offre des opportunités de carrière intéressantes).

Salaire fixe + intéressement. Adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé, photo (retournée) sous référence 906 RC. à RATIO CONSEILS, 39, rue Etienne-Marcel, 75001 PARIS.

CONSOLIDEURS DE BILAN

Votre candidature nous intéresse. Si vous avez : *Une expérience directe ou indirecte de 3 ans dans la fonction.* Le goût des contacts clients, en outre des connaissances EN INFORMATIQUE seraient appréciées. Votre C.V. avec photo sera le bienvenu. SELCO, 15, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9e.

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE CARRIERE chez les marchands de journaux à Paris et en Banlieue.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune Noir 1,90 m intéressé par offre de protection rapprochée ou de toute autre activité annexe. Ecrire s/nº 1.641 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HOTESSE D'ACCUEIL cherche place septembre. *Téléphone (85) 43-57-38.*

Femme 42 ans POSITION CADRE ch. emploi responsable service administratif ou commercial. Disponible sous 3 mois. Ecrire s/nº 6.173 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉTAIRE TRILINGUE Allemand, anglais, français. 28 ans, diplômée E.S.S.T. Lyon. 4 ans d'expérience Allemagne, 2 ans expérience U.S.A., cherche place stable. Téléphone : 950-98-87.

J.F. FRANÇAISE BAC SERIE B

Trilingue Anglais-Espagnol DUT de GESTION option finance

Enseignement informatique (langage Basic sur mini-ordinat. Wang) rech. poste comptab. analytique ou poste Serv. Gestion. Ecrire s/nº 6.188 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

Postes à l'étranger :

- **CHEF DES VENTES** — Dusseldorf - Verreries Saint-Gobain — réf. VM 4314 R
- **DIRECTEUR GÉNERAL** — Gabon — réf. VM 20420 A

Postes en province :

- **DIRECTEUR TECHNIQUE** — Varnes — réf. VM 10521 A
- **DIRECTEUR D'USINE** — Est de la France — réf. VM 10521 B
- **CONSTRUIRE UNE USINE ET LA DIRIGER** - Centre-Ouest — réf. VM 10521 C
- **INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN** — Nancy — réf. VM 10457 G
- **JEUNE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER** — Cognac — réf. VM 4212 T

Postes en Région Parisienne :

- **DIRECTION DES SERVICES COMPTABLES** — réf. VM 17477 A
- **DIRECTEUR DES OPÉRATIONS** — réf. VM 15101 A
- **ADJOINT DE DIRECTION GÉNÉRALE** - Banlieue Sud — réf. VM 3430 H
- **RESPONSABLE DES MÉTHODES** — Usinages et montages Hispano-Suiza — réf. VM 10524 B
- **INGÉNIEUR CHEF DE PROJETS** — Bureau d'études énergétiques — réf. VM 5426 C
- **CHEF DE PROJET** — Groupe Thomson — réf. VM 1242 W
- **JEUNE INGÉNIEUR** — Grande école — réf. VM 10431 A
- **INGÉNIEURS** — Équipements mécaniques — réf. VM 10418 B
- **GESTION DE PRODUCTION - ORGANISATION** - Banlieue Ouest — réf. VM 10524 A
- **CONTRÔLE DE GESTION** — réf. VM 7324 X
- **ANALYSE FINANCIÈRE** — réf. VM 7324 Y
- **CHEF DU SERVICE ORGANISATION COMPTABLE** — réf. VM 4515 A
- **RESPONSABLE EXPORT** — réf. VM 7520 B
- **INGÉNIEUR SÉCURITÉ** — réf. VM 1152 T
- **RESPONSABLE COMPTABILITÉ HF** — réf. VM 11324 Z
- **SERVICES COMPTABLES** — réf. VM 8289 E

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature à :

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

egor
PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

---

emplois régionaux

Sté d'INGÉNIERIE Filiale d'un important groupe industriel recherche pour BORDEAUX RESPONSABLE D'ÉTUDES pour son département : URBANISME et TRANSPORTS Formation grande école ou Universitaire Expérience 3 ans minimum Ecrire avec C.V. et prétentions, à SOGELERG B.P. 69 - 33703 MÉRIGNAC

Association socio-culturelle LE MANS recherche 1 ANIMATEUR(TRICE) possédant 2 ans minim. form. Env. cand. + C.V. + photo à Inter Régies, nº D484, B.P. 267, 72006 Le Mans Cedex, qui tr.

RECHERCHE pour poste à AMIENS

UN TECHNICIEN

de haut niveau dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement pour le suivi d'opérations de suppression et de réhabilitation de décharges brutes et sauvages.

Ecrire et adresser C.V. avant le 21 septembre à l'adresse suivante : Direction départementale *de l'Équipement de la* SOMME, Arrondissement opérationnel, *Centre Administratif départemental, Boulevard du Port* B.P. 2512 80026 AMIENS CEDEX

Importante Société d'Expertise Comptable recherche COLLABORATEURS Expérience 2 années cabinet ou entreprise. *D.E.C.S.*, pour ses bureaux de : *FLERS, LISIEUX,* CHERBOURG. Travail direct en clientèle pour surveillance et établissement des états financiers annuels ou périodiques. *Rémunération selon compétence.*

Adresser C.V. avec réf. et prét. à Ag. Havas, 14000 Caen 7081.

Association ch. animateurs de stages de formation pour 7 mois. *Ecrire : Unité de Formation* Cannes - Méditerranée, 23, av. du Dr-Picaud, 06400 Cannes.

Emplois internationaux

ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE

met au concours un poste de

PROFESSEUR EN GEOMETRIE

pour son Département de maths.. Délai d'inscription : 31/10/81. Entrée en fonction : automne 1982 ou à convenir. Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la : *Direction Administrative de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. 33, avenue de Cour, 1007 Lausanne SUISSE.*

fonctions commerciales . fonctions commerciales

Cadre commercial

Première société française de distribution de conditionnements pharmaceutiques, 130 personnes, 33 millions de CA, cherche un cadre commercial.

Rattaché à la Direction Générale, il devra personnellement développer le secteur exportation et assurer la croissance du département industriel en s'appuyant sur un service administration des ventes de 7 personnes, placé sous sa responsabilité.

Ce poste, aux perspectives intéressantes, puisqu'il devra conduire aux fonctions de **DIRECTEUR COMMERCIAL** de l'établissement peut *convenir à un cadre de 30 ans minimum, de formation commerciale* ayant une solide expérience de la vente et de la conduite d'une équipe. Des connaissances en marketing et en anglais seront un atout supplémentaire.

La fonction implique le sens de l'organisation, des qualités de vendeur, une aptitude à diriger des *hommes et une très grande aisance dans les contacts.*

sélé CEGOS

Adresser lettre man., C.V. détaillé et photo sous réf. 3008/M à Claudine FERRY-CLEMENT Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 204 Rond point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE Cédex

Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne, Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York, Tunis.

Membre de SYNTEC

L'immobilier

bureaux

Locations

Société américaine cherche un bureau à Paris avec deux ou trois pièces. Ecrire s/nº 1655, *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
sv. secrétariat, tél., télex.
CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. - 261-80-88 +

8e et CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation R.M., R.C., SARL
A partir de 150 F
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Tél., télex, ttes démarches
C2E - 562-42-12

SIEGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

Ventes

AVENUE KLÉBER (16e) VEND UN BUREAU, 32 m² + *jouissance salle d'attente.* REZ-DE-CHAUSS. 723-78-11.

hôtels particuliers

ENGHIEN-LES-BAINS
Hôtel particulier 12 p., 350 m² hab., dépend., jdin, prestations de luxe. Idéal habitation et professionnel. Prix intéressant. Rens. : A.C.I. (91) 53-25-00.

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix indexation et garantie. Etude gratuite discrète.

villas

(33) GIRONDE - MONTALIVET A vendre, centre station balnéaire, villa style basque, *5 pièces, salle d'eau, w.-c., dépendances et garage, sur terrain de 500 m². Proximité tous commerces.* - PRIX : 450.000 F. *Ecrire s/nº 7028, le Monde Pub.,* 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

BADEN-BADEN
Villa style anglais, exposée vers le sud, quartier résidentiel, tout près du centre de cure de Baden-Baden, grand parc, surface habitable/utile 600 m², très bon état, meubles d'époque facultatifs. Prix : 1 mill. dollars, financement avantageux par le vendeur, pas de droits de commission. Contactez Allemagne : 7222/8488, après 16 heures.

LYON 9e - Part. vd jolie maison de caractère dans site classé. Terrasse et jardin, 650.000 F. Conviendrait famille 3-4 pers. Tél. : (80) 66-28-54, après 19 h en semaine.

---

90 KM PARIS-OUEST
Belle maison, Normandie. 8 P., 260 m² s/5.000 m² jardin clos. Tout confort. 650.000 F. - Ag. 451-33-86.

---

78 VOISINS-LE BX
Villa Kaufman 1977, 7 P., 195 m², 1.030.000 F. Tél. : 043-58-30.

PROVENCE Part. vend villa provençale pierres apparentes de pays. 5 ch. Séjour, cuis., labo, salle de bains, w.-c., lingerie, cellier. Cave. 2 garages, 700 m² terrain pinède, *500 mètres centre ville.* Prix : 750.000 F. Téléph. : (90) 63-05-61, après 21 h.

maisons de campagne

SITE EXCEPTIONNEL
Face église romane, 75 km ouest Paris, pptaire vd MAISON ANCIENNE, grand charme, complètement restaurée, tt cft. 5 P. ppales, 2 bains, chem., poutres, jdin paysagé 1.200 m². 598.000 F. Tél. : 37-82-61-93.

propriétés

PRESBYTÈRE
140 KM OUEST
Accès direct A 13 (forêt de Brotonne) vallée très pittoresque, séjour 50 m² (âtre), salon, bureau, 4 chbres, gd confort, parc 1.900 m² paysagé bar, l'ensemble très bon état + maison d'amis ou gardiens 2/3 P. à rénover, 525.000 F. Téléphone (35) 73-31-73.

VALLÉE DE CHEVREUSE
sur magnifique jardin 1.000 m², maison 9 pièces, salle avec sauna, 6 chambres, garage pour 2 voitures.
Prix 1.155.000 F.

C.P.H. IMMOBILIER
012-12-12.

REGION NEMOURS belle propr. par clos murs, 4,5 ha, gd pour nombr. Pces, cft, sit. exception. Boiseries très bel. poutraison, pt de t., toit nf, grange, gar., abri. Bois excell. état. Tél. 428-25-41.

PÉRIGORD
PROPRIÉTÉ 24 HA
prairies, bosquets.
maison de maître en pierre, dépendances.
980.000 F doc. sur demande.
PROPINTER S.A., B.P. 33
24103 Bergerac.
Téléphone (53) 57-59-75.

A VENDRE
SOLOGNE
RÉGION NEUNG/BEUVRON
102 ha, 1/3 bois, 3 étangs
FERMETTE

REGION MARCILLY-EN-GAULT : 112 ha, 4 étangs. Ravissante maison rustique 300 m² sol.

REGION DES ETANGS. Magnifique demeure solognote 10 P., Garderie + communs avec 100 à 150 ha, 3 étangs 25 ha.

REGION YVOY-LE-MARRON 80 ha, bord rivière, 2 étangs, maison de maître. Garderie.

REGION DHUISON 45 HA 2 beaux étangs, 3/4 bois.

Beaux bâtiments solognots.
CABINET LA SOLOGNE
41200 ROMORANTIN
Téléphone (54) 76-02-82.

pavillons

SARTROUVILLE GARE
robuste MAISON pierre de tail. Liv., 3 chbres, cuis., bains, chauff. cent., gar., jard., 800.000 F. Dimanche 10, rue du 4-Septembre 14-18 h.

Part. vd à Malakoff (92) pav. 5 p., w.-c. cuis., s. bns, combles et s.-sol aménag., gar., cave, remise, chff. cent., suff. terr. 280m², prox. bus, métro, gare, com. 1.000.000 F. 685-90-61.

terrains

A VENDRE : à La Baule (8 km Saint-Nazaire), très beau terrain (1.250 m²) viabilisé, construct. (27 m de façade), 3 km de la plage, près golf, tennis, chasse, équitation. Prox. parc de la Brière. Boisé et entretenu. Prix : 200.000 F. M. Roger JEANNE, 42, route du Radeau, 44600 Escoublac, La Baule. Tél. : (40) 60-27-69.

ABONDANT (28) DANS PARC CHATEAU il reste : Beau terrain boisé 3.500 m² VIABILISE, 210.000 F. Sur R.V. tél. (1) 326-28-25.

Part. vend terrain constructible, viabilisé, environ 2.300 m², 800 m centre de Gramat (Lot). Prix : 100.000 F. Téléphone : 16-6-048-15-69 19 h. à 23 h. 30.

Le Monde

régions

Ile-de-France

Au Conseil de Paris

● LA LIAISON ERMONT - INVALIDES EN SOUTERRAIN
● DES MESURES POUR AMÉLIORER LA PROPRETÉ DE PARIS

Pour améliorer la propreté de la capitale, la mairie a décidé de lancer sur le pavé parisien des inspecteurs de la propreté « chargés de contrôler, en liaison avec la préfecture de police, l'application des règlements sanitaires ». Cette mesure figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris qui aura lieu le lundi 14 septembre. M. Jacques Chirac a également annoncé, le vendredi 11 septembre, au cours d'une réunion de presse, que les édiles de la capitale ouvriraient différents dossiers sociaux concernant la famille et les personnes âgées. Enfin, les conseillers de Paris se prononceront, une nouvelle fois sur les aménagements de la liaison ferroviaire Ermont-Invalides et du bassin de l'Arsenal.

● *Propreté.* — La ville va proposer différentes mesures : utilisation plus intensive de tous les matériels existants grâce au recrutement de conducteurs ayant un horaire décalé par rapport à celui actuellement appliqué. De nouveaux grands conteneurs vont être installés sur les trottoirs pour développer le ramassage des objets encombrants. Enfin les terrains vagues, publics ou privés, seront systématiquement clôturés.

● *Ermont-Invalides.* — La traversée de Paris de la liaison Ermont-Invalides sera couverte ou souterraine sur près de sept kilomètres et demi, soit la presque totalité de son parcours dans la capitale, partout où cela était techniquement possible.

Le calendrier de l'opération prévu par la S.N.C.F. est le suivant : les travaux de la première partie Ermont-Pereire ne commenceraient que d'ici la fin de l'année 1982 et s'achèveraient fin 1984, début 1985 : les travaux de la seconde section Pereire-Invalides débuteraient durant l'année 1983 pour s'achever probablement en 1988.

● *Le bassin de l'Arsenal.* — Le projet initial comportait un parc de stationnement public de l'ordre de quatre cents places, un jardin d'environ 10 000 mètres carrés et un équipement du bassin lui-même en port de plaisance pour deux cents bateaux. Le parc de stationnement ne sera pas construit. La mise en service du port aura lieu au cours du premier trimestre 1984.

● *Garde des jeunes enfants.* — Pour les établissements chargés de la garde des enfants les subventions de la Ville sont augmentées : crèches familiales, subvention portée de 30 francs à 60 francs ; garderies et jardins d'enfants, subvention portée de 9 francs à 10 francs : haltes-garderies, subvention portée de 3 francs ou 3,50 F à 4 francs ou 4,50 F selon l'âge de l'enfant.

● *Téléphone et personnes âgées.* — Depuis janvier dernier, l'installation gratuite du téléphone est réalisée chez tous les Parisiens de plus de soixante-cinq ans titulaires de la Carte émeraude, soit environ 23 % de la population âgée de notre Ville. Il paraît souhaitable, aujourd'hui, d'étendre le bénéfice de cette prestation à un plus grand nombre de Parisiens vivant seuls et âgés de plus de soixante-cinq ans.

FAITS ET PROJETS

VASTES NÉGOCIATIONS A LA MI-SEPTEMBRE A LA R.A.T.P.

M. Quin, président du conseil d'administration de la R.A.T.P. (1), a achevé, mercredi 9 septembre, sa série d'entretiens avec les syndicats. Ces rencontres, précise-t-on à la direction, étaient destinées à permettre à M. Quin de s'informer des positions syndicales. De vastes négociations portant sur l'ensemble des problèmes (salaires, conditions de travail...) des trente-six mille salariés de la régie débuteront à la mi-septembre.

F.O. et la C.F.T.C. se déclarent, malgré certaines réserves, toutes deux satisfaites, comme l'avaient été avant elles, à des degrés divers, la C.G.T., la C.F.D.T. et les autonomes.

F.O. « *enregistre la volonté de M. Quin d'engager des réformes en profondeur et apprécie le climat de franchise et d'ouverture qu'il veut instaurer* ». Mais la centrale syndicale, qui « *n'a pas toujours été complaisante à l'égard de certains dossiers, n'entend pas le devenir* ». Elle s'inquiète notamment de « *la perte de pouvoir d'achat que subissent actuellement les agents de la régie* », *malgré la revalorisation de 4 % au 1er septembre.*

La C.F.T.C., pour sa part, « *a noté avec satisfaction l'arrêt de la suppression d'emplois et la volonté de M. Quin de répondre encore mieux à la mission de service public de la R.A.T.P.* ».

(1) M. Claude Quin, ancien conseiller (P.C.F.) de Paris, a été nommé à la présidence de la Régie le 5 août.

● *Rencontre entre MM. Fiterman et Hauff.* M. Fiterman, ministre des transports, rencontrera, le 14 septembre, à Paris, son collègue ouest-allemand, M. Hauff, annonce-t-on à Bonn.

GUERRE DES TARIFS AÉRIENS AUX ÉTATS-UNIS.

Une véritable guerre des tarifs aériens — ce n'est pas la première — vient d'être déclenchée aux Etats-Unis par la décision, prise au début de la semaine, de la compagnie Pan American d'appliquer de très fortes baisses de prix sur plusieurs destinations intérieures.

La T.W.A. et United Airlines (la plus grande compagnie du monde occidental) ont décidé d'aligner leurs tarifs sur ceux de leur concurrente. Eastern Airlines et Air Florida se proposant d'être encore moins chères. Pan Am a annoncé une nouvelle baisse.

BRITISH AIRWAYS POURRAIT LICENCIER NEUF MILLE PERSONNES.

(De notre correspondant.)

Londres. — La compagnie aérienne nationale British Airways va prendre des mesures draconiennes pour tenter de redresser sa situation financière, a annoncé, le 10 septembre, la direction de l'entreprise. British Airways a perdu 141 millions de livres au cours du dernier exercice et s'attend encore à en perdre 100 millions au moins au cours de l'exercice qui s'achève en avril 1982.

La direction, accusée d'avoir commis des erreurs de gestion, considère que British Airways est victime de la récession qui a aggravé la concurrence entre les compagnies aériennes, mais qu'elle paie aussi les *conséquences des grèves des contrôleurs aériens au printemps, qui ont détourné une partie de la clientèle.*

British Airways va supprimer 9 000 emplois sur un peu plus de 50 000 d'ici à l'été 1982, fermer provisoirement seize lignes internationales, supprimer son département « cargos », geler les salaires pendant au moins un an, vendre le terminal de la gare de Victoria à Londres à une société de ferryboat et fermer des ateliers de maintenance. — D. V.

LES BRETONS DEMANDENT UNE « VRAIE » RÉGIONALISATION.

A l'issue d'une réunion organisée à Lorient, dix mouvements bretons, dont le BREIS (Bureau régional d'étude et d'information socialiste) et le M.R.G.-Bretagne, ont signé une déclaration commune dans laquelle ils estiment « *qu'aucune régionalisation véritable ne saurait se résumer à un simple déconcentration des pouvoirs* ».

Ces mouvements déclarent en outre « *qu'une régionalisation authentique implique, selon eux, un accroissement significatif des compétences, des pouvoirs et des moyens des instances régionales élues, qu'il existe des sentiments d'appartenance très différenciés selon les régions historiques et que, de ce fait, aucune disposition commune ne peut s'appliquer à des unités aussi originales que le Pays basque, partagé entre deux Etats, l'Alsace, qui fut ballottée entre deux pays (et bénéficie d'un régime spécial), ou la Savoie, noyée dans un ensemble Rhône-Alpes* ». Dans ce sens, « *il existe une communauté bretonne attestée historiquement, culturellement, socialement... depuis plus de onze siècle dans des limites universellement reconnues* ».

Le Comité pour l'unité administrative de Bretagne vient, pour sa part, de se réunir à Nantes et organisera une « *grande manifestation populaire* » pour la réunification des cinq départements bretons, le 11 octobre, à Nantes.

Dans une interview accordée à *Paris-Match*, M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, indique, enfin, que « *cela ne le gênerait absolument pas qu'en Bretagne on enseigne la langue bretonne, de façon à perpétuer un mode d'expression, une culture, des traditions* ». « *Je pense que ce serait une bonne chose* », ajoute même M. Defferre.

L'AVENIR DU PLAN SUD-OUEST.

Le comité économique et social de la région Languedoc-Roussillon s'est inquiété, au cours de sa séance du 10 septembre, du sort qui sera réservé au plan décennal du Grand Sud-Ouest. Son président, M. Philippe Lamour, s'est étonné qu'aucune position du gouvernement n'ait été révélée. « *Si on veut revoir le plan*, a-t-il dit, *nous sommes d'accord, mais qu'on nous le dise.* »

Au terme d'une session extraordinaire consacrée au plan intérimaire de deux ans auquel les membres du C.E.S. ont répondu en reprenant selon une expression de M. Lamour « *les observations faites vainement dans le passé* », ils ont approuvé ensuite sans opposition une motion sur le Grand Sud-Ouest demandant que « *des décisions claires et à long terme soient prises par le gouvernement* ».

Le C.E.S. considère « *comme indispensable une action particulière et persévérante en faveur des régions du Sud-Ouest.* — (Corresp.)

[M. Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire a déclaré au cours d'une récente réunion de presse à Paris que le plan du Grand Sud-Ouest serait maintenu et repris avec une meilleure concertation envers les élus et une plus grande coopération entre les régions intéressées. *Le ministre compte se rendre prochainement dans le Sud-Ouest.*]

● *Des propositions pour l'énergie en Bretagne.* — Le comité économique et social (C.E.S.) de Bretagne a décidé, à l'unanimité, le 9 septembre, de se réunir en session extraordinaire dans les premiers jours du mois d'octobre, pour faire des propositions dans le domaine énergétique pour la Bretagne. Une commission spéciale, composée de membres du C.E.S., sera mise en place au cours des prochains jours afin d'entendre les avis et remarques des personnes, associations, comités ou organismes qui le désirent. La *mission régionale réalisera de son* côté un rapport de synthèse de *tous les travaux ou études déjà* réalisés sur cette question de l'énergie en Bretagne. — *(Corr.)*

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

OPÉRA MONSIGNY
Studios et 2 pces aménagés dans un bel imm., restauré calme, soleil, ascenseur. 261-27-46.

4e arrdt

DUPLEX - PRÈS PLACE DES VOSGES
Part. vend superbe appt 4 pces, 110 m², entouré d'un balcon très bien planté, dans imm. grand stand., 7 ans. Tr. calme, ascen., ét. élevé, vue, très bien équipée et décoré. Parf. état. Tél., dom. : 272-04-14. Bur. : 720-70-87.

5e arrdt

Près PANTHÉON, dans luxueux petit imm. nf, 3 pces principales. 850.000 F + park. possib. Frais de notaire réduits. 535-89-37.

6e arrdt

6, rue VISCONTI, studio de 22m², très calme, charme, refait neuf. Ce jour de 15 h. à 18 h.

7e arrdt

ÉCOLE MILITAIRE
(calme) Liv. + chbre, cuis., bains, w.-c., ref. neuf, 2e étage. Px 345.000 F. Tél. 325-75-42.

Métro ÉCOLE-MILITAIRE
2 pièces à rénover, coin cuisine. PX INTÉRES., 1er ét. s/rue
14, RUE VALADON.
Sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

10e arrdt

Mº STRASBOURG-ST-DENIS 200m² à rénover, 3e étage, soleil, calme. URGENT 5.000 F. le m2. SERTORIUS 723-78-20 ou sam., dimanche 209-44-48.

11e arrdt

Mº VOLTAIRE
Beau 2 pièces, bon immeuble. Calme. 305.000 F. 367-35-82.

12e arrdt

SAINT-MANDÉ — 415.000 F entrée, séj., salon, 1 chbre, cuis., w.c., s. bains, balc. 307-70-27.

Mº REUILLY-DIDEROT, récent, studio, entrée, cuis., w-c, s. bns, parkg, 260.000 F. 344-73-97.

14e arrdt

Pte de Châtillon s/Montrouge, 8, r. Radiguey, tél. 224-19-42. 2 studios tt cft, bel imm. 6e ét., 30 m² + terrasse 165.000. Mitoyen, 15m², soleil 90.000. Local, 25 m², ss conf. 100.000. Voir 17-19 h., sam., dimanche.

15e arrdt

BEAU 5 PIÈCES, 105 m²
Sal., s.-à-m. + 3 ch., tt cft, Sol.
PRIX : 885.000 F
Vendredi, samedi 14 h. à 17 h.
140, RUE SAINT-CHARLES

BIR-HAKEIM près SEINE TRÈS BEAU 4 pièces, confort. Parfait état, 3e ascens., 98 m². Prix 940.000 F. T. 577-96-85.

LOURMEL Magnifique 5 P. cft. 2 bns, 2 w.c. 2 park. BALCON FLEURI. VUE EXCEPTIONNELLE. PRIX : 1.350.000 F. Tél. 577-96-85.

MÉTRO VOLONTAIRES
Imm. récent, tt cft, loggia SÉJOUR, 2 CHAMBRES entrée, cuisine, bains, s/rue 9.200 F. LE M2
13, RUE MATHURIN-REGNIER.
Sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

16e arrdt

Part vend Mº PASSY dans imm. bourgeois MAGNIFIQUE 4 pièces, tout confort + serv. Etat neuf. R.-d.-C. Sud. Soleil. Urgent. Px 889.000 F – Tél. 325-75-42.

ÉTOILE
(à 300 m.) près av. Victor-Hugo sur de calmes jardins intérieurs. Restauration luxueuse de 16 APPTS, du studio au 5 P., DUPLEX et TRIPLEX.
Tél. : 261-27-46.

VILLA MONTMORENCY dans Hôtel part. 4/5 pièces + grande terrasse. A rénover. PRIX INTÉRESSANT. Tél. 563-91-45.

Métro MUETTE, 3 PIÈCES
ent., cuis., bns, chf. cent., bon immeuble. PRIX INTÉRESSANT.
48, RUE VITAL. CALME.
Sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

Mº VICTOR-HUGO, 2 P.
Entrée, cuis., bns, w-c. calme, bon imm. s/jardin. chf. central.
PRIX INTÉRESSANT
3, RUE YVON-VILLARCEAU
Sam., dim., lundi, 15 à 18 h.

17e arrdt

Métro BROCHANT duplex séj., 2 chbres, bains, 350.000 F. SERTORIUS 723-78-20. Samedi, dimanche : 209-44-48.

18e arrdt

39, AV. DE ST-OUEN
Façade pierre de taille
Très belle immeuble
4 PIÈCES, 88 m²
9.700 F le m²
Grande cuisine, séjour, 2 chambres, salle de bains + salle de douche, 2 w.-c. Visite sur place les vend., sam., dim. et lundi de 14 h. à 19 h. ou 2 IMMOBILIER. 267-37-77.

MONTMARTRE. R.-de-ch., pl. sol. vue verd. spl. 2/3 p. tt cft, poss. prof. Pptaire 878-41-65.

19e arrdt

Quartier BUTTES-CHAUMONT 28, rue Ourcq. tél. 520-13-57. Appts 2 p. tt conft, bel imm. R.-de-ch., 40 m², soleil 200.000. 2e étage, 35 m², calme 175.000. 4e ét., 42 m² + combl. 225.000. Voir 14-18 h., sam., dimanche.

78-Yvelines

HOUILLES
1,5 km gare, 5' autobus.
Petit immeuble 1960, appartement 3 pièces, 55 m², 1er étage, 2 chambres, séjour avec balcon, moquette, cuisine aménagée, salle de bains, w.-c., séchoir, chauff. central collectif, cave. Libre novembre 1981. 290.000 F. Téléphoner le soir au 958-33-89. Agence s'abstenir.

91 - Essonne

A VENDRE
Banlieue Sud
APPARTEMENT
Résidence « Les Ruelles d'Egly » (à 500 m de la gare d'Arpajon) Entrée, salon, salle de séjour, 2 chambres, balcon, cuisine, salle de bains, w.c., cave, parking. PARFAIT ÉTAT.
Tél. 490-09-55 (après 18 h.).

92 Hauts-de-Seine

Mº PONT-LEVALLOIS-BECON Part. vend 3 p., 75 m². R.-de-ch. clair. 495.000 F. 788-78-85.

Province

NICE, immeuble luxueux, magnifique appartement, villa 3 pièces cuisine, salle de bains, toilettes, toutes baies, sur terrain et jardin d'agrément 250 m², piscine et tennis, vue s/mer, parking s/sol, charges 500 F mensuels. Prix 800.000 F. (16) 93-83-76-72.

SENLIS
(EXCEPTIONNEL) dans PETIT CHATEAU DE CARACTERE en parfait état au milieu de 2,5 ha planté d'arbres séculaires, clos de murs SUPERBE APPART. 100 m² sud, comprenant : hall, vaste liv., 1 ou 2 chbres, grande cuisine, bains, chauffage central, gaz indiv., cave, garage 2 voitures, potager privatif 500 m² (charges réduites) prix 850.000 F.
DEVIQ CONSEIL, 104, rue de la République, SENLIS.
Tél. (16-4) 453-05-05 / 14-85.

PORT-GRIMAUD (centre)
Part. vend à part. splendide appart. d'angle 5 pièces vue, loggia, amarrage. Prix très avant. cause départ. Facilités.
Tél. (94) 56-22-50 heures repas.

Haute-Savoie, CHATEL, emplacement exceptionnel, studio 4 pers. à partir de 261.000 F. Location assurée. ERIGE, BP 18, 74240 GAILLARD Téléphone (50) 38-52-89.

COLMAR Part. vd 4 pièces tout conf., balcon 75 m², parking, dans résidence 1972. Prix : 375.000 F. Ecr. s/nº T 029035, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

appartements achats

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPARTEMENTS préfér. dans le 16e. Tél. 704-40-27.

ACHÈTE Directement
URGENT. PARIS. 2 à 4 PIÈCES. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE. Bon quartier. 873-23-55.

ACHÈTE Studio/2 pièces Comptant Paris
Mme FAURE : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
Vos appartements sous 24 h. Nous garantissons vos loyers. Service gratuit. 233-71-14.

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
VOS APPARTEMENTS en 24 h. Nous garantissons VOS LOYERS. Serv. GRATUITS, 271-28-16.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loyer garanti 5.000 F max. 283-57-02

fonds de commerce

MONTRÉAL - CANADA
Détaillant en alimentation, 4 supermarchés, un entrepôt, chiffre d'affaires pour 81-82 : 220.000.000 F + projet d'expansion. Prix : 35.000.000 F. Crédit poss., rendement 25 %. Robert LE MAY, immeubles de l'Avenir, 7042 Bd Pie-IX, suite 102, Montréal, Canada H2A 2G4. Téléph. : 514-374-5584.

PYRÉNÉES-ORIENTALES
A 10 km de la mer, vds fonds DIÉTÉTIQUE. gros C.A. Tél. : (68) 34-80-23 ou (68) 37-00-17.

Sports d'hiver. Boucherie-Charcuterie, traiteur supérette. Locat., vente. T. (50) 79-01-05.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

A vendre salle à manger RENAISSANCE ESPAGNOLE Prix intéressant Tél. : 606-84-88.

Vend grand bureau bois demi-cercle, état neuf. 2.500 F. à débattre. Tél. : 296-96-44, journée.

Antiquités

De particulier à particulier - A vendre BUFFET Louis XV, deux portes en noyer (18e siècle), L. 1,38 m, l. 0,60 m, H. 0,96 m. en état. Prix : 8.200 F. Tél. le soir au 430-25-84.

Particulier achète anciens livres aussi Flamands. Ecrire à De Bie François, Waalhofstraat 42, 2100 DEURNE, Belgique ou tél. 031/21-61-89.

Antivol

N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE CAMBRIOLÉ
1 serrure 5 points, 1 tôle de blindage, 4 renforts de gonds. LE TOUT pour 2.100 F. S.P.I.A. PROTECTION Tél. : 658-38-12. Devis gratuit. Facilités de paiement.

Artisans

DÉCORATION RÉNOVATION
tous corps d'État
M. Desormeau. Tél. : 736-71-15.

Bateaux

A VENDRE PNEUMATIQUE A FOND RIGIDE - PB IV 1973, 5 mètres, très bon état, 115 CV, Mercury P.T. 1977 (100 h de marche), plus de 80 km/h. Embarqu. autorisé 8/12 pers. Remorque. 35.000 F. Visible : 87, quai de Gaillon, 95220 HERBLAY. – Téléphone : 919-75-72.

Vd GIB SEA 31 diesel mod. 81 bateau d'expo. jamais navigué affaire except. Tél. MARCHE DU BATEAU (94) 89-10-13.

★

Vend FAIRLINE 26 vedette rapide habit. grand confort état neuf, prix sacrifié. Tél. après-midi (94) 41-45-47.

★

Vend KELT 8M 77 diesel sec. 2e cat. surv. tr. équipé. bon état. Tél. après-midi MARCHE DU BATEAU (94) 41-45-47.

★

Vend SANGRIA récent et neuf Prix intéressant. Tél. après-midi (94) 41-45-47.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Billards

BILLARDS
PROMOTIONS maintenant modèles français et américains.
LEISCO 95 - RN. 12 78760 Pontchartrain Tél. : (3) 489-41-10.

Cours

Cherche Prof Maths et Phys. Bon pédagogue pour élèves seconde, 3e et 4e, habitant La Celle-St-Cloud. Téléphone : 918-57-09.

Ch. professeur de français pr donner leçon particulière ht niv. à 2 étudiants britanniques. Ecrire s/nº 28.945 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

COURS DE FRANÇAIS par professeur. Connaissance du braille. Tél. 344-12-12.

PIANO
Tous niveaux
Tél. : 320-33-53.

HATHA - YOGA
T. 322-09-40 entre 9 h. et 12 h.

JAPOCOURS
COURS JAPONAIS tous niveaux, inscription immédiate. Téléphone : 530-14-64. Métro Vaugirard, Paris-15e.

Soyez DANS LE VENT Rendez fonctionnelles vos années d'études de
L'ANGLAIS
dans un site campagnard 80 km de Paris 5 jours intensifs. Prochains séminaires 21 septembre et 12 octobre.
Renseignements : 404-78-61.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 mètre. 2.300 F Paris. Frigo 140 litres, 950 F.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6e). Ouvert le samedi. Tél. 222-44-44.

Décoration

DÉCORATEUR effectue LAQUE à partir de 350 F le M2 Téléphone : 878-72-66

PAPIER JAPONAIS
Prix de gros, 170 F le rouleau de 7 m². ARNOUX, 40, rue des Poissonniers, 92200 NEUILLY. 745-07-36.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Enseignement

ÉCOLE NOUVELLE DES ARTS
Établissement d'enseignement privé
Horaires et programmes officiels
EFFECTIF RÉDUIT
Cours groupés matinée deuxièmes, premières, terminales sections : A4, C, B, A6, Bac Musique, A7, Bac Dessin. Inscription : 10 h 30 à 12 h et 16 h à 17 h. Tél. 340-58-48 ou écrire 17, rue du Sergent-Bauchat, 75012 Paris.

INTERNAT MIXTE
6 - 12 ANS
à 1 H. EST de PARIS
Vie Familiale - Petit Effectif
Éducation suivie.
MARTEL - Tél. : (6) 023-60-22

Mode

30 % moins cher
COSTUMES TOP-COLLECTION
direct usines. 5, avenue de Villiers (17e). Métro Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
50 %
de sa valeur
Téléphone : 842-42-82

INCROYABLE
30.000 M2
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique. Prix de gros, pose assurée. Renseignements, tél. 757-19-19.

Psychologie

Problèmes affectifs et relationnels, entretien de soutien, psychothérapie, consultations tous les jours. Téléphone sur rendez-vous : 233-70-98 - 236-94-52., 208, r. St-Denis, 75002 Paris.

Peinture murale

CREATIONS et REALISATIONS de peinture murale, appts, hall de réception, salons, etc. C. FEFF. Tél. : 651-18-14.

Répondeurs téléphoniques

SOCIÉTÉ vend RÉPONDEURS ENREGISTREURS TÉLÉPHON. GARANTIE. PRIX SACRIFIÉS. Tél. 976-59-58.

Stages

STAGE
Jeu du masque et analyse 18 au 20 septembre PARIS Tél. 953-22-78 - K.R.T. 3, rue Antoine-Coypel, Versailles.

Sports

TENNIS ROYAL COURTS
Location tennis couverts, quelques heures saison 81/82. tous renseig. Tél. 631-09-56.

Vacances Tourisme Loisirs

CLUB CULTUREL
pr partager vos centres d'intérêts artist. musicaux, sportifs, etc. GOUTS COMMUNS, 648-95-16.

LES ORRES, Hautes-Alpes, 1550-2770 m, 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Rens. LOGEVAC - LES ORRES, 05200, tél. : (92) 44-01-80.

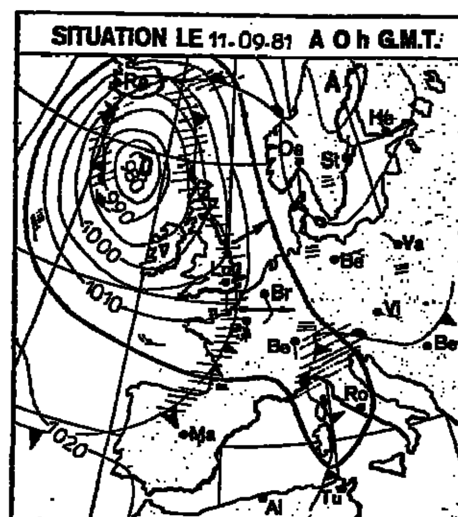
VAL-D'ISÈRE Studios 2 à 6 pers. à louer semaines. Renseign. René MORIS. (79) 06-05-46.

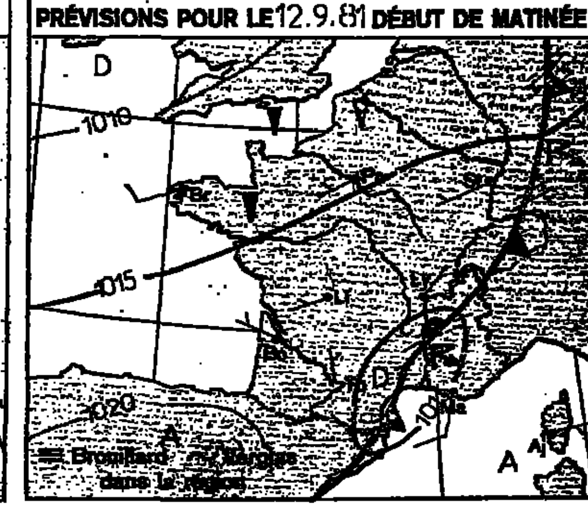
Vieilles pierres

LOGINTER -
Spécialiste vieilles pierres Hautes-Provence, vous propose choix important fermettes, maisons de campagne, villas, 26, rue de la Pousterle, Sisteron. Téléphone : (92) 61-26-64.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 11 septembre à 0 heure et le samedi 12 septembre à 24 heures :

Le front froid progressera à travers notre pays en se ralentissant et en prenant un caractère orageux.

Samedi, sur les régions proches des Pyrénées, du Massif Central, des Alpes et des Vosges, le temps sera orageux avec des ondées le matin et des orages violents le soir ; les températures maximales seront en baisse, les vents seront généralement faibles et irréguliers avec des rafales sous les orages.

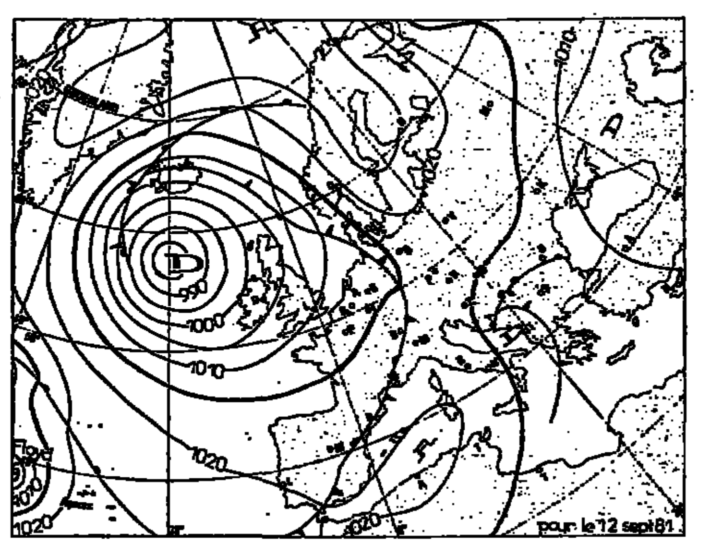
Près de la Corse, le temps restera chaud et ensoleillé.

Sur les autres régions, le temps sera plus variable et un peu plus frais, avec de rares averses localisées près des côtes et de belles éclaircies dans l'intérieur ; les vents resteront modérés du secteur sud-ouest.

Le vendredi 11 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 013,8 millibars, soit 760,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 29 et 14 degrés ; Biarritz, 28 et 17 ; Bordeaux, 29 et 17 ; Bourges, 27 et 17 ; Brest, 21 et 13 ; Caen, 27 et 11 ; Cherbourg, 25 et 12 ; Clermont-Ferrand, 24 et 16 ; Dijon, 23 et 14 ; Grenoble, 24 et 13 ; Lille, 25 et 15 ; Lyon, 24 et 13 ; Marseille, 26 et 16 ; Nancy, 24 et 11 ; Nantes, 26 et 13 ; Nice, 22 et 17 ; Paris-Le Bourget, 27 et 15 ; Pau, 29 et 16 ; Perpignan, 26 et 16 ; Rennes, 26 et 12 ; Strasbourg, 23 et 12 ; Tours, 29 et 14 ; Toulouse, 30 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

PRÉVISIONS POUR LE 12 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 20 degrés ; Amsterdam, 20 et 15 ; Athènes, 26 et 19 ; Berlin, 21 et 14 ; Bonn, 25 et 13 ; Bruxelles, 24 et 16 ; Le Caire, 30 et 21 ; Iles Canaries, 27 et 20 ; Copenhague, 17 et 13 ; Genève, 19 et 13 ; Jérusalem, 25 et 15 ; Lisbonne, 26 et 19 ; Londres, 25 et 12.

PROBABILITES POUR LA JOURNEE DU 13 SEPTEMBRE

La zone de nuages s'accompagnant d'ondées orageuses affectera encore en début de journée les régions situées des Pyrénées aux Alpes et au Jura. Se décalant vers le sud-est, elle ne devrait plus toucher, en fin d'après-midi, que les Alpes du Sud et la Corse. Les autres régions connaîtront un temps plus frais, passagèrement nuageux, avec un faible risque d'averses surtout près de la Manche. Les vents de secteur ouest seront modérés et les températures atteindront, du nord au sud, 18-20 degrés et 22-24 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

BREF

TROISIÈME AGE

POUR LES PERSONNES AGÉES. — Culture et Promotion organise un stage destiné à tous ceux qui, bénévoles ou professionnels, se trouvent en relation avec les personnes âgées. Ce stage s'adresse également aux futurs retraités ou aux retraités désirant exercer ou exerçant déjà une responsabilité dans des regroupements ou associations ou organismes du troisième âge. Dix jours répartis en septembre-octobre et novembre.

★ 237, rue Solférino, 59000 Lille. Tél. : (20) 54-02-24.

COLLOQUES

DROIT SOCIAL. — Un colloque de « droit social » sur le « pouvoir patronal » est organisé, les vendredi 9 et samedi 10 octobre, à l'université de Paris-II, 92, rue d'Assas, avec la participation des professeurs J.-J. Dupeyroux, J. Savatier, M. Despax, D. Loschak, B. Teyssié, A. Lyon-Caen, A. Jeammaud, H. Sinay, J. Pelissier, Ph. Langlois. Inscription : 150 F à 600 F. Droit social, 3, rue Soufflot, Paris.

CHASSE

Avant l'ouverture

La chasse ouvre le dimanche 13 septembre dans quarante-quatre départements de la moitié sud de la France.

Interrogé à Antenne 2, M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a indiqué qu'il souhaitait laisser la libre disposition du gibier domestique aux régions, à charge à elles d'en organiser l'exploitation dans la concertation avec les chasseurs. Le gibier migrateur « n'appartenant pas aux seuls chasseurs », devrait être protégé et faire l'objet d'une réglementation précise.

Réaction officielle analogue à propos plus précisément de la chasse aux perdreaux dont on pouvait se demander si elle serait ouverte cette année. *« Nous ne l'interdirons pas, c'est aux chasseurs de prendre leurs responsabilités »*, a répondu M. Jean Servat, directeur de la protection de la nature au ministère de l'environnement, au cours d'une conférence de presse réunie à Paris par l'Union nationale des présidents de fédération départementale de chasseurs. Le changement existe donc aussi dans le monde de la chasse. Plus d'ordre, des conseils, des délégations de pouvoirs. Le problème soulevé devant M. Servat est d'importance. Il s'agit de la survie de la perdrix dans notre pays. Depuis plusieurs années, l'espèce diminue et les comptages effectués récemment annoncent une année catastrophique. Qu'elle soit grise dans le nord, ou rouge dans le Midi, la perdrix est en voie de disparition. Plusieurs explications à ce phénomène : des printemps et des débuts d'été très pluvieux, l'utilisation incontrôlée des pesticides par les agriculteurs, la mécanisation à outrance, le remembrement... et aussi, la chasse. La logique voudrait donc que l'on n'ouvre pas le perdreau cette année et qu'il soit même envisagé un plan de sauvetage sur plusieurs années comme l'appliquent les Polonais qui possèdent un des plus beaux territoires d'Europe. Mais non ; l'ouverture se fera quand même. *« Les chasseurs doivent être des gestionnaires, à eux de prendre leurs responsabilités d'ouvrir ou de ne pas ouvrir »*, a affirmé M. Servat, qui a ajouté que *« non seulement il fallait tenir compte de la grogne des chasseurs et des éleveurs mais aussi qu'une mesure de fermeture nationale n'irait pas dans le sens de la régionalisation »*. C'est au *« citoyen chasseur »* de prendre, sur place, ses responsabilités... Cela dit, les présidents de sociétés communales du département de la Somme se sont prononcés à plus de 70 % contre l'ouverture. Leur exemple sera-t-il suivi ?

Si le gibier à plume se porte mal, sauf le canard, il n'en est pas de même pour le gibier à poil, du lièvre aux cervidés et aux sangliers, le chevreuil devenant dans certains départements le gibier numéro un.

MICHEL FROMONT.

● Le comité chasse-nature vient d'éditer son quatrième « Petit livre vert du chasseur », consacré cette année (après le lièvre, la perdrix et le chevreuil) au canard. Ce petit guide en couleurs a été tiré à 2,3 millions d'exemplaires et sera distribué gratuitement aux chasseurs avec leur permis français dès l'ouverture.

Le Centre national du machinisme agricole du génie rural et des eaux et des forêts vient, lui, de publier une brochure sur « l'Aménagement des territoires de chasse au petit gibier » en collaboration avec l'Office national d'information chasse-nature.

Le public peut se procurer ces documents auprès des fédérations départementales, ou au Comité national d'information chasse-nature, 71, avenue des Ternes, 75017 Paris ; tél. : 574-02-90.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

« Du Conseil d'Etat à la rue Royale », 15 h., devant le Conseil d'Etat Mᵉ Baumgarten (l'Art pour tous).

« L'Ile Saint-Louis », 15 h. 15, 4, quai des Célestins, Mme Barbier.

« Vieux village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h. 30, 145, boulevard Saint-Germain, Mme Camus.

« L'Académie française et les autres académies », 15 h., 23, quai Conti, Mme Ragueneau.

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h., métro Abbesses, Mme Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Ferrand.

« Le Sénat et le Palais du Luxembourg », 15 h. 30, 20, rue de Tournon, Mme Hager.

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« La Sainte-Chapelle », 15 h., entrée, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Le Sénat », 10 h. 30, 20, rue de Tournon, M. Jaslet.

« Cimetière du Père-Lachaise », 15 h., entrée principale, M. Jaslet.

« Vieux village de Saint-Germain-l'Auxerrois », 15 h., métro Louvre (Résurrection du passé).

« La Folie-Saint-James », 15 h., 34, avenue de Madrid à Neuilly (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Mahler, M. Teurnier.

« Hôtels illuminés du Marais », 20 h. 30, place de l'Hôtel-de-Ville, M. Teurnier (le Vieux Paris).

« Hôtels et cours de l'île Saint-Louis », 14 h. 30, Pont-Marie (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., 163, rue Saint-Honoré, J. Mares : « Les carrés astrologiques » et Natya : « Radiesthésie et voyance » (Natya).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 11 septembre 1981

UN DECRET

● Modifiant le décret n° 65-944 du 4 novembre 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs et des ingénieurs divisionnaires des travaux météorologiques.

DES ARRETES

● Portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace en 1981 ;

● Portant attribution du diplôme de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées en 1981 ;

● Fixant les effectifs de certains personnels hospitaliers et universitaires des centres hospitaliers et universitaires.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde du tourisme et des loisirs », en page 17.

LOTO

TIRAGE N° 36

DU 9 SEPTEMBRE 1981

2 5 25 29 32 33

NUMERO COMPLEMENTAIRE 7

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1	7 169 879,60 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	59	151 904,20 F
5 BONS NUMEROS	1 634	9 872,80 F
4 BONS NUMEROS	103 722	155,50 F
3 BONS NUMEROS	2 146 050	10,80 F

PROCHAIN TIRAGE LE 16 SEPTEMBRE 1981

VALIDATION JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 1981 APRES-MIDI

CARNET

Réceptions

— A l'occasion du septième anniversaire de la révolution, le chargé d'affaires d'Ethiopie et Mme Mesfin Retta ont donné jeudi une réception dans les salons de l'ambassade.

Mariages

— Berthile BOURCIER
et
Renaud ELZIERE
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, à Port-Vila (Vanuatu).

— Philippe et Maga REBEYROL,
Stéphane et Vitia HESSEL,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Nathalie et Antoine,
célébré dans l'intimité à Milon-la-Chapelle, le 29 août 1981.
Athènes,
Genève,
Paris.

Décès

— Mme Charles Sauer,
Mlle Paule Cuche,
M. et Mme Charles Cuche,
M. et Mme François Sauer et leurs enfants,
M. et Mme Guy Sauer et leurs enfants,
M. Jean-Pierre Cuche,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Marcelle CUCHE,
maire de Vaux-sur-Seine
(1955-1965),
survenu le jeudi 3 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu le lundi 7 septembre 1981, au cimetière de Vaux-sur-Seine, dans la plus stricte intimité.
33, rue des Groux,
78740 Vaux-sur-Seine.

— Mme Rolf L'Hermitte, née Yvette Marquic,
Ses enfants et petits-enfants,
Ainsi que tous les membres de la famille,
ont la très grande douleur de faire part du décès du
colonel Rolf L'HERMITTE,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
officier de la médaille
de la Résistance,
ancien juge
au tribunal de commerce de la Seine,
ancien directeur
de la société SAPCA,
survenu le 28 août 1981, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques ont eu lieu le 1er septembre au cimetière de Charbuy (89880).
Cet avis tient lieu de faire-part.
275, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

— Mme Denis Honegger,
M. Marc-Henri Honegger,
Mme Désiré Honegger,
Les familles Guyot, Von Känel, Vernazza, Angremy, Honegger, Poffet et alliées,
Ses amis, ses fidèles collaborateurs,
ont la très grande tristesse de faire part de la mort de
Denis HONEGGER,
architecte,
qui s'est éteint, muni des sacrements de l'Eglise, à Monaco, le 26 août 1981.
Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale de Monaco, le samedi 29 août.
Une messe de requiem, présidée par Mgr Pierre Mamie, sera célébrée en l'église du Christ-Roi, à Fribourg (Suisse), le samedi 19 septembre, à 15 heures.
20 bis, rue des Remparts,
Monaco.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Dieu a rappelé à Lui, le 8 septembre 1981, à l'âge de cinquante-neuf ans,
Evelyne JOURDAN,
née Whelpton.
« Aucun de nous ne vit pour soi-même et personne ne meurt pour soi-même - car si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur ; si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. »
(Romains XIV, 7-8.)
L'Evangile de la résurrection sera annoncé le vendredi 11 septembre 1981, à 14 heures, en l'église réformée (72, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Meulan dans le caveau de famille.
De la part de :
Humbert Jourdan,
Catherine et Hélène Jourdan,
Patrice Lemoine,
Et des familles Jourdan, Bridgett, Harrisson et De Witt.
Les fleurs seront remplacées par des dons à la Ligue nationale française contre le cancer, 1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris - C.C.P. Paris 56 113 Y.
76, rue Magenta,
92600 Asnières.

— M. et Mme Patrick Thomas ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Gabrielle LAURENT,
survenu le 9 septembre 1981.
Les obsèques auront lieu le mardi 15 septembre 1981 en l'église Saint-Pierre-de Montrouge (Paris-14e), et l'inhumation au cimetière ancien d'Aulnay-sous-Bois (93600).
46, rue des Moines,
75017 Paris.

— Mme Claude Lefèvre,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont l'immense chagrin de faire part du décès, le 5 septembre 1981, de
M. Claude LEFÈVRE,
ingénieur E.D.F.-G.D.F.,
chef
du département approvisionnement
et
marché-direction de la distribution,
président de l'A.P.A.S.P.
Ile-de-France,
professeur au groupe I.F.G.,
à l'âge de cinquante-quatre ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
84, rue de Buzenval,
75020 Paris.

— Paris, Lyon.
Florence Camus,
sa fille,
M. et Mme René Lobre,
M. et Mme Pierre Béron,
M. et Mme Georges Savoyat,
ses frère, sœurs, beaux-frères, belle-sœur,
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Desroches,
Mlle Jeanne Ressicaud,
Mme Hubert Guyot et ses enfants,
Les familles Vadella, Rivoire, Thomasset, Girardot,
ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Denise RESSICAUD,
survenu à l'âge de quarante-cinq ans, le 8 septembre 1981.
Une messe de funérailles en l'église de Saint-Cloud sera célébrée le lundi 14 septembre, à 9 heures.
Une absoute à Lyon en l'église Saint-Joseph des Brotteaux aura lieu le même jour à 16 heures.

Remerciements

— Nevers.
Mme Jean Montagnon,
Et sa famille,
profondément touchées par toutes les marques de sympathie qui leur ont été exprimées lors du décès de
M. Jean MONTAGNON,
et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, prient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil de trouver ici leurs remerciements émus.

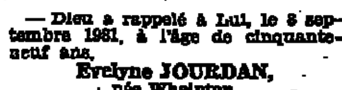
Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu du
comte Vincent d'ENTRÈVES
de COURMAYEUR,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui gardent son souvenir, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention en l'église Saint-Philippe du Roule, le 30 septembre, à 11 h. 30.

Communications diverses

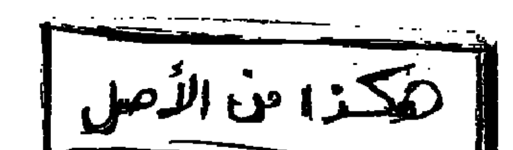
— Les inscriptions pour l'entrée à l'Institut national des techniques de la documentation — formation supérieure de documentaliste (niveau maîtrise) — sont closes ce vendredi 11 septembre.
Conservatoire national des arts et métiers (annexe Montgolfier), 1, rue Montgolfier, 75003 Paris - Téléphone 271-24-14 (poste 516).

— Les personnes souhaitant louer des chambres, meublées ou non, à des jeunes travailleurs peuvent adresser leur offre au Centre du logement des apprentis et jeunes travailleurs de la région parisienne (1, rue Royer-Collard, 75005 Paris. Tél. 329-38-10). Le service du logement du Centre, subventionné par la Ville de Paris, se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements.









Le Monde

économie

AGRICULTURE

La baisse du revenu agricole sera au centre de l'entretien entre M. Mauroy et la F.N.S.E.A.

La F.N.S.E.A. a opéré, jeudi 10 septembre, sa rentrée syndicale et présenté un Livre vert intitulé : « L'agriculture face à la crise mondiale ». Rentrée moins fracassante qu'on aurait pu le croire, à l'issue d'un conseil national réunissant les responsables des fédérations départementales qui s'est déroulé apparemment sans houle. Le revenu agricole sera au centre des entretiens que la F.N.S.E.A. aura d'ici à la fin de l'année avec les pouvoirs publics. Un premier rendez-vous a été obtenu avec M. Pierre Mauroy, le 17 septembre. M. Guillaume, le président de la F.N.S.E.A., a indiqué, au cours d'une conférence de presse, que la diminution du revenu global de l'agriculture pour 1981 était encore imprécise; de l'ordre de 5 à 9 milliards de francs. Il s'est déclaré partisan d'un programme pour « limiter la casse » et a indiqué qu'en tout état de cause, M. Mauroy s'était engagé à maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs. « On verra à la conférence annuelle », a-t-il conclu.

Un nouveau projet de réforme de la politique commune : « le financement à géométrie variable »

En soixante-deux pages, d'un livre vert rendu public à l'occasion de son conseil national du 10 septembre, la F.N.S.E.A. a établi la recension de sa doctrine et de ses objectifs. Ce document, une sorte de vade-mecum à usage interne et pour l'information des partenaires de la centrale paysanne, essentiellement le gouvernement, à quelques nuances près, ne présente qu'une seule nouveauté, elle concerne la politique agricole commune.

Puisque les Dix ne peuvent s'entendre pour accroître le financement de l'expansion des productions agricoles dans la Communauté, la F.N.S.E.A. suggère une sorte de financement national pour la part de production dépassant l'objectif européen fixé par la C.E.E. Le syndicat part du principe que l'Europe ne peut empêcher ceux qui parmi ses membres le désirent, de poursuivre l'expansion de leur agriculture.

Le budget commun actuel, c'est-à-dire la section garantie du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) couvrirait « *dans le strict respect des prix communs et de la gestion commune des marchés* », un volume de production communautaire, lui-même assorti d'un taux annuel et négociable de progression.

Le pays, sous-entendu la France, qui connaîtrait une croissance de production plus élevée que la marge communautaire, devrait accroître également sa contribution budgétaire. Ce financement complémentaire pourrait être assuré en partie par les agriculteurs eux-mêmes (taxes de coresponsabilité interne) à la condition qu'ils gèrent ces fonds. Autrement dit, le pays qui ne veut pas payer plus pour son agriculture au sein des Dix, doit autolimiter sa production.

L'idée est astucieuse pour la France, qui a encore par rapport à ses partenaires, dans les productions animales surtout, des gains de productivité à obtenir. La F.N.S.E.A. assure qu'il ne s'agirait pas de renationaliser la politique agricole commune, mais « *d'une décentralisation propre à concilier la volonté d'expansion que défendent certains et le souci de stabilisation que prônent d'autres* ».

Réaffirmations

Pour le reste, le document de la F.N.S.E.A. procède par réaffirmations, ce qui a le mérite prouver la constance de son discours, mais ne laisse pas de surprendre à un moment où l'ensemble du pays est plongé dans une conjoncture politique nouvelle.

On retrouve donc les arguments développés à l'occasion de la discussion de la loi d'orientation, qu'il s'agisse d'un plan pour réduire le coût des consommations intermédiaires, de la priorité à accorder à la recherche, aux équipements collectifs et aux exportations, de la nécessité d'une hausse des prix parallèle à celle des charges, d'une reconnaissance prudente de la pluri-activité, de l'organisation économique des producteurs ou du foncier. Sur ce point la F.N.S.E.A. entend, à la fois, promouvoir le fermage et faciliter l'acquisition des terres.

Discours conforme à la tradition encore quand il s'agit d'affirmer le rôle de la profession, dont la F.N.S.E.A. assure le *leadership* dans la gestion de l'économie agricole, dans l'enseignement, la formation permanente, la comptabilité, les outils fonciers comme les SAFER. Prudente, elle précise cependant que personne ne doit détenir le monopole du contrôle de l'outil télématique.

Et comme il faut bien malgré tout tenir compte du nouvel environnement, la F.N.S.E.A. condamne, le contraire eut été étonnant, toute tentative de déstabilisation la concernant, et s'inquiète d'une éventuelle perte de pouvoir des « socioprofessionnels » au profit des « politiques » dans le cadre de la décentralisation.

Enfin, le « livre vert » explique, sans employer le mot, pourquoi des « offices » seraient inacceptables, et, comment des prix agricoles différents selon les volumes de production (quantum) sont à condamner parce qu'ils seraient un *frein à l'expansion*.

On notera à cet égard au moins une distorsion entre l'écrit et l'oral. Le président Guillaume qui présentait ce rapport, et qui semble avoir adopté pour la circonstance un ton nouveau, plus *modéré qu'il y a quelques semaines*, interrogé sur les projets socialistes d'offices et de quantum a déclaré : « *Je ne condamne rien, mais je ne peux pas approuver quelque* chose *dont je ne connais pas le contenu.* » Ce qui n'empêche pas le « *livre vert* » de condamner un « *contenu* », celui que la F.N.S.E.A. *suppose* être et que par ailleurs elle ne connaît pas. Pour en terminer avec ce chapitre, il restera pour la F.N.S.E.A. à expliquer comment son projet de coresponsabilité nationale, lié à un accroissement global de la production, pourra s'appliquer sans que soit déterminée d'une part une base, au-delà de laquelle il y aura accroissement, qu'on peut aussi appeler *quota*, et d'autre part un seuil de production à partir duquel chaque agriculteur doit participer à la contribution nationale, qu'on peut encore appeler quantum...

JACQUES GRALL.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,7825	5,7875	− 30	0	− 90	− 45	− 485	− 335
$ can.	4,7860	4,7949	− 175	− 130	− 335	− 269	− 385	− 290
Yen (100)	[illegible]	2,4945	+ 185	+ 230	+ 380	+ 440	+1100	+1219
D.M.	2,3950	2,4020	+ 90	+ 110	+ 180	+ 220	+ 430	+ 535
Florin	2,1670	2,1710	+ 55	+ 85	+ 125	+ 175	+ 300	+ 395
F.B. (100)	14,6400	14,6590	− 270	− 70	− 690	− 420	−2195	−1610
F.S.	2,7910	2,7985	+ 125	+ 170	+ 270	+ 325	+ 710	+ 865
L. (1 000)	4,7780	4,7870	− 470	− 350	− 950	− 805	−2795	−2475
£	10,4120	10,4310	+ 260	+ 390	+ 530	+ 720	+1120	+1400

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	11 5/8	12	11 15/16	12 5/16	12 1/16	12 7/16	12 3/8	12 3/4
$ E.-U.	16 3/4	17 1/4	17 3/8	17 3/4	17 3/4	18 1/8	18 3/16	18 9/16
Florin	11 1/2	12 1/4	12 7/8	13 5/8	13	13 11/16	13	13 11/16
F.B. (100)	13 1/4	14 3/4	17 1/4	18 3/4	18 3/4	20 1/4	19	20 1/2
F.S.	5 7/8	6 5/8	10 5/8	11 1/8	10 5/8	11 1/8	10 5/8	11 1/8
L. (1 000)	18 3/4	21 1/4	26 3/4	29 1/4	27 1/4	29 3/4	27 3/4	29 3/4
£	12 1/4	13 1/8	12 7/8	13 9/16	13 1/4	14	13 3/4	14 7/16
F. français	16 3/4	17 3/4	21	22 1/2	22 1/2	23	22 3/4	24 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

L'amélioration et le financement des prestations sociales

Le ministre de la solidarité nationale engage « un important travail de réflexion collective »

Au conseil des ministres du 9 septembre, Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, a, « *sur sa proposition, été chargée par le gouvernement de procéder à une consultation approfondie des principales organisations syndicales et professionnelles, préalablement à l'adoption des dispositions qui devront être prises, dans les prochains mois, en vue d'assurer, dans le respect des objectifs économiques et sociaux du gouvernement, l'équilibre financier de la Sécurité sociale en 1981 et 1982* », comme le *Monde* daté 30-31 août l'avait annoncé. (1)

« *Plutôt que d'arrêter* a priori *un plan de financement des dépenses supposées de la Sécurité sociale au cours de la période en cause*, indique le ministre, *c'est, ainsi, une procédure de réflexion nationale sans précédent, appelée à déboucher sur le grand débat qui se déroulera au Parlement, d'ici au printemps 1982, sur le budget social de la nation.* »

Mme Questiaux énumère ensuite les dossiers à étudier :

● « *Réforme des prestations familiales, dans le cadre de la révision de l'ensemble des mesures financières concernant les familles, y compris leur volet fiscal, et tout d'abord dans les limites autorisées par la seconde revalorisation prévue pour 1982* » (+ 25 %) ;

● » *Dispositions à prendre pour assurer la couverture du risque de maladie la plus conforme à la volonté de solidarité nationale et ralentir la progression de certaines dépenses dans ce domaine, notamment en liaison avec la prochaine ouverture de discussions avec toutes les professions de santé ;*

● » *Sélection des toutes premières priorités à envisager en ce qui concerne les retraites ;*

● » *Mesures de financement indispensables dès le court terme et compatibles avec les objectifs économiques du gouvernement ;*

● » *Définition des contributions respectives des différentes parties impliquées dans la protection sociale à l'équilibre financier durable de la Sécurité sociale et réexamen des modes de calcul de ces contributions.* »

« *Cet important travail de réflexion collective*, conclut Mme Questiaux, *devra être mené à son terme d'ici à la mi-novembre.* »

(1) Le problème du ministère est à la fois d'engager les réformes promises par les socialistes et de combler le « déficit » des années 1981 et 1982, évalué provisoirement à 30 milliards de francs. Une majoration d'au moins un point des cotisations est envisagée.

REVENDICATIONS SALARIALES : DÉBRAYAGE ASSEZ SUIVI CHEZ RENAULT (LE MANS)

(De notre correspondant.)

Le Mans. — Plus de la moitié des ouvriers de Renault-Le Mans, selon la direction, ont observé une heure et demie de débrayage, jeudi 10 septembre, pour protester contre l'attitude « *méprisante et revancharde* » d'une direction qui, selon les syndicats, n'aurait toujours pas accepté les changements politiques... Et surtout contre sa volonté de limiter les augmentations de salaire à 10,50 % en octobre avec la perspective d'une seconde augmentation de 2 % en décembre. C.G.T. et C.F.D.T., de nouveau au coude à coude après un froid d'un peu plus d'un an, soulignent que le taux d'inflation prévu avoisinera cette année les 15 à 16 % « *selon les patrons eux-mêmes* ». Les uns et les autres souhaitent des augmentations non hiérarchisées de 400 à 500 francs par mois. Ils ont adressé une lettre au premier ministre, « *vrai patron de la Régie* », pour qu'il fasse pression sur la direction.

On n'avait pas connu de mouvement aussi suivi au Mans depuis l'hiver 1978-1979. — A. M.

ÉTRANGER

LES SYNDICATS ITALIENS NE REJETTENT PAS LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

(De notre correspondant.)

Rome. — Le président du conseil italien a présenté, le 10 septembre, aux trois confédérations syndicales : C.G.I.L., C.I.S.L., U.I.L., et aux organisations patronales Confindustria et Intersind (qui regroupe les dirigeants d'entreprises à participation d'Etat), les grandes lignes d'un plan de lutte contre l'inflation. Le gouvernement voudrait arriver à limiter l'augmentation annuelle des prix à 16 % pour la fin de 1982 (21 % actuellement). Le ministre des finances a aussi annoncé un allégement de la pression fiscale sur les bas revenus.

Alors que le déficit budgétaire prévu pour 1982 devrait atteindre 50 000 milliards de lires, un « fonds flexible » de 10 000 milliards sera consacré directement aux manœuvres anti-inflationnistes. Le secrétaire général de la C.G.I.L., M. Luciano Lama, a, comme les secrétaires des deux autres confédérations, jugé que ces propositions constituaient « *un utile début de négociations* », tout en soulignant qu'elles restaient pour le moment beaucoup trop vagues. Les syndicats attendent aussi de savoir quelles seront les « *coupes dans le budget de l'Etat pour limiter le déficit* ». Le point de vue du patronat a été tout aussi prudent et réservé.

● *Chômage technique chez Fiat.* — Près de soixante-dix mille salariés de la société automobile Fiat seront mis en chômage technique pendant une à deux semaines, en octobre. Cette décision, prise en accord avec les syndicats, s'explique selon la direction par la mauvaise tenue des marchés extérieurs et le gonflement des *stocks, malgré un gonflement* des ventes en Italie. Les ouvriers de Fiat, qui reçoivent pour ces périodes de chômage, 90 % de leur salaire, avaient déjà cessé le travail, une semaine en juin et une semaine en juillet.

AFFAIRES

L'AFFAIRE DU VIDÉODISQUE

Le ton monte entre la C.F.D.T. et la direction du groupe Thomson

De notre correspondant

Brest. — La direction de l'usine de Brest de la firme Thomson-C.S.F a confirmé l'exactitude des révélations faites par la C.F.D.T. au sujet du prix de revient du vidéodisque mis au point par cette société. Elle a annoncé par ailleurs que Thomson-C.S.F. avait signé un accord avec T.E.A.C. au Japon et 3 M aux États-Unis pour la fabrication d'un lecteur de seconde génération.

Le syndicat avait rendu public en début de semaine un document interne établi en mai 1980 évaluant le prix de revient de fabrication d'un vidéodisque à une somme variant de 4 600 F à 5 600 F. « *C'était*, indique la direction brestoise, *un « prix-objectif » que Thomson-C.S.F s'efforçait d'atteindre pour faire face à la concurrence.* »

D'autres études ont été effectuées par la suite pour confirmer cette évaluation, nous a précisé la direction locale de Thomson-C.S.F. et, plusieurs usines du groupe, dont celle de Brest, furent mises en compétition. « *Aucune unité industrielle n'a accepté de prendre le moindre engagement quant au respect du prix proposé* » Le Centre électronique de Brest aurait même fixé un prix de revient supérieur au double de celui évalué initialement. Aujourd'hui, les Japonais atteignent ce « prix-objectif » fixé en 1980.

L'accord entre Thomson-C.S.F., la firme japonaise T.E.A.C. et le groupe américain 3 M pour le développement en commun d'un vidéodisque plus perfectionné, prévoit également la fabrication et la commercialisation de cet appareil dans les trois pays signataires. La production en série n'interviendrait cependant pas avant le milieu de l'année 1983.

JEAN DE ROSIÈRE.

[La fédération générale de la métallurgie C.F.D.T. a été reçue, le 9 septembre, au ministère de l'industrie pour remettre aux pouvoirs publics le document dont la section de Brest a fait état ce début de semaine. Dans un communiqué, la C.F.D.T. « exige que soit remis en cause l'aval [à l'accord T.E.A.C.] que le gouvernement a cru devoir donner voici une semaine » et « condamne le comportement du groupe Thomson qui falsifie ses informations ».

La direction générale de Thomson-Brandt devait faire connaître son point de vue vendredi matin à l'occasion d'une conférence de presse. Elle devait préciser que la notion de « prix-objectif » n'impliquait que le matériel pouvait être effectivement fabriqué dans une fourchette de prix de 4 600 F à 5 400 F, mais qu'il s'agissait bien d'un objectif... apparemment trop ambitieux.]

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BON MARCHÉ ARRÊTE DEUX MESURES POUR AIDER LE GROUPE WILLOT

Un communiqué diffusé le jeudi 10 septembre par le président-directeur général du Bon Marché indique que le conseil d'administration de la société a décidé, à la demande de Mᵉ Albert Chassagnon, administrateur provisoire du groupe Agache-Willot, de suspendre le versement aux actionnaires du Bon Marché du dividende pour 1980, afin d'éviter une charge de trésorerie de 10,98 millions de francs (*le Monde* du 11 septembre).

Le conseil demandera aussi par voie de justice la nullité des cautions d'un montant de 35 millions de dollars (environ 130 millions de francs) prises sur le Bon Marché et d'autres sociétés du groupe au profit des affaires américaines de distribution du groupe (Korvette). Ces deux mesures ont un caractère conservatoire ; elles visent à faciliter l'exploitation des entreprises d'un groupe en sérieuse difficulté.

Le communiqué indique d'autre part que « *l'exploitation du Bon Marché continue favorablement* ». Au cours des huit premiers mois, les ventes (309 millions de francs) étaient en progression de 13,58 % par rapport à celles de la période correspondante de 1980.

LA BAISSE DU DOLLAR SE POURSUIT

Amorcée depuis deux jours, la *baisse du dollar sur les marchés* des changes s'est poursuivie, vendredi 11 septembre 1981, à une cadence modérée ; la monnaie américaine revenant, à Francfort, de 2,42 DM à 2,41 DM, et à Paris, de 5,7950 F à 5,77 F. Cette baisse, contrariée un moment par le regain de tension en Pologne, a été favorisée par l'amorce de fléchissement du taux d'intérêt qui semble se profiler aux États-Unis. Le franc est resté relativement faible par rapport au mark, dont le cours est monté à 2,40 F à Paris. Sur le marché de l'or, le cours de l'once a consolidé sa hausse récente à 448 dollars environ.

PEUGEOT RETIRE SA PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE EN ARGENTINE

La société Peugeot indique qu'elle a décidé de se retirer de la société Sevel Argentina dont elle partageait le capital avec Fiat (« le Monde » du 8 septembre, sur la foi d'une dépêche d'agence, avait indiqué que Fiat et Peugeot continuaient leur collaboration en Argentine).

Cette séparation, précise un communiqué de la société, était rendue nécessaire en raison de la rapide dégradation de la situation économique en Argentine (plusieurs dévaluations importantes du peso argentin ; très vive hausse des taux d'intérêt locaux) et de la concurrence des importations des automobiles étrangères.

Selon la firme française, la présence des intérêts de Fiat dans d'autres pays d'Amérique du Sud et aussi en Argentine rendait nécessaire de confier au seul constructeur italien la responsabilité de la Sevel.

Celle-ci continuera à vendre sous licence les voitures Fiat et Peugeot et notamment, s'agissant de cette dernière, la berline 505, qui vient d'être présentée à Buenos-Aires.

CONJONCTURE

APRÈS LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

LES TROIS BANQUES NATIONALES SERONT « RENATIONALISÉES »

Les trois banques nationales, B.N.P., Crédit lyonnais et Société générale, passées en 1946 sous le contrôle à 100 % de l'État et dont une partie du capital a été redistribuée aux salariés de ces établissements d'abord, au public ensuite, vont être renationalisées à 100 % : les titres de ces banques en circulation seront échangés contre des obligations, de la même manière que ceux des banques nationalisables.

La loi du 4 janvier 1973, complétée par deux décrets du 4 juillet 1973, autorisait certains grands établissements à céder des actions à leur personnel dans la limite de 25 % de leur capital, à condition qu'aucune personne physique ne puisse détenir plus de 500 actions (chiffres portés à 5 000 et 0,05 % du capital par un décret du 23 mai 1980). Cette procédure conduisit les banques à distribuer gratuitement à leurs employés de 6 % à 7 % de leur capital. Parallèlement, les actions de ces établissements étaient cotées en Bourse, et leur personnel en profita pour revendre une part appréciable des titres reçus, le tiers ou même la moitié.

Au début de 1980, une nouvelle étape fut franchie avec l'autorisation donnée par le gouvernement aux établissements nationalisés de s'adresser à l'épargne privée pour se procurer des fonds propres, l'État acceptant de réduire sa participation jusqu'au plancher de 75 %.

La Société générale d'abord, la B.N.P. ensuite, lancèrent dans le public des augmentations de capital à hauteur, respectivement, de 100 millions de francs et de 125,1 millions de francs, la part de l'État, qui abandonna ses droits, revenant de 91,44 % à 87,08 % pour la Société générale et de 90,4 % à 83,5 % pour la B.N.P.

Cette opération avait été vivement critiquée à l'époque par MM. Laurent Fabius, porte-parole du P.S., et Michel Charzat, secrétaire national pour le même parti, dénonçant cette « *dénationalisation* ».

Aujourd'hui « *tout rentre dans l'ordre* », une différence de traitement entre les trois banques nationalisées et les trente-six banques nationalisables n'étant pas concevable.

ROTHSCHILD ET ROTHSCHILD

La Banque Rothschild, dont le président est M. David de Rothschild *qui a succédé à son père Guy en 1978*, est inscrite sur la liste des trente-six banques nationalisables. La Compagnie financière, appartenant à leur cousin, Edmond de Rothschild, ne l'est pas. Cette différence de traitement entre deux banques de dépôts provient tout simplement du jeu de « la clause du milliard », la nationalisation n'intervenant pas en-dessous d'1 milliard de francs de dépôts effectués par les résidents.

LA LISTE DES TRENTE-SIX « NATIONALISABLES » SELON L'A.F.P.

Selon une dépêche diffusée par *l'A.F.P. jeudi 10 septembre 1981 dans* l'après-midi et compte tenu de la fixation d'un « seuil de nationalisation » fixé à 1 milliard de francs de dépôts effectués par les résidents, la liste des trente-six banques nationalisables serait la suivante, sous réserve des observations du conseil d'État, auquel elle a été soumise : Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Indochine et de Suez, Crédit commercial de France, Crédit du Nord, Crédit industriel et commercial et ses banques associées, à savoir : Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, Société bordelaise de crédit industriel et commercial, Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier, Crédit industriel de l'Ouest, Banque régionale de l'Ouest, Banque régionale de l'Ain, Banque Scalbert-Dupont, Crédit industriel de Normandie.

Société générale alsacienne de banque (SOGENAB) ; Société marseillaise de crédit ; Banque de Bretagne ; Banque corporative du bâtiment et des travaux publics ; Banque Hervet ; Banque Rothschild ; Société Séquanaise de banque ; Banque Chaix ; Banque Tarneaud ; plusieurs banques du groupe Suez : Banque de la Hénin, Monod-Française de banque, Sofinco-La Hénin ; Banque de l'Union européenne ; Banque Vernes et commerciale de Paris ; Union de banques à Paris ; Banque Worms ; Banque Laydernier ; Banque Odier-Bungener-Courvoisier ; Banque parisienne de crédit au commerce et à l'industrie ; Banque industrielle et mobilière privée ; Crédit chimique.

LES MODALITÉS DU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT SÉCHERESSE 1976

La plus grande partie de l'emprunt sécheresse émis en 1976 arrive à échéance en fin d'année. Le ministère du budget a publié un communiqué expliquant les modalités de son remboursement : « *La grande majorité des titres de l'emprunt sécheresse, à cinq ans, est remboursable à compter du 22 décembre 1981. Les autres titres correspondant à des impôts émis plus tardivement seront remboursés ultérieurement toujours à l'expiration du délai de cinq ans après l'émission.*

» *Il est rappelé que le montant de l'emprunt atteint au total 1,9 milliard de francs en capital, auxquels s'ajoutent les intérêts (1). Pour la commodité des porteurs, l'ensemble des établissements bancaires, le Crédit agricole, le Crédit mutuel, les banques populaires, les Caisses d'épargne et les P.T.T. prêteront leur concours à l'opération.*

» *Les porteurs seront informés par les établissements qui tiennent leur compte des modalités pratiques du remboursement. Le principe retenu est que pour être crédités à bonne date les porteurs n'auront qu'à déposer leur titre ou l'envoyer à l'un des établissements qui tient leur compte-chèque, dans les conditions fixées par ces derniers. Les porteurs qui ne disposent pas d'un compte chèques ou livret ou qui le souhaiteraient expressément, ont la possibilité de se faire régler par le comptable du Trésor de leur résidence sous réserve également de déposer leur titre à l'avance, à compter de la deuxième quinzaine du mois d'octobre.* »

(1) Les intérêts de l'emprunt sont passibles de l'impôt sur le revenu.

● *Aux États-Unis.* — Les milieux d'affaires américains s'abstiennent de toute déclaration, sinon pour réitérer leur opposition de principe à toute nationalisation.

La presse américaine, elle, annonce en bonne place jeudi 10 septembre les grandes lignes du programme de nationalisations mais ne lui consacre guère de commentaires.

● *En Allemagne fédérale*, les milieux industriels et financiers ouest-allemands sont franchement hostiles au projet de loi socialiste sur les nationalisations « *qui risque d'affecter la coopération entre groupes bancaires et industriels français et leurs homologues étrangers* ». Les deux critiques les plus régulièrement avancées ont trait au « *caractère dirigiste et interventionniste des nationalisations* » et à leurs « *conséquences néfastes* » pour la coopération économique avec l'étranger.

● *Impôt sur le revenu.* — Le communiqué du conseil des ministres du mercredi 9 septembre reproduit dans nos colonnes (*le Monde daté du 11 septembre*) contenait une erreur dans le passage concernant la réforme de la fiscalité, et notamment le quotient familial. Il fallait lire : « *Le quotient familial sera plafonné à 7 500 F par demi-part, ce qui concernera cent trente mille personnes* », et non « sera plafonné à 7 500 F par part ».

LES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ONT ENREGISTRÉ UN RALENTISSEMENT DE LA HAUSSE DES PRIX DES LOGEMENTS

La hausse du prix des appartements et des maisons individuelles s'est légèrement ralentie au premier semestre 1981, selon la note de conjoncture de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs : de 14,50 % pour les appartements au second semestre 1980, elle est passée à 11,5 %, et de 14,10 % à 10 % pour les maisons individuelles. Ce léger tassement des prix n'a pas pour autant correspondu à une amélioration des ventes, bien au contraire, puisque le nombre de logements vendus a baissé de 14,05 % pendant la même période (de 33 991, le chiffre est tombé à 29 215 pour l'ensemble des 600 promoteurs adhérents de la F.N.P.C.), le stock en fin de semestre restant stable (45 640 logements contre 46 066 logements à fin 1980).

Pour la F.N.P.C., ces mauvais résultats sont dus à la fois au renchérissement des coûts de production et à la cherté du crédit qui entraînent une désolvabilisation des candidats à l'accession à la propriété. Les promoteurs *privés se montrent pessimistes* pour la fin de l'année 1981, les trois quarts d'entre eux pensent que le rythme de construction devrait continuer à diminuer au cours du second semestre et 41 % estimaient que cette tendance négative se retrouvera également dans les activités de réhabilitation.

L'impôt-chômage

(Suite de la première page.)

En conséquence, le chômage, aux yeux de ces orthodoxes, devrait être financé immédiatement par une cotisation de solidarité obligatoire, qu'il s'agisse d'un supplément d'impôt ou d'une taxe exceptionnelle.

Le principe de l'emprunt a pourtant été partiellement retenu pour deux raisons. La première tient à l'évolution prévisible du chômage, qui devrait naturellement diminuer vers 1984 ou 1985 du fait de l'arrivée à l'âge du travail de générations moins nombreuses. De ce point de vue, il peut paraître injuste de faire complètement supporter cette année et l'année prochaine aux contribuables le poids d'un choc démographique actuellement maximal.

La seconde raison qui militait en faveur d'un emprunt était la nécessité aux yeux de certains de modérer le recours à l'impôt.

Les discussions ont été chaudes sur tous ces sujets. Elles ont *été particulièrement vives sur le* choix qui devait être fait entre le recours à une cotisation exceptionnelle de solidarité et l'appel très classique à l'impôt sur le revenu qui a pour inconvénient d'aggraver les défauts du système actuel, les fraudeurs et les revenus sous-évalués étant encore largement avantagés. Une *fois* le principe de la cotisation exceptionnelle écarté, les débats se sont portés sur le niveau de revenu à partir duquel jouerait l'impôt exceptionnel. Certains au sein du gouvernement voulaient que la majoration touche à peu près *tous* les contribuables, d'autres qu'elle ne joue qu'à partir de niveaux très élevés de revenu.

Un compromis est en train de se dégager entre ces différentes thèses, celle du parti socialiste ayant compté en cette occasion comme pour d'autres dossiers. Aucun chiffre n'est encore arrêté, mais le dispositif retenu serait *grosso modo* le suivant : contrairement à la surtaxe payable cette année par les seuls détenteurs de revenus très élevés, l'impôt-chômage de 1982 touchera entre deux et trois millions de contribuables et jouera à partir de revenus de l'ordre de 10 800 F par mois pour un couple ou de 11 600 F pour un ménage avec un enfant. *Le* seuil à partir duquel jouera cet impôt exceptionnel ne sera pas calculé à partir d'un revenu mais à partir de l'impôt normalement dû en 1982. Ce seuil sera probablement fixé à 20 000 F. Ainsi pour un impôt de 40 000 F dû en 1982, la majoration sera de 2 000 F (10 % de 40 000 — 20 000 F).

Il est possible que tous ces chiffres qui ne sont encore que des hypothèses de travail n'ayant pas donné lieu à décision soient modifiés, notamment si dans le souci d'épargner les moyens revenus on remontait le seuil à partir duquel jouera l'impôt exceptionnel. Mais cette hypothèse est peu vraisemblable dans la mesure où on s'aperçoit maintenant que le jeu cumulé du plafonnement du quotient familial et de l'impôt exceptionnel sur le revenu aboutira dans certains cas en 1982 à des majorations extrêmement fortes pouvant atteindre 50 % et représentant des taux marginaux d'imposition de 80 %.

Le gouvernement doit maintenant concilier les exigences d'une nécessaire solidarité avec le souci d'une juste répartition de l'effort à consentir. Tâche difficile.

ALAIN VERNHOLES.

La commission sur l'épargne est constituée

Présidée par M. David Dautresme, directeur général adjoint du Crédit lyonnais, la Commission sur le développement et la protection de l'épargne a été officiellement constituée. Cette commission, dont le rapport final doit être achevé pour le 31 mars 1982, s'est vu assigner cinq objectifs : accroître le volume d'épargne destiné au financement des investissements, organiser la hiérarchie des avantages permettant de favoriser l'épargne à long terme, traiter équitablement toutes les formes d'épargne, permettre aux entreprises de trouver les fonds propres nécessaires en développant les capitaux à risques, enfin offrir aux épargnants des possibilités diversifiées pour renforcer l'attrait que constituent les placements financiers.

Elle devra, d'autre part, « *pouvoir donner très rapidement son avis sur les projets qui lui seront soumis pour la création d'un nouvel instrument permettant de mieux protéger l'épargne populaire* ».

Sa composition est la suivante :

— M. Jean-Michel Bloch-Lainé, inspecteur des finances, récemment nommé chargé de mission au cabinet de M. Delors ;

— M. Jean-Louis Descours, président de la commission de fiscalité du C.N.P.F. ;

— M. Pierre Estéva, président du groupe U.A.P. ;

— M. Raymond Krakovitch, expert-comptable ;

— M. Roger Lagrange, maire de Chalon-sur-Saône et président de la caisse régionale des caisses d'épargne ;

— M. Jean-Denis Massonaud, agent de change ;

— M. Robert Raymond, directeur général adjoint des études à la Banque de France ;

— M. Dominique Strauss-Kahn, professeur à l'université Paris-X ;

— M. Bernard Tricot, président de la Commission des opérations de Bourse ;

— M. Pierre Uri, économiste ;

— M. Pierre Vanlerenberghe, secrétaire général de l'union confédérale des cadres C.F.D.T.

D'autre part, M. Jean-Baptiste de Foucauld, inspecteur des finances, a été désigné au poste de rapporteur, M. Michel Taly, administrateur civil étant rapporteur adjoint.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *L'ISA, filiale de l'Institut Mérieux*, vient de racheter la filiale brésilienne de Pfizer, spécialisée dans la sélection de volaille. Cette société, Heinsdorf and Nelson, dispose, près de Sao-Paulo, d'une unité de sélection de 100 hectares, tant pour les poules pondeuses (pour les œufs bruns et blancs) que pour les poulets de chair. Le coût de l'opération s'est élevé à 1 million de dollars. La production de volailles au Brésil s'est développée, du fait de la facilité d'approvisionnement en soja. Elle représente une fois et demie la production française. Elle est tirée tant par le marché intérieur que par les marchés d'exportation, où le Brésil se trouve en concurrence avec la France. L'ISA avait déjà pris, en juillet dernier, le contrôle du groupe Babcok, deuxième producteur américain d'œufs blancs.

Agriculture

● *Le ministre italien des affaires étrangères a qualifié de « prétexte » la rigueur manifestée par la France*, concernant les documents nécessaires au dédouanement des vins italiens. Dans une note diplomatique adressée à M. Cheysson, M. Colombo exprime en termes assez durs sa préoccupation devant ce blocage des vins italiens à Sète. La procédure — pourtant importante, ajoute M. Colombo — entamée par la Commission européenne, à l'encontre du gouvernement français, pourrait ne pas être apte à éliminer les obstacles si la contestation, à propos des papiers justificatifs présentés par les exportateurs italiens, se poursuivait.

Presse

● *Les soixante-cinq journalistes de Combat socialiste* dont l'inspection du travail avait refusé la semaine dernière, le licenciement économique n'en ont pas moins reçu, dès cette semaine, leur lettre individuelle de licenciement à la suite du recours gracieux engagé par la direction du journal.

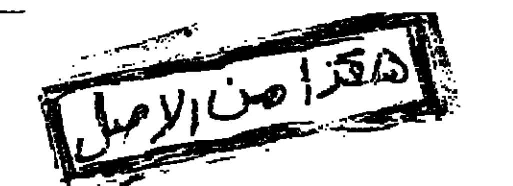
L'intersyndicale du quotidien du P.S. (C.F.D.T., S.N.J., C.G.T.) « *s'indigne du peu d'empressement mis par la direction du journal à se mobiliser pour éviter aux licenciés d'aller grossir le nombre des chômeurs* ».

Huit personnes (administratifs) seraient probablement reclassées. *Mais, pour tous les autres*, toujours selon l'intersyndicale, « *aucune proposition en rapport avec leur qualification professionnelle n'a été faite* ».

Social

● *Durée du travail : incident de procédure lors des négociations dans le caoutchouc.* — La première réunion sur la réduction de la durée du travail, jeudi 10 septembre, dans le caoutchouc (130 000 salariés) a été suspendue. La C.G.T., qui s'est présentée *avec une délégation de 20 personnes*, a refusé de réduire celle-ci à la demande du patronat. Cette organisation patronale, qui n'est pas liée par l'accord cadre du C.N.P.F., est prête à engager les discussions en commission restreinte de trois membres par syndicat.

● *Amnistie : une réintégration refusée au centre de recherche du ciment.* — La direction du CERILH (Centre de recherche des ciments) vient de refuser la réintégration d'un ingénieur cégétiste, M. Pierre Levy, qui l'avait demandée au titre de la loi d'amnistie, a annoncé jeudi 10 septembre la fédération C.G.T. de la construction. M. Levy avait été licencié le 16 janvier pour « *faute grave* » ; en fait, selon la C.G.T., pour ses activités syndicales. Il avait alors occupé son bureau pendant plusieurs jours en signe de protestation.



SECTEUR PUBLIC

POINT DE VUE

Les nationalisations et la Constitution

par MICHEL AURILLAC (*)

L'UN des mérites affichés du programme socialiste, confirmé par les prises de position de M. François Mitterrand, est d'affirmer la primauté du droit sur l'opportunité, du juge sur l'administration, le respect de la Constitution, loi suprême de la République.

La Constitution de 1958, à la différence de sa devancière, a donné au Conseil constitutionnel, juridiction gardienne de la constitutionnalité des lois, le pouvoir de s'opposer à la promulgation des dispositions législatives votées par le Parlement qui ne répondent pas à ces principes généraux. La réforme constitutionnelle de 1974, en donnant, outre le premier ministre et les présidents des Assemblées, à soixante parlementaires, députés ou sénateurs le pouvoir de saisir le Conseil constitutionnel dans le délai de promulgation de la loi, a, dans la pratique, renforcé ce contrôle.

La réforme voulue par M. Giscard d'Estaing, présentée par M. Jacques Chirac, a permis à l'opposition d'alors, bien qu'elle ne l'eût pas votée, de s'opposer à des lois qu'elle estimait contraires à la Constitution et au Conseil constitutionnel de préciser sa jurisprudence.

Les nationalisations vont être l'occasion de mettre à nouveau à l'épreuve le mécanisme de protection des droits et libertés que la Constitution de 1958 a fait entrer dans le droit positif. Le débat sera d'autant plus intéressant qu'il va permettre de passer en revue l'ensemble des principes consitutionnels français de 1789 à nos jours, la Constitution de 1958 n'ayant d'autre mérite que d'avoir affirmé la filiation de la Ve République et de permettre de l'invoquer.

Il n'y a pas eu en 1958, ni devant le groupe de travail que présidait M. Michel Debré ni devant le comité consultatif constitutionnel, de grand débat sur les droits et libertés, ni de débat du tout sur les nationalisations.

C'est donc sur les travaux préparatoires et les commentaires de 1946 qu'il faudra se fonder pour comprendre la portée des dispositions du préambule de la Constitution de 1946 introduites dans la Constitution de 1958 relatives aux nationalisations, ainsi rédigées : « Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a, ou acquiert, les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. » Bien que le terme de nationalisation ne soit pas prononcé, les travaux préparatoires des deux Constituantes montrent qu'il s'agit bien, et seulement, de cela.

Cette disposition impérative est en effet reprise du deuxième alinéa de l'article 36 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen contenue dans le projet de Constitution d'avril 1946, rejeté par référendum. Le texte est identique, mais le contexte très différent. Le projet d'avril comprenait un article 35 et un premier alinéa de l'article 36 relatif au droit de propriété qui différait sensiblement et la conception du droit de propriété établi par la Déclaration des droits de 1789. L'indemnité, en cas d'expropriation, devait être juste et fixée conformément à la loi, et le droit de propriété ne pouvait être exercé que conformément à l'utilité sociale. Ces deux dispositions ont disparu du préambule d'octobre 1946 qui, au contraire, fait référence explicite à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Celle-ci se trouvera donc introduite deux fois dans notre Constitution de 1958, directement et par la référence qui figure au préambule d'octobre 1946.

Or la déclaration de 1789 est particulièrement solennelle : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Il résulte clairement du rapprochement des deux dispositions constitutionnelles en vigueur :

1) Que la nationalisation n'est possible et d'ailleurs obligatoire que s'il y a nécessité publique légalement constatée, la nécessité publique résultant du caractère de service public national ou du monopole de fait de l'entreprise concernée ;

2) Que l'entreprise concernée ne peut devenir propriété de la collectivité que moyennant une juste et préalable indemnité.

Pour apprécier la portée exacte de ces deux critères, il convient de situer le débat de 1946 par rapport aux nationalisations opérées par le gouvernement provisoire en 1945-1946. Celles-ci n'étaient, évidemment, pas concernées par des principes constitutionnels fixés postérieurement. Elles étaient globalement de deux types : les nationalisations-sanctions destinées à retirer à ses propriétaires une entreprise ayant collaboré avec l'occupant, les nationalisations-reconstruction, destinées à donner à l'Etat la maîtrise des grands moyens énergétiques nationaux de l'époque : électricité et charbon, des banques de dépôt et des assurances. Du premier type est la nationalisation de Renault, du second type celle des Charbonnages, d'E.D.F. ou G.D.F. et des banques. Ces nationalisations sont venues s'ajouter à celles de grands services publics comme la S.N.C.F. et Air France ou de l'industrie aéronautique, amorcées en 1936.

Monopole ou service public

La notion de monopole de fait est claire et ne prête pas à équivoque, soit que le monopole résulte de la nature même de l'entreprise, cas des chemins de fer, pour lesquels un régime de concurrence est pratiquement inconcevable, soit qu'il résulte des conditions juridiques et économiques de la gestion, ce que le langage de l'époque appelait les « trusts » avec une connotation nettement monopolistique.

La déclaration d'André Philip, président de la commission de la Constitution, le 28 août 1946, est à cet égard très éclairante : « Dans les industries que nous visons, disait-il, comme dans celles que nous avons déjà, par une large majorité dans l'ancienne Constituante, décidé de nationaliser, le monopole n'est pas le résultat d'une coalition passagère de quelques intérêts, mais résulte de la nature même de la technique contemporaine où la concentration est utilisée par cette technique même. Et, puisqu'il y a inévitablement monopole, nous voulons que ces entreprises reviennent à la collectivité et, par elle, à l'ensemble des travailleurs et qu'elles ne permettent pas la constitution d'une féodalité dont nous connaissons les dangers pour l'existence économique et politique de notre pays. »

La notion de service public national, comme l'a souligné M. Capitant devant la première Constituante, est beaucoup plus difficile à cerner. Elle fut même qualifiée de fausse notion claire. En fait, deux notions de service public s'affrontaient, une notion libérale, qui cherche à définir l'entreprise publique comme une entreprise de nature particulière, c'est la notion de service public par nature où les chemins de fer trouvent aussi leur place, et une notion plus socialiste ou dirigiste, qui attache la qualité de service public à toute entreprise soumise à l'autorité publique.

Les longs débats, devant les deux Constituantes, n'ont pas permis de trancher entre ces conceptions. Les constituants n'en voyaient d'ailleurs pas la nécessité puisque le préambule de la Constitution et la Déclaration des droits échappaient au contrôle de la constitutionnalité des lois confié au comité constitutionnel.

Il en va différemment aujourd'hui. Le Conseil constitutionnel devra apprécier si une entreprise constitue un monopole de fait ou doit être traitée comme un service public national.

Le programme de nationalisations annoncé par le gouvernement ne fait aucune référence aux principes constitutionnels ; ce silence risque fort d'être prémonitoire de sérieuses difficultés. Il est d'ailleurs compréhensible.

La notion de monopole est en effet de peu d'utilité pour fonder les nationalisations annoncées. Les banques privées n'ont aucun monopole de fait puisqu'elles ne représentent qu'une faible partie de l'activité bancaire. Les groupes industriels visés, hormis la sidérurgie déjà placée sous contrôle d'Etat par une procédure qui n'est pas celle de la nationalisation forcée, ne sont pas par eux-mêmes des monopoles. Tout au plus certaines de leurs activités pourraient avoir un caractère monopolistique comme l'aluminium pour PUK ou la fibre artificielle pour Rhône-Poulenc, encore faudrait-il isoler cette activité et démontrer qu'elle constitue bien, en fait, un monopole.

C'est donc sur la notion de service public national que le gouvernement devra se rabattre pour donner une base constitutionnelle aux nationalisations qu'il projette. L'article de M. Maurice Duverger sur « le socialisme du troisième type » (1) propose en quelque sorte de faire du développement économique un service public. M. Mauroy, de son côté, insiste fortement sur la différence entre nationalisation et étatisation. Mais plus on s'éloigne de la notion de contrôle par l'Etat, plus il devient difficile de justifier une nationalisation par le concept de service public, dont la Constitution fait une obligation. Dira-t-on que le crédit, nécessaire au développement économique, est un service public ? Soit, mais alors comment justifier l'exclusion des organismes de crédit mutuel et coopératif, surtout s'ils gèrent un véritable service public de distribution de prêts bonifiés comme le fait le Crédit agricole, d'autant que les travaux préparatoires de 1946 font entrer les services publics à forme coopérative dans le champ des nationalisations. Dira-t-on que l'armement constitue un service public, c'est une idée intéressante, mais alors il faut nationaliser toutes les activités d'armement des entreprises privées, quelle que soit leur taille ou leur nature. Quant à donner à de grandes entreprises aux participations multiples jusque dans la distribution de boissons gazeuses le qualificatif de service public, c'est à l'évidence un contresens.

C'est donc un grand travail de tri qui attend le législateur avant de se prononcer sur l'opportunité des nationalisations, car il faudra qu'elles entrent dans le champ d'application de la Constitution.

Viendra ensuite le temps de la juste et préalable indemnité. Juste veut dire que l'indemnité devra être équitablement calculée et tenir compte de la valeur exacte du bien nationalisé. La référence boursière suffira-t-elle à calculer le prix de rachat des actions, et, si elle est retenue, sur quelle période se fera le calcul ? Pour le moins, il convient d'éliminer toute la période au cours de laquelle la menace de nationalisation a pu influencer en baisse le cours des actions.

Juste veut dire aussi que les actionnaires ne peuvent être traités différemment selon des considérations d'opportunité et, notamment, selon leur nationalité. L'égalité entre tous les hommes proclamée à l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 l'interdit. Il serait paradoxal que les étrangers, personnes physiques ou personnes morales, bénéficient soit d'une exemption de la nationalisation, soit de règles particulières d'indemnisation dont les Français seraient exclus.

L'indemnisation préalable veut dire, comme en matière d'expropriation de droit commun, que le versement de l'indemnité doit intervenir avant le transfert de propriété. Cette règle constitutionnelle interdit tout paiement différé sous forme de bons d'Etat ou d'obligations amortissables, même portant intérêt. Des titres ne peuvent être offerts aux propriétaires d'entreprises nationalisées que sous forme d'une alternative volontaire au paiement comptant de la valeur du bien.

En conclusion, il apparaît que le respect des règles constitutionnelles en matière de nationalisation conduit à limiter le champ d'intervention du gouvernement et du Parlement et à augmenter le coût immédiat des opérations. Le gouvernement aurait le plus grand intérêt à s'en apercevoir avant de s'engager dans une voie techniquement et politiquement hasardeuse.

L'ambiguïté de la politique socialiste et communiste apparaît ici. Si le gouvernement veut s'assurer le contrôle d'un certain nombre d'activités-clés, il dispose d'un moyen plus discret et plus simple, celui des prises de participation d'autant plus faciles à négocier que nombre d'industries sont lourdement endettées vis-à-vis de l'Etat.

Chemin faisant, le Parlement s'honorerait en votant une législation plus efficace que celle que nous avons sur les ententes et les opérations de Bourse, dotant enfin la France d'une loi anti-trust qui protège les petites et moyennes entreprises contre les prises de participation occultes et les concentrations abusives.

Mais le rêve de l'aile doctrinaire du parti socialiste et du parti communiste, c'est un grand bond en avant dans l'œuvre de destruction du capitalisme. Qu'il faille, pour ce faire, ressusciter les débats de 1946 prouverait plutôt que le grand bond en avant qu'on nous propose ressemble à un grand bond en arrière.

(1) *Le Monde* daté 19-20 juillet 1981.

(*) Ancien député R.P.R. de l'Indre.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

THE BRITISH PETROLEUM COMPANY LIMITED

DIVIDENDE INTÉRIMAIRE POUR 1981

Le conseil d'administration de The British Petroleum Company Limited vient de décider un dividende intérimaire, pour 1981, de 6,25 pence par action ordinaire de 25 pence, soit le même dividende intérimaire que pour 1980.

Les actions dont le transfert aura été opéré avant la fermeture des guichets, le vendredi 25 septembre 1981, ouvriront droit à ce dividende, qui sera payé le 12 novembre 1981, et les actions émises au titre de la dernière augmentation de capital enregistrées auparavant en bénéficieront.

RÉSULTATS DU 1er SEMESTRE
(en millions de £)

	Avril à juin 1981	Avril à juin 1980	Janvier à juin 1981	Janvier à juin 1980
	M£	M£	M£	M£
Bénéfice net/(perte) du groupe :				
— sur la base du coût historique	201	371	596	876
— sur la base valeurs et coûts actuels ..	(33)	128	(23)	278

COMPAGNIE FINANCIÈRE DELMAS-VIELJEUX

Les actionnaires de la Compagnie financière Delmas-Vieljeux, réunis en assemblée générale ordinaire, 16, avenue Matignon, à Paris (8e), le 8 septembre 1981, ont :

— Approuvé les comptes de l'exercice 1980-1981 arrêtés au 30 juin 1981 ;

— Décidé la mise en distribution, à compter du 16 septembre 1981, d'un dividende de F 23 par action, assorti d'un avoir fiscal (impôt déjà payé au Trésor) de F 11,50, donnant un total de F 34,50 par action (contre F 30 au titre du précédant exercice).

Le dividende sera payé dans les banques habituelles contre remise du coupon n° 84 pour les actions au porteur et estampillage des certificats nominatifs.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 9,30 % novembre 1973

Les intérêts courus, du 2 octobre 1980 au 1er octobre 1981, sur les obligations Electricité de France 9,30 % novembre 1973, seront payables, à partir du 2 octobre 1981, à raison de 83,70 francs par titre de 1 000 francs nominal, contre détachement du coupon n° 8 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 9,30 francs (montant global : 93 francs). En cas d'option pour le *régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement* libératoire sera de 13,94 francs, soit un net de 69,76 francs.

Le paiement des coupons est effectué, sans frais, aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse Nationale de l'Energie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après : Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques Populaires de France, Société Centrale de Banque.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Une aide importante aux pays du tiers-monde sert les intérêts des pays développés

nous déclare M. Alden Clausen

M. Alden W. Clausen, nouveau président de la Banque mondiale, a entrepris sa première visite officielle en Europe. Il a été reçu jeudi 10 septembre par M. François Mitterrand. Il doit maintenant se rendre dans les pays scandinaves, autres pays « qui soutiennent activement les activités de la Banque mondiale ».

M. Clausen, qui nous a accordé un entretien, a présidé pendant onze ans la Bank of America. De la première banque régionale des Etats-Unis, il a fait la première banque tout court. Successeur de M. McNamara à la tête de la Banque mondiale, il est précédé par sa réputation de banquier ; bien qu'il ait été nommé en octobre dernier par le président Carter, mais avec l'assentiment du candidat républicain, M. Ronald Reagan, M. Clausen fait figure de conservateur auquel les Américains ont confié la tâche « *de redresser une situation compromise par la politique ambitieuse et quelque peu démagogique de M. McNamara* », selon les uns, ou, selon les autres, les nostalgiques de la période précédente, « *de gérer la crise qui affecte aussi les institutions internationales, telle précisément la Banque mondiale* ».

Grand, d'un accueil chaleureux malgré la réputation de froideur qu'on lui fait, M. Clausen a d'abord le souci légitime de se poser comme le porte-parole de la vaste administration dont il est désormais le chef et qui comprend cinq mille huit cents personnes. Le principal atout de la Banque, dit-il, « *c'est la compétence incomparable que ses agents ont su acquérir dans le domaine de l'aide au développement* ». Et, d'emblée, d'annoncer le postulat de sa réflexion et de son action : « *On doit partir de l'idée fondamentale qu'il convient de continuer à aider les pays du tiers-monde parce que tel est l'intérêt de tous.* » Telle était déjà la doctrine de M. McNamara, qui avait comme son successeur le souci d'« *élargir les marchés* ». Au cours de l'entretien, M. Clausen répétera trois fois cette finalité de l'aide au développement. En mettant ainsi l'accent sur le fait que le développement des pays économiquement moins avancés est dans l'intérêt de l'Occident, il adopte un parti pris de réalisme politique qui participe d'une autre tradition, mais on entend de tels propos dans la bouche de M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération et du développement.

Dans ces discours politiques qu'il aimait adresser à l'assemblée générale du Fonds monétaire et de la Banque mondiale, successivement M. McNamara soufflait le froid et le chaud. En 1979, il était horriblement pessimiste ; l'année suivante, il se plaisait, comme pour déconcerter ses auditeurs, à insister sur les résultats obtenus. Tout indique que M. Clausen préfère d'emblée se placer sur un seul de ces registres, celui de l'optimisme, comme s'il voulait bien montrer qu'il n'est pas l'interprète d'une certaine mauvaise conscience européenne. S'il parle des plus pauvres parmi les plus pauvres avec une évidente sincérité, il met l'accent sur le fait que, « *au cours des trente-six dernières années, nombreux sont ceux qui ont fait de remarquables progrès* ». Il cite l'Inde. Il dit encore que de nombreux pays ont cessé de relever de l'aide dispensée par l'Association internationale de développement (A.I.D.), filiale de la Banque mondiale, qui accorde des prêts pratiquement sans intérêt pour cinquante ans, parce qu'ils ont cessé d'appartenir à la partie du monde la plus désespérément pauvre. Ces pays s'adressent maintenant à la Banque mondiale, qui, elle, d'après ses statuts, ne peut prêter qu'à des pays capables de rembourser les prêts qu'on leur consent, à des conditions certes plus favorables que celles du marché, mais qui, tout de même, comportent un taux d'intérêt non négligeable (actuellement de 10,6 %, pour une durée moyenne de quinze ans).

Trois priorités

A l'assemblée générale qui doit s'ouvrir à Washington le 29 septembre, M. Clausen exposera les trois priorités de la Banque mondiale. Deux sont sectorielles, et la troisième, précise-t-il, est d'ordre *régional. Il s'agit d'abord de l'agriculture.* La Banque mondiale, sous l'impulsion de M. McNamara, n'a cessé, *au cours des dix dernières années*, de multiplier ses prêts destinés à soutenir des projets agricoles. « *L'œuvre déjà accomplie par la Banque est tout à fait remarquable* », souligne M. Clausen, qui ajoute que son intention est de mettre encore plus l'accent sur le développement nécessaire de la production agricole. La deuxième priorité place aussi son programme dans la lignée de l'action suivie par son prédécesseur. Il s'agit de l'énergie, qu'il faut absolument encourager dans *tous les pays du tiers-monde*. Enfin, ajoute-t-il, la troisième priorité, d'ordre géographique, concerne *les pays africains* de la vaste région située au sud du Sahara.

La « filiale énergie »

Un des sujets les plus discutés au sein de la Banque mondiale est précisément un rapport (1) que l'un des experts de cette institution, M. Elliot Berg, a rédigé sur les pays du sud du Sahara. Certains veulent présenter cette étude comme une sorte de machine de guerre dirigée contre la politique interventionniste des gouvernements concernés. Les pays du Sahel serviraient-ils d'enjeu à la querelle des partisans du secteur public et du secteur privé ? M. Clausen tient visiblement à éloigner cette accusation qui ne correspond pas exactement au contenu du document. Celui-ci dit en substance, souligne le président de la Banque mondiale, que « *les quelques pays de cette région où l'on note des progrès de la production sont ceux qui ont été capables de mettre en œuvre une véritable politique économique* ».

Là aussi, le principe « Aide-toi, le ciel t'aidera » se vérifie. Cependant, le rapport montre bien que ni l'encouragement au secteur privé, ni l'aide multilatérale, ni l'aide bilatérale ne sont à elles seules des formules propres à résoudre le problème. La véritable solution ne peut venir que d'une action menée sur tous les fronts à la fois. « *Notre intention*, dit M. Clausen, *est de doubler, dans les prochaines années, l'aide aux pays africains en question.* »

L'accent mis par M. Clausen sur le nécessaire développement de l'énergie le conduirait-il à adopter le projet de M. McNamara de créer, à côté de la Banque mondiale, une nouvelle filiale spécialisée ? Ce projet, on le sait, a rencontré l'hostilité de l'administration Reagan ; M. Clausen refuse de se prononcer sur ce point particulier. *Ce qui m'intéresse*, dit-il, *c'est le problème fondamental du développement de nouvelles sources d'énergie. Pour que la Banque mondiale continue à jouer son rôle dans ce domaine, plusieurs voies lui sont ouvertes, celle de la nouvelle filiale n'en étant qu'une parmi d'autres. En 1980 et en 1981, sans filiale énergie spécialisée, la Banque Mondiale a augmenté de 25 % ses prêts destinés à financer des projets énergétiques.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Banque mondiale s'intéresse à ce secteur d'activité. On peut même dire qu'il s'agit de son « *domaine par excellence* » : historiquement, ses premières et plus importantes opérations ont consisté à financer des barrages hydro-électriques. « *Les barrages*, se plaît à faire remarquer M. Clausen, *appartiennent dans la quasi-totalité des pays à l'Etat.* » L'aide au secteur privé, d'accord, mais ne pas en faire un dogme. Telle semble bien être la doctrine du nouveau président.

Les effets de l'inflation

La Banque mondiale est-elle appelée à continuer d'augmenter le volume de ses opérations au même rythme qu'au cours des dernières années ? Pendant la décennie 1970, le montant total de ses prêts a augmenté de 600 %, passant de quelque 2 milliards de dollars à plus de 12 milliards. « *Cette évolution ne pourra pas continuer* », pense M. Clausen. Les volumes des prêts devraient simplement augmenter « *pour compenser les effets d'une inflation* » que le président de la Banque mondiale ne voit pas disparaître dans le monde au cours des années à venir, au contraire. La décision de doubler le capital de la Banque mondiale, actuellement de 40 milliards de dollars, a été récemment entérinée.

Une fraction seulement, égale à 7,5 % de l'augmentation du capital sera effectivement versée par les pays adhérents. Mais c'est la *totalité du capital souscrit* qui sert en quelque sorte de garantie aux emprunts de la Banque sur le *marché international*.

M. McNamara envisageait, pour sa part, une nouvelle et forte augmentation en volume des opérations de la Banque mondiale. Un des moyens pour y parvenir auxquels ses experts songeaient était d'abandonner la règle ultra-*conservatrice selon laquelle l'en*cours des prêts de la Banque ne peut pas dépasser le volume du *capital souscrit. Mais, actuelle*ment, cet en-cours est de 27 milliards, soit un montant sensible*ment inférieur aux 40 milliards* de capital. L'écart ainsi constaté fournit un argument à ceux qui estiment inutile l'abandon du ratio 1 pour 1. Sur ce point précis, M. Clausen se fonde encore sur une analyse différente. Il n'est pas nécessaire, à son avis, de toucher à ce ratio. Il lui importe davantage d'augmenter par un autre moyen la puissance d'intervention (l'« effet de levier ») de la *Banque mondiale. Un des* des moyens envisagés pour l'avenir est de réduire encore la proportion du capital appelé par rapport au capital souscrit ; cette proportion a déjà commencé à diminuer puisque, à l'occasion de la nouvelle augmentation de capital, elle a été ramenée de 10 % à 7,5 %. Une telle disposition rendrait plus faciles dans l'avenir de nouvelles augmentations de capital sans empêcher pour autant la capacité d'emprunt de la Banque mondiale de s'accroître (à supposer que l'état des marchés financiers le permette).

M. Clausen songe encore à augmenter la part des cofinancements. Dans aucun projet auquel elle participe, *la* Banque *mondiale* ne se trouve seule à prêter les ressources nécessaires. Les prêts qu'elle accorde servent souvent de catalyseur amenant des banques et d'autres institutions à se joindre à elle pour apporter leur propre concours. C'est ici que l'intervention du capital privé pourrait être sollicitée à une plus grande échelle. Cette évolution a du reste commencé. Le cofinancement s'est accru pour les opérations financées par des prêts de la Banque mondiale. Le secteur privé est encore encouragé par une *extension de l'activité* de la Société financière internationale, autre filiale de la Banque qui, elle, prête sans garantie des gouvernements non pas aux Etats mais directement aux entreprises. Le volume des opérations de la S.F.I. a doublé au cours des trois dernières années, passant de quelque 400 millions de dollars à quelque 800 millions de dollars.

Cependant c'est toujours et encore sur l'A.I.D. que M. Clausen, comme son prédécesseur, met l'accent. *Celle-ci* va pouvoir poursuivre ses opérations puisque, *grâce au vote du Congrès* en août, la sixième reconstitution de son capital est désormais effective. Pour les trois années 1981, 1982, 1983, l'A.I.D. disposera de quelque 12 milliards de dollars. « *Le public français et les lecteurs du Monde en particulier*, dit M. Clausen, *nous approuverons certainement de considérer l'Association comme faisant véritablement partie du système mondial : il ne faut pas voir en elle une sorte d'institution exceptionnelle. Elle est un élément constitutif du mécanisme d'ensemble.* »

La doctrine des « besoins essentiels »

« *Je pense*, conclut M. Clausen, *comprendre le tiers-monde.* » Cela doit-il le conduire à reprendre telle quelle la doctrine de M. McNamara dite des « *besoins essentiels* » ? La Banque mondiale doit-elle continuer à fonder ses analyses sur cette idée que ses opérations doivent viser en priorité à *promouvoir* la satisfaction de ces besoins indispensables que sont la nourriture, la santé, le *logement* ? Même dans les pays du tiers-monde, cette approche a soulevé maintes critiques. Cer*tains pays ont soupçonné* la Banque mondiale de vouloir par là même retarder l'effort d'indus*trialisation*, depuis que les produits manufacturés du tiers-monde ont commencé à concurrencer les industries des pays développés. Une autre objection est qu'en parlant de besoins fondamentaux on évite de discuter du nouvel ordre économique international et que même on se servirait de ce prétexte pour réduire globalement le volume de l'aide. Fondées ou pas, ces objections ne sont pas celles auxquelles pense M. Clausen. Il estime qu'à côté de l'argument des besoins fondamentaux il faut mettre en avant celui de l'intérêt des pays riches à aider les pays pauvres pour trouver chez eux dans une phase ultérieure de *nouveaux débouchés et aussi de* nouvelles occasions d'importation. Au-delà de ses propres convictions, M. Clausen pense sans doute que ce sera là dans l'avenir la seule façon de convaincre les Parlements de certains pays, sinon d'augmenter, tout au moins de ne pas diminuer le montant de leurs contributions respectives.

PAUL FABRA.

(1) *Développement accéléré en Afrique au sud du Sahara : ordre du jour pour l'action.*





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 SEPTEMBRE

Prises de bénéfices
Hausse de l'or

Après deux séances assez exceptionnelles, tant par le volume d'affaires enregistré (200 millions de francs environ à terme) que par les gains sensibles au fil de la cote, le marché parisien s'est nettement calmé en cette fin de semaine.

De nombreux titres subissent des prises de bénéfices, tel La Hénin, dont la cotation est initialement « réservée à la baisse » alors qu'il s'adjugeait près de 11 % la veille. D'autres actions abandonnent 5 % à 6 % ; c'est notamment le cas d'U.C.B., Chiers, Saupiquet, Pricel et Legrand.

Reflétant cette majorité de replis, l'indicateur instantané est en baisse de 1,4 % environ, après s'être adjugé plus de 4 % au total pour les deux précédentes séances.

Au hasard des tableaux de cotation, quelques titres font preuve d'une nette résistance, Eurafrance, B.C.T., Pompey, Viniprix parvenant à gagner 3 % à 4 %.

L'intérêt des opérateurs s'est déplacé aujourd'hui sur le marché de l'or où le lingot met 505 F à son actif pour s'inscrire à 90 500 F tandis que le napoléon progresse de 19 F, à 920 F. A cet égard, les propos tenus jeudi soir à Antenne 2 par M. Laurent Fabius ont fait apparemment leur effet, le ministre délégué au budget affirmant qu'il n'était pas question de supprimer l'anonymat sur l'or.

Le cours de celui-ci s'inscrivait à 447,75 dollars l'once dans la matinée à Londres tandis que, sur notre place, le dollar régressait à 5,7650 F, la devise-titre évoluant dans le même sens à 7,30/7,33 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES. — Commentant les comptes de la société pour le premier semestre 1981, la société indique que la baisse de la demande a réduit son tonnage de pétrole brut commercialisé à 23,3 millions de tonnes, contre 28,2 millions pour la période comparative de 1980. Cette baisse de la demande explique essentiellement le vif recul que reflètent les résultats, pour la même période, à savoir une baisse de 20 % du bénéfice net, lequel s'établit à 453 millions de francs contre 568 millions.

Les comptes consolidés du premier semestre, qui seront disponibles le mois prochain, devraient faire apparaître une marge brute d'autofinancement inférieure à l'effet de stocks, et donc un résultat économique négatif, précise C.F.P. Une provision pour risques généraux a été constituée à hauteur de 100 millions de francs.

SCHLUMBERGER. — Le groupe américain d'expertise et d'analyses pétrolières vient d'annoncer le rachat de la société d'informatique Aplicon Inc., dont le siège est à Burlington, dans l'Etat du Massachusetts, moyennant un échange d'actions évalué à quelque 220 millions de dollars. Aplicon, société spécialisée dans l'élaboration de programmes, a réalisé en 1980 un bénéfice net de 5,5 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 75 millions.

En raison de la suspension de la cotation d'un certain nombre de valeurs françaises à la Bourse de Paris, le calcul des indices communiqués par l'INSEE se fera sur un échantillon de quarante valeurs au lieu de cinquante précédemment, et ce, jusqu'à la fin de l'année, indique l'INSEE.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	9 sept.	10 sept.
Valeurs françaises	92,9	94,6
Valeurs étrangères	149,5	149,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	96,4	98

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 11 sept. ...... 17 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10/9	11/9
1 dollar (en yens)	231,50	232,35

NEW-YORK

Redressement plus sensible

Les transactions ont normalement repris jeudi à Wall Street après l'interruption de la veille due à une panne de courant électrique, et le marché a opéré un redressement plus significatif, l'indice Dow Jones des industrielles terminant la séance sur une hausse de 8,56 points, à 862,44.

Le nombre des gains (1 152) dépasse certes celui des replis (399), mais il semble bien que le mouvement haussier aurait pu être plus sensible si les opérateurs s'estimaient un peu mieux fixés sur l'évolution qu'il convient d'attendre des taux d'intérêt. Les banquiers américains demeurent toujours divisés sur le chapitre.

Pour sa part, le président Reagan, qui s'est brièvement adressé à la presse entre deux réunions avec ses conseillers économiques, n'a pas caché qu'il avait conscience de la gravité de la situation, tout en confirmant son appui à la politique fermement suivie par la Réserve fédérale.

Le processus de redressement à long terme sera poursuivi, a-t-il affirmé, et le gouvernement fédéral va entreprendre une action rapide — notamment à travers des économies de 30 milliards de dollars sur les prévisions budgétaires de 1983, et de 44 milliards pour l'année suivante — de façon à éviter un marasme de l'économie américaine.

VALEURS	Cours 9 sept.	Cours 10 sept.
Alcoa	26 3/4	26 3/4
A.T.T.	56	55 7/8
Boeing	23 3/8	24 1/8
Chase Manhattan Bank	49 1/8	50 1/8
Du Pont de Nemours	38 1/8	39 5/8
Eastman Kodak	64 1/2	64 3/4
Exxon	31 7/8	32 3/4
Ford	19 3/4	19 3/4
General Electric	54 1/2	53 5/8
General Foods	28 1/2	28 1/4
General Motors	45 5/8	45 5/8
Goodyear	17 7/8	18
I.B.M.	54 1/4	54 3/4
I.T.T.	28	25 7/8
Mobil Oil	26 1/2	27 1/8
Pfizer	43	43 1/8
Schlumberger	55 1/4	57 1/2
Texaco	34 7/8	35 7/8
U.A.L. Inc.	19	19 1/2
Union Carbide	48 7/8	49 1/4
U.S. Steel	28 5/8	28 7/8
Westinghouse	26 1/2	26 5/8
Xerox Corp.	48 7/8	47 1/4

BOURSE DE PARIS 11 SEPTEMBRE COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	36	35 10	Bongrain S.A.	810	805	C.G.V.	172	172
Air-Industrie	16	17 10 d	Bon-Marché	106 70	....	Chambon (M.)	197	....
Alfred Herlicq	78	78	Borie	440	457 d	Chambourcy (M.)	600	615 d
Allobroge	361	350	Bras. Glac. Int.	518	520	Champex (Ny)	105	104 80

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2431	4,5 % 1973	2458	2500	2525	2500
3180	C.N.E. 3 %	3190	3166	3165	3138
485	Air Liquide	519	515	512	505
380	Als. Superm.	355	355	355	355
92	A.L.S.P.I.	105	104	104	102 10
107	Alsthom-Atl.	111 50	110 90	110 90	110
275	Eurafrance	321	330	335	325
590	Europe n° 1	750	750	752	750
560	Facom	545	564	552	543
140	Finextel	141 80	141 90	141 90	139 10
129	Fives-Lille	135	131 10	131 10	130
96	Fonderie (Gén.)	95 50	94	94	94
286	Penhoet	285	291	290	286
310	Pernod-Ricard	320 50	322 50	322 50	320
114	Pétroles (Fse)	129	124	123	122 50
163	— (obl.)	169	169	169	166 50
29	— (certific.)	32 50	32 50	32 50	32 50
80	Pétroles B.P.	61 10	61	61	59 85
285	U.I.S.	296 50	297	297	296
102	U.C.B.	147	137	137	134 30
7	Usinor	7 50	....	....	....
92	— (obl.)	94 20	....	....	....
125	U.T.A.	132	132 90	132 90	135 50
250	Valéo	235	229	228	229 90
345	Gen. Motors	335	340	340	340
69	Goldfields	69	68 30	68 05	68
101	Harmony	115	113 80	113 60	113 50
27	Hitachi	24 25	23 50	23 35	23 50
385	Hoechst Akt.	381 80	383	383	376
39	Imp. Chemical	38 50	36 50	36 50	36 50
94	East Rand	108	107 70	107 20	106 20
275	Ericsson	252	247 50	247 50	245
250	Exxon Corp.	237	240 30	240 30	235 50
145	Ford Motors	144 50	144 50	144 50	144 50
270	Free State	297	299	299	299
143	Gencor	163 20	158 50	158 50	156 50
405	Gén. Electr.	408	397	397	390
106	Un. Min. 1/10	102 10	101	101	....
355	Unit. Techn.	325	327	327	330
310	West Deep	311 50	306 20	307 c	302 60 c
595	West Drief.	602	599	601	602
415	West Hold.	449	451 10	451	450
340	Xerox Corp.	346 50	344 80	343 50	343 30
3 42	Zambia Corp.	3 15	3 19	3 19	3 19

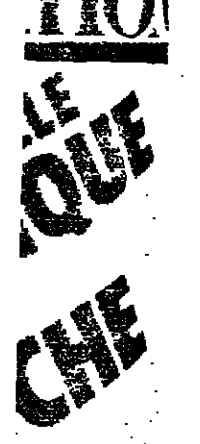
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 797	5 765	5 660	5 920
Allemagne (100 DM)	239 950	239 960	232	244
Belgique (100 F)	14 657	14 647	13	13 700
Pays Bas (100 fl.)	216 870	216 860	209	220
Danemark (100 krd)	76 820	76 670	73	78
Norvège (100 k)	98 330	96 390	94	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 377	10 385	10	10 600
Grèce (100 drachmes)	9 820	9 800	....	....
Italie (1 000 lires)	4 790	4 776	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	278 300	279 600	272	285
Suède (100 krs)	111 240	111 270	108	113 500
Autriche (100 sch)	34 170	34 130	33 200	34 800
Espagne (100 pes.)	5 926	5 921	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 780	8 765	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 817	4 771	4 700	4 930
Japon (100 yens)	2 492	2 490	2 400	2 530

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/9
Or fin (kilo en barre)	90000	90500
Or fin (en lingot)	89995	90500
Pièce française (20 fr)	901 10	920
Pièce française (10 fr)	500	497
Pièce suisse (20 fr)	745 10	749
Pièce latine (20 fr)	755	748 50
Souverain	829 90	848
Pièce de 20 dollars	3900 40	3990
Pièce de 10 dollars	1960	1980
Pièce de 5 dollars	899 90	.....
Pièce de 50 pesos	3750	3770
Pièce de 10 florins	712	723 50






Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

LOISIRS ET TOURISME

CULTURE

RÉGIONS

ÉCONOMIE

A B C D E F G

Les entreprises nationalisées concourront au paiement des intérêts des obligations remises aux actionnaires

La *Correspondance économique* de ce vendredi 11 septembre publie ce qu'elle présente comme « *le projet de loi sur la nationalisation des cinq groupes industriels* ». En fait, ce texte n'est pas le document qui doit être soumis au Conseil d'État, celui-ci étant encore en cours de rédaction ce vendredi matin. Il n'y aura au demeurant qu'un seul texte pour toutes les nationalisations, regroupant les cinq groupes industriels et les banques. La sidérurgie sera traitée à part (dans le cadre de la loi de finances), de même que Matra et Dassault, puisque, pour ces deux entreprises, il n'y a pas nationalisation au sens juridique du terme.

Le texte de la *Correspondance économique* est en fait une des dernières moutures des divers avant-projets datant de la semaine dernière. Le texte final reprend, pour les cinq groupes industriels, les grandes lignes de cet avant-projet. Toutefois, plusieurs modifications y ont été apportées ces derniers jours, notamment lors du conseil des ministres de mercredi.

Ainsi, il a été décidé que « *les obligations d'une valeur nominale de 5 000 francs émises avec la garantie de l'État par la Caisse nationale de l'industrie porteront jouissance le 1er janvier 1982. Leur taux de rendement sera égal au taux de rendement des emprunts d'État émis à taux fixe et d'échéance finale supérieure à sept ans, constaté sur le marché secondaire de Paris par la Caisse des dépôts et consignations durant les vingt-cinq premières semaines du semestre précédant sa fixation et, pour la première fois, du 1er juillet au 21 décembre 1981.* » La seconde option inscrite dans l'avant-projet, qui prévoyait un intérêt calculé à partir d'une moyenne des dividendes versés par les sociétés ces dernières années, a été abandonnée.

De même, les dispositions relatives à la composition du conseil d'administration ont été modifiées. Il ne comprendra plus dix-huit membres, mais douze membres, le tripartisme (représentants de l'État, des salariés et des usagers) étant respecté. Les représentants des salariés seront désignés « *sur proposition des organisations syndicales à raison d'un membre par organisation syndicale représentative au plan national et disposant d'au moins un élu au sein des comités centraux d'entreprise de la société.* »

En revanche, les deux options en matière de calcul de l'indemnisation sont maintenues. La première, rappelons-le, prévoit une valeur d'échange de l'action égale au cours moyen des actions cotées en Bourse pour une certaine période. Dans la seconde, la valeur d'échange serait composée, pour chaque société, à partir d'une formule mixant le cours moyen coté en Bourse, l'actif net non réévalué du bilan 1980, et le bénéfice avant impôts, provisions et dotations aux amortissements de l'exercice 1980 actualisé.

La Caisse nationale de l'industrie assurera l'amortissement et le service des intérêts. Pour équilibrer ses dépenses, elle recevra de l'État les sommes nécessaires à l'amortissement de ces obligations, et de chaque entreprise concernée « *une redevance destinée à couvrir ses frais de fonctionnement et une redevance concourant au financement des intérêts servis aux porteurs d'obligations attribuées au titre de l'indemnisation* ».

Ces dispositions ont été introduites, semble-t-il, à la demande du Trésor, qui souhaitait ne pas accroître la charge de la dette. En outre, on a considéré que le fait de participer, pour partie, au paiement des intérêts équivalait pour les entreprises au versement d'un dividende.

Cette disposition risque, cependant, soit d'être de pure forme, dans le cas des entreprises déficitaires, soit d'amputer les entreprises *nationalisées d'une partie* de leurs moyens financiers.

L'AMNISTIE ET LES DÉTENUS POLITIQUES DEVANT LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE PARIS

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris statuera, lundi 14 septembre, sur les demandes de mise en liberté *de Mlle Nathalie Menigon*, membre présumée d' « Action directe » et des militants des « Noyaux armés pour l'autonomie populaire » (NAPAP), MM. Frédéric Oriach, Jean-Paul Gérard et *Michel Lapeyre (le Monde* du 11 septembre). Elle a examiné leur cas à huis clos, jeudi 10 septembre.

Il semble que, pour l'avocat général, les militants des NAPAP puissent être admis au bénéfice de l'amnistie, en raison du caractère politique de leurs actes. En revanche, toujours selon le parquet, Mlle Menigon devrait rester en détention. Elle est, de par la loi, exclue de l'amnistie. Celle-ci prévoit, en effet, que l'amnistie s'applique à tous les délinquants politiques sauf en cas d'homicide ou de tentatives d'homicide sur agents de la force publique. Or Mlle Menigon, lors de son arrestation, a tiré sur les policiers.

Pendant l'audience de la chambre d'accusation, une quarantaine de personnes ont manifesté dans la cour du palais de justice, déployant une banderole demandant « *la libération de tous les prisonniers politiques* ». Ils ont été dispersés avec brutalité par les gardes et les agents de police.

D'autre part, M. Jean-Marc Rouillan, un des membres d' « Action directe » récemment amnistié, a démenti la revendication faite au nom de son groupe de l'attentat du 29 août à l'hôtel Intercontinental, à Paris.

Le numéro du « Monde » daté 11 septembre 1981 a été tiré à 571 182 exemplaires.

COLLISION ENTRE UN POIDS LOURD ET UN AUTOBUS A CRÉTEIL

Trente et un blessés

Trente et un passagers ont été blessés, dont deux grièvement, le jeudi 10 septembre après-midi, dans une collision survenue entre un camion et un autobus de la R.A.T.P. à Créteil (Val-de-Marne).

Le bus assurant la ligne 392, reliant au marché international de Rungis, s'apprêtait à s'arrêter devant la cité administrative située sur la R.N. 186, lorsqu'un camion de trente tonnes, immatriculé en Allemagne, est venu percuter contre l'arrière. D'après les premières constatations, il semble que le conducteur du poids lourd n'ait pas suffisamment déboîté en dépassant l'autobus.

∴

Le centre de documentation et d'information de l'assurance indique, à propos de cet accident, que *les victimes pourront* être indemnisés par l'assureur du camion allemand. Les victimes doivent présenter leur réclamation au bureau central français (118, rue de Tocqueville, 75017 Paris. Tél. : 776-52-64) qui se *chargera des formalités. Les blessés* qui détiennent une garantie « défense-recours » dans leur contrat « multirisque habitation » peuvent confier cette démarche à leur assureur.

La hausse des prix a été de 1,3 % en août

Les prix à la consommation ont augmenté de 1,3 % en août, selon des calculs provisoires de l'INSEE, ce qui n'avait jamais été encore enregistré pour ce mois. En août 1980, le coût de la vie s'était accru de 1 %.

Cette nouvelle et forte hausse fait suite au mauvais résultat déjà observé en juillet (1,7 %). Elle est due notamment à des hausses sensibles dans les secteurs de l'énergie, *des transports publics* (R.A.T.P.) et des tabacs.

L'indice des prix à la consommation s'inscrirait ainsi à 289,8, si ces calculs sont confirmés, comme ils le sont généralement. Cela correspondrait à une hausse du coût de la vie de 9,8 % depuis le début de l'année de 13,7 % par rapport à août 1980 et de 17 % en rythme annuel calculé sur les trois derniers mois connus (juin-juillet-août).

● *La hausse des prix suscite de l'inquiétude* chez les travailleurs, a déclaré en substance M. Bergeron, secrétaire général de F.O., après le comité confédéral des 9 et 10 septembre. « *Le problème des salaires est maintenant posé. Il y a un tassement, notamment dans le secteur public, et la perte du pouvoir d'achat atteindrait 1 % à la R.A.T.P.* », a-t-il dit.

A LA SUITE D'UNE INITIATIVE DES CONSOMMATRICES

Le gouvernement helvétique décide de se donner les moyens de surveiller les prix

De notre correspondant

Berne. — La reprise de l'inflation, dont le taux annuel dépasse désormais 7 %, a relancé en Suisse le débat sur la surveillance des prix. Au cours de sa séance hebdomadaire, le gouvernement a décidé, le 9 septembre, de se donner les moyens constitutionnels de pouvoir recourir à une telle mesure dans les plus brefs délais. Toutefois il ne souhaite pas aller aussi loin que le réclament les organisations de consommatrices.

Pour juguler les tendances inflationnistes, qui s'étaient dessinées en période de surchauffe, le gouvernement avait déjà introduit un système relativement souple de surveillance des prix en se fondant sur le droit d'urgence. A la suite du succès de cette expérience, qui avait permis de ramener la hausse du coût de la vie de 12 % en 1973 à moins de 1 % en 1978, les organisations de consommatrices avaient recueilli 130 000 signatures, en 1979, pour demander, par voie d'initiative populaire, une modification constitutionnelle, qui oblige la Confédération à surveiller les prix des biens et services offerts par les entreprises occupant une position dominante sur le marché. Selon ce texte, en *cas d'abus, ces prix* peuvent être abaissés.

Tout en admettant la grande popularité d'une surveillance des prix, le gouvernement estime que ce projet est trop contraignant et « *inadéquat aussi bien du point de vue de notre régime économique que pour des raisons administratives* ». Aussi a-t-il décidé de présenter un contre-projet prévoyant une surveillance générale des prix mais limitée dans le temps. Selon lui, cette mesure doit rester exceptionnelle et pouvoir être levée « *lorsque la hausse des prix redeviendra supportable* ».

Comme l'a expliqué M. Fritz Honegger, chef du département de l'économie publique, le gouvernement soumettra cette année sa proposition au Parlement. S'il obtient l'accord des deux Chambres, un référendum pourrait être organisé en mars 1982. Toutefois les organisations de consommatrices n'entendent pas désarmer et, malgré la contre-offensive des autorités, elles espèrent faire accepter leur propre initiative par le peuple et les cantons.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

MALADE, LE PRÉSIDENT FINLANDAIS KEKKONEN DOIT CESSER D'EXERCER SES FONCTIONS PENDANT UN MOIS.

(De notre correspondant.)

Helsinki. — Le président Urho Kekkonen est malade et doit garder le lit encore quelques jours, apprenait-on ce vendredi matin 11 septembre dans la capitale finlandaise. Il aurait de la fièvre et souffrirait d'une légère inflammation des voies respiratoires. Un communiqué officiel a annoncé que le président de la République avait demandé au premier ministre d'assurer son intérim jusqu'au 16 octobre.

Pendant le mois où M. Mauno Koivisto (social-démocrate), qui dirige le gouvernement de coalition centre-gauche, assumera l'intérim du chef de l'État, il sera temporairement remplacé au gouvernement par le ministre de l'intérieur, M. Eino Uusitalo (du parti du centre).

Cette indisposition du président Kekkonen repousse à plus tard la crise qui couvait au sein du cabinet de coalition sous prétexte de questions budgétaires. Il s'agissait en fait d'une tentative du parti du centre de reprendre les leviers de commande à M. Koivisto, considéré comme un rival par trop populaire dans la perspective de l'élection présidentielle de 1984, à l'expiration du mandat de M. Kekkonen, né avec ce siècle et dont on estime qu'il ne se représentera plus à une fonction qu'il exerce depuis 1956. — P. P.

LE PROBLÈME DE LA DURÉE DU SERVICE MILITAIRE EST UN FAUX PROBLÈME déclare le secrétaire d'État à la défense

« *Le problème n'est pas de savoir si la durée du service militaire doit être de six, douze ou quinze mois. Ce problème de la durée est un faux problème. Le problème, en réalité, est de savoir si la France, menacée et compte tenu d'une situation qu'elle n'aurait pas voulue, est capable de se lever et de mobiliser les hommes et les femmes en mesure de défendre la patrie.* »

C'est ce qu'a déclaré, jeudi 10 septembre, au camp de Sissonne (Aisne) le secrétaire d'État à la défense, M. Georges Lemoine, invité par des journalistes à dire ce qu'il pensait de la proposition 105 de M. Mitterrand, *alors candidat socialiste à la présidence de ramener à six mois* la durée du service militaire.

● *Bernadette Devlin*, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris le 10 septembre, au nom du Comité de soutien aux prisonniers du bloc H, de la prison de Long-Kesh, en Irlande du Nord, a appelé les syndicats à boycotter les marchandises en provenance de Grande-Bretagne et demandé que les gouvernements européens œuvrent pour isoler Londres politiquement.

● *De violentes manifestations* rassemblant surtout des femmes ont éclaté mardi 8 septembre à Kaboul, contre les récentes mesures de rappel des réservistes. D'autre part, selon l'agence soviétique Tass, M. Karmal, le chef de l'État, a déclaré à Radio-Kaboul : « *L'année prochaine doit être celle de l'écrasement définitif des ennemis du peuple afghan.* — (A.F.P.)

● *La rentrée scolaire* est reportée pour les enfants d'une cité H.L.M. de Buzet-sur-Baïse (Lot-et-Garonne) en raison d'une épidémie de dysenterie bacillaire qui a provoqué la mort d'un enfant de huit ans, originaire d'Afrique du Nord.

PARIS A OFFICIELLEMENT NOTIFIÉ A BONN SA DÉCISION DE SUSPENDRE LES LIVRAISONS DE COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES IRRADIÉS.

(De notre correspondant.)

Bonn. — Le gouvernement français vient de notifier au gouvernement ouest-allemand sa décision de ne plus accueillir pour l'instant de combustibles nucléaires irradiés en provenance de l'étranger. L'usine de retraitement de La Hague doit, d'ici à 1985, accueillir quelque 2 300 tonnes de combustibles en provenance de centrales nucléaires allemandes ; 191 tonnes doivent être transférées cette année, dont 127 tonnes auraient déjà été livrées.

La décision française de suspendre provisoirement les transferts, en attendant l'issue du débat parlementaire sur l'énergie, est accueillie avec attention en Allemagne, où l'on fait notamment observer que le fonctionnement de quatre centrales devrait être stoppé prochainement si les 64 tonnes qui restaient à livrer en 1981 ne sont pas acceptées à La Hague.

Le ministère ouest-allemand des affaires étrangères prépare une *réponse* à la « *note* verbale » du gouvernement français. Sans prendre en aucune *façon* la forme d'une protestation, ce document devrait rappeler de manière précise les *obligations souscrites par la* France. M. Mitterrand aurait d'ailleurs, lors du sommet franco-allemand de juillet, donné des assurances sur la volonté de Paris de respecter sa parole dans ce domaine (1). — J. W.

(1) M. Chevènement, ministre de la recherche, avait le 18 août, lors d'une conférence nucléaire à Paris, affirmé publiquement que les *engagements internationaux de la France* en matière de retraitement seraient respectés.

A la conférence de Paris

UN ACCORD SERAIT INTERVENU AU SEIN DE LA C.E.E. SUR L'AIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCÈS

La C.E.E. serait parvenue vendredi 11 septembre à un accord concernant le volume de l'aide publique à apporter aux pays les moins avancés, apprend-on de source proche de plusieurs délégations à la conférence de Paris sur les P.M.A.

Selon cet accord, la C.E.E. s'engagerait à fournir une aide aux pays les plus défavorisés équivalant à 0,15 % de son P.N.B., comme le réclame le groupe des « 77 » (pays en développement).

Cet accord ne prévoierait aucun calendrier précis. Or les « 77 » souhaitent que cet objectif soit atteint au cours de la première moitié de la décennie 80.

LE LION D'OR DE LA MOSTRA DE VENISE AUX « ARMÉES DE PLOMB »

Le Lion d'or pour la meilleure œuvre de la Mostra de Venise a été attribué ce vendredi aux *Années de plomb*, de la cinéaste ouest-allemande Margarethe von Trotta, dont c'est le second film. Le prix de la critique internationale lui est également revenu.

● *M. Marcel Caratini*, président du tribunal *de grande instance* de Paris, a rendu, jeudi 10 septembre, son ordonnance dans le procès en référé opposant M. Claude Lanzmann à M. Serge Rezvani auteur du livre *le Testament amoureux* (*le Monde* du 11 septembre). L'ouvrage ne sera pas saisi, comme le demandait M. Lanzmann. Mais un certain nombre de passages visés par le plaignant pour atteintes à la vie privée devront être occultés *sur* les exemplaires en vente ou en stock et supprimés dans tous les tirages éventuels à venir.

● *La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris* a renvoyé jeudi 10 septembre au 23 septembre l'examen de la demande d'extradition de M. Giovanni Marongiu, trente-cinq ans, *présentée par les autorités* italiennes. M. Marongiu, intellectuel et militant d'extrême gauche, membre présumé du « Prima Linea », est accusé par la justice italienne de « *participation à une association subversive et participation à bande armée* ».

